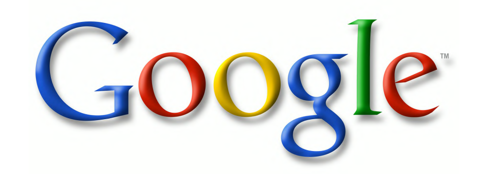
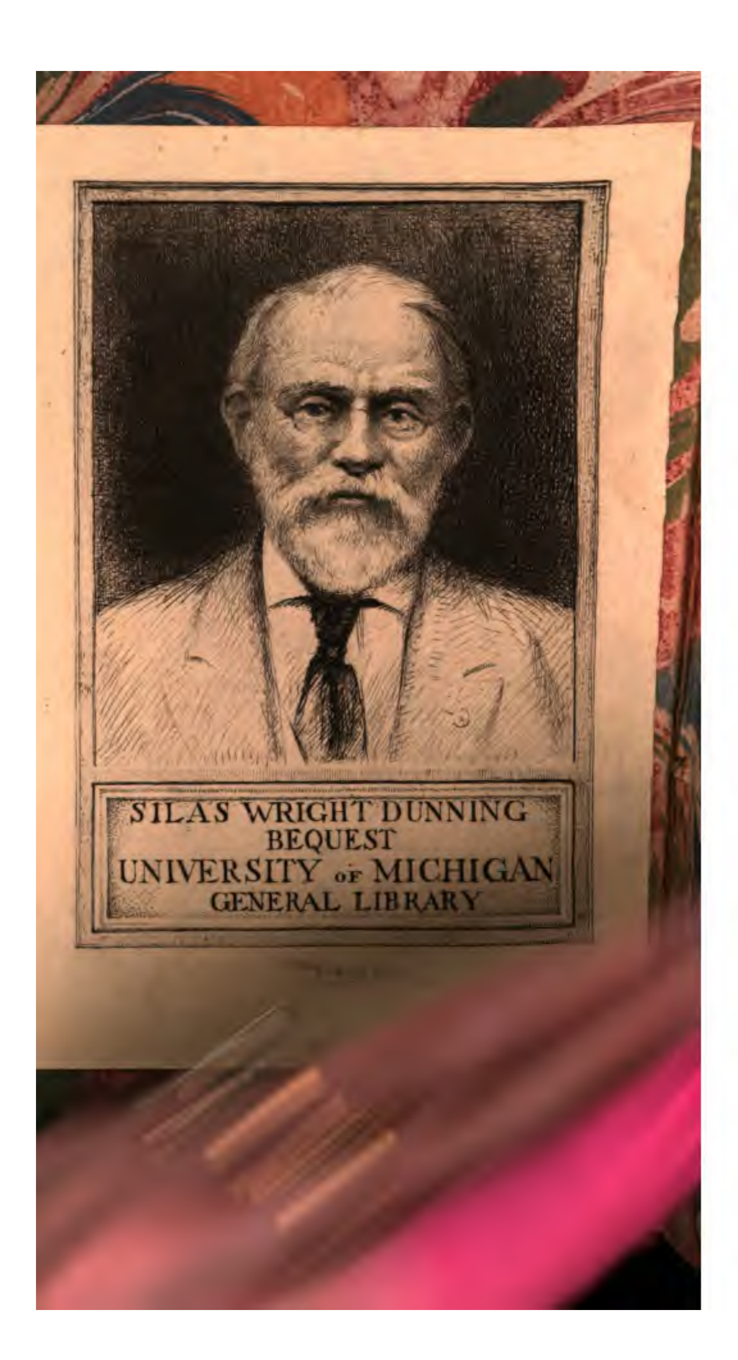
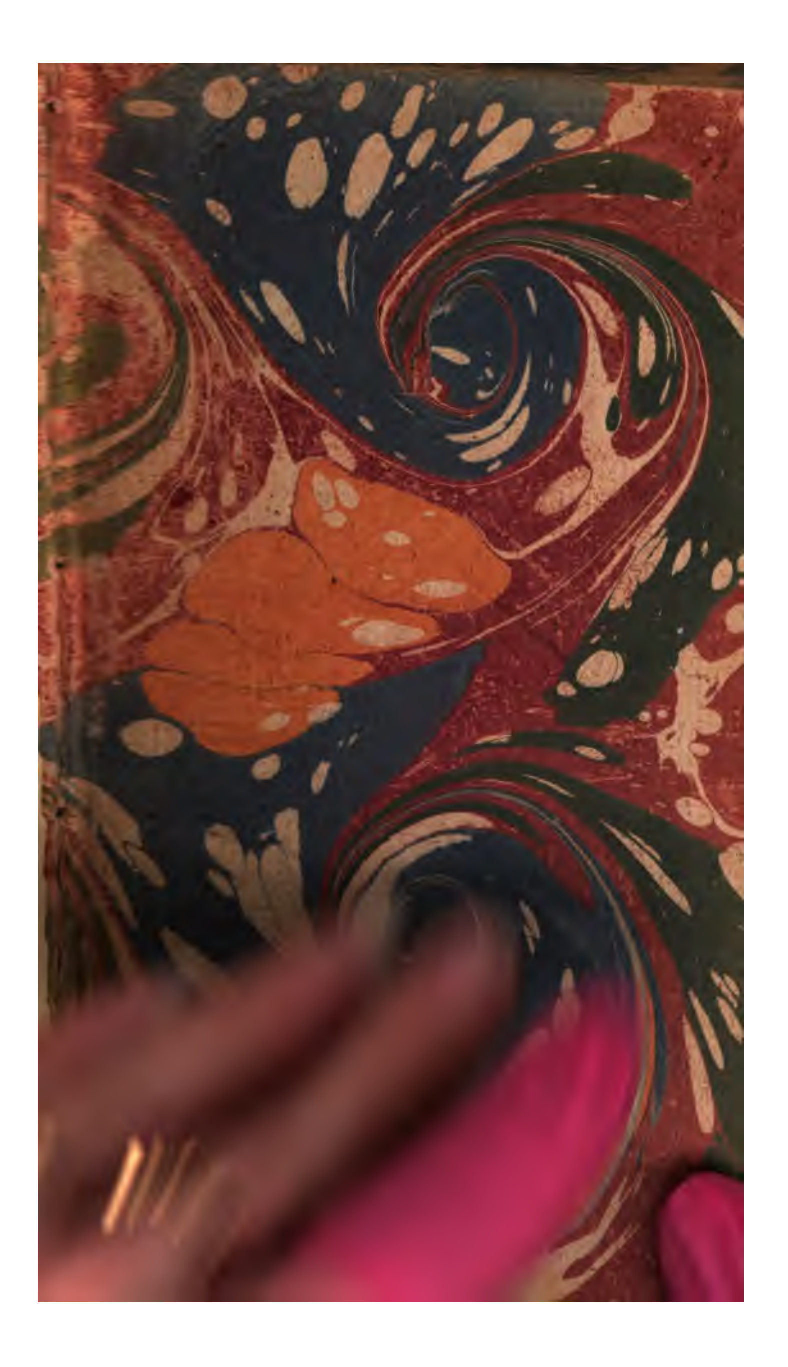





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




Salus
populi
suprem
lex esto
fecit. C.P.R

HISTOIRE
DES
PHILOSOPHES
MODERNES,

Par M. alexandre *SAVÉRIEN,*

Avec leurs Portraits gravés par FRANÇOIS.

TOME SECOND.

Histoire des Moralistes & des Législateurs.

MONTAGNE.
CHARRON.
GROTIUS.
LA ROCHEFOUCAULT.
PUFENDORFF.
CUMBERLAND.
LA BRUYERE.
DUGUET.
WOLLASTON.
SHAFTESBURY.



A PARIS,

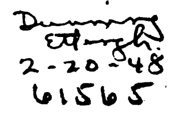
Chez { BLEUET, Libraire, ſur le Pont-St-Michel, GUILLAUME fils, Libraire, Place du Pont-Saint-Michel.

M. DCC. LXXIII.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

point le dégoût & l'ennui d'une constante uniformité. C'est déja beaucoup pour moi de parer à ces deux maux, en n'offrant que des choses neuves & piquantes : mais je ne crois pas encore que quand une main habile releveroit le fond des choses par les agrémens de la diction, elle pût attacher avec fruit le Lecteur. Lorsque les principes d'une science ont été suffisamment développés, des répétitions ne forment plus qu'un embarras qui fatigue.

Mon attention a dû donc se porter à bien connoître les objets de la Morale & de la Législation, & à examiner avec soin quels ont été ceux d'entre les Moralistes & les Législateurs modernes, qui ont assez approfondi ces objets. Cet examen a fixé mon choix, convenablement justifié, ce semble, dans le Discours préliminaire qui suit. Je suis sincèrement fâ-



AVERTISSEMENT.

J'Ai déclaré, * *comme j'ai dû le faire, que je ne mettrois au nombre des Philosophes modernes, que ceux à qui l'on doit, ou des systêmes originaux, ou des découvertes importantes; & je me suis conformé à ce plan dans le choix que j'ai fait des Moralistes & des Législateurs, dont je publie l'Histoire. Sans cette attention, mon Ouvrage ne deviendroit que prolixe. Les mêmes idées reviendroient souvent; & quelque variés que pussent être les événemens de la vie d'un plus grand nombre de Personnages, ils ne sauveroient*

* Discours préliminaire de *l'Histoire des Métaphysiciens modernes*, pag. xlvj.

vivre heureusement dans le monde; & pour former un honnête homme; La Philosophie & les sentimens de l'honnête homme; Les Entretiens de Balsac; L'Ecole du Sage; L'Aristipe du Sage, *&c. ne renferment que des préceptes généraux, qui n'ont aucun but déterminé. Celui de tous les Moralistes qui a peut-être le plus approché de ceux qui entrent dans ce volume, est le Père* Balthazar Gracian, *Jésuite. Ses principaux Ouvrages sont* Le Discret *&* L'Homme de Cour. *Ce dernier est tout en maximes, dont la plupart sont excellentes.*

J'avois annoncé qu'on trouveroit ici Milord Bolinbroke, *& j'avois fait les recherches convenables pour rendre son histoire intéressante* (a);

(*a*) Voici le titre des principaux Ouvrages que j'avois consultés : *Mémoirs of*

mais après avoir lu avec attention ses Principes innés de la Morale, *je n'y ai rien trouvé que* Wollaston *&* Shaftesbury *n'ayent mieux dit. Cependant il faut avouer que ce Seigneur, à ces écarts près, étoit véritablement Philosophe. Il connoissoit la nature & les bornes de l'entendement humain. Livré pendant ses premières années à des affaires tumultueuses & aux plaisirs des sens, il parcourut en planète excentrique une variété surprenante de scènes. Ses passions se calmèrent par l'âge &*

the Life an Ministerial, With fonce remarcks on the political Writings; of the late Lord Visc, Bolinbroke 1752. *A Letter to sir* William Windam, *II. Some Reflections on the present state of the nation III. A Letter to*, M. Pope, *The Works of the late Right honorable Henri S. John Lord Viscount*, Bolinbroke, en cinq vol. in-4°. 1754. &c. &c.

par les revers. Des études & des réflexions plus sérieuses perfectionnèrent ses facultés. Il brilla dans sa retraite avec un éclat tout particulier. Le politique libertin devint un sage extrêmement aimable. Les réflexions de Seneque, *la dignité & les graces de* Pline, *l'esprit & la finesse* d'Horace, *parurent également dans ses Ecrits & dans sa conversation (a). Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que M.* Leland *a mis avec quelque raison Milord* Bolinbroke *au nombre des Déistes ; car on ne peut disconvenir qu'il n'ait donné lieu à ce reproche, & qu'on ne trouve dans ses œuvres des choses très-répréhensibles.*

On sera peut-être étonné de ne pas

(*a*) Voyez les *Remarcks on the Life and Writings of Dr* Jonathan Swift, *Dean of S. Patricks*, &c.

voir M. le Président de Montesquieu *parmi les Législateurs. Deux raisons m'ont empêché de l'associer avec ces Philosophes. Premièrement, cet Auteur est encore trop nouveau, pour qu'il doive m'être permis de lui assigner un rang. Quoique mort depuis plusieurs années, il est en quelque sorte encore en vie; & ses Panégyristes & ses Critiques le traitent de même que s'il existoit actuellement. Il faut attendre que l'enthousiasme & la jalousie soient assoupis, & on connoîtra alors tout son mérite. En second lieu, il ne s'agit ici que des principes purement philosophiques des Loix, tirés d'une connoissance intime du cœur humain. C'est ainsi que* Grotius, Pufendorff, Cumberland, *&c. ont établi les fondemens du grand art de gouverner les hommes; & je demande au Public éclairé, si M.* de Montes-

quieu *a enchéri à cet égard ſur leurs réflexions. Son* Eſprit des Loix, *quelque beau qu'il puiſſe être* (*quoiqu'un peu découſu*) *eſt moins un Ouvrage de Légiſlation qu'un Traité de Politique & de Juriſprudence. Cet illuſtre Auteur avoit peut-être trop d'eſprit pour un Philoſophe. Un homme qui a pu écrire les* Lettres Perſannes, *& ſur-tout* le Temple de Gnide, *Ouvrage ſi galant, n'a guères fatigué ſon imagination par l'étude ſévère de la Philoſophie. Auſſi M.* de Monteſquieu *n'avoit pas été curieux d'étudier beaucoup les ſciences abſtraites, telles que la haute Métaphyſique & les Mathématiques; & c'eſt une choſe remarquable, que les Légiſlateurs dont j'ai écrit l'hiſtoire, en ont fait la baſe de leurs travaux.*

Il eſt ſans doute inutile de prévenir

que je n'ai rien oublié pour remplir le plan de ce volume. Je crois avoir fait mes preuves d'un zèle ſans bornes pour les progrès de la raiſon. Ni les critiques les plus mal fondées, les injuſtices les plus criantes, & les imputations les plus fauſſes, ne ſauroient refroidir mon ardeur. Je ſai que parmi les perſonnes qui liſent un Livre, celles qui n'ont que des lumières bornées décident toujours impérieuſement. Les autres, lorſqu'elles prononcent ſur le mérite d'un Ouvrage, ſe ſervent ordinairement de cette expreſſion modeſte: Il ſemble. *Elles ſavent combien il eſt difficile de connoître la vérité, & elles craignent de n'avoir pas aſſez de lumières, s'il s'agit d'un ſujet un peu compoſé. Quand on examine toutes les précautions qu'enſeignent les* Malebranche, *les* Nicole, *&c. pour ne pas ſe tromper, & qu'on voit avec*

quelle légéreté des hommes ordinaires jugent les plus grands Philosophes, & apprécient les choses les plus difficiles, on ne peut s'empêcher de gémir. Ces gens-là prêchent bien l'amour de la vérité; mais c'est avec cette restriction, que leur intérêt ne s'y trouvera point compromis. Cet intérêt les guide absolument; & ils ne sont attentifs qu'à le voiler de façon qu'on attribue à l'amour du bien public, ce qui n'est l'effet que de l'amour de soi-même. Les erreurs & les maximes dangereuses doivent être proscrites en quelque endroit qu'elles se trouvent: cela est certain. Mais si on ne tient point compte de la pureté des mœurs, de la probité & du mérite personnel, il n'y aura plus rien de stable ni de sacré dans la société.

Je prie les personnes qui m'ont fait quelques objections publiques ou parti-

culières, de ne pas penser que c'est par un motif d'indifférence que je ne réponds point à leurs objections. Quoique je sois infiniment sensible à toutes les sortes d'attentions qu'on veut bien donner à mes foibles Ecrits, je me suis fait une loi d'avoir égard aux critiques, sans entrer en lice avec qui que ce soit. Je sai par expérience ce qu'on gagne à vouloir faire revenir quelqu'un de l'erreur, ou à chercher sincèrement avec lui la vérité. Il est si rare d'avoir à faire à des Ecrivains modestes & de bonne foi, que je n'ose courir le risque d'une controverse inutile. On ne dispute guères pour s'instruire: on veut faire parade de ses connoissances, & on accumule gaiement les sophismes, ou pour obscurcir la question, ou pour remporter une victoire apparente. Lorsqu'un homme a plus d'orgueil que de désir de s'é-

clairer, les meilleurs argumens n'opèrent rien. Au défaut des raisonnemens, il emploie la force; & s'il a assez de crédit pour opprimer son adversaire, il suscite des persécutions sans nombre à celui qui s'est défendu légitimement.

Le Lecteur voudra bien ne pas imputer à négligence le peu d'intérêt qu'on trouvera dans la vie de La Rochefoucault. *Je n'ai rien oublié pour me procurer des mémoires & des anecdotes intéressantes. J'ai lu dans différens* Ana *des traits particuliers touchant ce Philosophe : mais rien de ce qu'on m'a communiqué ou de ce que j'ai découvert, ne m'a paru probable; & je crois que la qualité essentielle d'un Historien est de ne rien avancer qui ne soit appuyé sur les monumens les plus authentiques.* Quis nescit, primam esse historiæ legem ne quid

falſi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat? . . . . . *Cic.* de Orat. *Lib. II.*



DISCOURS
PRÉLIMINAIRE
SUR LA MORALE
ET LA LÉGSILATION.

LE commun des hommes estime la ſcience de vivre, (c'eſt-à-dire de ſe rendre humain, vertueux & ſociable,) ſi facile, qu'il croit ſuperflu de l'enſeigner. On entre dans le monde, ſans ſavoir ce qu'on doit exiger & ce qu'on eſt obligé de rendre. La nature ne nous inſpire cependant que le ſoin de veiller à notre conſervation, & ne nous fait point connoître à quoi ſe rapporte ce ſoin. Sortis de ſes mains, nous ne trou-

vons presque en nous que l'amour de nous-mêmes; d'où naissent la soif des plaisirs & la vanité : deux sentimens qui nous font mal vivre, & avec nous & avec la société, s'ils ne sont pas dirigés au bien général. C'est là l'objet de la Morale & de la Législation. L'une & l'autre tempèrent convenablement ces affections; & de vices qu'elles sont naturellement, les transforment en vertus. Elles nous apprennent à connoître nos véritables besoins, & à concourir chacun en particulier à nous les procurer réciproquement, afin de nous rendre heureux. Dans l'état de pure nature, les hommes n'ambitionnent que des richesses & des honneurs. En les possédant, ils croyent tenir toutes choses; & comme il est impossible qu'ils parviennent jamais à satisfaire leurs désirs à cet

égard, ils paſſent leurs jours dans des recherches pénibles & tumultueuſes. Il ſeroit même fâcheux pour eux, qu'ils n'euſſent plus rien à ſouhaiter. Sans objet ou ſans point de vue, leur ame s'affaiſſeroit bientôt; elle tomberoit dans l'accablement, & raſſaſiée par la jouiſſance, elle n'éprouveroit plus qu'un état de langueur & de triſteſſe. Déplorable condition des humains! Ou ils courent après une chimère, j'appelle ainſi une béatitude qu'on ſait ne pouvoir jamais acquérir, ou ils ſont en proie à un ennui & à un dégoût plus inſupportable que les plus rudes travaux. Tranchons le mot : ou ils vivent comme des imbécilles, ou ils végètent comme des hypocondres.

La Morale prévient heureuſement ce double malheur. Elle donne

donne d'abord les moyens de ſe délivrer des préjugés de l'enfance, & de tirer ſon ame de la preſſe. Elle enſeigne en ſecond lieu la manière de diſtinguer ce qui eſt eſſentiellement bon & abſolument néceſſaire, de ce qui eſt de pure fantaiſie ou de caprice. Elle nous fait voir que l'entretien de notre individu n'exige que peu de biens, & que ce luxe, ce faſte & cet éclat, qui éblouiſſent le vulgaire, ſont des inventions dignes d'amuſer des enfans. Enfin elle nous éclaire ſur l'objet propre des ſciences, en nous avertiſſant qu'on ne doit les regarder que comme de ſimples occupations & des alimens qu'on peut donner à l'eſprit, ou pour le ſoutenir, ou pour en étendre la capacité. Prendre les connoiſſances au pied de la lettre; penſer qu'on eſt né pour meſurer des lignes,

pour examiner le rapport des angles, pour considérer les divers mouvemens de la matière; s'estimer un être important, parce qu'on a plié son entendement à une étude particulière, & qu'on y a fait quelque progrès, c'est aux yeux du Moraliste une pure démence, ou du moins une grande illusion (*a*). On l'a dit: » La Morale est la propre science & la grande affaire des hommes » en général, qui sont intéressés à » rechercher le souverain bien, & » qui sont propres à cette recherche, » comme d'autres par différens arts » qui regardent différentes parties » de la nature, sont le partage & » le talent des Particuliers qui doivent s'y appliquer, pour l'usage » ordinaire de la vie, & pour leur

(*a*) Voyez *la Logique ou l'Art de penser*, pag. 16 de la cinquième édition.

» propre ſubſiſtance dans ce mon-
» de » (*a*). Cette ſcience conſiſte à bien régler nos goûts, nos penchans, nos paſſions & nos inclinations, afin de n'en être point troublés; à être avec ſoi, à ſentir ſa propre exiſtence, & à ſe ſervir de toutes choſes en les prenant pour des inſtrumens qui, quoiqu'utiles, nous ſont tout-à-fait étrangers. Agir autrement, c'eſt reſſembler à ces foux qui courent les rues, & qui ne peuvent demeurer tranquillement chez eux, & y jouir des avantages que leur condition peut leur procurer.

Cette comparaiſon eſt de *Socrate*. Ce Philoſophe eſt le premier qui a appris que l'attention princi-

(*a*) *Eſſai Philoſophique ſur l'entendement humain*, Tom. IV, pag. 220 de la quatrième édition.

pale d'un Etre raisonnable, est de se débarrasser de toutes les opinions que le préjugé a pu introduire dans le monde, & de n'admettre que celles qu'une raison éclairée pouvoit adopter. Toute la vie, dit-il, se consume dans des occupations vaines & inutiles. Elle se dissipe sans qu'on s'en apperçoive, & nous manque avant que nous ayons pu en jouir.

Auparavant que ce Sage eût paru, les Philosophes n'étudioient que les sciences naturelles. Les plus célèbres d'entr'eux, *Thalès* & *Pythagore*, avoient négligé la Morale. Celui-ci faisoit consister la sagesse en la soumission aux loix & en une tolérance universelle; & il donnoit le nom de Sage à ceux qui sont prêts à tout sacrifier à la vérité, honneurs, parens, réputation

même, & qui cherchent à être utiles aux autres hommes (*a*). Du

(*a*) Tout le monde sait que *Pythagore* est le premier qui a pris le nom de *Philosophe*, qui signifie Amateur de la Sagesse : ce qui fait voir qu'il ne croyoit point l'avoir en partage, mais qu'il désiroit fort de la posséder. Par cette considération, je crois devoir exposer ici ses autres maximes de Morale.

I. L'étude de la Philosophie tend uniquement à élever l'homme à la ressemblance de la Divinité. Ainsi la connoissance de Dieu ne peut être en nous que l'extrême effort de l'imagination vers la perfection.

II. Dieu est une ame répandue dans toute la nature, & les ames humaines dérivent de lui : elles sont immortelles, mais elles ne peuvent être unies à la Divinité, qu'en se purgeant de leurs vices.

III. L'unité est le principe de toutes choses

IV. Entre Dieu & l'homme, il y a différens ordres d'Etres spirituels, qui sont autant de Ministres de l'Etre suprême.

Pythagore condamnoit toutes les images de la Divinité, & vouloit que son

reste, il laissoit, suivant l'expression de *Ciceron*, la Philosophie errante & vagabonde parmi les planètes & les étoiles fixes. Mais *Socrate*, ajoute l'Orateur Romain,

culte se fît avec le moins de cérémonies qu'il étoit possible. Il disoit que les plus beaux présens que Dieu ait fait à l'homme, c'est de dire la vérité & de rendre de bons offices : ces deux actions ressemblant aux œuvres du Créateur. Il recommandoit sur-tout qu'on fît la guerre à cinq choses. 1°. Aux maladies du corps, en s'abstenant des débauches qui les produisent. 2°. A l'ignorance de l'esprit, en se donnant la peine de le cultiver. 3°. Aux passions du cœur, en les soumettant à la raison. 4°. Aux séditions des Villes, en s'attachant aux devoirs d'un bon Citoyen. 5°. Enfin aux discordes des familles, en évitant les querelles, les haines & les calomnies. Ses Disciples apportoient tous leurs biens à un fonds commun. Ils méprisoient les plaisirs des sens, s'abstenoient de tout jurement, ne mangeoient rien qui eût été en vie, & croyoient à la Métempsycose.

plus éclairé ou plus heureux, la fit en quelque ſorte deſcendre du Ciel, l'introduiſit dans les Villes, l'obligea à ſe familiariſer avec les hommes, & la rendit maîtreſſe de leurs ſentimens & de leurs cœurs (*a*). Ces raiſons le font regarder comme l'Inſtituteur de la Morale.

Ses diſciples étendirent ſa doctrine. *Ariſtipe* crut qu'on pouvoit la réduire à ces trois points. 1°. A bien diſtinguer le bien & le mal. 2°. A ſe dégager de la ſuperſtition & de la crainte de la mort. 3°. A ſe former des idées juſtes du vice & de la vertu. Cette doctrine bien entendue n'étoit que l'art de par-

(*a*) *Socrates primus Philoſophiam devocavit è cælo & in urbibus collocavit, & in domos etiam introduxit & coegit de vita & moribus rebuſque bonis & malis quærere.* Tuſcul. quæſt. Li. III. N. 8.

venir au bonheur, en se livrant à une douce volupté, & la conduite d'*Aristipe* étoit assez conforme à cette façon de penser. Ce Philosophe portoit des habits somptueux, & sa table étoit délicate. Il ne rougissoit pas de son assiduité chez la fameuse Courtisane *Laïs*; & lorsqu'on lui en faisoit un crime, il répondoit: Je possede *Laïs*, mais elle ne me possede pas. Cela ne le justifioit pas aux yeux des vrais Sages.

Diogène, qui étudioit la Morale quand *Aristipe* la professoit, fut choqué de ce faste & de cette sensualité. Il pensa que la vertu pouvoit bien s'acquérir par les enseignemens, mais qu'un Philosophe devoit la communiquer par ses leçons. C'est pourquoi il méprisa la noblesse, les richesses, les titres & les rangs, parce que ces

ſortes de biens ne dépendent point de nous, & que nous ne devons eſtimer que ce qui eſt en notre pouvoir de poſſéder. Il n'ambitionna que le néceſſaire. Une ſimple tunique & un manteau formèrent tout ſon vêtement. Il endoſſa là-deſſus une beſace & prit un bâton à la main. Son logement fut un tonneau. Peu inquiet ſur les moyens de ſubſiſter, il ſe confia entièrement à la Providence, s'eſtimant très-heureux d'avoir *des miettes de pain* pour ſe nourrir, & de pouvoir ſe paſſer de ces rafinemens de mets dont ſe repaiſſoient les Athéniens. Sa frugalité & ſon mépris pour tout ce qui s'appelle aprêts dans les repas, étoient portés à ce point de vouloir manger les mets crus, ſans en excepter la viande. Afin d'accoutumer ſon ame aux maux auxquels elle eſt ſujette par ſon union avec

le corps, il se rouloit pendant l'été dans le sable brûlant, & se couchoit sur la glace en hiver.

Après s'être ainsi bien éprouvé, *Diogène* joignit l'instruction à l'exemple. Il tança les Athéniens avec hauteur & sans ménagement sur leur mollesse, leur faste & leur sensualité ; & malgré ce ton dur & offensant, il parloit si bien, débitoit des choses si solides, & vivoit avec tant de régularité, qu'il se concilioit l'estime & le respect de ses Auditeurs. Ce n'est point, disoit-il, à vaincre des hommes inquiets & turbulens, que consiste la véritable gloire, mais à triompher de l'horreur de la pauvreté, de la crainte, de l'espérance, de la concupiscence, & de cet animal dangereux & séduisant, qu'on appelle la volupté. Il recommandoit après cela l'amour du travail, la

frugalité, & une grande attention à se veiller soi-même contre l'attrait des plaisirs (*a*). Toute sa morale

(*a*) Je sais qu'on a publié que la conduite de *Diogène* n'a pas été à cet égard conforme à ce discours, & comme on a depuis peu renouvellé ce reproche, le Lecteur ne désapprouvera peut-être pas que je l'examine, sans prendre d'autre parti que celui que la vérité pourra dicter.

On a accusé ce Philosophe de mener une vie honteuse & misérable; de satisfaire sans pudeur cette sorte de besoin qui naît de l'aptitude à la génération, & d'aller passer les nuits chez la *Laïs*. Quand on considère la vie de *Diogène*, & qu'on rapproche ces imputations de ses maximes & de son austérité, on n'a que deux partis à prendre: ou de mettre au rang des fables ce qu'on rapporte de sa Philosophie & de sa dureté envers lui-même, ou de taxer de calomniateurs ceux qui ont débité ces maximes odieuses, ou qui les ont écrites sans examen. Si on adopte le premier parti, il faut douter s'il y a jamais eu de *Diogène* dans le monde, & taxer effrontément de menteurs les plus respectables Historiens. Si au contraire

consistoit en maximes, dont voici les plus importantes.

on le rejette, les indécences de ce Philosophe doivent être mises sur le compte de la calomnie. Aussi les plus savans personnages ont pris le parti de *Diogène*; & j'avoue que je cite avec joie Saint *Augustin* *, dont l'autorité seule doit valoir en cette occasion une preuve complette de son innocence.

En effet, est-il vraisemblable qu'un homme qui prêchoit des mœurs sévères, qui vivoit durement & qui en faisoit parade, eût eu assez peu de jugement pour exposer en public ses foiblesses, si un génie de cette trempe avoit pu en avoir? En vérité la méchanceté est bien aveugle. Quoi! croira-t-on qu'un homme exténué par le jeûne & le mal-aise, & surtout par l'étude & les réflexions, eût autant de tempérament qu'on lui en suppose? *Sine Cerere & libero friget Venus*, disoient les Latins (*Terence*); & il est notoire que notre Philosophe buvoit de l'eau & mangeoit très-peu. A l'égard de *Laïs*, cette Courtisane ne recevoit per-

* *De Civitate Dei*, Lib. XIV, C. 2.

1. Il eſt facile de devenir vertueux, lorſqu'on étudie & qu'on réfléchit.

2. Il n'y a rien dans la vie dont on ne puiſſe venir à bout par le travail, & qu'on ne puiſſe ſe procurer. Et les hommes qui l'ont négligé, ont toujours vécu malheureuſement.

3. Le travail apprend à mépriſer la volupté, & l'habitude de la mépriſer rend ce mépris très-agréable.

ſonne chez elle qu'on ne la payât bien. *Ariſtipe* même, ce Philoſophe galant & aimable, achetoit chèrement ſes faveurs. Comment auroit-elle donc reçu *Diogène*, vêtu mal proprement, ſec & décharné, & ce qui eſt eſſentiel, n'ayant pas le ſou? D'ailleurs M. *Bruker* a prouvé ſolidement que ce Philoſophe étoit preſque décrépit, lorſque *Laïs* vint à Corinthe *.

* *Jacobi Brukeri Hiſtoria critica Philoſophiæ.*

4. Il faut attribuer plus de choses à la nature qu'à l'art.

5. Sans la loi il n'y auroit point de société ; & sans un plein exercice de cette loi, il n'y auroit point de Citoyens. Car sans un bon Gouvernement, il n'y auroit point d'Etat, & tout seroit dissolu.

6. Il faut mépriser les distinctions & la vaine gloire, qui sont les instrumens & les pièges du vice.

7. Il n'y a qu'une société ou qu'une partie dans le monde, c'est celle qui est juste ou gouvernée par de sages loix.

8. Le but de la Philosophie (c'est-à-dire de la Morale) est de se mettre au dessus des chagrins & des plaisirs.

9. L'avantage qu'on retire de la Philosophie, c'est d'être prêt à tout événement.

10. Ceux-là sont insensés, qui estiment la vertu, la prêchent & ne la pratiquent pas.

Les successeurs de *Diogène* adoptèrent bien ses principes, mais ils ne furent pas curieux d'imiter sa conduite. Moins Philosophes que lui, ils crurent que la Sagesse pouvoit s'allier avec les douceurs de la vie. *Platon* même, surnommé le divin, aux satisfactions de l'étude, joignit les plaisirs des sens. *Démocrite*, qui vint ensuite, prétendit que ces plaisirs ne pouvoient point former la félicité de l'homme. Il soutint que le souverain bien consiste dans la tranquillité de l'esprit & dans l'amour de l'étude, & il se moqua de ceux qui le cherchoient ailleurs.

Ce précepte étoit fort vague. Car qui est-ce qui peut donner cette tranquillité de l'esprit, & que faut-

il faire pour se la procurer? C'est ce que ne disoit pas *Démocrite*. Le fameux *Epicure* voulut le savoir & l'apprendre aux hommes. Livré à ses réflexions, il découvrit ces maximes.

1°. Fuyez le tumulte des affaires, & préférez une heure de vie bien ménagée, aux flatteuses chimères de l'ambition.

2°. Cachez votre vie, c'est-à-dire, mettez vos foiblesses à couvert des yeux du vulgaire.

3°. Evitez la douleur & toutes les sortes de peines.

4°. Aux plaisirs délicats de l'étude, mêlez les plaisirs vifs des sens.

5°. Coupez le sérieux de la méditation par une conversation agréable.

Cette doctrine est sans doute celle du vrai Sage. Mais parce qu'elle fait consister le bonheur

dans la jouiſſance des plaiſirs, on penſa qu'elle conduiſoit à la volupté. On décria même *Epicure* comme un libertin, quoiqu'il ait vécu peut-être plus auſtèrement qu'aucun Philoſophe. Il ſe contentoit de pain & d'eau dans ſes repas. Et on trouve dans une de ſes Epîtres, qu'il prie un de ſes amis de lui envoyer un peu de fromage chyteredien pour augmenter ſon ordinaire. Auſſi Saint *Auguſtin* dit qu'il eût préféré ce Philoſophe à tous les autres, s'il avoit cru l'ame immortelle, & des récompenſes ainſi que des ſupplices dans l'autre vie (*a*).

L'abus qu'on fit de la Morale

(*a*) *Epicurum accepturum fuiſſe palmam in animo meo, niſi ego credidiſſem poſt mortem reſtare animæ vitam & tractus meritorum, quod* Epicurus *credere noluit.* Conf. L. VII, C. 16.

d'*Epicure*, dégénéra bientôt en licence. Un génie ferme & vigoureux, qui naquit en Chypre, *Zenon*, entreprit d'opposer une digue à ce débordement. Il comprit qu'il n'étoit pas nécessaire de recommander aux hommes la jouissance des plaisirs du corps ; qu'ils n'y étoient que trop portés ; & que si on ne les proscrivoit pas absolument ces plaisirs, ils absorberoient tout-à-fait les satisfactions de l'esprit, & rendroient l'homme malheureux. Rappellant la morale & la vie de *Diogène*, il voulut encore enchérir sur son austérité. Il se condamna d'abord à ne manger que des légumes & à ne boire que de l'eau. Il établit ensuite que le Sage pouvoit bien attendre de Dieu les richesses, la santé & les prospérités de la vie ; mais que du reste c'étoit à lui de se rendre vertueux,

équitable, humain; parce que, selon *Zenon*, la vertu n'est jamais un don du Ciel (*a*). Il ajoutoit qu'un Philosophe devoit être au-dessus des passions, & mépriser également le plaisir & la douleur. Au milieu des plus cruels tourmens, & dans le taureau même de Phalaris, il prétendoit qu'il ne souffroit rien, ou du moins qu'il devoit dire, que cela est agréable, que je ne souffre point! *Quam suave est hoc, quam hoc non curo!* Cette force d'esprit nécessaire pour se mettre au-dessus de la douleur, est ce qu'on appelle une vertu stoïque. *Zenon* en la prêchant, n'oublioit pas que le Sage est homme, & que par là il est né sensible aux tourmens & aux plaisirs; mais il vou-

(*a*) *Horace* a dit: *Det vitam, det opes, æquum mi animum ipse parabo.* Liv. I, Ep. 18.

loit que les maux ne puſſent l'affliger; qu'il ſe roidît contre les charmes de la volupté, & qu'il contrebalançât les misères & les afflictions de la vie, par la ſatisfaction que devoit lui procurer ce témoignage infiniment agréable, qu'il pouvoit ſe rendre, de ne dépendre que de lui. Le Sage, diſoit-il, eſt véritablement libre & même ſouverain, parce que rien ne peut le ſurpaſſer. Il eſt toujours content ſans le ſecours des objets extérieurs, (*Sapiens ſe ipſo contentus eſt.*) Son eſprit tient tout de lui-même (*ex ſe totum eſt.*) Jupiter même n'eſt ni plus puiſſant ni plus heureux que lui. Sa Philoſophie le rend en quelque ſorte égal aux Dieux. Quel avantage peut avoir en effet la Divinité (ſi l'on en croit *Zenon*) au-deſſus d'un homme de bien? Il n'en a point d'autre que d'être vertueux

plus long-temps. Les Dieux doivent leur ſageſſe à leur propre nature, & le Philoſophe à ſes réflexions. Celui-ci tient d'eux le don de la vie, & de la Philoſophie le bon uſage qu'il en fait. Or autant que le bon uſage de la vie eſt au-deſſus de la vie même, autant l'obligation qu'il a à la Philoſophie (c'eſt-à-dire la Morale) eſt plus grande que celle qu'il a aux Dieux. Enfin le Sage de *Zenon* n'eſt plus comme ſuppliant en préſence du Créateur, mais comme égal. Il prend ſon repos avec lui-même, en ſe livrant à ſes penſées : *acquieſcit ſibi, cogitationibus ſuis traditus* (*a*).

C'étoit ſans doute pour faire voir l'excellence de la Sageſſe, que les Stoïciens faiſoient ſonner

(*a*) Voyez les Epîtres de *Sénèque*.

si haut les avantages de celui qui la posséde. Elle lui tient lieu de tout, disoient-ils. Elle lui sert de bouclier contre toutes les adversités de la vie, & l'éléve en quelque sorte au-dessus de l'humanité. Rien n'est assurément plus noble, plus grand, plus sublime. Si quelque chose peut être répréhensible dans cette Morale, c'est d'y voir établir l'homme spectateur de son mérite & l'admirateur de sa vertu. Cela est un peu vain. Mais l'orgueil est une passion si chérie de l'homme, qu'on ne pouvoit mieux lui inspirer l'amour de la sagesse, qu'en le flattant de ce côté-là.

Quoi qu'il en soit, on ne crut pas qu'on pût enseigner une plus belle morale. Presque tous les Philosophes qui succédèrent à *Zenon*, l'adoptèrent. Elle fut mise en pratique par les Romains. On lui doit

même ces actions héroïques qui illustrèrent jadis la Capitale du monde, & que nous admirons tant aujourd'hui. Cependant tous ces préceptes des anciens ne donnoient pas une notion bien exacte de la vertu. Y a-t-il une vertu absolue, ou n'appelle-t-on ainsi que ce qui est utile à la patrie ? C'est là une question que les modernes se sont proposé de résoudre.

Ils ont examiné ce que nous devions au Tout-Puissant, à nous-mêmes & aux autres. Ils ont donné des définitions exactes du mérite & de la vertu, du bien & du mal moral; développé les déréglemens de l'esprit & les vices du cœur; indiqué les moyens de se délivrer des uns & des autres; prescrit la conduite qu'on doit tenir pour bien vivre avec soi & avec ses concitoyens; enfin ils ont réduit la fa-

gesse en art. La seule chose qu'on pourroit désirer aujourd'hui, ce seroit qu'on réunît leurs principes pour en former une science bien liée. Car la Morale, suivant la pensée d'un grand Philosophe (*a*), » est capable de démonstration aussi » bien que les Mathématiques, » puisqu'on peut connoître parfai- » tement & précisément l'essence » réelle des choses que les termes » de Morale signifient, par où » l'on peut découvrir certainement » qu'elle est la convenance ou la » disconvenance des choses mêmes, » en quoi consiste la parfaite con- » noissance.

C'est donc une chose à faire qu'un cours de Morale démontré

(*a*) *Loke*. Voyez l'*Essai philosophique, concernant l'entendement humain.* Tom. III, page 336 de la quatrième édition in-12.

géomé-

géométriquement. Mais les hommes en deviendroient-ils plus sages? Il y a tout lieu d'en douter. En effet, le plus grand nombre, dit *Montagne*, reçoit les avis de la vérité & ses préceptes comme une monnoie courante sans examen; & au lieu de s'en servir pour régler ses mœurs, ou il les oublie, ou il en remplit sottement sa mémoire. On lit un livre pour s'amuser un moment, & non pour s'instruire & pour se corriger. Les plus beaux préceptes ne germent que dans peu de têtes. L'orgueil, qui est le vice capital de l'homme, élève le sot même au-dessus des plus grands génies. Le besoin & l'humiliation pourroient bien le rendre docile à l'instruction, si dans cet état cet orgueil ne lui inspiroit point le désir de se rendre puissant. Afin de lui applanir le chemin de la for-

tune, il lui couvre la honte des moyens. Dès-lors, comme l'observe avec tant de jugement un des plus grands Orateurs de ce siècle (*a*), il regarde ces vertus romaines, qui ne veulent rien devoir qu'à la probité, à l'honneur & aux services, comme des vertus de roman & de théâtre, & croit que l'élévation des sentimens pouvoit faire autrefois les héros de la gloire, mais que c'est la bassesse & l'avilissement qui font aujourd'hui ceux de la fortune. » Le crime qui » l'élève est pour lui (l'orgueilleux » ou l'ambitieux) une vertu qui » l'annoblit. Ami infidèle, l'amitié » n'est plus rien pour lui, dès qu'elle » intéresse sa fortune : mauvais ci- » toyen, la vérité ne lui paroît es-

(*a*) Le P. *Massillon*. Voyez dans *le petit Carême* le Sermon sur la tentation des Grands.

» timable qu'autant qu'elle lui est
» utile : le mérite qui entre en con-
» currence avec lui, est un ennemi
» auquel il ne pardonne point : l'in-
» térêt public cède toujours à son
» intérêt propre : il éloigne des su-
» jets capables, & se substitue à
» leur place : il sacrifie à ses jalou-
» sies le salut de l'Etat ; & il ver-
» roit avec moins de regret les af-
» faires publiques périr entre ses
» mains, que sauvées par les soins
» & les lumières d'un autre (*a*).

On sent la suite de ce désordre : mais ceux qui pourroient y apporter du remède, le tiennent ordinairement pour chimérique. Ils regardent toutes ces vérités comme de belles paroles qui ne méritent qu'une attention momentanée. Ils ne s'occupent que de pourvoir à la

(*a*) *Ubi suprà*.

ſubſiſtance de l'homme, & ils n'appellent utiles que les ſciences qui ont cette ſubſiſtance pour objet. Quant à l'art de le rendre ſage & vertueux, il leur paroît abſolument ſuperflu. De ſorte que l'Etre raiſonnable, qui fait parade de ſon eſprit & de ſes lumières, ne parle plus que de ce corps matériel, qui l'identifie avec les plus vils animaux. Richeſſes & population, voilà l'objet de ſes vœux. Cependant qu'importe à l'humanité que la terre ſoit moins peuplée qu'elle ne l'eſt, pourvu que les mortels qui reſteront ſoient plus parfaits, c'eſt-à-dire, ayent plus d'élévation dans le génie, plus de vertus dans le cœur, plus de ſenſibilité dans les organes? Le grand malheur, quand on comptera dans le monde un tiers de moins d'hommes qu'on n'en compte aujourd'hui! L'eſſentiel eſt

que ceux qui exiſtent, s'uniſſent, ſe chériſſent réciproquement, & concourent tous à leur ſouverain bien. Nous ne ſommes pas nés pour ne ſonger qu'à notre nourriture, mais pour acquérir des perfections qui nous mettent en état de nous rapprocher de l'Etre ſuprême, à qui nous devons tout ce que nous ſommes, & dont la connoiſſance peut ſeule faire notre véritable félicité. A l'égard de notre entretien, c'eſt l'ambition & l'avarice qui cauſent la misère & la pauvreté; car quand on vivra ſimplement & qu'on ſe contentera du néceſſaire, on verra par-tout l'abondance & la paix.

C'eſt ce dont jugèrent les Egyptiens & les Aſiatiques, lorſque les Philoſophes leur eurent enſeigné la Morale. Avant qu'ils euſſent paru, on n'étoit occupé que de l'agriculture & du commerce, & cette

unique occupation avoit causé les plus grands désordres. Voici ce que l'Histoire nous apprend à ce sujet.
» En Egypte, la fainéantise avoit
» pris la place du travail, la super-
» stition celle de la Morale : le luxe
» avoit étouffé la vertu. L'Asie n'é-
» toit pas moins gâtée. L'Empire
» des Assyriens, des Caldéens ou
» des Babyloniens, celui des Me-
» des & de tous les moindres Royau-
» mes qui leur étoient tributaires,
» ne faisoient paroître que de l'or-
» gueil & de la volupté : les vices
» n'y étoient pas seulement souf-
» ferts, ils y étoient même adorés :
» les Rois n'étoient occupés que
» de leur pouvoir despotique; &
» les peuples qui vivoient dans la
» servitude, n'avoient ni élévation
» pour les sciences, ni goût pour
» autre chose que pour ce qui pou-
» voir flatter leurs sens, & leur pro-

» curer une funeste félicité dans
» l'oubli de leurs misères (*a*).

Les Sages parlèrent, on les écouta ; & voilà tout-à-coup une réforme générale dans les mœurs. On chérit la paix, on se prêta des secours mutuels, & chacun se regarda comme frère. Dès-lors il y eut une parfaite harmonie entre les Particuliers & le Corps de l'Etat. On ne connut plus de biens & de maux que ceux de la Patrie. Les pères nourrissoient les enfans dans cet esprit ; & les enfans apprenoient dès le berceau à regarder la Patrie comme une mère commune, à qui ils appartenoient encore plus qu'à leurs parens. Ce n'étoit plus pour l'homme riche & puissant qu'on avoit de la considération ou du respect ; mais pour le bon citoyen ;

(*a*) *Histoire des sept Sages*, par M. *de Larrey*, seconde partie, page 390.

pour celui qui se regarde toujours comme membre de l'Etat, qui se gouverne par les loix, dont la probité & la justice règlent toutes les actions, & qui rapporte tout au bien public (*a*).

Ce ne fut pas seulement en enseignant la Morale que les Philosophes produisirent ce changement, mais en perfectionnant aussi la Législation. *Lycurgue*, célèbre Législateur de Lacédémone, commença par blâmer le luxe. Il tâcha d'éloigner les Lacédémoniens de la volupté, en leur en faisant perdre la pensée, & en leur ôtant les moyens de s'y livrer. A cet effet, il recommanda le travail, & ne laissa personne oisif. Il voulut qu'on élevât les enfans durement, afin de les y accoutumer de bonne heure; &

(*a*) *Ubi suprà*, pag. 391 & 392.

pour

pour les rendre forts & courageux, il ordonna que les jeunes filles fissent les mêmes exercices que les jeunes garçons. Il endurcissoit leur corps en les exerçant à la course, à la lutte, à lancer le javelot. Il prétendoit par là que le fruit qu'elles concevroient dans la suite trouvant un corps robuste & vigoureux, y prendroit de plus fortes racines, & qu'elles-mêmes fortifiées par ces exercices, en auroient plus de facilité, de force & de courage pour résister aux douleurs de l'enfantement. Pour leur retrancher même toute sorte de délicatesse, il fit une loi qui les obligeoit à paroître en public toutes nues de même que les jeunes garçons, & à danser devant eux dans cet état à certaines fêtes solemnelles. Elles étoient chargées de se moquer de ceux d'entre ces jeunes gens qui n'a-

voient pas fait leur devoir, & de louer & fêter les autres qui avoient bien mérité de la Patrie. Cela rendoit ceux-ci fiers, & ceux-là honteux. Il résultoit de-là de plus grands effets que les plus fortes remontrances n'en auroient pu produire, d'autant mieux que le tout se passoit en présence des Citoyens, des Sénateurs & des Rois mêmes.

Comme le but de *Lycurgue* étoit d'avoir des hommes robustes, il enjoignoit aux maris de ne s'approcher de leur femme qu'à la dérobée, & de se lever de cette table avec une partie de leur appétit. Par cette même raison, il permettoit aux vieillards qui avoient une jeune femme, de la communiquer à un jeune homme bien fait. Il autorisoit même les femmes à passer du lit de leur mari dans celui de leurs amans. Persuadé que l'amour

tout ſeul feroit ce commerce, & qu'il ne s'exerceroit qu'entre de jeunes perſonnes des deux ſexes également bien faites, il en concluoit que les enfans qui en naîtroient auroient tout l'avantage du corps, de l'eſprit & du cœur, que la nature & l'amour unis enſemble ſont capables de former (*a*). C'étoit ici une pure conjecture, qui n'avoit point aſſez de poids pour autoriſer l'adultère. On a beau dire que *Lycurgue*, tout occupé de ſon zèle pour la Patrie, ne ſongeoit qu'à lui procurer de braves citoyens; cette raiſon ne ſuffit pas pour permettre de bleſſer la pudeur & de refroidir l'union conjugale (*b*). Il eſt vrai que ce Légiſlateur ne croyoit

(*a*) Voyez la vie de *Lycurgue* dans *Plutarque*.

(*b*) Voyez les Remarques de M. *Dacier* ſur la vie de *Lycurgue*.

point que ce qui étoit utile à la Patrie, dût être mal-honnête; & il estimoit qu'un des plus grands avantages qu'elle pût recevoir d'une bonne Législation, c'étoit une féconde & vigoureuse postérité.

Cependant cette Législation ne touchoit pas aux mœurs. Or ce n'est point assez d'indiquer les moyens de former les hommes forts & vigoureux: l'essentiel est de les rendre sages & vertueux. C'est aussi à quoi s'attacha le second Législateur de l'Antiquité. *Solon* (c'est le nom de ce Législateur) commença par exhorter à se donner de garde de soi-même. Il recommanda ensuite qu'on souffrît plutôt le dommage, que de le réparer par un gain sordide; qu'on n'insultât point aux malheureux; qu'on ne se laissât point dominer par l'envie; qu'on ne souhaitât pas l'impossible; qu'on

aimât la paix & qu'on obéît aux loix. Son grand principe étoit de mettre en grande considération la vertu & la probité, avant que de faire aucun Réglement. Car à quoi servent les loix, disoit *Solon*, chez un peuple corrompu par le luxe & par les délices? Ce sont des toiles d'araignées, où il n'y a que les moindres mouches qui s'y prennent : les plus grosses les rompent & passent au travers. Voilà pourquoi il n'estimoit rien de saint que la vertu & la probité ; & il en préféroit la garantie aux sermens les plus solemnels. Quant à ses loix, deux grandes maximes en formoient la base. La première est, que pour commander, il faut avoir appris auparavant à bien obéir : & la seconde, qu'on doit moins avoir égard à l'agréable qu'à l'honnête, & faire

toujours dominer le goût du dernier sur l'autre (*a*).

Tous ces préceptes sont utiles ; mais ils n'enseignent point les devoirs réciproques des hommes en société, & les moyens de vivre en bonne intelligence & en paix. Cette paix si estimable, forme sur-tout le vœu du Législateur. Aussi le premier d'entre les Législateurs modernes, a recherché avec soin le droit de la guerre & de la paix. Des principes les plus sains de la Morale, il a déduit des règles sûres pour la conserver au-dedans & au-dehors, & a fixé les cas où il est permis de prendre les armes, afin de contenir ceux qui veulent la troubler. Le second Législateur moderne s'est proposé de remonter

(*a*) Voyez la vie de *Solon* dans *Diogène de Laërce*.

à l'origine du Droit de la Nature & des Gens. Il a établi les devoirs de l'homme & du citoyen, & a prescrit les règles les plus efficaces pour conserver une société heureuse & durable. Enfin on doit au troisième les principes philosophiques des Loix, c'est-à-dire la découverte de propositions d'une vérité immuable, qui servent à diriger les actes volontaires de notre ame; indépendamment de toute loi civile. Il ne restoit plus qu'à exposer les obligations du Chef d'une société, afin d'avoir un corps complet de Législation; & c'est ce qu'a fait avec succès le dernier Législateur moderne.

Heureux les peuples où cette théorie du gouvernement sera réduite en pratique! Plus heureux encore le Souverain qui ne s'occupera que de ce soin! Aux plaisirs

délicats des ſens, il joindra les ſatisfactions exquiſes de l'eſprit. S'il travaille à la félicité de ſes ſujets, ceux-ci de leur côté n'auront rien de plus à cœur que de contribuer à la ſienne. Inſtruits de leurs devoirs, ils ſauront que pour parvenir au ſouverain bien, il faut vivre dans une parfaite union, dans une bonne intelligence, & ſe réunir à ſon chef. Leur politique ne conſiſtera pas à ſe tromper les uns les autres; mais à faire grace aux foibleſſes humaines, & à gémir en ſecret de leurs infirmités. Du reſte, amis de la vérité, ils la diront hardiment; & comme la vérité eſt conſtante & permanente, leur union & les douceurs qui en réſultent, ſeront éternelles. Le luxe dépérira, parce que la probité, le mérite & la vertu ſeront ſeuls en conſidération. On ne reconnoîtra d'autre ſu-

périorité que celle des talens de l'eſprit & des qualités du cœur ; & la juſtice peſera également dans ſa balance les intérêts du puiſſant & du foible.

Ces choſes ſont ſans doute trop belles pour qu'on les voie jamais arriver. Il n'y a que les gens éclairés qui puiſſent les faire valoir ; & malheureuſement ils ne forment pas le plus grand nombre. Les autres les eſtimeront chimériques. Ceux-ci, bien loin de penſer que la vérité doive être dans la bouche de ceux qui gouvernent un Etat, s'imaginent au contraire que la politique par laquelle on doit conduire les hommes, n'eſt que l'art de les tromper. Cela eſt dans l'ordre. L'ignorance eſt la mère du menſonge ; & par conſéquent la fineſſe, la diſſimulation, la fourberie, doivent être l'apanage des petits eſprits.

Tout ce que pourront leur dire les plus grands Philosophes, passera pour des spéculations arides, qui ne sont bonnes que dans le cabinet. S'ils ont la force en main, ils croiront avoir de grandes lumières ; & la facilité de faire exécuter leurs volontés, les rendra à leurs yeux justes & salutaires. Des guerres naîtront de cet aveuglement ; les divisions s'accroîtront ; les malheureux se multiplieront ; le mérite & la vertu seront opprimés ; & l'humanité souffrira. Quel parti doit prendre le Sage dans ce temps fâcheux ? C'est de redoubler d'ardeur pour éclairer les hommes ; de ne point mollir dans ses instructions ; de respecter toujours la puissance, quelqu'égarée qu'elle puisse être ; de ne cesser de mettre ses devoirs au jour ; enfin lorsque la prudence l'oblige absolument à se taire, de

s'envelopper dans le manteau de ſa vertu ; & s'il faut nourrir quelque paſſion pour ſoutenir ſon ame en cet état de contrainte, de ſouhaiter comme *Pline* le jeune, ou de faire des choſes dignes d'être écrites, ou d'écrire des choſes dignes d'être lues.

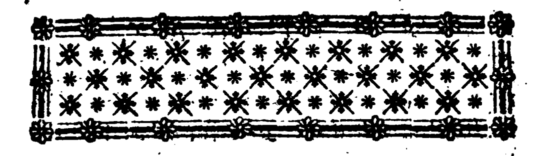


TABLE
DES PHILOSOPHES
Contenus en ce Volume.

HISTOIRE



Montagne



HISTOIRE
DES
MORALISTES
ET
DES LÉGISLATEURS
MODERNES.

*MONTAGNE.**



QUAND *Démocrite* considéroit les bizarreries & les disparates des hommes; qu'il examinoit leurs folies, leurs préjugés & leurs travers, il ne pouvoit s'empêcher de rire.

* *Scævola Sammarthani elogiorum*, Lib. 2. *Thuani Hist.* Tom: 5. *Lettres de Pasquier à M. Pelgé*, Liv. 18. Lett. 1. Dissertation critique par *Balzac*, 19 & 20. *Sommaire sur le récit de la vie de Michel, Seigneur de Montagne. Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres* par le P. *Niceron*, Tom. XVI. Et ses Ouvrages.

C'étoit, selon lui, le spectacle le plus réjouissant dont un Sage peut jouir. Rien n'est plus amusant en effet que de voir la gravité que les hommes affectent dans toutes leurs manières; l'air d'importance qu'ils donnent à des choses de pure convention ou de caprice; combien ils font valoir les plus petits avantages; les distinctions qu'ils attachent à des marques puériles; la vanité qu'ils tirent de leurs foibles connoissances; le ton décisif avec lequel ils jugent des matières sur lesquelles ils n'ont que des lumières bornées; enfin les soins infinis qu'ils se donnent pour chercher des biens imaginaires, & pour former des projets dont l'exécution demanderoit des siècles. Il n'y a point de Philosophe qui ne trouve fort comique, par exemple, la supériorité que prend vis-à-vis d'un autre homme, un personnage élevé par hasard, ou par emprunt; la bonne opinion que cette élévation donne à ce personnage de lui-même, & la fatuité avec laquelle il accueille ceux qui lui parlent, quoiqu'ils végètent comme lui, & qu'ils pensent peut-être mieux. Le monde est plein de ces sortes de gens, qui jouent tous à peu près le même rôle dans leur état, & dont l'ensemble forme une sorte de Comédie

fort divertissante. *Démocrite* en rioit, & il avoit raison. Ce sont ici des écarts de l'imagination, qui est une folle très-capable par conséquent de divertir.

Mais si l'on jette les yeux sur les vices du cœur, on se sent ému d'une manière bien différente. L'acharnement des hommes les uns contre les autres, leurs querelles, leurs perfidies, leurs ruses, leurs dissimulations, leurs noirceurs, leurs trahisons, leur ingratitude, l'abus qu'ils font des choses les plus sacrées & les plus respectables, en un mot toutes leurs méchancetés n'excitent plus que des gémissemens. Un être capable de réflexion ne peut s'empêcher de s'attendrir sur cette dépravation. *Héraclite* n'y pensoit jamais sans verser un torrent de larmes. Dans l'examen de l'homme, il n'étoit affecté que des vices du cœur, tandis que *Démocrite* ne faisoit attention qu'aux défauts de l'esprit.

Les uns & les autres forment les maladies de l'ame. La morale est l'art de les guérir. Elle a pour objet de délivrer l'esprit de toutes les petitesses qui l'obsèdent, de tous ses préjugés, & de déraciner du cœur toutes les mauvaises inclinations. Son but est premièrement d'indiquer la route quon doit tenir pendant

le cours de la vie, pour bien vivre avec ſoi-même; & en ſecond lieu, de faire naître les ſentimens d'humanité, d'amour, de ſociabilité & de juſtice. Les Sages de l'Antiquité ont donné là-deſſus de très-belles maximes. Ils ont dit & fait à cet égard tout ce qu'on pouvoit dire & pratiquer. Mais ces maximes ſont des inſtructions ſerrées, que les gens du monde liſent d'autant moins volontiers, qu'ils dédaignent les moralités proprement dites. Pour les leur faire goûter, il falloit faire un tableau général des imperfections de l'homme, peindre ſes mœurs, ſes inclinations & ſes foibleſſes; avouer ingénument les ſiennes propres; enfin, prendre le ton de Moniteur plutôt que celui de Précepteur du Genre humain. C'eſt ce que fit auſſi le premier Moraliſte qui a paru à la renaiſſance des Lettres. C'étoit un homme gai, aimable, judicieux & éclairé, qui voyoit bien, & qui écrivoit de même. Sans pleurer ni ſans rire, il obſervoit les hommes, & tenoit un regiſtre de ſes obſervations. Il a compoſé de cette manière un cours de morale qui reſſemble aſſez à une galerie de portraits. On y voit des originaux de toutes les eſpèces. On le trouve lui-même dans cette galerie;

& cette façon d'inſtruire a un air d'aiſance & de familiarité qui ne choque perſonne. On reconnoît que c'eſt un véritable ami des hommes, qui leur dit de bonnes vérités ſans les offenſer. Mais on jugera mieux de ſa méthode, quand on aura lu l'hiſtoire de ſa vie.

Michel DE MONTAGNE naquit en Périgord, dans un Château dont ſa famille portoit le nom, en 1533, le dernier jour de Février, entre onze heures & midi. Son père, qui étoit bon Gentilhomme (*a*), prit un ſoin extrême de ſon éducation. Il commença par lui inſpirer de bonne heure des ſentimens d'humanité. Il le fit tenir ſur les fonts par des perſonnes de la condition la plus abjecte. Il l'envoya enſuite nourrir dans un petit Village chez de pauvres payſans, & il le laiſſa long-temps avec eux, afin de l'accoutumer à une vie frugale & groſſière. Le jeune MONTAGNE prit tellement le goût de cette manière de vivre de ſa nourrice, que retourné chez

(*a*) On lit dans l'*Scaligerana Secunda* une anecdote à ce ſujet, qu'on ne conçoit pas : c'eſt que *ſon père étoit Vendeur de Harengs*. Veut-on faire entendre par là que ſon père n'étoit que Marchand ? Ce ſeroit une grande fauſſeté, comme on le verra par la ſuite. Ou bien cela ſignifieroit-il que ſon père commerçoit ? Mais M. *de Montagne* étoit fort riche, & a toujours vécu noblement.

ſon père, il refuſoit les choſes que les enfans aiment ordinairement avec paſſion, comme ſucre, confitures, & généralement tout ce qu'on appelle *bonbons*.

Après avoir rendu ſon enfant doux & affable envers les gens qui étoient au-deſſous de lui, & l'avoir accoutumé à vivre avec des alimens communs, M. *de Montagne* ſongea à former ſon eſprit. Il fit à cet effet des recherches convenables pour lui procurer l'inſtruction des perſonnes les plus doctes. Son deſſein étoit de lui faire apprendre le Latin avant même qu'il ſût le François. Il connoiſſoit les longueurs & les difficultés qu'on trouve dans l'enfance à apprendre ces deux langues en même temps; & il crut que ſi ſon fils ſavoit une fois le Latin, qui eſt une langue morte, il lui ſeroit aiſé de ſavoir le François, qu'il ſeroit obligé de parler continuellement en entrant dans la ſociété de ſes compatriotes. Cette penſée lui plut ſi fort, qu'il voulut la mettre à exécution. Il falloit pour cela confier l'éducation du jeune MONTAGNE à un homme qui ignorât la langue Françoiſe, & qui entendît très-bien la Latine. C'eſt ce qu'il trouva heureuſement en Allemagne. On lui indiqua dans ce pays un Savant qui ne parloit que Latin ou

Allemand. M. *de Montagne* n'oublia rien pour se l'attacher, & il y parvint. Il défendit après cela à tous ceux qui verroient son fils, de lui parler autrement qu'en Latin ; & il apprit à son épouse & à ses domestiques assez de mots latins, pour qu'ils pussent entendre les demandes que cet enfant pourroit leur faire, & auxquelles ils seroient obligés de répondre. Par cet arrangement, le Latin fut la première langue qu'apprit MONTAGNE ; de sorte qu'à l'âge de six ans il n'entendoit point du tout ni le François ni le Perigordin. Ainsi, sans art, sans livres, sans préceptes & sans châtimens, il parloit aussi purement Latin que son Précepteur. Lorsque celui-ci lui donnoit des thêmes pour lui apprendre la Grammaire de la langue, il lui dictoit quelques phrases de mauvais Latin, & le jeune écolier étoit obligé de les tourner en bon Latin.

Son père voulut qu'il apprît aussi le Grec. Il lui en donna lui-même des leçons, non par forme d'instruction, mais comme un simple amusement. Il lui enseigna les déclinaisons en badinant avec lui. C'étoit une sorte d'exercice qui devenoit plutôt un jeu qu'une étude sérieuse. Il avoit pour principe de n'inspirer aux enfans l'amour des connoissances, qu'en

leur en faisant naître la volonté & le désir. Il vouloit aussi qu'on les élevât avec douceur & liberté. Son attention étoit même si grande à cet égard envers son fils, qu'il évitoit avec soin ce qui pouvoit altérer en lui les sentimens d'une tranquillité aimable. Quand il dormoit plus qu'à l'ordinaire, il le faisoit éveiller doucement, & souvent même au son de quelque instrument, pour ne pas troubler cet heureux équilibre. Enfin ce père tendre l'éleva avec des attentions infinies tant qu'il fut auprès de lui. Mais l'usage établi en son temps étoit de ne pas laisser les enfans dans la maison paternelle, dès qu'ils n'étoient plus dans l'adolescence.

M. *de Montagne* se conforma à regret à cet usage. Il envoya le sien au Collége de Guyenne, qui étoit très-florissant. Notre jeune écolier n'y brilla pas beaucoup. De tous les livres qu'on lui mit entre les mains, les *Métamorphoses d'Ovide* fut presque le seul qui l'affecta. Il le lisoit avec un plaisir infini, & il sacrifioit ordinairement à cette lecture le temps destiné à la récréation. Ce recueillement & cette indifférence pour les exercices du corps, le firent passer pour nonchalant. Les personnes chargées de son éducation, craignirent que malgré leurs soins,

leur élève ne fût un jour qu'un homme inutile. On remarquoit bien de temps en temps en lui des traits qui déceloient beaucoup d'esprit; mais il paroissoit plus porté au repos qu'au travail.

Il sortit du Collége après y avoir achevé ses études. Il n'avoit encore que treize ans. Son père, qui le destinoit à la robe, le fit étudier en Droit, & il le fit ensuite recevoir Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux. MONTAGNE exerça cette Charge jusqu'à la mort de son frère aîné, qui arriva quelques années après qu'il en fut pourvu. Héritier par là des biens & des titres de sa famille, il crut que le parti de l'épée lui convenoit mieux que celui de la robe. Son humeur folâtre & un peu libertine se trouvoit trop gênée par la gravité qu'exige la Magistrature. Il étoit obligé de s'observer pour se conformer à son état, & cette contrainte étoit un supplice pour lui.

Devenu ainsi libre, sans soins & sans embarras, il se livra sans réserve à ses goûts & à ses penchans. Il aimoit les plaisirs vifs & une grande aisance dans le commerce de la vie, & il ne se gênoit à cet égard en aucune façon. Il n'observoit pas même les usages les plus reçus sur les vêtemens. De son temps on ne portoit

que des habits de couleurs mêlées, comme gris, brun, canelle, &c. Mais notre Philosophe bravoit gaiement cette coutume. Il paroissoit aujourd'hui avec un habit blanc, demain en habit verd, &c. Cette singularité passoit dans le monde pour ridicule : il le savoit, & il s'embarrassoit fort peu de ce qu'on pouvoit dire, pourvu que sa fantaisie fût satisfaite.

Cette vie particulière & nullement conforme à celle des autres hommes, fit craindre que MONTAGNE n'abandonnât les biens de son père & de sa famille, s'il lui prenoit envie de courir le monde. Pour le fixer, on songea à le marier, quoique son éloignement pour le mariage fût tel, qu'il auroit plutôt refusé d'épouser la *sagesse même*, que de contracter aucun engagement. Cependant on fit si bien, qu'il se laissa conduire. Ses amis, qui le connoissoient un peu libertin, avoient tout lieu de craindre qu'il ne vécût pas régulièrement avec son épouse; mais il observa les loix du mariage plus sévèrement qu'il n'avoit lui-même promis & espéré.

Il avoit alors 33 ans. Ce fut à peu près dans ce temps-là que son père mourut. Il lui laissa la Terre de Montagne, & lui prédit, avant d'expirer, qu'il la ruineroit infailliblement. Cette prédiction

ne se vérifia pas. Les goûts de MONTAGNE étoient passagers. Cet homme, qui étoit auparavant si ami de la liberté & de l'indépendance, devint tout d'un coup ambitieux & passionné pour les distinctions. Il se produisit à la Cour; & là, en souple Courtisan, il postula vivement & obtint le Collier de Saint Michel, qui étoit l'Ordre unique du Roi. Flatté par ce succès, il oublia qu'il étoit Philosophe. L'éclat de ce qu'on appelle honneurs dans le monde, l'éblouit, & il ne songea qu'à les accumuler sur sa tête. A cet effet, il alla à Rome pour demander au Pape une Bulle authentique de Bourgeoisie Romaine, laquelle lui fut accordée de la manière la plus gracieuse. *

Pendant qu'il étoit en Italie, les Officiers Municipaux de Bordeaux l'élurent Maire de cette Ville. On lui fit part de cette élection; mais MONTAGNE, qui ne croyoit pas que cette Charge fût digne de lui, la refusa. On lui représenta qu'il se trompoit, & que son père l'avoit autrefois possédée, & que c'étoit à M. *de Biron*, Maréchal de France, qu'il succédoit. Ces instructions lui firent changer d'avis. Il vint à Bordeaux, &

* On trouve cette Bulle dans le troisième livre de ses *Essais*, de l'Edition de 1725.

accepta la Mairie, qu'il exerça aſſez mal.

Après être parvenu ainſi aux plus grands honneurs qu'un homme de condition pouvoit eſpérer de parvenir, MONTAGNE ne ſongea plus qu'à orner ſon eſprit. S'il ne connut pas abſolument alors le néant & la folie de toutes ces diſtinctions, il ſentit du moins que les ſatisfactions que procure la Philoſophie étoient bien d'un autre prix. Il faut toujours en venir là lorſqu'on veut être véritablement heureux. Les grandeurs des Cours ſont des amuſettes qui peuvent flatter lorſqu'on eſt jeune, mais qui dégoûtent quand on a l'eſprit mûr & bien fait. C'eſt ce qu'éprouva notre Gentilhomme. Il ſe retira dans la ſolitude, & il ſentit tous les agrémens qu'on goûte lorſqu'on vit d'une manière conforme à la nature & à la raiſon. Livré à ſes réflexions, & ſoutenu par une bonne lecture, il mit par écrit toutes ſes penſées ſur le ſpectacle du monde. Une imagination vive & féconde, & une connoiſſance aſſez étendue du cœur humain, firent naître ſous ſa plume les peintures les plus vives & les plus naturelles. Il parcourut tous les états, toutes les conditions, toutes les paſſions & les affections de l'homme, & en fit des tableaux très-piquans. Cela étoit écrit ſans ſuite & ſans ordre;

mais cela étoit naïf, vrai & judicieux. MONTAGNE crut que c'en étoit assez pour mériter à ses pensées l'honneur de l'impression. Dans cette idée, il les publia en 1580 sous ce titre : *Les Essais de Michel, Seigneur de Montagne.* Le Public ne leur fit pas d'abord grand accueil. *Juste Lipse* fut le premier qui en fit connoître le mérite ; & il dessilla tellement les yeux de tous les Gens de Lettres, que la première édition fut bientôt enlevée. Chacun se reconnut avec plaisir dans les différens portraits qu'il donne des foiblesses de l'homme. La singularité du style fixa aussi l'attention des connoisseurs. Une diction originale, des termes énergiques & d'une grande aisance, donnent effectivement à tout ce qu'il dit un caractère simple, plein de vivacité & d'agrément. Quand on le lit, on croit l'entendre. Ses pensées sont exquises & ses expressions d'une grande simplicité. La nature & la vérité s'y trouvent presque toujours ensemble. Eh! que faut-il de plus pour instruire & pour plaire? *Lipse* appelle MONTAGNE le *Thalès François ;* & *Mézerai* lui donne le nom de *Sénèque Chrétien.* Quelques Savans prétendent même que jamais Auteur n'a mieux fait connoître aux hommes ce

qu'ils sont & ce qu'ils peuvent être, & développé avec plus de finesse les ressorts les plus cachés de l'esprit humain. Notre Philosophe avoit véritablement un art de se rendre aimable dans son Livre autant qu'il y paroissoit judicieux : c'étoit d'écrire sans contrainte, de tout risquer, de ne ménager ni la pudeur, ni les bienséances. Pourvu qu'il pût faire valoir une pensée forte & des expressions hardies, il ne s'embarrassoit pas du reste. Il ne rougit pas même de parler de lui à toutes les pages de son livre. Il étale sa condition avec un faste qui choque sans déplaire, parce qu'il expose en même temps ses défauts & ses imperfections avec une ingénuité qui charme. Cependant il y a peut être plus d'orgueil à se peindre ainsi sans honte, que de faire valoir ses bonnes qualités. MONTAGNE eût sans doute mieux fait de mettre en pratique cette maxime qu'on lit dans ses Essais : *Tout bien compté, on ne parle jamais de soi sans perte. Si l'on se condamne, les autres en croyent plus qu'on en dit ; si on se loue, on n'en croit rien.* L'imagination rit de ces peintures qu'on fait de ses propres vices ; mais le jugement les réprouve. Aussi toutes les personnes de bon sens ont blâmé avec raison notre Moraliste à cet égard.

Plusieurs Auteurs célèbres (*a*) ont encore attaqué quelques-uns de ses principes, comme le pyrrhonisme, le mépris de la mort, &c. & ont blâmé justement ces expressions sales & deshonnêtes, dont il se sert sans ménagement. Mais l'Ecrivain qui a peut-être apprécié avec plus de vérité son Ouvrage, est Dom *Bonaventure d'Argonne*, Chartreux, sous le nom de *Vigneul de Marville.* » Ce qu'il y a de » meilleur, dit-il, dans les *Essais de Montagne*, c'est ce que cet Auteur dit des » passions & des inclinations de l'homme : » ce qu'il y a de moindre, c'est l'érudi- » tion qui en est vague & peu certaine : » & ce qu'il y a de plus dangereux, ce » sont ses maximes philosophiques » (*b*). A tout prendre, les *Essais de* MONTAGNE sont un livre original qui contient les plus beaux préceptes de la Morale. Ce qu'il peut y avoir de répréhensible, est tempéré par la naïveté & la bonne foi de l'Auteur. Il donne un tour si naturel

(*a*) *Pascal*, dans ses *Pensées*. *Nicole*, dans son *Art de penser* & dans ses *Essais de Morale*. *Malebranche*, dans sa *Recherche de la vérité*. *La Chetardie*, sous le nom de *Moncade*, dans ses *Réflexions*. *Bernard*, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, mois d'Avril 1700, &c. On peut voir aussi la *Bibliothèque Françoise* de *Sorel*, page 68.

(*b*) *Mél. d'Histoire & de Littérature*, Tom. 1, pag. 133. Rouen 1699.

& si vif à ses pensées, qu'on le lit sans songer à mal. C'est assurément l'homme qui sait le moins ce qu'il va dire, mais qui sait le mieux ce qu'il dit. La négligence qu'il affecte le rend aimable; & sa fierté est une certaine fierté d'honnête homme, qui n'a rien de choquant.

MONTAGNE ajouta à la nouvelle édition qu'il publia de son Ouvrage, de nouvelles pensées; mais il ne toucha point aux autres. Il fit la même chose dans toutes les éditions qui parurent pendant sa vie. *Il ne faut pas*, disoit-il, *que l'acheteur s'en aille les mains du tout vuides.*

Cette occupation remplit le reste de sa carrière. Il jouissoit dans sa Terre de Montagne d'une vie douce & paisible, lorsqu'il fut attaqué d'une esquinancie qui lui tomba sur la langue; ce qui l'empêcha trois jours entiers de parler. Il étoit obligé d'avoir recours à sa plume pour faire entendre ses volontés. Son mal empira, & notre Philosophe comprit que sa fin approchoit. Avant que de mourir, il voulut voir ses amis & ses voisins. Il pria sa femme par un bulletin de les inviter à le venir voir. A leur arrivée, il fit dire la Messe dans sa chambre; & lorsque le Prêtre fut à l'élévation, il se jetta à corps perdu sur son lit, ayant les

mains

mains jointes, & rendit dans cet état ſon ame à Dieu. Ce fut le troiſième jour de Septembre de l'année 1592 qu'il expira, âgé de 59 ans 6 mois 11 jours. Il fut enſeveli à Bordeaux dans l'Egliſe d'une Commanderie de Saint Antoine, où ſon épouſe, nommée *Françoiſe de la Chaſſagne*, lui fit ériger un monument décoré d'une belle épitaphe.

MONTAGNE avoit le viſage plein plutôt que gras, la taille forte & ramaſſée, la complexion moitié gaie, moitié mélancolique, & une ſanté qui ne fut guères interrompue que par ſa dernière maladie. Il étoit compatiſſant & fort humain envers les bêtes. Juſte & équitable en toutes choſes, il louoit non-ſeulement le mérite de ſes amis, mais même celui de ſes ennemis. Il aimoit ſur-tout la liberté & l'indépendance. Avec les Grands, il étoit ouvert & fort libre. Il déteſtoit la diſſimulation, les ruſes & la politique. Auſſi ne ſe lioit-il qu'avec peu de perſonnes. Il n'aimoit le commerce que des hommes d'eſprit, & évitoit les autres avec ſoin. En compagnie, il tenoit des diſcours fort libres. C'étoit l'offenſer que de l'interrompre quand il parloit; mais il ſouffroit ſans peine qu'on le contredît. Il avoit pour principe de s'en rapporter

à ſon propre jugement pour conduire ſes affaires. Rarement ſuivoit-il les avis d'autrui. Plus rarement encore en donnoit-il aux autres Quand les choſes n'alloient pas ſelon ſes déſirs, il ne s'en affligeoit point. Il faiſoit conſiſter le bonheur à ſe laiſſer aller à ſes goûts & à ſes penchans, lorſqu'ils ne ſont pas contraires aux loix de l'honneur, de la vertu & de la probité. Une qualité bien eſtimable qu'il poſſédoit, c'étoit d'être plus ſage & plus modéré dans la proſpérité que dans l'adverſité; de ſe tenir abſolument obligé par les engagemens de la probité & de ſes promeſſes, & de regarder tous les hommes comme frères.

Sa fille fut héritière de ſes biens, & par ſon teſtament il permit au Philoſophe *Charron*, dont on va lire l'hiſtoire, *de porter après ſon décès les pleines armes de ſa noble famille, parce qu'il ne laiſſoit aucun enfant mâle.*

Morale ou Doctrine de MONTAGNE *ſur la conduite de la vie.*

On n'a peut-être rien écrit de plus vrai que cette penſée de *Pline* le Naturaliſte: La coutume eſt la maîtreſſe de toutes choſes. *Uſus efficaciſſimus rerum omnium*

Magister *. Le Poëte *Pindare* l'appelle la Reine du monde. En effet elle saisit l'homme & le domine de telle sorte, qu'elle ne lui permet pas de raisonner sur ce qu'elle lui prescrit. Comme nous suçons avec le lait les usages reçus, nous croyons n'être nés que pour les suivre. Il semble que les visions que nous trouvons en crédit, soient des opinions naturelles; de manière que ce qui n'est pas selon la coutume, nous le croyons contre la raison. On reçoit les avis de la vérité & ses préceptes comme une monnoie courante sans examen; & au lieu de s'en servir pour régler ses moeurs, on se contente d'en remplir très-sotement sa mémoire. Il y a, par exemple, des loix qui se choquent & qui se détruisent, & nous les adoptons également : ce sont celles de l'honneur & de la justice. Celles-là condamnent aussi rigoureusement un démenti souffert, que celles-ci réprouvent un démenti vengé. Par le devoir des armes, celui-là est dégradé d'honneur & de noblesse, qui souffre une injure. Par le devoir civil, celui qui la repousse encourt une peine capitale. Qui s'adresse aux Loix pour avoir raison d'un affront,

* Hist. Nat. L. XXVI.

ſe deshonore; & qui ne s'y adreſſe pas, en eſt puni par les Loix mêmes.

Cette ſorte de routine ou cette ſervitude à la coutume, s'étend même juſqu'à la Religion. Les gens diſſipés & peu inſtruits, ſuivent celle de leur pays, de même qu'ils reçoivent les Loix qui y ſont établies. Ils ſont Chrétiens à même titre qu'ils ſont Gaſcons ou Allemands. Ils croient les myſtères, parce que les autres les croient, & qu'ils n'ont pas le courage de penſer ſeuls & pour eux. Un autre pays, d'autres témoins, des promeſſes & des menaces pareilles, leur pourroient imprimer par la même voie une créance toute contraire. Plaiſante foi qui ne croit ce qu'elle croit, que pour n'avoir pas le courage de le *décroire!* La Religion Chrétienne a bien toutes les marques de vérité & de juſtice; mais elle n'a aucun précepte plus apparent que celui qui preſcrit l'obéiſſance aux Magiſtrats, & l'obſervation de la Police. L'habitude, dit le proverbe, eſt une ſeconde nature, & la nature n'eſt peut-être (ſelon la remarque d'un grand génie*) qu'une première habitude.

Le Sage doit donc ſe prémunir contre

* *Paſcal.*

la coutume, examiner, peser chaque chose avant que de l'adopter, retirer au dedans son ame de la foule, & la tenir en état de juger librement de tout. Quant au dehors, il doit suivre entièrement les façons & les pratiques reçues. La société civile n'a que faire de nos goûts & de notre suffrage; mais elle a besoin de nos actions, de notre travail, de notre vie; & nous devons les abandonner à son service & aux opinions communes. Car c'est la règle des règles & la loi des loix, que chacun observe celle du lieu où il est. Il n'y a pas peut-être autant de profit à changer une loi reçue, quelle qu'elle soit, qu'il y a de mal à la remuer. La Police est comme un bâtiment de diverses pièces jointes ensemble, d'une telle liaison, qu'il est impossible d'en ébranler une, que tout le corps ne s'en sente. Ceux qui donnent le branle à un État, sont les premiers enveloppés dans sa ruine. C'est l'orgueil qui écarte l'homme des voies communes, qui lui fait embrasser des nouveautés, & qui le porte à mieux aimer être maître d'erreur & de mensonge, que disciple dans l'école de la vérité. L'humilité, l'obéissance, la douceur, qui sont les pièces principales pour la conservation de la société civile, demandent une ame

vuide, docile, & qui présume peu de soi. Tenez-vous dans la route commune: il ne fait pas bon être si subtil & si fin. Il est peu d'ames assez fermes & assez fortes qui puissent se conduire elles-mêmes. Presque toutes ont besoin qu'on les tienne en tutelle.

La peste de l'homme c'est de savoir. Voilà pourquoi l'ignorance nous est tant recommandée par la Religion, comme pièce propre à la créance & à l'obéissance. Il semble que la nature, pour nous consoler de notre état misérable & abject, ne nous ait donné en partage que la présomption. Les Dieux ont la santé en essence & la maladie en idée. L'homme au contraire possède les biens en idée & les maux en essence. De quoi se fait, je le demande, la plus subtile folie, sinon de la plus subtile sagesse? Il faut nous *abêtir* un peu pour nous faire sages. Il arrive aux gens véritablement savans ce qui arrive aux épis de bled: ils se lèvent & haussent la tête droite & fière tant qu'ils sont vuides; mais quand ils sont pleins & grossis de grains mûrs, ils commencent à s'abaisser & à s'humilier. L'ignorance qui se connoît, qui se juge & qui se condamne, n'est pas une véritable ignorance: pour l'être, il faut qu'elle

s'ignore elle-même. Quelque chose qu'on nous enseigne, on doit toujours se souvenir que c'est l'homme qui donne & l'homme qui reçoit. C'est une main mortelle qui le présente : c'est une main mortelle qui l'accepte.

Les deux voies naturelles pour entrer dans le cabinet des Dieux, & y voir le cours des destinées, sont le délire & le sommeil. C'est un saint enthousiasme qui fait les Prophêtes : c'est en dormant que nous devenons quelquefois devins. Notre sagesse est moins sage qu'une certaine folie. Nos songes valent souvent mieux que nos discours les plus rassis. Il n'est point d'occupation ni plus pénible ni plus forte que celle d'entretenir ses pensées. Les plus grandes ames en font leur emploi. C'est aussi celui des Dieux; & c'est de-là que naît leur béatitude & la nôtre. Dans l'usage de notre esprit, nous avons plus besoin de plomb que d'aîles, de froideur & de repos, que d'ardeur & d'agitation. Cela nous est sur-tout nécessaire en vivant avec les hommes. Il faut s'accommoder à la portée de ceux avec qui l'on est, affecter même quelquefois de l'ignorance, & mettre à part la subtilité & la force. Dans l'usage commun, c'est assez d'y garder du sens & de l'ordre. Rien n'est

plus eſtimable qu'une ame à divers étages, qui ſait ſe tendre & ſe démonter, qui eſt bien par-tout où la fortune l'a placée, qui ſait deviſer avec ſon voiſin de ſon bâtiment, de ſes affaires & de ſes chagrins, entretenir avec plaiſir un Charpentier, un Jardinier, &c. La ſotiſe eſt une mauvaiſe qualité; mais ne la pouvoir jamais ſupporter, c'eſt une ſorte de maladie qui ne cède guères à la ſotiſe. Dans les conférences ou les converſations ordinaires, nous ne regardons pas ſi une oppoſition à ce que nous venons d'avancer, eſt une oppoſition juſte : nous ne ſongeons qu'à la repouſſer. Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les grifes. Quand on eſt contrarié, on doit réveiller ſon attention, & non pas ſa colère. La cauſe de la vérité doit être la cauſe commune à tout le monde. Il ſemble qu'on n'apprend à diſputer que pour contredire; & chacun contrediſant & étant contredit, il arrive que tout le fruit de la diſpute eſt de perdre & d'anéantir la vérité. La plupart des hommes n'ont pas le courage de corriger, parce qu'ils n'ont pas le courage de ſouffrir qu'on les corrige. Il eſt impoſſible de traiter de bonne foi avec un ſot. Quand on ſe trouve en ſa compagnie, le plus court eſt de le laiſſer là; car il vaut

encore

encore mieux être seul qu'avec de sotes gens qui vous ennuyent & vous fatiguent.

Au reste, il faut bien prendre garde de distinguer le sot d'avec celui qui dit des sotises ou des fadaises. Personne n'est exempt d'en dire; mais il n'y a que le sot qui les dise curieusement.

Une conversation aisée & négligée est préférable à celle qui est recherchée & régulière. Il vaut autant ne rien dire qui vaille, que de paroître être venu préparé pour bien dire. Un personnage savant n'est pas savant par-tout; mais le suffisant est par-tout suffisant & dans l'ignorance même. C'est un être bien haïssable qu'un esprit triste & hargneux, qui glisse par-dessus les plaisirs de la vie; qui s'attache aux malheurs & s'en nourrit, comme les mouches qui ne peuvent tenir contre un corps bien poli, & qui s'acrochent aux endroits raboteux. Rien n'est plus aimable au contraire qu'une sagesse gaie & civile. La vertu est une qualité agréable & plaisante. Ce n'est pas qu'on ne puisse quelquefois s'oublier. Il est des momens fâcheux dans la vie où notre vertu est à une dure épreuve. On nous prêche bien d'être ferme dans tous les événemens; mais ceux qui nous font ces leçons de sagesse & de vertu, ne les pratiquent pas

toujours eux-mêmes. Ils ressemblent à nos Médecins, qui mangent le melon & boivent le vin frais, tandis qu'ils nous obligent à avaler le sirop & la tisanne. Il n'est point de si homme de bien, qui ne fût pendable dix fois en sa vie, s'il mettoit toutes ses actions & toutes ses pensées à l'examen des Loix. Nous n'avons garde d'être gens de bien selon Dieu : nous ne saurions l'être selon nous. La sagesse n'arriva jamais aux devoirs qu'elle s'est prescrits elle-même; & si elle y étoit arrivée, elle s'en prescriroit d'autres au-delà, où elle aspireroit toujours sans pouvoir jamais y atteindre.

Telle est la sagesse proprement dite : mais ce n'est point celle qu'on suit dans la société civile. La vertu destinée aux affaires du monde, est une vertu à plusieurs plis, pleine de détours & d'artifices, & non droite, simple & pure. Cela doit être ainsi. Celui qui va dans la presse, est obligé de *gauchir*, de serrer ses coudes, d'avancer, de reculer, de quitter le droit chemin selon qu'il se rencontre; de vivre bien moins pour soi que pour autrui; d'agir non selon ce qu'il se propose, mais selon ce qu'on lui prescrit; enfin, de se conformer au temps, aux hommes & aux affaires. Ce n'est cependant pas vivre

que de vivre toujours pour autrui : il faut un peu vivre pour ſoi pour jouir. La plupart de nos vacations ſont autant de farces. Nous devons jouer dûement notre rôle, mais comme rôle d'un perſonnage emprunté. Du maſque & de l'apparence, il n'en faut pas faire une eſſence réelle, ni de l'étranger le propre. C'eſt aſſez de s'enfariner le viſage, ſans s'enfariner la poitrine. Quoique la réputation & la gloire à laquelle on ſacrifie ſa ſanté, ſon repos & ſa vie, ſoient la plus inutile & la plus fauſſe monnoie qui ſoient dans notre commerce, ne les mépriſons pas abſolument, puiſqu'elles nous portent à être utiles à nos concitoyens; mais mettons-nous au-deſſus de ce préjugé, qu'on ne doit pas reſter oiſif. Quoi! un homme qui ne fait rien, n'a-t-il pas vécu? C'eſt là non-ſeulement la fondamentale; mais la plus illuſtre de ſes occupations, pourvu qu'il vive en homme de bien. A-t-il ſu compoſer ſes mœurs? il a fait plus que celui qui a compoſé des livres. A-t-il ſu prendre du repos? il a fait plus que celui qui a pris des Villes & des Empires. Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme, c'eſt de vivre à propos. Tout le reſte, amaſſer, bâtir, vaincre, régner, n'en approche pas. Il

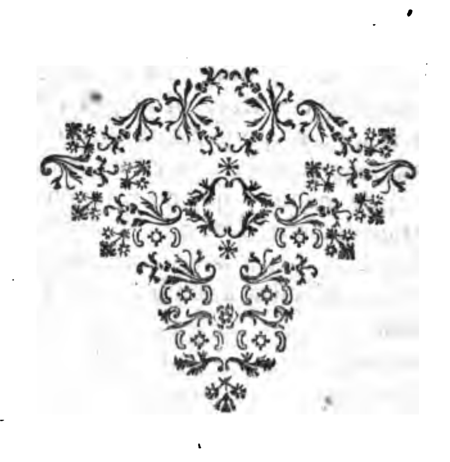
n'appartient qu'aux petites ames accablées du poids des affaires, de ne pouvoir s'en débarrasser, de ne savoir les laisser & les reprendre. La grandeur d'ame ne consiste pas tant à s'élever & à se guinder, qu'à se régler & à se réduire. Elle tient pour grand tout ce qui est *assez*; & elle fait paroître sa hauteur à aimer mieux les choses moyennes que les éminentes. Il n'est rien de si beau & de si juste que de remplir les devoirs de l'homme. Il n'est point de science si difficile que celle de bien savoir vivre; & de nos maladies, la plus sauvage est de mépriser notre être.

Ceux qui s'élèvent au-dessus des choses humaines, veulent échapper à l'homme, & se mettre en quelque façon hors d'eux-mêmes; c'est folie. Au lieu de se transformer en anges, ils se transforment en bêtes: au lieu de se hausser, ils s'abattent. Ces humeurs transcendantes effrayent comme les lieux hauts & inaccessibles. C'est une perfection absolue & comme divine, que de savoir jouir de son être. Nous cherchons d'autres conditions pour n'entendre pas assez l'usage des nôtres. Nous sortons hors de nous pour ne savoir ce que nous sommes. Après tout, nous avons beau monter sur des échasses, encore faut-il marcher avec

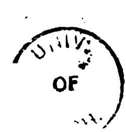
nos jambes. Sur le trône le plus élevé, le plus grand Roi eſt toujours *aſſis ſur ſon cul.* Les plus belles vies ſont ſans doute celles qui ſe rangent au modèle commun & humain avec ordre, *ſans miracle* & ſans extravagance.

En un mot, tout l'art de la morale ſe réduit à ces trois principes : ſavoir être à ſoi ; n'épouſer que ſoi ; c'eſt-à-dire, jouir du reſte ſans y être attaché & collé, de manière que nous ne puiſſions nous en détacher ſans nous écorcher ; & ſe ſouvenir qu'il y a des accidens dans la vie plus difficiles à ſouffrir que la mort même.





PIERRE CHARRON.



CHARRON.*

UNE ſcience infiniment précieuſe, eſt ſans contredit celle qui nous apprend à faire uſage de nos facultés & de nos connoiſſances, pour nous rendre véritablement heureux. Les talens même ſupérieurs ſont inutiles, s'ils ne contribuent point à notre félicité. L'amour-propre peut bien être flatté de l'aſcendant que les faveurs de la nature donnent ſur les autres mortels; mais c'eſt-là une ſatisfaction paſſagère qui n'a aucune ſolidité. Il faut ſavoir tirer parti de ces faveurs pour en jouir, ou connoître les moyens de s'en conſoler, lorſqu'on en eſt privé, pour vivre content. Les plus grands maux ne ſont pas ceux du corps. Les peines de l'eſprit les ſurpaſſent infiniment. Depuis que l'homme vit en ſociété, ces derniers ſont ſans nombre. L'attachement envers les perſonnes qui ont ſu nous toucher; le déſir de les voir & le

* *Eloge de Charron*, par M. M. D. R. M. *Dictionnaire de Bayle*, *art.* Charron. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres* par *Niceron*, Tom. XVI. Et ſes Ouvrages.

chagrin de les perdre; la dépendance où l'on eſt des autres hommes; l'obligation d'eſſuyer les caprices des ſupérieurs & les mal-honnêtetés des inférieurs; enfin toutes les paſſions qui ne ſont pas ſuſcitées par de véritables beſoins, tourmentent ſans ceſſe celui qui ignore la manière ou de les écarter tout-à-fait, ou de les tempérer comme il convient. Les anciens étoient très-habiles à cet égard pour la pratique. Ils ont même laiſſé par écrit des principes généraux tout-à-fait admirables, qui ne forment point cependant une théorie. Je veux dire que les Philoſophes de l'Antiquité nous ont bien dit qu'il falloit être ſage, & même comment on peut l'être; mais ils n'ont point réduit la ſageſſe en art. C'eſt un ouvrage de notre temps, dont j'expoſerai le ſyſtême après en avoir fait connoître l'Auteur.

Cet Auteur eſt *Pierre* CHARRON, né à Paris rue des Carmes en 1541, & baptiſé à l'Egliſe de Saint Hilaire. Son père, nommé *Thibaud Charron*, étoit Libraire; & ſa mère s'appeloit *Nicole de la Barre. Thibaud Charron* eut de cette femme vingt-un enfans, qui joints avec quatre autres qu'il avoit eu de ſa première femme, compoſoient une famille très-nombreuſe. Un particulier chargé

de vingt-cinq enfans, ne pouvoit guères être en état de leur faire faire de longues études : mais la nature avoit si bien favorisé celui dont j'écris l'histoire, qu'elle fit presque tous les frais de son éducation. On l'envoya de bonne heure au Collége, & il y apprit en fort peu de temps les Langues Grecque & Latine. Il fit des progrès aussi rapides dans son cours de Théologie. Il alla ensuite étudier le Droit Civil & le Droit Canon à Orléans & à Bourges, & obtint le bonnet de Docteur en cette dernière Université. Il revint à Paris, où il se fit recevoir Avocat. Pendant cinq ou six ans, il fréquenta le Barreau avec beaucoup d'assiduité : mais s'étant dégoûté de cette profession, il s'appliqua à la Théologie. Il composa même des Sermons, & il devint si habile Prédicateur, que plusieurs Evêques s'empresserent à l'attirer dans leur Diocèse. *Arnaud de Pontac*, Evêque de Bazas, l'ayant oui prêcher dans l'Eglise de Saint Paul, fut si content de son Sermon, qu'il l'engagea à l'accompagner à Xaintes, à Bordeaux & à d'autres Villes de la Gascogne. CHARRON prêcha dans ces différens lieux avec tant d'applaudissement, qu'on le recherchoit de toutes parts. Plusieurs Evêques de cette Province lui

offrirent des dignités & le comblèrent de préſens, afin de ſe l'attacher. Il fut ſucceſſivement Théologal de Bazas, d'Acqs, de Lectoure, de Cahors & de Condom. Il reſta dix-ſept ans dans la Province ſans venir à Paris. Mais en 1588 ayant eu occaſion d'y retourner, il eut envie de ſe faire Chartreux. Cette vocation étoit ſuggérée par un vœu qu'il avoit fait, on ne ſait en quel temps, d'entrer dans un Ordre de Religieux. Il eût ſuivi ſon inclination & accompli ſon vœu, ſi le Prieur de la Chartreuſe, nommé *Jean-Michel*, eût voulu le recevoir. Ce Prieur donna pour raiſon de ſon refus, la foibleſſe de ſon tempérament, qui ne lui permettroit pas, lui dit-il, de ſuivre la règle auſtère du Couvent. Notre Philoſophe ſe préſenta aux Céleſtins, & on lui fit la même difficulté. Inquiet ſi ſon vœu ne l'obligeoit pas à rentrer dans un autre Couvent, il conſulta des Caſuiſtes qui l'en délièrent. Devenu par là maître de ſon ſort, il réſolut de paſſer ſa vie avec le ſeul caractère de Prêtre ſéculier, ſans être tenté de prendre aucun grade dans la Faculté de Théologie de Paris.

Il vivoit ainſi tranquillement dans ſa Patrie. L'étude de la Philoſophie & de la Théologie l'occupoient tour-à-tour.

Il faisoit ses délices de l'une & de l'autre; mais sa fortune n'étoit pas assez considérable pour lui permettre de mener une vie oisive, quoique très-occupée. On lui offrit de prêcher un Carême à Angers, & il accepta cette proposition. Il partit en 1589 de Paris pour s'y rendre. Il alla ensuite à Bordeaux, où il lia une amitié très-étroite avec M. *Montagne*, dont il estimoit les *Essais*. Ce fut dans cette Ville qu'il composa & mit au jour son premier Ouvrage intitulé : *Les trois Vérités*. Ce Livre parut en 1594 sous le nom supposé de *Benoît Vaillant*, Avocat de Sainte-Foi. Ces vérités sont, 1°. Qu'il y a un Dieu & une vraie Religion. 2°. Que de toutes les Religions, la Chrétienne est la véritable. 3°. Que de toutes les Communions Chrétiennes, la Catholique Romaine est la seule vraie Eglise. Par la première vérité, il combat les Athées; par la seconde, les Païens, les Juifs & les Mahométans; & par la troisième, les Hérétiques & les Schismatiques.

Ce Traité, qui est très-méthodique, lui procura la dignité de Grand-Vicaire de Cahors, avec la Chanoinie Théologale. Il lui concilia tellement l'estime des Evêques, que dans une Assemblée générale du Clergé, qui se tint à Paris en

1595, il fut de la députation, & choisi pour le premier Secrétaire de cette Assemblée. Il resta peu de temps à Paris, après que le Clergé fût séparé. Il retourna à Cahors, & s'y occupa à composer son fameux Ouvrage *De la Sagesse*. Ce Livre qui parut en 1600, fit beaucoup de bruit, & procura à notre Philosophe bien de l'honneur & des chagrins. Les uns le louèrent & l'approuvèrent comme un Livre excellent : d'autres au contraire le rejettèrent avec mépris & le comdamnèrent. Ceux-ci appelèrent CHARRON le Secrétaire de *Montagne* & de *Duvair*, & lui reprochèrent d'avoir pris beaucoup de Sentences des Essais de *Montagne*, & d'avoir tiré sa Description des passions des Ouvrages de *Duvair* (*a*). Ils l'accusèrent aussi d'avoir parlé très-cavalièrement de la Religion, & lui firent un crime d'avoir avancé entr'autres propositions scandaleuses, celle-ci : » La Religion » n'est tenue que par moyens humains, » & est toute bâtie de pièces maladives ; » & qu'encore que l'immortalité de l'ame » soit la chose la plus universellement » reçue, elle est la plus foiblement prou-

(*a*) Garde des Sceaux de France, & connu dans la République des Lettres par un Ouvrage intitulé : *De la saine Philosophie*.

» vée : ce qui porte les esprits à douter de » beaucoup de choses » (*a*). Mais les personnes qui apprécioient convenablement le Livre de la Sagesse, justifièrent CHARRON à cet égard. Elles observèrent qu'il y avoit tant de franchise dans ses expressions, que la pureté de ses intentions perçoit à travers les choses les plus repréhensibles en apparence ; & elles considérèrent que notre Philosophe avoit réduit la sagesse en art ; ce qui est, selon eux, une œuvre divine. C'est aussi par là que le savant M. *Naudé* (*b*) le préféroit à *Socrate*, qui s'est contenté, dit-il, de parler de la sagesse à ses disciples confusément & selon les occurrences, sans leur enseigner la manière de la suivre.

Ce Traité de la Sagesse de CHARRON fut ensuite attaqué par un Médecin nommé M. *Chanet*, Auteur de plusieurs Ouvrages de Métaphysique, dans un Livre qui a pour titre : *Considérations sur la Sagesse de Charron* (*c*). Il s'agit principalement du sentiment de CHARRON sur l'habitude, assez semblable à celui que *Montagne* a eu là-dessus, & de son opinion

(*a*) *La Bibliothèque Françoise*, par M. C. Sorel, pag. 69.

(*b*) Voyez sa *Bibliographie*.

(*c*) Voyez la Morale de Montagne, à la fin de sa vie.

fur l'ame des bêtes. Notre Philofophe ne refufe pas aux animaux une forte de raifonnement ; & fon antagonifte prétend qu'ils ne raifonnent point du tout.

CHARRON étoit heureufement dans la Province, lorfqu'on déchiroit fon Ouvrage, & il ne fut point tout le mal qu'on en difoit. Ces difcours l'auroient fans doute d'autant plus indifpofé, qu'il étoit très-fenfible aux procédés iniques, & les éloges qu'il auroit reçus d'ailleurs, ne l'auroient point dédommagé de cette injuftice. Car les bons Auteurs font encore plustouchés des critiques qu'ils n'ont point méritées, que des louanges qu'on leur donne, & cette impreffion refroidit prefque toujours leur ardeur. Celle de CHARRON ne fouffrit donc aucun échec.

Il publia dans la même année que fon Livre de la Sageffe parut, feize Difcours Chrétiens, dont les huit premiers traitent de l'Euchariftie, & les autres de la Providence, de la connoiffance de Dieu, de la rédemption du Monde, & de la communion des Saints. Il fit après cela réimprimer fon Livre des trois Vérités, & fe nomma au frontifpice. Il ajouta à cette nouvelle édition une réponfe à un Ecrit qu'on avoit publié à la Rochelle

contre sa troisième vérité. Ce travail fut accueilli comme il devoit l'être. Le Prieur de Saint Martin-des-Champs, Evêque de Boulogne-sur-mer (*Claude Dormi*) lui écrivit en particulier plusieurs lettres très-obligeantes. Elles firent naître dans CHARRON le désir de revoir sa patrie. Il quitta Condom, & arriva à Paris le 9 Octobre 1603. Il se fit un devoir, en arrivant, d'aller saluer M. *Dormi*, qui le reçut très-gracieusement, & qui lui renouvella l'offre qu'il lui avoit faite par ses lettres, de lui donner la Théologale dans son Evêché : mais notre Philosophe n'étoit pas venu à Paris pour retourner sitôt en Province. Il remercia l'Evêque, & alla se loger chez un Libraire au Mont & en la Paroisse Saint Hilaire, quartier qu'il avoit choisi, pour être proche de l'Imprimerie où l'on travailloit à une seconde édition de son Livre de la Sagesse.

Il avoit alors soixante-deux ans, & il jouissoit d'une santé d'autant plus parfaite en apparence, qu'elle n'avoit point été troublée par aucune maladie. Aussi comptoit-il beaucoup sur la force de son tempérament, & cette confiance jointe à son indifférence pour la vie, lui fit négliger une douleur de poitrine qui l'empêchoit de respirer, & qui se dissipoit lorsqu'il

s'étoit repoſé, parce qu'alors la reſpiration étoit plus libre. M. *Mareſcot*, célèbre Médecin, lui avoit conſeillé de ſe faire ſaigner. Il l'avoit averti que s'il ne ſuivoit pas ſon conſeil, le ſang le ſuffoqueroit lorſqu'il y penſeroit le moins. Notre Philoſophe écouta ce ſage avertiſſement, & n'y eut aucun égard, parce qu'il ne croyoit pas qu'on dût ſe mettre en frais pour prolonger ſes jours. Cependant la prédiction de M. *Mareſcot* ne tarda pas à s'accomplir. Le 16 Novembre 1603, à une heure après midi, CHARRON étant ſorti de chez lui, deſcendit juſqu'au bas de la rue S. Jean-de-Beauvais, & prêt à entrer dans la rue des Noyers, il dit aux perſonnes qui l'accompagnoient, qu'il ſe trouvoit très-mal, & qu'on prît garde à lui. On s'approcha pour le ſoutenir; mais les jambes lui manquèrent tout-à-coup : il tomba ſur ſes genoux, & ayant les mains jointes & la face tournée vers le ciel, il expira ſur le champ. Ce fut une apoplexie de ſang qui le mit au tombeau. On le garda deux jours dans ſa chambre, & après qu'on fut aſſuré qu'il étoit véritablement mort, on l'inhuma le 18 Novembre à l'Egliſe de Saint Hilaire.

CHARRON étoit d'une taille médiocre.

diocre. Il étoit gros & replet. Il avoit le front grand & large, le nez droit, les yeux bleus, & les cheveux & la barbe tout blancs. Son visage étoit toujours gai & riant, & son humeur agréable. Il parloit avec autant de force que d'aisance, & prononçoit fort bien ce qu'il disoit.

Après sa mort, un de ses intimes amis, (*George-Michel de Roche-Maillet*, Avocat au Parlement) prit soin de la nouvelle édition de son Traité de la Sagesse, malgré les obstacles qui se présentèrent en foule pour en empêcher la publication. Des gens mal intentionnés & ennemis de notre Philosophe & de sa gloire, mirent tout en œuvre pour en faire défendre l'impression. Ils dénoncèrent ce Traité à l'Université, à la Sorbonne, au Conseil privé du Roi, & au Parlement, comme un Livre dangereux; & ils eurent assez de méchanceté & de crédit pour en faire saisir & les feuilles imprimées & le manuscrit. M. *de Roche-Maillet* défendit avec chaleur l'Ouvrage de son ami & sa mémoire. Il obtint de M. le Chancelier & de MM. les Gens du Roi, qu'il seroit nommé deux Docteurs de Sorbonne pour l'examiner avec soin, afin d'en rendre compte à la Cour. Le jugement de ces Docteurs & le Livre furent mis entre

les mains de M. le Président *Jeannin*, Conseiller d'Etat. Ce Magistrat éclairé, après un nouvel examen, en fit son rapport au Conseil privé du Roi, sur lequel le Conseil rendit un Arrêt portant permission d'en continuer l'impression & de le vendre, & accorda une main-levée de toutes les saisies qui avoient été faites.

CHARRON avoit prévu cet orage. Il connoissoit les hommes, & il savoit que les esprits foibles & superstitieux formoient le plus grand nombre; que ces gens-là sont *présomptueux*, *roques*, *affirmatifs*, opiniâtres; qu'ils pensent être les plus sages, & s'imaginent tout savoir, quoiqu'ils soient *très-ineptes & très-ignorans* *. C'est pourquoi quelque temps avant que de mourir, il fit un sommaire & une apologie de son Livre, tant pour répondre à quelques critiques qu'on en avoit déja faites, qu'à celles qu'on pourroit publier par la suite. Et comme il étoit persuadé que les meilleures raisons ne sont point écoutées, si elles ne sont protégées par quelque personnage également éclairé & puissant, il déclara qu'il souhaitoit qu'on le dédiât à M. *de Harlai*, Premier Président au Parlement de Paris.

* *Eloge de Charron.*

Toutes ces précautions n'ont pas cependant été suffisantes. Le Père *Garasse*, Jésuite, s'est emporté contre sa Philosophie. Il a mis CHARRON dans le Catalogue des Athées les plus dangereux & les plus méchans, & l'a traité avec beaucoup de sévérité dans sa *Somme Théologique*, pag. 66 & suiv. Notre Philosophe a été défendu par l'Abbé de *Saint-Cyran*, dans un Livre intitulé: *Somme des faussetés capitales contenues en la Somme Théologique du P. Garasse*. Cet Auteur se plaint beaucoup des infidélités, & prétend que la mauvaise humeur domine plus ici que la bonne foi. On altère souvent, dit-il, le texte de CHARRON, & on le condamne d'après cette malversation. Le Prieur *Ogier* (*a*) & *Bayle* ont pris aussi la défense de notre Philosophe, & le Public sait s'ils ont réussi à le justifier. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa vie a été pure & sans tache. Il pratiquoit exactement toutes les vertus morales & civiles, & il étoit si consciencieux, qu'il n'a jamais voulu résigner ses bénéfices à personne, de crainte de choisir un successeur inca-

* *Jugement & censure de la Doctrine curieuse*, page 169, &c. Le P. *Garasse* a répondu à cet Ouvrage par un autre intitulé: *L'Apologie contre l'Auteur de la Censure de la Doctrine curieuse*, Ch. XXI. &c.

pable de les remplir. Il s'en dépouilloit purement & ſimplement entre les mains des Collateurs. On trouva après ſa mort un teſtament, où entr'autres legs conſidérables, il laiſſe un fonds pour marier de pauvres Ecoliers. M. *Camain*, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & beau-frère de *Montagne*, y eſt nommé ſon Légataire univerſel. Cela prouve que CHARRON a laiſſé plus de biens que n'en poſsède ordinairement un Philoſophe. La choſe a droit de ſurprendre. Mais je ſuis toujours plus étonné de ne point voir ſes parens participer à ſes richeſſes. Une famille auſſi nombreuſe que celle de ſon père étoit-elle abſolument éteinte lorſqu'il mourut, ou l'auroit-il oubliée dans ſa fortune ? C'eſt un problême dont aucun Mémoire n'a donné la ſolution.

Morale ou Doctrine de CHARRON *ſur la Sageſſe.*

La ſource de toutes les vertus réſide dans la Sageſſe. Elle eſt l'art de ſe régler & de ſe modérer conſtamment en toutes choſes. Pour l'acquérir, il faut commencer par ſe bien connoître ; car il eſt impoſſible de tempérer comme il convient ſes déſirs & ſes paſſions, ſi on ne ſait ce

dont on peut être capable, soit en bien, soit en mal. Le premier pas dans le chemin de la Sagesse consiste donc à faire une étude longue & assidue de soi-même, & à se livrer à un examen sérieux & réfléchi, non-seulement de ses paroles & de ses actions, mais de ses pensées les plus secrettes, de leur naissance, de leur progrès, de leur durée & de leur retour, en s'épiant de près, & en se tâtant avec soin & à toute heure. Cet examen important doit être fait avec ordre; & c'est en distinguant les passions communes à tous les hommes, qu'on peut l'observer. Ces passions sont la Vanité, la Foiblesse, l'Inconstance, la Misère & la Présomption.

La Vanité est ce penchant général que l'homme a d'établir son honneur dans la possession des biens vains & frivoles, sans lesquels il peut vivre commodément, & à mépriser les vrais biens qui peuvent le rendre heureux. Nous étendons nos désirs au-delà de nous & de notre existence, & nous nous tourmentons pour des choses dont nous ne pouvons pas jouir. Nous désirons être loués après notre mort; & pour satisfaire cette folle ambition, nous suons sang & eau dans cette vie.

L'envie d'être loués fait que nous ne

vivons pas pour nous, mais pour le monde. Nous gênons nos inclinations & nos penchans, afin de nous conformer aux apparences de l'opinion commune; & le respect humain nous porte presque toujours à nous priver de nos commodités & de nos plaisirs. Cette estime nous tient si fort au cœur, que nous nous masquons dans nos visites. Que de vanité dans nos saluts, nos accueils, nos entretiens, nos offices de courtoisie, nos harangues, cérémonies, offres, promesses & louanges! Combien d'hyperboles, d'hypocrisie, de faussetés & d'impostures au vu & au su de chacun, & de celui qui les donne, & de celui qui les reçoit, & de celui qui les entend! Tellement que c'est un marché & une espèce de convention de se moquer, mentir & *piper* les uns les autres. Ce qu'il y a encore de plus extravagant, c'est qu'il faut que celui qui sait qu'on lui ment impudemment, dise grand merci; & que celui qui sait que l'autre ne le croit pas, fasse bonne contenance. On fait plus, on trouble son repos & sa vie pour ces vanités courtisanes, & on laisse des affaires de conséquence pour du vent. Qui feroit autrement seroit tenu pour un sòt, sans éducation & sans savoir-vivre. C'est habileté & du bon air de bien jouer cette

farce, & c'eſt ſotiſe de n'être pas vain.

La ſeconde paſſion de l'homme, c'eſt la Foibleſſe. Elle lui eſt encore plus préjudiciable que la vanité; car elle le trouble tellement, que rien ne peut le contenter. Les choſes futures l'affectent plus que les préſentes. Il ne ſait point jouir de celles qu'il poſsède, après les avoir long-temps déſirées, ſans les altérer. Un mêlange de mal & d'incommodité empoiſonne preſque toujours ſes biens, ſes voluptés & ſes plaiſirs. Toutes choſes ſont mêlées & détrempées avec leur contraire. Nul mal ſans bien; nul bien ſans mal. L'homme ne peut être, quand il le voudroit, du tout bon, ni du tout méchant. Il eſt impuiſſant à tout. Il ne peut faire tout bien, ni exercer toute vertu, parce que pluſieurs vertus ſont incompatibles. La charité & la juſtice ſe contrediſent ſouvent. Ce ſeroit une charité de ſauver à la guerre un ami, & c'eſt une juſtice de le tuer. On eſt même ſouvent obligé d'uſer de mauvais moyens pour ſortir d'un plus grand mal.

Cette foibleſſe dans la pratique de la vertu, ſe manifeſte encore plus lorſqu'il s'agit de la vérité. L'homme eſt fort à déſirer, & foible à recevoir. Les deux moyens qu'il emploie pour parvenir à la

connoiſſance de la vérité, ſont la raiſon & l'expérience. Or tous les deux ſont ſi foibles & ſi incertains, que nous ne pouvons en rien tirer de véritable. La raiſon ſe transforme en mille façons. Elle eſt frêle, pliable & chancelante. Et il y a d'autant moins à compter ſur l'expérience, que les événemens ſont toujours diſſemblables. Il n'eſt rien de ſi univerſel en la nature que la diverſité : rien de ſi rare ni ſi difficile, (ſi la choſe n'eſt pas abſolument impoſſible) que la ſimilitude. Or ſi l'on ne peut remarquer cette diſſemblance, quelle vérité peut-on déduire?

Enfin, pour faire connoître en peu de mots la foibleſſe de l'homme, c'eſt qu'il n'eſt capable que de choſes médiocres, & qu'il ne peut ſouffrir les extrêmes. Car ſi elles ſont petites, il les mépriſe & les dédaigne. Si elles ſont grandes & éclatantes, il les redoute & les admire.

Ce ne feroit encore rien, ſi l'homme étoit conſtant dans ſes choix; mais la plupart de ſes actions ne ſont que des ſaillies & des boutades que les occaſions déterminent. L'irréſolution d'une part, l'inconſtance & l'inſtabilité de l'autre : voilà le vice le plus commun de la nature humaine. Nous ſuivons les inclinations de notre appétit, ſelon que le vent des circonſtances

conſtances nous emporte, & non ſuivant la raiſon. La vie eſt un mouvement inégal, irrégulier, multiforme. De tous les animaux l'homme eſt le plus double & le plus contrefait, le plus couvert & le plus artificiel. Il y a chez lui tant de cabinets, tant d'arrières-boutiques, d'où il ſort tantôt homme, tantôt ſatyre; tant de ſoupiraux, par leſquels il ſouffle le chaud & le froid, que rien n'eſt ſi difficile à ſonder & à connoître. Tout ce qu'il fait eſt un cours perpétuel d'erreurs. Il rit & pleure d'une même choſe. Il eſt content & mal content. Enfin il veut & ne ſait ce qu'il veut.

Si l'homme eſt fort, robuſte, conſtant & endurci, c'eſt à la misère. Il eſt miſérable par eſſence. Son entrée dans le monde eſt honteuſe, vile, mépriſée : ſa ſortie ou ſa mort eſt au contraire glorieuſe & honorable. » 1°. L'action de planter & » faire l'homme eſt honteuſe, & toutes ſes » parties, les approches, les apprêts, les » outils & tout ce qui y ſert, eſt tenu & » appellé honteux, & n'y a rien de ſi » honteux en la nature humaine. L'action » de le perdre & tuer eſt honorable, & » ce qui y ſert eſt glorieux; on le dore » & enrichit; on s'en pare, on le porte » au côté, en la main, ſur les épaules.

» 2°. On dédaigne d'aller voir naître
» un homme : chacun court & s'assemble
» pour le voir mourir, soit au lit, soit
» en place publique, soit en campagne
» rase. 3°. On se cache, on tue la chan-
» delle, on le fait à la dérobée : c'est
» gloire & pompe de le défaire : on allu-
» me les chandelles pour le voir mourir,
» on l'exécute en plein jour; on sonne la
» trompette, on le combat, & on fait
» un carnage en plein midi. 4°. Il n'y a
» qu'une manière de faire des hommes;
» pour les ruiner mille & mille moyens,
» inventions, artifices. 5°. Il n'y a aucun
» loyer, honneur ou récompense assignée
» pour ceux qui savent faire, multiplier,
» conserver l'humaine nature; tous hon-
» neurs, grandeurs, richesses, dignités,
» empires, triomphes, trophées, sont
» décernés à ceux qui la savent affliger,
» troubler, détruire. *

L'homme naît enfin & se forme. Mais de quoi jouit-il lorsqu'il est formé? Ses plaisirs sont si petits & si chétifs, qu'il aime souvent mieux la peine. Il y a des mortels qui évitent la santé, l'alégresse, la joie, comme une mauvaise chose. Ils se lassent de tout. En général nous ne

* *De la Sagesse*, liv. 1, page 33 de l'édition de 1646, *in-12*.

sommes ingénieux qu'à nous mal-mener: c'est le vrai gibier de la force de notre esprit. Quand les maux nous manquent, nous nous en forgeons. Nous voulons être avancés en honneur, en dignité, en biens; & ce désir est un ver rongeur qui nous déchire sans cesse. Cependant il n'y a de véritable mal que la douleur. Le reste n'est que fantaisie, sorte d'être chimérique, lequel ne loge qu'en la tête de l'homme, qui se taille de la besogne pour être misérable, & qui imagine pour cela de faux maux outre les vrais, étendant ainsi sa misère au lieu de la racourcir.

Quant à la douleur, qui est le seul vrai mal, l'homme y est *tout né & tout propre*. Lorsque les Mexicaines mettent un enfant au monde & qu'il crie, elles le saluent & lui disent: Enfant, tu es venu au monde pour souffrir: ainsi souffre & tais-toi. En effet toutes les parties de l'homme sont capables de douleur, & fort peu capables de plaisir. Les parties mêmes capables de plaisir, n'en peuvent recevoir que d'une ou de deux sortes; mais toutes sont susceptibles d'un grand nombre de douleurs, comme chaud, froid, piqûre, froissure, foulure, égratignure, meurtrissure, cuisson, langueur, extension, relaxation, &c. sans compter les maux de l'ame;

tellement que l'homme a mille maux pour une satisfaction. D'ailleurs il ne peut résister au plaisir; car le plaisir du corps est un feu de paille : s'il duroit, il apporteroit de l'ennui & du dégoût. Les douleurs au contraire durent fort long-temps, & n'ont point leurs saisons comme les plaisirs. Ce n'est pas tout, le plaisir est encore rare : il ne vient point volontiers, & se fait rechercher & souvent acheter plus cher qu'il ne vaut; au lieu que le mal vient facilement de lui-même, sans qu'on l'aille querir. Celui-là n'est jamais pur : il est toujours détrempé avec quelque aigreur. Celui-ci est sans mêlange, tout entier & tout pur. Sur tout cela, le pire de notre marché, & qui montre évidemment la misère de notre condition, est que l'extrême volupté ne nous touche point tant qu'une légère douleur. Nous ne sentons point l'entière santé, comme la moindre des maladies.

Quand les maux du corps manquent, nous appellons ceux de l'esprit, tant la misère est notre partage. Nous nous mêlons dans les affaires de gaieté de cœur, quoique nous dussions leur tourner le dos quand elles s'offriroient à nous. Ou bien par une inquiétude pitoyable de notre esprit, ou pour faire l'habile & l'entendu,

c'eſt-à-dire le ſot & le miſérable, nous entreprenons & remuons de nouvelles affaires, ou nous nous entremêlons de celles d'autrui. Bref, l'homme eſt ſi fort agité de ſoins, non-ſeulement inutiles & ſuperflus, mais épineux, nuiſibles & dommageables, qu'il ſemble ne rien craindre de plus, que de ne pouvoir pas être aſſez miſérable. Il eſt tourmenté par le préſent, ennuyé du paſſé, inquiet de l'avenir. O pauvre créature, combien endures-tu de maux volontaires, outre les néceſſaires que la nature t'envoie! Mais quoi! l'homme ſe plaît à la miſère. Il s'opiniâtre à remâcher & à remettre en mémoire les maux paſſés. Il aime à ſe plaindre, & enchérit quelquefois le mal & la douleur.

Toutes ces miſères ſont corporelles ou mixtes & communes à l'eſprit & au corps. Mais ſi on conſidéroit les maux de l'eſprit pur, il faudroit entrer dans un détail infini. Les erreurs qui proviennent des ſens, les paſſions & les inclinations déchirent perpétuellement le cœur de l'homme, & le rendent miſérable *. Abrégeons, &

* Voyez dans l'Hiſtoire des Métaphyſiciens les ſyſtêmes du P. *Malebranche* & d'*Abbadie*, où toutce la eſt amplement expoſé.

passons à la dernière infirmité de l'homme : c'est la Présomption.

S'estimer trop, & ne pas assez estimer autrui, voilà la source de cette infirmité. Cette estime que nous avons de nous, est ordinairement si haute & si téméraire, qu'elle nous porte à nous comparer à Dieu même. Nous nous formons une idée très-basse de cet Etre suprême. De-là vient que nous le servons très-indignement, & que nous agissons plus mal avec lui qu'avec certaines créatures. Nous parlons non-seulement de ses œuvres, mais de sa divinité & de ses jugemens, avec plus de confiance & de hardiesse que nous ne parlerions d'un Prince ou d'une personne en place. Il nous semble aussi que nous importons fort à Dieu, qu'il prend beaucoup de part à nos affaires, & qu'en général la nature ne travaille que pour nous. Après cela, l'homme croit que le Ciel, les Etoiles, ne sont faits que pour lui, & que tout est en mouvement pour son service. Quelle folie! Le pauvre misérable est logé ici bas au dernier étage, infiniment éloigné de la voûte céleste, barbotant dans le cloaque & sentine de l'univers avec les animaux les plus vils; exposé à recevoir toutes les ordures qui

lui tombent ſur la tête, ne vivant même que de cela; & il s'imagine qu'il eſt le maître de toutes choſes, & le chef-d'œuvre du Créateur.

Dans ſa conduite, cette infirmité qui nous occupe ici, jette l'homme dans des écarts ſans nombre. D'abord nous croyons ou nous refuſons de croire, ſelon que notre préſomption y trouve ſon compte. Le petit peuple & les eſprits efféminés reçoivent indiſtinctement tout ce qu'on leur propoſe, s'il eſt revêtu de quelqu'apparence d'autorité. Semblables à la cire, ils reçoivent aiſément la première impreſſion. Gens malades, ſuperſtitieux, niais à l'excès, ils ſe laiſſent prendre & mener par les oreilles, ſans en être moins préſomptueux. Car le même eſprit qui porte preſque tous les hommes à croire des choſes ſans examen, leur fait rejetter & condamner comme fauſſes toutes celles qu'ils n'entendent pas, ou qui ne ſont pas de leur goût. Ce vice eſt beaucoup plus grand que le premier. C'eſt en effet une folie extrême de vouloir ranger à ſoi, & de décider abſolument par ſes propres lumières du vrai & du faux des choſes.

Cependant on s'entête; & la préſomption gagnant ainſi de nouvelles forces, on veut perſuader aux autres ce que l'on

croit, & les obliger à le croire. Quiconque adopte quelque chose, estime que c'est œuvre de charité que de la faire adopter par un autre. En général il n'est rien dont les hommes soient plus jaloux, que de donner cours à leurs opinions. Quand les raisons manquent, ils emploient la force, & tâchent ainsi de remplir le monde d'erreurs & de mensonges. Aussi la présomption passe à juste titre pour la perte de l'homme, l'ennemi capital de la sagesse, la vraie gangrène de l'ame. C'est un excès de confiance en nos forces. Il est pourtant certain que quelque favorisés que nous soyons de la nature, nous ne saurions être en plus dangereuses mains que dans les nôtres. L'Espagnol a la réputation d'être fier; mais il a fait cette belle & courte prière : *Dieu garde-moi de moi*, qui prouve évidemment combien, malgré sa fierté, il compte peu sur ses forces.

Telles sont donc les infirmités de l'esprit humain, vanité, inconstance, misère & présomption, quatre obstacles à vaincre pour devenir sage, c'est-à-dire, pour gagner pendant toute sa vie une vraie tranquillité d'esprit, en quoi consiste la sagesse & le souverain bien. Il s'agit de savoir maintenant comment on peut se

délivrer de ces infirmités, & acquérir cette tranquillité d'esprit.

II. La première disposition à la sagesse consiste à se garantir de deux maux; l'un externe, ce sont les opinions, les vices populaires & la contagion du monde; l'autre interne, ce sont les passions. Ainsi il faut se garder du monde & de soi.

Le grand chemin battu trompe facilement; & néanmoins nous allons les uns après les autres, comme les moutons ou les bêtes, de compagnie. Nous ne sondons jamais la raison, le mérite, la justice. Nous suivons l'exemple & la coutume, & nous trébuchons comme à l'envi, en tombant les uns sur les autres. Or celui qui veut devenir sage, doit tenir pour suspect tout ce qui plaît & est approuvé du peuple & du plus grand nombre. Il doit *regarder* à ce qui est bon & vrai en soi, & ne point s'arrêter à ce qui est le plus usité, sans se laisser coiffer & emporter par la multitude. *Phocion* suivoit si exactement cette règle, que tout le monde ayant applaudi tout haut à quelque chose qu'il avoit prononcé, il se tourna vers ses amis & leur dit : *Me seroit-il échappé, sans y penser, quelque sotise, que le peuple m'approuve?* Question très-judicieuse; car rien n'est plus suspect que ses jugemens

& ſes opinions. Sa ſociété eſt également pernicieuſe; & le Sage doit fuir ſur toutes choſes ſa compagnie Quelque ferme qu'il puiſſe être, il eſt impoſſible qu'il ſoit capable de ſoutenir la charge de ſes vices innombrables.

Le mal interne eſt la confuſion des paſſions, & les affections tumultueuſes dont il faut ſe garantir, afin d'être en état de recevoir ſans mêlange, la teinture & les impreſſions de la Sageſſe, contre laquelle les paſſions s'oppoſent formellement. En effet la Sageſſe eſt un maniment de notre ame avec meſure & proportion : c'eſt une égalité parfaite, une douce harmonie de nos jugemens, volontés & mœurs, une ſanté conſtante de notre eſprit. Les paſſions au contraire ne ſont que bonds & volées, accès fiévreux de folie, ſaillies & mouvemens violens. Le ſeul moyen de les appaiſer eſt de les bien connoître, de les examiner, & de juger quelle puiſſance elles ont ſur nous, & celle que nous avons ſur elles.

La ſeconde diſpoſition à la Sageſſe eſt une pleine, entière & généreuſe liberté d'eſprit. Il faut pour cela retenir ſon jugement en ſurſéance, c'eſt-à-dire, contenir & arrêter ſon eſprit dans *les barrières de la conſidération ;* peſer mûrement toutes

chofes, & ne point s'engager dans aucune opinion, qu'on ne la connoiffe à fond. Par ce moyen l'efprit demeure ferme, inflexible & fans la moindre agitation.

Une autre maxime de conferver la liberté de jugement, c'eft d'avoir un efprit univerfel; c'eft-à-dire, de jetter fa vue fur tout l'Univers, & non la fixer en certain lieu; être citoyen du monde comme *Socrate*, & non celui d'une Ville feule, en embraffant par affection tout le genre humain. C'eft fotife & foibleffe que de penfer qu'on doit croire & vivre par-tout comme en fon Village (on excepte la Religion) & que les accidens qui adviennent ici, font communs au refte du monde. Chacun appelle barbarie ce qui n'eft pas de fon goût & de fon ufage. Il femble que nous n'avons d'autre bouche de la vérité & de la raifon, que l'exemple des opinions & coutumes du pays où nous fommes. Or il faut s'affranchir de ce préjugé, & fe repréfenter comme en un tableau cette grande image de notre mère nature en fon entière majefté; regarder un Royaume, un Empire, & même la terre que nous habitons, comme le trait d'une pointe très-délicate, & y lire cette conftane variété en toutes chofes, les jugemens, les croyances, les coutumes,

les loix, les mouvemens des Etats, les changemens de fortune, tant de victoires évanouies, & tant de pompes & grandeurs ensevelies. Par-là on apprend à se connoître, à ne rien admirer, à ne trouver rien de nouveau ni d'étrange; à s'affermir & à vivre par-tout.

Tout ceci ne regarde que la liberté de jugement. Nous avons encore une liberté de volonté, qui est aussi précieuse que l'autre. Elle consiste à n'affectionner que des choses justes, c'est-à-dire que peu de choses; car les justes sont en petit nombre, & encore faut-il le faire sans violence & sans entêtement. La principale & la plus légitime charge que nous ayons, c'est notre propre conduite. Nous devons bien nous prêter à autrui; mais il ne faut se donner qu'à soi. Il est bon de prendre les affaires en main, & non à cœur, de s'en charger, & non se les incorporer, de les soigner, & non de les passionner; enfin de s'attacher à quelque chose, mais de se tenir toujours à soi. Au reste, il faut bien savoir séparer nous-mêmes de nos charges publiques. Chacun de nous joue ou doit jouer deux personnages, l'un étranger & apparent, l'autre propre & essentiel. Il faut savoir discerner la peau de la chemise. Le Sage fait bien sa charge, &

ne laisse pas de juger, comme il convient, la sotise, le vice & la fourbe qui y sont. Il l'exerce, parce qu'elle est en usage dans son pays, qu'elle est utile au Public. Le monde vit ainsi : à la bonne heure. Il ne faut rien gâter. Il faut se servir & se prévaloir du monde tel qu'on le trouve, & cependant le considérer comme chose étrangère de son savoir ; bien jouir à part de soi ; ne se communiquer qu'à un bon confident, & au pis aller à soi-même.

III. Après ces dispositions, la première qualité qui constitue essentiellement la Sagesse, c'est la Vertu, c'est-à-dire une droite & ferme disposition de la volonté à suivre le conseil de la raison. Car le bien, le but & la fin de l'homme, en quoi gît son repos, sa liberté, son contentement, en un mot sa perfection en ce monde, est de vivre & d'agir selon la raison. Or ceci est en la puissance de l'homme, qui étant maître de sa volonté, peut la disposer & contourner selon qu'il lui plaît, & par conséquent l'affermir à suivre toujours la raison, ou autrement à pratiquer toujours la véritable vertu, laquelle est toujours franche, mâle, généreuse, riante, égale, uniforme & constante, marchant d'un pas ferme, fier & hautain, allant toujours son train sans regarder de

côté ni derrière, sans s'arrêter & altérer son pas & ses allures, pour le vent, le temps & les circonstances. En se comportant ainsi, on est homme de bien essentiellement, & non par accident. On est aussi homme de bien perpétuellement & également en tous temps & en tous lieux. On agit selon soi, car on agit selon ce qu'il y a de plus noble & de plus excellent en soi, la raison étant une lumière naturelle, un rayon, un éclair de la Divinité, une dépendance de la loi naturelle & divine.

On doit ensuite régler sa vie, je veux dire se former un certain train de vivre, prendre une vocation à laquelle on soit propre, & qui s'accommode & s'applique volontiers à notre naturel particulier. Pour ne pas se tromper dans le parti qu'on a à prendre, il faut connoître sa complexion, sa portée, sa capacité, son tempérament, savoir en quoi on est propre & en quoi on est inepte. Car aller contre son naturel, c'est se tailler de la besogne pour ne la pouvoir faire.

La piété est le troisième fondement de la Sagesse. C'est ici la chose la plus essentielle, & peut-être la plus difficile. Toutes les Religions se ressemblent en cela, qu'elles sont étranges au sens commun. Elles sont composées de pièces, qui au

jugement humain, semblent ou basses, indignes & messéantes, & dont l'esprit un peu fort & vigoureux se moque; ou trop hautes, éclatantes & mistérieuses, où ce même esprit ne peut rien connoître, & dont il s'offense. Mais l'entendement humain n'est capable que de choses médiocres; méprise & dédaigne les petites, s'étonne & s'ébahit des grandes : il est donc naturel qu'il se dépite de toute Religion, qui ne contient rien de médiocre ni de commun. De-là tant de mécréans & d'irréligieux, parce qu'on consulte trop son propre jugement, & qu'on veut juger des affaires de la Religion selon sa portée, & la traiter avec des outils propres & naturels. Cependant la première chose qu'on doit faire dans la Religion, c'est d'être simple, obéissant & débonnaire; croire & se maintenir sous les loix par obéissance; assujettir son jugement, & se laisser mener & conduire par l'autorité publique. Autrement la Religion ne seroit pas respectée & admirée comme elle le doit être. Si elle étoit du goût humain & naturel, sans mystère, elle seroit sans contredit plus facilement reçue, mais infiniment moins estimée.

Le Sage doit ensuite régler ses désirs & ses plaisirs. Il est beau de faire due-

ment l'homme, & de partager convenablement tous les inſtans de ſa vie. C'eſt une ſcience toute divine que de ſavoir jouir de ſon être, ſe conduire ſelon le modèle commun & naturel, ſelon ſa propre condition, ſans chercher des choſes étrangères. Toutes ces extravagances, tous ces efforts artificiels & étudiés, ces vies écartées du naturel & commun, partent de folie & de paſſion. Ce ſont de véritables maladies. Ceux qui veulent ſortir hors d'eux-mêmes, & échapper à l'homme, s'imaginent faire les divins, & ils font les ſots. Ils veulent ſe transformer en anges, & ils ſe transforment en bêtes. L'homme eſt composé d'une ame & d'un corps. Il ne faut point chercher à démembrer ce bâtiment, mais en entretenir l'union & l'harmonie. L'eſprit doit éveiller le corps qui eſt peſant, & le corps arrêter la légéreté de l'eſprit qui eſt ſouvent un trouble-fête. L'eſprit doit aſſiſter & favoriſer ſon corps, & non le rebuter & le haïr. Il ne doit point refuſer de participer à ſes plaiſirs naturels, qui ſont juſtes; mais s'y complaire conjugalement, y apportant, comme le plus ſage, de la modération. Enfin l'homme doit étudier & ſavourer cette vie pour en rendre grace à celui de qui il la tient. Il n'y a rien qui ſoit

ſoit indigne de notre ſoin en ce préſent que Dieu nous a fait.

C'eſt donc une opinion malade, fantaſque & dénaturée, que de rejetter & de condamner généralement tous déſirs & plaiſirs. L'Etre ſuprême eſt auteur du plaiſir ; & tout ce que nous devons faire c'eſt d'en ſavoir bien uſer. Or cela conſiſte en quatre points, qui ſont, *peu*, *naturellement*, *modérément*, *& par rapport à ſoi.*

Peu. Il faut déſirer peu. Un moyen aſſuré de braver la fortune & de lui couper toutes les avenues fâcheuſes, c'eſt de retrancher fort court ſes déſirs, & ne ſouhaiter que bien peu ou rien. Celui qui ne déſire rien, quoiqu'il n'ait rien, équivaut à celui qui eſt riche & qui jouit de tout. On eſt toujours riche en contentement, quand on eſt pauvre en déſirs. On reſſemble aux bienheureux, qui ſont heureux non par ce qu'ils ont, mais parce qu'ils ne déſirent rien.

Naturellement. Il y a deux ſortes de déſirs & de plaiſirs, les uns naturels, les autres artificiels ou de fantaiſie. Les premiers ſont juſtes & légitimes. C'eſt ce que la nature demande pour la conſervation de ſon être, & qu'on trouve par-tout ſous ſa main. Les autres plaiſirs ne ſont

que des opinions qui dépendent de notre volonté & de nos préjugés, & que le Sage ne doit pas connoître.

Modérément. Jouir des plaisirs modérément, c'est en jouir sans dommage d'autrui ni de soi; d'autrui, sans scandale & sans préjudice; de soi, sans déranger sa santé, abuser de son loisir, troubler ses affaires, donner atteinte à son honneur, & manquer à son devoir.

Par rapport à soi. Cela signifie que la carrière de nos désirs & plaisirs doit être circonscrite, bornée & courte, & que leur course doit aller non en ligne droite, mais en rond, de manière que les deux pointes se tiennent & se terminent en nous.

Quand on sait bien régler ses désirs, on est préparé à observer cette grande règle de la Sagesse, de supporter également l'adversité & la prospérité. Il y a deux fortunes à craindre, la bonne & la mauvaise. La prospérité que le vulgaire ambitionne tant, est un fardeau dont le Sage doit s'abstenir. C'est à tort qu'on appelle biens, honneurs, richesses, les faveurs de la fortune, puisqu'elles ne forment point l'homme bon, ne réforment point le méchant, & sont communes à l'un & à l'autre. Aussi doit-on s'en défier. Le Sage doit les regarder comme un venin em-

miellé, doux & flatteur à la vérité, mais très-dangereux. La prospérité enfle le cœur, fait naître l'envie des plus grandes choses, & nous emporte au-delà de nous. L'ame perd ainsi son assiette, son équilibre, en quoi consiste le véritable bonheur & la tranquillité. Pour prévenir ce malheur, il faut être sans cesse attentif à se modérer, ce qui trouble le repos & le contentement qu'on trouve dans la médiocrité.

L'adversité est encore plus difficile à supporter que la prospérité. Il y a deux sortes de maux dans la vie : les uns vrais & naturels, comme les maladies, les douleurs, la perte des choses que nous aimons : les autres faux & imaginaires. Les premiers sont inévitables. Endurer & souffrir, c'est le propre de l'homme : mais la nature y a pourvu en nous disposant à recevoir le mal & à le tourner à notre contentement. Il n'y a point d'accident si fâcheux qui n'ait quelque soulagement ; & la prison la plus obscure n'interdit point les chansons, pour desennuyer les prisonniers. Après tout, la fortune peut bien nous rendre pauvre, malade, affligé, mais non pas vicieux, lâche, ni abattu. Elle ne sauroit nous ôter la probité, le courage & la vertu.

Voilà déja une première réflexion qui

doit tempérer beaucoup nos douleurs. La seconde aussi importante à faire, c'est d'en venir à la bonne foi, à la justice, à la raison, lorsque nous souffrons. Souvent nous nous plaignons injustement: car s'il nous est souvent survenu du mal, nous avons encore plus souvent éprouvé du bien: il faut donc compenser l'un avec l'autre. Si nous jugions bien, nous trouverions que nous avons plus à nous louer des bons succès, que nous n'avons à nous plaindre des mauvais. Mais nous sommes ingénieux à nous tourmenter. Semblables aux sangsues, nous tirons le mauvais sang & laissons le bon. S'il nous arrive quelque malheur, nous nous tourmentons & oublions tout le reste. Dans ce fâcheux moment, nous nous disons malheureux en toutes choses; tellement qu'une once d'adversité nous cause plus de déplaisir, que dix mille de prospérités ne nous causent de plaisir.

Quoi qu'il en soit, le grand emplâtre à tous les maux, c'est l'habitude & la méditation. L'habitude est pour le vulgaire; la méditation pour le Sage. La méditation est ce qui donne la trempe à l'ame, qui la prépare, l'affermit contre tout assaut, la rend dure & impénétrable à tout ce qui veut l'entamer ou pousser. Les

accidens, quelque considérables qu'ils soient, ne peuvent donner un grand coup à celui qui se tient sur ses gardes, & qui est prêt à les recevoir. Or, pour avoir cette prévoyance, il faut savoir que la nature nous a mis ici en un lieu fort scabreux où tout branle; que ce qui est arrivé à un autre, nous peut arriver aussi; que ce qui penche sur nous, peut tomber sur tout le monde; & enfin qu'en toutes les affaires qu'on entreprend, on doit s'attendre aux inconvéniens qui peuvent arriver, afin de n'être point surpris.

IV. Tout ceci regarde la conduite intérieure du Sage; & comme il ne vit pas seul, il faut qu'il sache ce qu'il est obligé de pratiquer en société avec les autres. Or la première chose qu'il doit observer, ce sont les loix & coutumes du pays où il est; parce que les loix se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont loix & coutumes : c'est le fondement mystique de leur autorité; elles n'en ont point d'autres. Car celui qui obéit à la loi parce qu'elle est juste, ne lui obéit pas. Il soumet la loi à son jugement, & lui fait son procès. Si cela pouvoit être permis, on mettroit en doute & en dispute l'obéissance, & par conséquent l'état & la

police, selon la souplesse & diversité non-seulement des jugemens, mais d'un même jugement. Combien de loix au monde injustes, impies, extravagantes au jugement de la raison, avec lesquelles le monde à vécu long-temps en profonde paix & repos & avec la même satisfaction, que si elles eussent été très-justes & raisonnables! La nature humaine s'accommode à tout avec le temps, & lorsqu'elle a une fois pris son pli, c'est acte d'hostilité de vouloir y changer. Il faut laisser le monde où il est. Les brouillons & remueurs de ménage, sous prétexte de réformer, gâtent tout.

Je dis en second lieu, que dans la société le Sage doit savoir se comporter avec autrui: ce qu'il fera en pratiquant les règles suivantes.

1°. Etre modeste & garder le silence.

2°. Ne point se formaliser des sotises, indiscrétions & légéretés qui se feront & commettront en sa présence; car c'est importunité de choquer tout ce qui n'est pas de notre goût.

3°. Epargner & ménager ce que l'on sait & les connoissances que l'on a acquises, & être plus attentif à écouter qu'à parler, à apprendre qu'à enseigner. C'est un vice d'être prompt à se faire connoî-

tre, de parler de soi, & de se produire.

4°. N'entrer en contestation avec personne.

5°. Avoir une douce & honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses, & lorsqu'on les sait, les ménager & faire son profit de tout.

6°. Employer en toutes choses son jugement.

7°. Ne parler jamais affirmativement, magistralement & impérieusement. L'affirmation & l'opiniâtreté sont des signes de bêtise & d'ignorance. Le style des anciens Romains portoit que les Témoins déposans & les Juges ordonnans, s'exprimeroient par ces mots : il semble, *ita videtur*.

8°. Avoir le visage ouvert & agréable à tous, l'esprit & la pensée couverte & cachée à tous, la langue sobre & discrette, & se tenir toujours à soi & sur ses gardes. En un mot, voir & ouïr beaucoup, parler peu, & juger de tout. *Vide, audi, judica.*

Voilà comment on doit se comporter avec les hommes en général. Quant au particulier, la première chose qu'il faut observer est de choisir pour sa compagnie, des hommes fermes, habiles & d'un bon esprit; car l'ame se fortifie avec eux, au

lieu qu'elle s'abâtardit & ſe perd avec les eſprits bas & foibles. La ſeconde eſt de ne point s'étonner des opinions d'autrui, quelque frivoles ou extravagantes qu'elles paroiſſent, ſi elles ſont ſortables à l'eſprit humain. La troiſième eſt de ne point craindre les corrections & les paroles aigres. Il faut une ſociété forte & virile : il faut être mâle, courageux à corriger, & à ſouffrir à l'être. C'eſt un plaiſir fade d'avoir à faire à des gens qui cèdent, flattent & applaudiſſent. La quatrième, de viſer & tendre toujours à la vérité, la reconnoître, & lui céder ingénuement & gaiement, de quelque part qu'elle vienne. C'eſt une plus belle victoire de ſe bien ranger à la raiſon, & de ſe vaincre ſoi-même, que de vaincre ſa partie. La cinquième, de n'employer dans la diſpute que les meilleurs moyens, les plus pertinens & les plus preſſans. La ſixième, de garder par-tout la forme & l'ordre. Enfin la dernière, de prendre garde que la contradiction ne ſoit ni hardie, ni opiniâtre, ni aigre.

Tout ceci conduit naturellement à la manière dont on doit ſe conduire dans les affaires. Il s'agit d'abord de bien connoître les perſonnes avec leſquelles on traite, leur naturel propre & particulier, leur humeur,

humeur, leur esprit, leur inclination, leur dessein & leur intention. Il faut ensuite bien connoître les affaires que l'on a; voir non-seulement les choses en soi, mais encore les accidens, les conséquences & les suites. Le vulgaire n'estime point les choses, si elles ne sont relevées par l'art, si elles ne sont pointues ou enflées. Les simples & naïves, de quelque valeur qu'elles soient, il ne les apperçoit pas seulement; ou s'il y fait attention, il les estime basses & niaises: grand témoignage de la vanité & de la foiblesse humaine, qui se paye de vent, de fard & de fausse monnoie. De-là vient qu'on préfère l'art à la nature, l'acquis au naturel, le difficile à l'aisé, l'extraordinaire à l'ordinaire, la pompe à la vérité, l'étranger & l'emprunté au sien propre. Mais la règle du Sage est de mesurer, juger & estimer les choses, premièrement par leur vraie, naturelle & essentielle valeur, qui est souvent interne & secrette; ensuite par l'utilité.

Quant au choix qu'on peut faire de différentes choses, il faut toujours prendre le parti où il y a plus d'honnêteté & de justice. Et lorsqu'on se trouve embarrassé à cet égard, la Sagesse veut qu'on

prenne avis & conſeil d'autrui ; car il eſt très-dangereux de ſe fier à ſoi. Mais à qui ſe fier ? C'eſt à des gens qui ont d'abord de la probité ; qui ſont outre cela ſenſés, ſages & expérimentés, & qui n'ont aucun intérêt à l'affaire ſur laquelle on les conſulte.

Il ne faudroit pas cependant adopter aveuglément ce qu'on conſeilleroit. Trop ſe fier nuit ſouvent. Il ne faut jamais dire tout ; mais il faut que ce que l'on dit ſoit vrai. Il ne s'agit pas de tromper ni de ruſer, mais de ſe garder de l'être. Le point de l'art eſt de marier l'innocence & la ſimplicité en n'offenſant perſonne, avec la prudence, en ſe tenant ſur ſes gardes, pour ſe préſerver des fineſſes, trahiſons & embûches d'autrui. Le temps peut beaucoup ici. La précipitation eſt ennemie de la Sageſſe. C'eſt la conduite d'un habile homme de ſavoir bien prendre les choſes à leur point, de bien ménager les occaſions & commodités, & de ſe prévaloir du temps & des moyens. Toutes choſes ont leur ſaiſon, les bonnes même, que l'on peut prendre hors de propos. Pour connoître l'occaſion & la ſaiſir, il faut avoir l'eſprit fort, éveillé & patient, afin de la guetter, de l'attendre, de la

voir venir, de s'y préparer & de la prendre au point convenable. Par-dessus tout, la discrétion est une chose absolument recommandable. Elle assaisonne & donne bon goût à toutes choses.

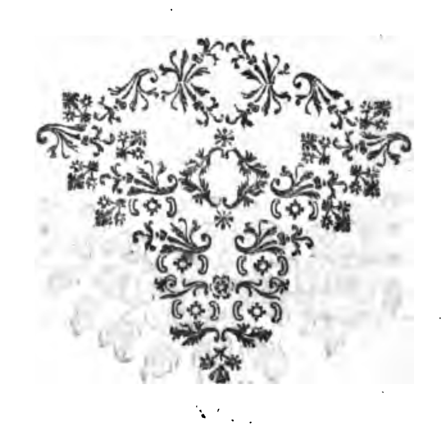
Voici le chef-d'œuvre de la Sagesse : c'est de nous apprendre à mourir. C'est le maître jour que celui de la mort. Il décide de toutes les actions de notre vie. On peut s'être masqué dans le rôle qu'on a joué en ce monde; mais à l'heure de la mort, le masque tombe, parce que la feinte ne sert plus de rien. Celui-là n'a pas mal employé sa vie, qui a appris à bien mourir; & il n'en a pas fait au contraire un bon usage, s'il ne la sait pas bien achever. L'art de mourir consiste à ne pas perdre de vue nos vices & nos défauts, à se tenir toujours prêt, & à quitter ce monde volontiers. Oh la belle chose que de pouvoir achever sa vie avant sa mort; tellement qu'il n'y ait plus rien à faire qu'à mourir, que l'on n'ait plus besoin de rien, ni du temps, ni de soi-même; mais que pleinement satisfait, l'on s'en aille content! Eh qui pourroit troubler cette satisfaction? La mort est l'affranchissement de tous maux, & le port de la vie.
» Jamais la mort présente ne fit mal à per-

» ſonne; & aucun de ceux qui l'ont eſſayé
» & ſavent ce que c'eſt, ne s'en eſt plaint:
» & ſi la mort eſt dite mal, c'eſt donc de
» tous les maux le ſeul qui ne fait point de
» mal .... Au reſte, il ne peut y avoir
» aucune raiſon de la craindre, car l'on ne
» ſait ce que c'eſt. Pourquoi & comment
» craindra-t-on ce que l'on ne ſait que
» c'eſt? ... Craindre la mort, c'eſt faire
» l'entendu & le ſuffiſant; c'eſt feindre de
» ſavoir ce que perſonne ne ſait. »* D'ailleurs inutilement ſe fâcheroit-on de mourir, puiſque la mort eſt naturelle, néceſſaire, inévitable, juſte & raiſonnable. Elle eſt naturelle, car tout homme eſt mortel; & ſe fâcher de mourir, c'eſt ſe fâcher d'être homme. Elle eſt néceſſaire & inévitable par la nature & conſtitution propre de l'homme. Enfin elle eſt juſte & raiſonnable, parce qu'il convient d'arriver où l'on ne ceſſe d'aller. Si l'on craint d'y arriver, il ne faut pas cheminer, mais s'arrêter ou rebrouſſer chemin : ce qui eſt impoſſible. Si nous ne voulions pas mourir, il ne falloit pas naître. On ne vient point à d'autre marché dans ce monde que pour

* *De la Sageſſe*, Livre II, page 374, Edit. de 1646.

en ſortir. Le premier jour de la naiſſance eſt le premier pas que l'on fait vers la mort. Quel parti doit donc prendre le Sage à cet égard ? C'eſt de vivre ſans s'inquiéter de la mort ; de ſe tenir prêt à la recevoir à toute heure ; de ne point la chercher , mais de l'attendre.





Grotius

F.C.P.B



GROTIUS.*

TOUT ce qu'il importe à l'homme de ſavoir eſſentiellement, peut ſe réduire à deux points: vivre avec ſoi & avec les autres. Le premier s'appelle Morale, & le ſecond Légiſlation. La Morale apprend à compenſer les dégoûts de la vie par de véritables plaiſirs. La Légiſlation a pour but de diminuer les premiers, & d'augmenter les autres. Celle-ci rapproche les hommes, forme entr'eux une douce union, les maintient dans une aimable ſociété, & les met en état de ſe rendre des ſervices mutuels. Elle établit les droits du Public & celui des Particuliers, & les autoriſe à prendre les armes, lorſque ces droits ſont violés. Mais ce n'eſt que dans ce cas qu'il eſt permis

* *La vie de Grotius*, par *Gaſpard Brand*. *Vie de Grotius* dans le Recueil de Bates. *Grotii Manes*, par M. *Lehman*. *Vita ſelectorum aliquot virorum*. *Les enfans célèbres par leurs études*, par *Baillet*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande*, par M. *du Maurier*. *Bibliothèque choiſie*, par M. *Colomiés*. *Memoria Philoſophorum Henningi Witten*. *Dictionnaire de Bayle*, *art. Grot*. *Vie de Grotius avec l'hiſtoire de ſes Ouvrages*, par M. *de Burigni*. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tome XIX. Ses Lettres & ſes autres Ouvrages.

d'allumer le flambeau de la guerre. Cependant on court aux armes sans raison ou pour de très-légers sujets; & quand on les a une fois en main, on foule aux pieds tous droits divin & humain, comme si l'on eût acquis le pouvoir de commettre impunément toutes sortes de crimes. Ce malheur ne provient que de ce qu'on ignore qu'il est une loi de faire la guerre, & que ceux qui la transgressent sont responsables de tous les meurtres qui se font alors.

C'est ce qu'a solidement établi un des plus grands hommes qui ayent vécu depuis la renaissance des Lettres, dans un Traité de la Législation, qui est un chef-d'œuvre. Quand je ne l'aurois pas déja nommé ce grand homme, on le reconnoîtroit à l'éloge que je fais de son Livre. Le Lecteur jugera si je me préviens trop en sa faveur; car je vais écrire son histoire avec la plus exacte impartialité. Je dirai naïvement ce qu'il a fait en bien, en mal: mais je crois devoir avertir que le rôle qu'il a joué dans la scène du monde, est un des plus variés qu'aucun mortel ait encore rempli.

Hugues GROTIUS, ou *Grot*, qui est son propre nom, naquit à Delft le 10 Avril de l'année 1583, de *Jean de Grot*,

Docteur en Droit, Bourgmestre de Delft, & Curateur de l'Université de Leyde, & d'*Alide Overschie*, d'une famille de la première distinction. Il apporta en naissant les dispositions les plus heureuses. On remarqua en lui beaucoup de pénétration, un grand jugement & une mémoire admirable. Son père n'oublia rien pour cultiver ces dispositions. Il fut lui-même son gouverneur, & il s'attacha également à lui former l'esprit & le cœur. Son intention étoit bien moins d'en faire un savant qu'un homme de bien. Le Précepteur qu'il choisit, nommé *Lusson*, fut principalement chargé de le seconder dans ce dernier article; & cet homme avoit assez de lumières & de vertus pour lui apprendre en même temps les sciences divines & humaines.

A l'âge de huit ans, GROTIUS donna des preuves éclatantes de ses progrès dans les Belles-Lettres, par de très-jolis vers élégiaques qu'il fit. Son père jugea dès-lors qu'il ne falloit pas différer de lui procurer des Maîtres habiles, plus capables que lui & son Précepteur de l'instruire. Il l'envoya d'abord à la Haye chez le Ministre *Utengobad*, célèbre parmi les Arminiens, & ensuite à l'Université de Leyde. GROTIUS

avoit alors douze ans. Le ſavant *François Junius* le logea chez lui, & ſe chargea de ſa conduite. Il le préſenta à *Joſeph Scaliger*, l'ornement de l'Univerſité de Leyde. Ce docte perſonnage parla long-temps avec lui; & il fut ſi étonné de ſa prodigieuſe capacité, qu'il voulut diriger ſes études. Le jeune GROTIUS ne tarda pas à faire voir qu'il étoit digne de recevoir des leçons d'un ſi grand Maître. Un an après ſon arrivée à l'Univerſité, il ſoutint avec un applaudiſſement général des Thèſes publiques ſur les Mathématiques, la Philoſophie & la Juriſprudence. Encouragé par ce ſuccès, il ſe livra ſans réſerve à l'étude. Il y paſſoit une partie de la nuit. Son ardeur étoit telle, qu'il ne trouvoit jamais la journée aſſez longue. Le temps s'envole, diſoit-il, au-devant de nous. *Hora ruit :* c'étoit ſon mot. Une application ſi vive & ſi conſtante lui procura des connoiſſances ſans nombre. Bientôt ſa réputation ſe répandit, & les Gens de Lettres en parlèrent dans leurs Ouvrages comme d'un prodige. *Iſaac Pontanus* écrivit qu'il promettoit infiniment; *Meurſius*, qu'on n'avoit jamais rien vu de pareil; *Jacques Gilot*, que c'étoit une merveille; le célèbre Poëte *Barlæus*, que ſon enfance avoit étonné

tous les vieillards ; *Heinsius*, qu'il avoit été homme dès sa naissance, & qu'on n'avoit jamais remarqué en lui aucun trait puéril : enfin *Jean Douza* avoit peine à croire que le grand *Erasme* eût donné de si grandes espérances, & il soutenoit qu'il pouvoit être comparé à tout ce qui a été le plus estimé dans l'Antiquité.

A peine sorti du Collége, GROTIUS osa former des projets dont l'exécution exigeoit une très-grande érudition : ce fut d'éclaircir & de faire réimprimer plusieurs Ouvrages obscurs & difficiles, dont on n'avoit que des éditions défectueuses. Le premier de ces Ouvrages, auquel il travailla, est le *Traité du Mariage de Mercure avec la Philologie*, par *Martianus Capella*. Ce *Martianus Capella* est un Africain, qui a écrit à la façon de son pays, & dont par conséquent le style barbare est presque inintelligible. Il falloit avoir bien du courage pour s'engager dans un travail si rebutant. GROTIUS auroit pu sans doute faire un meilleur usage de son temps ; mais son père lui ayant communiqué un manuscrit de l'Ouvrage de cet Auteur, notre jeune Philosophe le fit voir à *Scaliger* ; & ce Savant l'engagea à l'étudier & à en donner une nouvelle édi-

tion. Il obéit. La difficulté de l'entreprise ne le rebuta point. Il lut tous les Ouvrages qui avoient rapport aux matières que *Capella* avoit traitées ; & il remplit la tâche que *Scaliger* lui avoit imposée, avec un succès qui, suivant l'expression de M. *Baillet*, étonna toute la terre.

L'édition ne parut cependant pas dès qu'il y eut mis la dernière main. Comme il songeoit a la publier, il se présenta une occasion de faire le voyage de France. GROTIUS souhaitoit ardemment de voir ce Royaume; & le désir de se procurer cette satisfaction, ralentit celui qu'il devoit avoir de jouir de la gloire de son travail. Le grand Pensionnaire de Hollande (M. *de Barnevelt*) vint à Paris pour les affaires de la République. Il connoissoit GROTIUS, & l'estimoit. Il reçut donc avec plaisir la proposition que celui-ci lui fit de l'accompagner. Notre Philosophe partit avec lui. En arrivant dans cette Capitale, il apprit avec joie que sa réputation, quoique naissante, y avoit percé. Il fut accueilli de tous les Gens de Lettres, & de plusieurs personnes de distinction. En particulier, M. *de Buzanval*, qui avoit été Ambassadeur en Hollande, & qui avoit eu occasion de le connoître de plus près, se fit un mérite de le présen-

ter au Roi. Ce Prince le reçut avec bonté ; & pour lui donner une preuve plus réelle de son estime, il lui fit présent de son portrait & d'une chaîne d'or. GROTIUS fut si flatté de cet accueil & de ce présent, qu'il voulut en instruire le Public. Il se fit graver décoré de la chaîne d'or que le Roi lui avoit donnée.

Notre Philosophe profita de son séjour en France, pour passer Docteur en Droit ; & après avoir vu les personnes les plus distinguées par leur état & par leur savoir, il en partit pour retourner à Delft, très-content de son voyage. Une chose manquoit cependant à sa satisfaction : c'étoit de n'avoir pas vu l'illustre M. *de Thou*. Il n'avoit pas trouvé l'occasion à Paris de faire connoissance avec lui, & il en étoit très-mortifié. Afin de se consoler, il résolut de lui écrire lorsque son édition de *Capella* seroit imprimée. Il se hâta donc à la publier. Elle parut en 1599, sous les auspices du Prince *de Condé*, avec ce titre : *Martiani Minei Felicis Capellæ, Carthaginiensis, viri proconsularis Satyricon ; in quo de nuptiis Philologiæ & Mercurii libri duo, & de septem artibus liberalibus, libri singulares ; omnes emendati & notis sive Februis Hug.* GROTII *illustrati*. GROTIUS destina un exemplaire de

cet Ouvrage à M. *de Thou*, & le lui envoya avec une lettre remplie de sentimens d'estime & de considération. Ce Savant le remercia par une lettre très-polie & très-obligeante ; & il y eut désormais entre ces deux hommes célèbres un commerce de lettres très-intime.

Dans cette même année (1599) GROTIUS traduisit en Latin un Ouvrage qui exigeoit des connoissances toutes opposées à celles qu'il avoit employées pour l'édition de *Martianus Capella* : c'est le Traité de Navigation de *Simon Stevin*, Mathématicien du Prince de *Nassau*. Il dédia sa traduction à la République de Venise. Ce Traité étoit en quelque sorte le Livre classique des Officiers de Marine ; & GROTIUS qui savoit combien on l'estimoit, avoit pensé faire une chose utile, en le présentant au Public écrit en une langue que toutes les Nations pussent entendre. Il fut obligé, pour rendre bien son Auteur, d'étudier particulièrement l'Astronomie, qui est la base de la Navigation proprement dite. Il prit ainsi du goût pour cette belle science. Il lut quelques Livres d'Astronomie, & particulièrement l'Ouvrage Grec d'*Aratus de Sole*, publié 200 ans avant J. C. lequel contient les phénomènes célestes & l'image

des conſtellations, ſuivant les anciens Aſtronomes. Il le trouva ſi curieux, qu'il crut devoir le traduire en Latin. C'eſt ce qu'il fit en 1600. Cette traduction fut rendue publique cette même année, précédée d'une Epître Dédicatoire aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe. Elle fut reçue avec les plus grands applaudiſſemens. MM. *Scaliger*, *de Thou* & *Lipſe*, comblèrent d'éloges le Traducteur. Le célèbre *Caſaubon* écrivit que tout le monde avoit été étonné de cette production. Et *Bonaventure Vulcain*, qui fit à cette occaſion une pièce de vers à la louange de GROTIUS, la termine en diſant qu'*Apollon* lui avoit ouvert ſon ſanctuaire, & qu'il ſeroit bientôt lui-même un *Apollon*. *Perge ita Groti* (dit-il) *ipſius ſic mihi Phœbus eris.*

Notre Philoſophe n'avoit cependant encore que dix-huit ans, & il avoit acquis autant de gloire que les Savans les plus célèbres. Il paſſoit pour un prodige d'érudition. Mais on n'auroit point imaginé que cette tête remplie de connoiſſances abſtraites, connût les charmes du ſtyle & les agrémens de la Poëſie. Quelques perſonnes ſavoient bien que dans ſa tendre jeuneſſe il avoit fait de jolis vers élégiaques; mais on penſoit que l'étude

profonde des Auteurs anciens, à laquelle il s'étoit livré, avoit détruit le premier feu de ſon imagination. Ce fut une choſe qui ſurprit tous les Gens de Lettres, lorſqu'il mit au jour quelques pièces de vers bien faites, & ſur-tout celle touchant la guerre du Roi d'Eſpagne avec la République, où il fait parler la Ville d'Oſtende, dont les Eſpagnols faiſoient le ſiége depuis près de trois ans. Le bruit public l'attribua d'abord à *Scaliger*, parce qu'il paſſoit pour le plus grand Poëte de ce temps. M. *Peyreſc*, fameux Magiſtrat de Provence, l'écrivit à ce ſavant homme, qui lui répondit qu'il étoit trop vieux pour conférer avec les Muſes; que cette pièce de vers n'étoit point de lui, & que GROTIUS en étoit le véritable Auteur. Elle fut ſi généralement goûtée, que MM. *Duvair*, Garde des Sceaux de France, *Rapin*, Grand Prevôt de la Connétablie, *Etienne Paſquier* & *Malherbe* la traduiſirent en François, & *Caſaubon* en vers Grecs.

Ce ſuccès enfla le cœur de notre jeune Philoſophe. Il crut pouvoir tenter de plus grandes choſes en ce genre. Dans cette idée, il compoſa une Tragédie ſous le titre d'*Adamus Exul*, qui eut un ſuccès médiocre. Cela ne le découragea point. Il

Il en fit une autre sur la Passion de *Jesus-Christ*, qu'il intitula *Christus Patiens*, laquelle fut généralement applaudie. *Casaubon* en fit un grand éloge. *Sandesius* la traduisit en vers Anglois, & elle fut proposée en Allemagne comme un modèle d'une Tragédie parfaite. Une troisième Tragédie suivit de près celle-ci. Elle avoit pour sujet *Joseph*, & pour titre *Sophompaneas*, mot égyptien, qui signifie le Sauveur du monde. *Vossius* jugea qu'il n'avoit rien paru de si beau en ce genre. Et *Vondel*, fameux Poëte de Hollande, la traduisit en Hollandois. Ces succès firent regarder GROTIUS comme un des plus grands Poëtes de l'Europe, si on peut mériter ce titre pour avoir fait des vers latins. On a déja dit, qu'afin d'exceller dans la Poësie Latine, il suffisoit d'avoir de la mémoire, & d'avoir fait de bonnes études. GROTIUS jouissoit de ce double avantage. Il pouvoit donc faire des vers latins estimables, sans être véritablement Poëte.

Quoi qu'il en soit, le recueil de ses Poësies parut en 1616. Ce fut son frère, *Guillaume Grotius*, qui le mit au jour sans son consentement. Car notre Philosophe réfléchissant sur la nature de ces pièces, n'étoit pas d'avis qu'on les rendît

publiques. Quelques-unes d'entr'elles furent censurées par des Théologiens, qui trouvèrent mauvais que dans ses épithalames il eût fait intervenir les fausses Divinités, suivant l'usage ordinaire des Poëtes, & qu'il eût parlé de la guerre moins en Chrétien pacifique, qu'en zélé Citoyen. Cela chagrina un peu GROTIUS; mais sa réputation n'en souffrit aucun dommage. Il étoit d'ailleurs protégé hautement par les Etats Généraux, & estimé par le Roi de France. Ceux-là l'avoient nommé leur Historiographe, & l'avoient préféré à M. *Baudius*, célèbre Professeur d'Eloquence dans l'Université de Leyde, qui fut assez grand homme pour n'être point jaloux de cette préférence. Et le Roi de France hésita longtemps s'il ne le choisiroit pas pour son Bibliothécaire, quoiqu'il eût promis cette place à *Casaubon*. Avec des protections si puissantes, notre Philosophe se mit au-dessus des plaintes de quelques Théologiens. Il ne songea qu'à suivre le Barreau & à devenir habile Avocat. Il avoit plaidé sa première cause à l'âge de dix-sept ans, & ç'avoit été avec un applaudissement universel dont il vouloit soutenir l'éclat.

Cependant cette ardeur qu'il avoit

pour l'étude du Droit, se ralentit bientôt. Son esprit vrai & ennemi des voies obliques de la chicane, ne pouvoit se plier aux détours qu'on est obligé d'employer dans les affaires. Il étoit même sur le point de l'abandonner, lorsqu'il fut nommé Avocat Général du Fisc de Hollande & de Zélande. Il prit possession de cette Charge en 1607, & il la remplit avec une si grande réputation, que les Etats augmentèrent ses appointemens, & lui promirent une place dans la Cour de Hollande.

Son père crut devoir profiter de cette circonstance pour le marier. Il jetta les yeux sur *Marie Reigesberg*, d'une des premières familles de Zélande, & dont le père avoit été Bourgmestre de Veer. Il fit les démarches nécessaires pour l'obtenir, & le mariage fut célébré dans le mois de Juillet de l'année 1608. M. *Grotius* fit l'épithalame de son fils. *Daniel Heinsius* composa aussi une pièce de vers à ce sujet; & GROTIUS lui-même chanta ses noces en vers latins.

Ces fêtes ne durèrent pas long-temps. L'amour du travail & de l'étude ramena bientôt le nouveau marié dans son cabinet. Il y étoit encore attiré par un Ouvrage important, qu'il avoit entrepris

avant que de former l'engagement qu'il venoit de contracter. Il s'agissoit de l'intérêt des Hollandois par rapport à la navigation dans les Indes. GROTIUS trouvoit injuste que les Portugais s'attribuassent le droit exclusif de naviger dans la mer des Indes Orientales, sous prétexte qu'ils y étoient entrés les premiers. Il vouloit faire voir que par le droit des gens, la navigation est permise à tout le monde; que l'Océan qui est immense, est commun à tous les hommes; qu'il étoit absurde d'imaginer que ceux qui auroient navigé les premiers dans une mer, seroient censés en avoir pris possession; que le commerce est permis de Nation à Nation, & qu'il ne peut être interdit sans injustice; & enfin que le Pape n'avoit pas pu accorder aux Portugais le commerce exclusif avec les Indiens. C'est ce qu'il prouva dans un Ouvrage qui parut en 1609 avec ce titre : *Mare liberum, seu de jure, quod Batavis competit ad indica commercia* : c'est-à-dire, *liberté de la mer, ou du droit qu'ont les Hollandois de naviger dans les Indes*. Cet Ouvrage fut imprimé à son insu, & publié malgré lui; car quoiqu'il l'eût composé avec beaucoup de soin, il n'en étoit pas fort content. Malgré cela, il essuya deux

critiques ; l'une intitulée : *De justo imperio Lusitanorum asiatico*, par un Espagnol ; & l'autre : *Mare clausum seu de dominio maris*, par le fameux *Selden*. Elles méritèrent l'estime de GROTIUS, qui y auroit répondu, s'il n'eût point eu quelque mécontentement des Hollandois. Il s'en plaint dans deux de ses lettres, sans en trop dire la raison (*a*).

Ce n'étoit sans doute ici qu'une mauvaise humeur, à en juger par le présent qu'il leur fit l'année suivante. Ce fut un Traité de l'Antiquité de la République de Hollande, (*De Antiquitate Reipublicæ Batavæ*) dans lequel, après avoir expliqué ce que c'est qu'un gouvernement aristocratique, & parlé des anciens Bataves, qui ont été soumis selon lui à un pareil gouvernement, il fait l'histoire de la République. Cette production parut sous les auspices des Etats de Hollande & de Westfrise, lesquels témoignèrent leur satisfaction à l'Auteur par un présent. Il gagna tellement par là l'estime des Hollandois, que la place de Grand Pensionnaire de Roterdam étant devenue vacante (en 1613) on la lui offrit. GROTIUS la refusa d'abord, parce qu'il craignoit d'être déplacé par la suite, à cause

(*a*) Epist. 144 & 384.

des grands mouvemens dont la République étoit agitée : mais Messieurs de Roterdam lui ayant assuré qu'il en jouiroit à perpétuité, il l'accepta, & il eut ainsi entrée aux Etats de Hollande, & ensuite aux Etats Généraux. Ce fut une occasion favorable pour lui de renouveller connoissance avec le Grand Pensionnaire (M. *de Barnevelt*). Cette connoissance dégénéra bientôt en une étroite amitié. M. *de Barnevelt* voulut même lui donner des preuves réelles de son attachement en lui cédant sa place ; mais GROTIUS reçut cette offre comme il le devoit : il le remercia.

Elevé ainsi aux places les plus éminentes de la République, notre Philosophe étoit obligé de veiller à la gloire & aux intérêts de ses concitoyens. Il eut à ce sujet quelques démêlés avec les Anglois sur la pêche dans la mer septentrionale. Il alla même en Angleterre pour en conférer avec le Ministère, qui ne le satisfit pas comme il s'y attendoit. Ce qui le consola, ce fut l'accueil gracieux dont le Roi *Jacques I* l'honora, & la connoissance qu'il fit avec le célèbre *Casaubon*. Ces deux Savans se connoissoient bien de réputation, & s'estimoient beaucoup ; mais leur liaison personnelle mit le sceau à

cette eſtime réciproque. GROTIUS parle de cette liaiſon dans ſes lettres avec la plus grande ſatisfaction, & de *Caſaubon* avec éloges. De ſon côté *Caſaubon* écrivant à *Daniel Heinſius*, lui marque qu'il ne ſauroit aſſez ſe féliciter d'avoir vu un auſſi grand homme que GROTIUS. » Oh l'homme admirable ! s'écrie-t-il. » Je le ſavois (continue *Caſaubon* ;) » mais pour bien comprendre juſqu'où » va l'excellence de ce divin génie, il faut » le voir & l'entendre. La probité habite » ſur ſon viſage : ſes diſcours ſont autant » de preuves de ſa ſcience profonde & » de ſa piété ſincère. Tous les Savans & » les gens de bien l'admirent, & le Roi » ſur-tout (*a*).

A ſon retour d'Angleterre, GROTIUS en entrant aux Etats, fut obligé de diſcuter & de décider une queſtion touchant les Armateurs, auſſi délicate qu'importante, laquelle l'occupa beaucoup. A cette affaire d'autres embarras ſuccédèrent. Il fut encore obligé de faire des voyages preſque continuels ; & il ſe vit ainſi privé du doux plaiſir de cultiver les

(*a*) *Scito igitur me valere & eo quòd conſuetudine maximi viri Hugonis* GROTII, *interdum fruar, felicitatem meam ſatis praedicare non poſſe. O virum admirabilem ! Equidem ſcivi hoc etiam ante ; ſed praeſtantiam divini illius, &c.* Caſaub. Epiſt. 881, pag. 529.

Lettres & la Philosophie. Cependant M. *du Maurier*, Ambassadeur de France en Hollande, son ami particulier, l'ayant prié de le guider dans le projet qu'il avoit formé de s'instruire, GROTIUS composa une méthode d'étudier, où il indique l'ordre qu'on doit suivre & les livres qu'il faut consulter. Ce n'étoit qu'une lettre; mais la matière y étoit si bien traitée, que M. *du Maurier* n'en put refuser des copies qu'on lui demandoit de toutes parts. Elle parvint par ce moyen entre les mains des fameux *Elzevirs*, qui la publièrent dans un Recueil de diverses méthodes pour étudier, intitulé : *De omni genere studiorum rectè instituendo*. Malgré cet empressement, il ne faudroit pas juger à la rigueur cette composition. Elle a pu être estimée dans son temps : mais il a paru depuis de si bons Ouvrages sur les études, qu'on peut la regarder comme non avenue.

Au milieu de toutes les affaires & les embarras multipliés que la place de Grand Pensionnaire de Roterdam donnoit à GROTIUS, il menoit une vie assez tranquille, parce que les discussions des biens temporels se terminent toujours sans emportement & sans violence. Il n'en est pas ainsi des choses qui regardent la Religion.

ligion. Lorſque la ſuperſtition & le fanatiſme en conduiſent l'intrigue, on n'écoute ni les raiſons ni les ſentimens d'humanité. Le tonnerre gronde ſans ceſſe, & la foudre tombe toujours ſur quelqu'un. C'eſt ce qu'éprouva malheureuſement notre Philoſophe. Deux Théologiens fougueux ſuſcitèrent en 1608 une guerre de Religion, qui mit la République à deux doigts de ſa perte. L'un, nommé *Arminius*, Profeſſeur dans l'Univerſité de Leyde, s'éloignant des ſentimens rigides de *Calvin*, ſoutint publiquement des propoſitions qui ſoulevèrent tous les Calviniſtes, & ſur-tout celle-ci: Dieu n'a prédeſtiné ou réprouvé que ceux qu'il a prévu devoir être dociles ou rebelles à la grace qui leur feroit offerte. L'autre Théologien, Profeſſeur dans la même Univerſité, (*Gomar*) s'éleva vivement contre cette doctrine. Il ſoutint que Dieu avoit prédeſtiné les ames par un décret éternel & irrévocable, les unes à la vie éternelle, les autres à la mort éternelle, ſans avoir égard à leurs actions (*a*). La diſpute s'échauffa, & il ſe forma tout-à-coup deux partis puiſſans,

(*a*) Voyez la *Vie d'Epiſcopius* par *Limborc*, *l'Hiſtoire des Variations* par M. *Boſſuet*, & le *Dictionnaire* de *Bayle*, articles *Arminius* & *Gomarus*.

qui menacèrent les Magiſtrats d'en venir à des voies de fait, s'ils n'employoient pas leur autorité, non pour les accorder & les faire vivre en paix & en bonne intelligence, mais pour exterminer abſolument l'un d'eux. Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe furent donc obligés de prendre connoiſſance de cette diſpute. Le Grand Penſionnaire de Hollande, M. *de Barnevelt*, après avoir écouté avec attention l'expoſition de ce différend, dit qu'il remercioit Dieu de ce qu'il n'étoit pas queſtion des points fondamentaux de la Religion. Ce diſcours indigna *Gomar*, qui ne vouloit point ménager *Arminius*; & il jura dès-lors la perte de ce grand Miniſtre. GROTIUS entra malheureuſement dans cette controverſe. Il parut favoriſer *Arminius*, dont il fit l'éloge en vers lorſqu'il mourut (en 1609). Il fut ainſi enveloppé dans le projet de vengeance de l'implacable adverſaire du défunt. Cette affaire eut des ſuites; & on ne lit point ſans une extrême ſurpriſe, dans l'Hiſtoire de la Hollande, tous les mouvemens qu'elle excita dans cette République. La licence de la part des contendans étoit telle, qu'ils ne reſpectoient plus les Etats, dès qu'ils ne les favoriſoient point. C'étoient M. *de Barnevelt* & GRO-

TIUS qui en avoient alors la direction. Notre Philosophe fut chargé par eux de travailler à un Edit capable de rétablir la paix. Il exécuta leurs ordres, & ils approuvèrent ce qu'il avoit fait. Cet Edit prescrivoit la sage loi du silence sur toutes ces matières, & défendoit en même temps qu'on inquiétât ceux qui pouvoient avoir des sentimens particuliers sur la prédestination. Ni *Arminius*, ni *Gomar* n'y étoient nommés. Il ne s'agissoit que d'union, de concorde & de tolérance. Ce parti doux & raisonnable ne plut point à ce dernier Professeur, qui vouloit détruire absolument tous les Arminiens. Les Gomaristes se soulevèrent contre les Etats. Ils mirent dans leurs intérêts le Prince *Maurice de Nassau*, & lui firent entendre que tout ce que les Etats faisoient sans son consentement, étoit attentatoire à ses dignités de Gouverneur & de Capitaine général. *Maurice* se laissa d'autant plus aisément persuader, qu'il haïssoit mortellement le Grand Pensionnaire. Il prit les armes & alluma le flambeau d'une guerre civile. Ses troupes furent victorieuses. Il fit juger M. *de Barnevelt* & GROTIUS par des gens qui lui étoient dévoués. Le premier eut la tête tranchée. Inutilement le Roi de France s'intéressa en faveur de

M. *de Barnevelt* : on fut ſourd à ſa recommandation. La ſuperſtition jouoit ſon rôle ſans yeux & ſans oreilles. Ce grand Miniſtre fut exécuté le 13 Mai 1619.

Après ce jugement, on travailla au procès de GROTIUS, qui étoit détenu dans les priſons de la Haye, & traité très-durement. Sa femme demanda en vain la permiſſion de reſter avec ſon mari juſqu'à la fin du procès, de le voir du moins lorſqu'il fut malade, enfin de ne lui parler même que devant ſes gardes. Tout cela lui fut inhumainement refuſé. Dans le premier interrogatoire qu'on fit ſubir à l'illuſtre priſonnier, il répondit qu'il étoit Hollandois, Miniſtre d'une Ville de Hollande ; qu'il avoit été arrêté ſur les terres de Hollande ; qu'il ne connoiſſoit pour Juges que les Hollandois, & qu'il étoit prêt néanmoins à juſtifier ce qu'il avoit fait devant qui que ce fût. A cette réponſe il joignit plusieurs raiſons victorieuſes, tant ſur l'invalidité de ſes Juges, que ſur l'intégrité de ſa conduite. Ses diſcours blanchirent devant des perſonnes gagnées pour le perdre. Elles prononcèrent le 18 Mai 1619 ſon jugement, portant que pour réparation des crimes dont on le ſuppoſoit convaincu, il ſeroit enfermé à perpétuité dans un lieu

qui seroit désigné par les Etats Généraux, & que ses biens seroient confisqués. Ces crimes supposés étoient qu'il avoit voulu détruire la Religion ; opprimer & affliger l'Eglise de Dieu ; & que pour y parvenir, il avoit avancé contre la République des choses énormes & pernicieuses. GROTIUS a démontré dans son Apologie la fausseté de ces imputations. Mais à la seule inspection de la Sentence, les personnes instruites reconnurent que les Juges savoient si peu les loix, qu'ils avoient décerné des peines qui ne sont établies que contre ceux qui sont convaincus de crime de Lèze-Majesté, & qu'ils avoient omis dans le jugement de GROTIUS de le charger de ce crime. On leur fit sentir l'irrégularité de leur procédure : ils la comprirent. Pour réparer cette bévue, un an après la fin du procès, ils déclarerent que leur intention avoit été de condamner GROTIUS & ses complices en qualité de criminels de Lèze-Majesté : autre faute d'autant plus caractérisée, que suivant les loix, les Juges délégués ne peuvent rien ajouter à leur Sentence lorsqu'elle a été rendue.

Cependant les biens de GROTIUS furent confisqués, & on le conduisit le

6 Juin 1619 dans la forteresse de Louvestein, située près de Gorcum, à la pointe de l'Isle que font le Vahal & la Meuse. On lui assigna vingt-quatre sols par jour pour sa nourriture; mais Madame *Grotius* déclara qu'elle avoit assez de biens pour pouvoir entretenir son mari, & qu'elle se passeroit aisément d'un secours qu'elle regardoit comme un outrage.

Le père de GROTIUS demanda à voir son fils, & on eut la dureté de le lui refuser. Seulement on accorda à sa femme de s'enfermer avec lui dans la forteresse, à condition qu'elle n'en pourroit sortir que deux fois la semaine. Ce fut sans doute pour notre Philosophe une grande consolation de vivre avec son épouse; mais il n'en souffroit pas moins de la voir privée des agrémens de la vie. Son chagrin à cet égard étoit d'autant plus cuisant, qu'il étoit obligé de le dissimuler. Dans cette fâcheuse situation il appela la Philosophie à son secours, & elle répandit dans son ame ce doux contentement qui met l'homme au-dessus des plus grandes adversités. Il se livra à l'étude de la Morale. Il tira des meilleurs Auteurs Grecs les plus belles Sentences, & il joignit à cette occupation une

lecture réfléchie des livres qui traitoient de la vérité de la Religion Chrétienne. Le premier fruit de ce travail fut une très-belle lettre qu'il écrivit à M. *du Maurier*, pour le consoler de la mort de sa femme. On trouve dans cette lettre toutes les raisons que la Philosophie & la Religion peuvent inspirer (*a*). Dans une si triste circonstance il varioit ces études par d'autres moins sérieuses. Tantôt il travailloit à la traduction des Phéniciennes d'*Euripide*. Une autre fois il s'appliquoit au Droit Hollandois, & il en composoit des institutions; & dans ses momens de repos il amassoit des matériaux pour faire son Apologie. Il étoit ainsi continuellement occupé sans avoir rien à faire. Sa seule façon de se délasser étoit de passer d'un ouvrage à un autre.

Pendant que notre Philosophe menoit cette vie oisive & laborieuse, son épouse avoit de plus grands projets en tête : c'étoit de procurer la liberté à son mari. Après avoir imaginé en vain plusieurs expédiens, elle s'avisa heureusement d'un moyen qui réussit. On avoit permis à GROTIUS d'emprunter des livres; & lorsqu'il en avoit fait usage, on les renvoyoit dans un coffre, dans lequel on mettoit

(*a*) Epist. 134.

aussi son linge qu'on portoit à Gorcum pour le blanchir. Pendant une année les Gardes de la forteresse furent très-exacts à fouiller ce coffre; mais n'y ayant jamais trouvé que des livres & du linge, ils se lassèrent de l'examiner, & ne prirent plus la peine de l'ouvrir. Madame *Grotius* s'en apperçut : elle crut qu'on pourroit tirer parti de cette négligence. Elle dit à son mari qu'il pouvoit sortir de prison sans courir aucun risque, s'il vouloit se mettre dans le coffre qui servoit au renvoi des livres qu'on lui prêtoit. GROTIUS trouva cet expédient bon, & consentit à en profiter. Afin de ne rien hasarder, son épouse fit premièrement faire des trous à l'endroit du coffre où il devoit avoir la tête, pour qu'il pût respirer. Elle voulut ensuite qu'il essayât de se tenir dans ce coffre autant de temps qu'il en falloit pour aller de Louvestein à Gorcum. Cet essai fut fait de différentes manières, & toujours avec succès. Il ne manquoit plus qu'une occasion favorable de mettre ce projet à exécution. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le Commandant de Louvestein fut obligé de s'absenter pour aller recruter des soldats à Hensden. Madame *Grotius* résolut de profiter de son absence pour

faire son coup. Elle alla faire une visite à la Commandante, & parla dans la conversation de la santé de son mari, qu'elle feignit être si foible, qu'elle vouloit renvoyer tous ses livres dans un coffre, afin de l'empêcher de travailler. Elle fit ensuite courir le bruit qu'il étoit véritablement malade, pour qu'on ne fût pas surpris de ne le pas voir paroître. Après avoir ainsi prévenu & la Commandante & la garde de la forteresse, le 21 Mars 1621, jour à jamais mémorable pour la gloire du beau sexe, elle enferma son mari dans un coffre, & mit dans la confidence de ce projet un valet & une servante. Deux soldats vinrent prendre le coffre & l'emportèrent. L'un de ces soldats le trouvant plus pesant qu'à l'ordinaire, dit : Il faut qu'il y ait quelque Arminien là-dedans. C'étoit une sorte de proverbe qui étoit alors en usage. La femme de GROTIUS répondit à ce discours : Effectivement il y a des livres Arminiens. On fit descendre le coffre par une échelle avec beaucoup de peine. Les soins qu'on se donnoit pour prévenir tout accident, & la pesanteur extraordinaire du coffre, firent soupçonner à un de ces soldats quelque chose de suspect. Il demanda qu'on l'ouvrît pour le visiter; &

ſur le refus qu'on fit de donner la clef, il alla s'en plaindre à Madame la Commandante. Soit que cette Dame voulût fermer les yeux là-deſſus, ou par négligence, elle répondit au ſoldat qu'elle ſavoit qu'il n'y avoit que des livres dans ce coffre; que Madame *Grotius* l'en avoit prévenue, & qu'on pouvoit le porter au bateau. M. *de Burigni* nous apprend que la femme d'un ſoldat qui étoit préſente, dit qu'il y avoit plus d'un exemple que des priſonniers s'étoient ſauvés dans des coffres (*a*); mais la Commandante ne fit pas attention à ce diſcours. On porta le coffre au bateau, comme elle l'avoit ordonné. La ſervante de GROTIUS le ſuivit. Arrivés à Gorcum, on mit ce coffre ſur un brancard, & on le conduiſit chez M. *David Dazelaër*, l'un des amis & des alliés de GROTIUS. Lorſque la ſervante ſe vit ſeule, elle l'ouvrit, & notre Philoſophe en ſortit ſain & ſauf, malgré la ſituation gênante qu'il avoit été obligé de garder, ce coffre n'ayant que trois pieds & demi de long. Il falloit partir de cette maiſon pour quitter les terres des Hollandois ſans être reconnu. A cet effet, GROTIUS prit un habit de Maçon, avec une règle & une truelle à la main, traverſa dans cet équipage la place

(*a*) *Vie de Grotius*, Tome I, page 173.

publique, & se rendit à la porte de la Ville, qui donnoit sur la rivière. Il entra dans un bateau qui le mena à Valvic. Il y loua une voiture pour Anvers, & prit les précautions nécessaires afin de n'être point reconnu dans le chemin. Il descendit à Anvers chez M. *Grévinconius*, qui avoit été autrefois Ministre à Amsterdam, auquel il se fit connoître.

Cependant on croyoit à la forteresse de Louvestein, que GROTIUS étoit malade. Son épouse disoit même que sa maladie étoit dangereuse, afin de lui donner le temps de sortir des Etats de la République; mais dès qu'elle apprit par le retour de sa servante, qu'il étoit en Brabant, & par conséquent en sûreté, elle déclara son évasion aux soldats. Ils allèrent annoncer sur le champ cette nouvelle au Commandant, lequel accourut vîte à la chambre de GROTIUS. Il s'emporta contre son épouse, qui lui raconta naïvement comment la chose s'étoit passée. Le Commandant en colère, partit pour Gorcum. Il se rendit en arrivant chez le Magistrat, à qui il fit part de la fuite de son prisonnier. L'un & l'autre se transportèrent chez M. *Dazelaër*, où ils trouvèrent le coffre vuide. Désespéré de ne pouvoir recouvrer GROTIUS, le Comman-

dant revint à Louveſtein, & fit enfermer plus étroitement Madame *Grotius*. Cette Dame préſenta le 5 Avril 1621 une Requête aux Etats Généraux, pour demander ſon élargiſſement. Elle l'obtint. Et GROTIUS écrivit le 30 à ces Etats une lettre contenant une apologie de ſa conduite & de ſa ſortie de la priſon.

Lorſqu'on apprit dans le monde ſavant ſa délivrance, on s'empreſſa à la célébrer. *Barlæus* fit de très-beaux vers à ce ſujet, dans leſquels il chanta la magnanimité de Madame *Grotius*. Le docte M. *Dupuis* compoſa auſſi une pièce de vers. Et notre Philoſophe fit un poëme entier, qui fut traduit en Flamand par le fameux Poëte *Jean Van-Vondel*.

GROTIUS étoit toujours à Anvers. Il ne ſavoit pas trop où il devoit aller s'établir. Il reçut une lettre de M. *Dupuis*, qui lui offroit ſa maiſon à Louvain, & tout ce qu'on peut attendre d'un véritable ami. Mais M. *du Maurier* & le Préſident *Jeannin* lui ayant fait ſavoir qu'il pouvoit compter ſur la protection du Roi, ſur l'eſtime des perſonnes de la plus grande conſidération, & ſur leur amitié, s'il vouloit venir à Paris, il prit ce dernier parti. Il y arriva le 13 Avril 1621. M. *Boiſſire*, qui avoit été Ambaſſadeur

en Hollande dans le temps du procès de M. *de Barnevelt*, M. *de Vic* & le Président *Jeannin*, le reçurent avec les plus grandes démonſtrations d'amitié, & lui preſcrivirent la conduite qu'il devoit tenir à la Cour. Les Savans & les Miniſtres s'empreſsèrent à lui donner des marques de la ſatisfaction qu'ils avoient de le voir parmi eux. M. *Peyreſc* célébra ſon arrivée par deux épigrammes latines, dont le ſens de l'une eſt, que les François en l'enlevant aux Hollandois, ne faiſoient que ſe dédommager du vol qu'ils leur avoient fait jadis du grand *Scaliger*. Le Garde des Sceaux (M. *du Vair*) lui écrivit une lettre pleine des ſentimens de la plus haute eſtime & des aſſurances les plus fortes de ſon amitié. Ce ne fut point ici un ſimple compliment de Cour. Il réaliſa ſes offres en employant tout ſon crédit pour engager le Roi à lui accorder une gratification, en attendant qu'il lui donnât une penſion. Et lorſque Sa Majeſté fut de retour de Fontainebleau, où elle étoit lors de l'arrivée de GROTIUS à Paris, M. *du Vair* le lui préſenta conjointement avec le Chancelier. Le Roi le reçut avec la plus grande bonté, & lui fit délivrer le brevet d'une penſion de trois mille livres. Je ne dois pas oublier

que le Prince *de Condé* se fit un mérite de seconder dans cette occasion le Garde des Sceaux. Pour donner des preuves encore plus éclatantes de sa bienveillance envers GROTIUS, *Louis XIII* protégea en sa considération ceux qui avoient été persécutés en Hollande; & par des Lettres Patentes données à Nantes le 22 Avril 1622, les mit au rang de ses sujets naturels.

Notre Philosophe partageoit avec son épouse le contentement que toutes ces graces lui procuroient, & il y étoit d'autant plus sensible. Car Madame *Grotius* étoit arrivée à Paris peu de temps après son mari. Et il y a tout lieu de croire qu'il eût passé le reste de ses jours dans cette Capitale, si ses ennemis avoient pu assez se respecter pour cacher leur haine envers un homme qui jouissoit dans toute l'Europe de la considération la plus distinguée. Les Etats Généraux instruits de l'accueil qu'on lui faisoit en France, ordonnèrent à leurs Ambassadeurs de lui rendre les plus mauvais offices; & ceux-ci exécutèrent cet ordre avec la plus grande chaleur. GROTIUS ne se vengea qu'en parlant de sa patrie en bon citoyen, & en cherchant à la servir dans toutes les occasions: ce qui lui attira

des éloges du Roi, qui ne pouvoit se lasser d'admirer la noblesse de ses procédés. Cette modération ne désarma point les Etats Généraux. Ils travaillèrent sourdement pour le priver de la pension que le Roi lui avoit accordée ; & il ne faut pas douter que ce ne fût par leur intrigue qu'on en suspendit le payement. Ils voulurent encore rendre sa conduite suspecte à la Cour de France. Toutes ces menées devenoient d'autant plus fâcheuses, que GROTIUS venoit de perdre son grand ami le Garde des Sceaux. Dans cette conjoncture, il crut qu'il étoit temps de se justifier, & de mettre sous les yeux de l'Univers son innocence & l'iniquité de ses Juges. C'est ce qu'il fit dans un Ouvrage qui parut écrit en Hollandois, & qui fut bientôt traduit en Latin sous ce titre : *Apologeticus eorum, qui Hollandiæ, Westfrisiæque & vicinis quibusdam Nationibus ex legibus præfuerunt ante mutationem, quæ evenit anno 1613, scriptus ab Hugone GROTIO, Jurisconsulto, &c.* Il fait voir dans ce livre, 1°. les défauts de formalité que l'on commit en l'arrêtant ; 2°. que ceux qui l'avoient fait arrêter n'en avoient pas le droit ; 3°. que les Etats Généraux n'avoient point d'autorité sur les sujets des Provinces ; qu'il étoit Membre des Etats

de Hollande, & qu'il avoit été arrêté dans la Province de Hollande, où les Etats Généraux n'ont point de Jurisdiction; 4°. & il détaille les irrégularités du jugement rendu contre lui.

Cette Apologie fut envoyée en Hollande dès qu'elle fut imprimée. Les Etats Généraux en furent d'autant plus indignés, qu'il étoit comme impossible de la réfuter. Aussi se livrèrent-ils sans réserve à ce mouvement d'indignation. Ils la proscrivirent & la condamnèrent comme calomnieuse & attentatoire à la souveraine autorité du gouvernement des Provinces, injurieuse envers le Prince d'Orange, les Etats des Provinces particulières & des Villes même. En conséquence de ces qualifications, ils défendirent de la garder sous peine de la vie, & déclarèrent que GROTIUS seroit appréhendé au corps en quelque lieu que ce fût. Cette Ordonnance inquiéta avec juste raison notre Philosophe. Il présenta une Requête au Roi, pour le supplier de lui accorder sa protection contre l'entreprise des Etats Généraux. Sa Majesté eut égard à cette Requête, & lui fit expédier le 26 Février 1623 des Lettres qui portoient qu'elle le prenoit sous sa *protection spéciale*.

GROTIUS fut infiniment sensible à ce

ce bienfait. Il résolut de témoigner sa gratitude à son Protecteur, en publiant ses vertus. Dans cette vue, il forma le projet de cet Ouvrage incomparable, que M. *Bayle* appelle un chef-d'œuvre. Je veux dire le Traité du Droit de la Paix & de la Guerre, qu'il voulut dédier au Roi. Afin d'y travailler avec plus de recueillement, il crut devoir quitter le tumulte de Paris. M. le Président *de Mesme* lui offrit sa maison de plaisance, près de Senlis, connue sous le nom de Balagni, & il accepta cette offre. C'étoit M. *Peyresc* qui l'avoit engagé à traiter ce sujet; mais cette invitation, quelque recommandable qu'elle fût, n'auroit pas eu son effet, si le génie de notre Philosophe n'eût pas été de la plus forte trempe. Il le fit bien voir dans cette occasion, en réduisant en systême une des plus belles & des plus utiles de toutes les sciences, c'est-à-dire le Droit naturel. Aussi son Traité eut un succès prodigieux. Le grand *Gustave* le fit traduire en Suédois; & à son exemple toutes les Nations voulurent ensuite l'avoir en leur langue. Ce livre essuya cependant des critiques, tant il est vrai que les belles productions excitent toujours l'envie. Cette passion s'empara même

à ce sujet d'un des plus savans hommes du siècle dernier. *Saumaise* (c'est le nom de cet homme) qui avoit été l'admirateur de GROTIUS, devint tout-à-coup son ennemi. Il ne put soutenir l'éclat de ce nouvel Ouvrage. Son amour propre en fut blessé. La jalousie prit chez lui la place de l'estime. Il parla avec le plus grand mépris du Traité du Droit de la Guerre & de la Paix ; & il se fit à ce sujet tellement illusion, que dans la dispute qu'il eut avec les Anglois sur le droit des Rois, il copia, sans s'en appercevoir sans doute, des lambeaux de ce Traité, lesquels formèrent la meilleure partie de sa défense.

Ce n'étoient pas néanmoins des ennemis dangereux que ceux qui écrivoient contre notre Philosophe. Les Ambassadeurs de Hollande lui portoient sourdement de plus terribles coups. Ils le calomnioient sans pudeur & sans ménagement, & ils ne trouvoient que trop à la Cour des oreilles dociles. GROTIUS ressentit l'effet de leur méchanceté par la suspension de sa pension. Pour comble de calamité, M. d'*Aligre*, qui avoit les Sceaux, fut disgracié, & M. *de Marillac*, ennemi implacable des Protestans, lui succéda. Ce fut une autre raison pour re-

buter GROTIUS. Quoiqu'il aimât le séjour de Paris & la société qu'il y avoit formée, il ne crut pas devoir y rester plus long-temps. Il alla d'abord en Hollande, où il espéroit être bien reçu du nouveau Stadhouder le Prince *Frederic-Henri*, qui l'aimoit beaucoup, (le Prince *Maurice* étant mort.) Mais l'événement ne répondit pas à ses espérances. Tout ce que purent faire ses amis, ce fut d'obtenir la restitution de ses biens, qui étoient insaisissables, parce que GROTIUS étoit Bourgeois de Delft, & qu'en cette qualité il jouissoit du droit incontestable dont cette Ville étoit depuis long-temps en possession à cet égard. Sa chère épouse se donnoit aussi les mouvemens nécessaires pour accommoder ses affaires.

Elle étoit en Zélande, lorsqu'il jugea à propos de quitter la Hollande. Il partit d'Amsterdam le 17 Mars 1632, pour se rendre à Hambourg. Sa femme vint le trouver. C'étoit sa grande consolation dans ses adversités. Il y avoit alors dans cette Ville le Vice-Chancelier de Suède (M. *Salvius*) qui étoit non-seulement politique, mais encore homme de Lettres. GROTIUS fit connoissance avec lui. Il le voyoit souvent, & M. *Salvius* fut ainsi à portée d'apprécier son mé-

rite. Il en conçut une si grande estime, qu'il en parloit sans cesse au grand Chancelier *Oxenstiern*, dans les lettres qu'il lui écrivoit. Ce Ministre en faisoit beaucoup de cas, & ces rapports le confirmèrent toujours plus dans l'idée infiniment avantageuse qu'il avoit de lui. Le Roi de Suède lisoit dans ce temps-là le livre du Droit de la Guerre & de la Paix, & c'étoit avec des transports d'admiration. Il regardoit l'Auteur comme le premier homme de son siècle. Il pensoit même que celui qui avoit si bien écrit sur le Droit public, devoit être un excellent politique. Il en conféroit souvent avec le grand Chancelier, qui enchérissoit encore sur ces sentimens. Toutes ces raisons déterminèrent le Roi à se l'attacher. Et il alloit mettre ce projet à exécution, lorsqu'il fut tué le 6 Novembre 1632, dans cette bataille contre les Impériaux, où les Suédois remportèrent une victoire signalée. Peu de temps avant sa mort, ce Prince ordonna entr'autres choses, que GROTIUS seroit employé dans le Ministère de Suède. Le grand Chancelier, qui fut Régent du Royaume pendant la minorité de la Reine *Christine*, fille de *Gustave*, se fit un devoir d'exécuter les ordres de son maître. Il écrivit à GRO-

TIUS de le venir trouver, pour remplir un emploi digne de ſon mérite. C'étoit beaucoup promettre. Cependant notre Philoſophe ne ſe rendit pas d'abord à cette invitation. Il avoit déja refuſé des offres très-avantageuſes des plus grands Princes; car dès qu'on avoit ſu dans l'Europe qu'il n'avoit plus de liaiſon avec la Cour de France, on s'étoit empreſſé de toutes parts à ſe le procurer. Le Comte d'*Oxenſtiern* ne ſe rebuta point. Il redoubla ſes inſtances; & ſes ſollicitations, ſoutenues par celles du frère du Maréchal *Bannier*, & fortifiées par l'eſtime que GROTIUS faiſoit du grand Chancelier, le déterminèrent enfin à préférer la Suède aux autres Etats qui le recherchoient.

Il partit de Hambourg pour ſe rendre à Francfort, où étoit le grand Chancelier, ignorant encore à quoi on le deſtinoit. Il y arriva dans le mois de Mai de l'année 1634. Le Chancelier l'accabla de politeſſes, ſans cependant rien décider. Il ne s'en inquiéta point. Il connoiſſoit la grandeur d'ame & la bonne foi du Comte d'*Oxenſtiern*, & cela le tranquilliſoit. Sa confiance étoit telle, qu'il manda à ſa femme de le venir joindre. Elle arriva à Francfort au commencement du mois

d'Août avec ſes filles & ſon fils. J'aurois dû ſans doute faire mention du temps où GROTIUS avoit eu ces enfans; mais les autres événemens de ſa vie ſont ſi conſidérables & ſi rapides, qu'ils m'ont fait oublier ceux-ci. Notre Philoſophe étoit cependant toujours dans l'incertitude de ſon ſort. Il quitta même Francfort pour accompagner le grand Chancelier à Mayence, ſans aucun grade. Mais arrivé dans cette Ville, ce Miniſtre le déclara Conſeiller de la Reine de Suède, & ſon Ambaſſadeur à la Cour de France.

L'objet de cette Ambaſſade étoit de la plus grande importance. Il s'agiſſoit d'engager la France à déclarer la guerre à l'Empereur, qui avoit remporté des avantages conſidérables ſur les Suédois, & de rétablir par cette diverſion & par ſon appui, les affaires de la Suède. GROTIUS partit de Mayence pour ſon Ambaſſade au commençement de l'année 1635. Il arriva le 10 de Février à Saint Denis. Il fit avertir les Introducteurs des Ambaſſadeurs de ſon arrivée, afin qu'on ſe diſposât à lui rendre les honneurs accoutumés. Le Comte *de Brulon*, Introducteur des Ambaſſadeurs, vint le voir, & lui dit que les troubles qu'il y avoit à la Cour, ne permettoient pas de fixer un jour pour ſon

entrée. Il l'invita en même temps à venir *incognito* prendre part aux fêtes que le Roi donnoit, en attendant qu'il parût à découvert. C'étoit ici un piége que ce Seigneur tendoit à GROTIUS, afin de le priver des honneurs dûs à un Ambassadeur : mais le Comte *de Brulon*, quoiqu'inspiré par le Cardinal *de Richelieu*, n'étoit pas assez fin pour notre Philosophe, qui le remercia séchement de cette invitation. Quelques jours après, ce même Comte fit une nouvelle visite à GROTIUS, & lui demanda qui l'envoyoit en France ? question également singulière & désobligeante, après les discours qu'il lui avoit tenus. L'Ambassadeur répondit comme il devoit, & comme il savoit le faire. Toute la politique du Comte & tous les beaux dehors de Cour ne réparèrent pas cette impolitesse. Ce n'est point avec un Philosophe qu'on doit se servir de cette monnoie. L'art de la politique est à cent brasses au-dessous de la science des Philosophes. Aussi tout l'esprit du Cardinal échoua contre celui du grand Homme dont j'écris l'histoire. Ses menées s'en allèrent absolument en fumée. Son Eminence, qui avoit pour objet dans tous ces délais, de gagner du temps, afin d'engager le grand Chancelier de Suède

à nommer un autre Ambaſſadeur, y perdit ſon latin. On ne ſait pas trop pourquoi GROTIUS déplaiſoit au Cardinal. Les qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, qui fixoient les yeux de tout l'Univers, auroient dû le rendre agréable à un Miniſtre, dont la principale attention eſt de reconnoître le mérite & de l'eſtimer. Des Gens de Lettres ont publié que cette haine avoit ſa ſource dans le refus qu'il avoit fait d'écrire l'hiſtoire du Miniſtère de cette Eminence.

Quoi qu'il en ſoit, le nouvel Ambaſſadeur fit enfin ſon entrée à Paris le 2 Mars 1635. Tous les Habitans de cette Ville virent avec plaiſir GROTIUS dans une place ſi honorable, quoique peu convenable à un Philoſophe qui fuit les éclats & les honneurs. Il n'y eut que l'Ambaſſadeur de Hollande qui en fut fâché. Il écrivit aux Etats Généraux, pour ſavoir comment il ſe devoit comporter avec GROTIUS; & les Etats répondirent que leur intention étoit qu'on eût pour lui les mêmes égards qu'on a pour les Ambaſſadeurs des Puiſſances amies.

Après avoir fait les viſites ordinaires, & reçu les honneurs dûs à ſon rang, l'Ambaſſadeur de Suède vit le Cardinal, &

& il fut question de l'objet de sa mission. Le Ministre de France mit en œuvre toutes les ruses d'un grand politique, pour venir à ses fins. Il tâta GROTIUS de toutes les manières. Il se servit même de l'intrigue d'un Capucin, nommé le P. *Joseph*, pour en tirer meilleur parti; mais ce fut toujours sans succès. Le nouvel Ambassadeur répondit poliment à toutes leurs questions, rit de leurs détours, & se joua de leur fausse sincérité. Les intérêts de la Suède étoient sa boussole; & j'ose l'avancer hardiment, il n'y avoit personne en France alors qui en fût assez pour l'en distraire.

Quand on connoît un peu la Cour, & qu'on se rappelle ce que c'étoit que le Cardinal *de Richelieu*, on conçoit que GROTIUS, qui n'étoit point aimé de son Eminence, que l'Ambassadeur de Hollande cherchoit à inquiéter, & qui étoit chargé d'une affaire de grande conséquence, dût essuyer des désagrémens de toutes les espèces. Le Cardinal porta plusieurs fois plainte contre lui au Grand Chancelier de Suède. Il fit demander son rappel & un autre Ambassadeur de la part du Roi. Mais le Comte d'*Oxenstiern*, qui connoissoit parfaitement notre Philosophe, n'écouta ni le Cardinal, ni ses par-

tisans. Il persista à le soutenir dans sa place, & donna ainsi une preuve éclatante de sa confiance à son égard, & un témoignage public de la haute estime qu'il avoit pour lui.

Pendant le cours de son Ambassade, GROTIUS se soutint en France avec beaucoup de dignité. La noblesse & la droiture de sa conduite lui concilièrent l'amitié des autres Ambassadeurs, & la vénération de ses ennemis. Le Cardinal *de Richelieu* fut peut-être le seul qui ne lui rendit point justice. L'Ambassadeur de Suède cessa de le voir. Il n'en fit pas moins sa cour au Roi, qui l'écouta toujours avec bonté. Notre Philosophe eut plusieurs occasions de dévoiler aux yeux des Courtisans toute l'étendue de son génie. Il fit voir combien un homme d'étude est supérieur dans le maniment des affaires, à des hommes dissipés. Le Cardinal fut forcé d'en convenir publiquement. Il l'engagea à être médiateur de quelques démêlés entre les Rois de France & d'Angleterre; & GROTIUS s'acquitta de cette commission à l'avantage des François, & au gré de la Nation Angloise. Il s'attendoit à quelque marque de reconnoissance de la part du Cardinal; mais il fut payé d'ingratitude. La

conduite la plus sage, les lumières les plus étendues, & les services les plus signalés, ne purent lui concilier l'affection de son Eminence, & fermer la bouche à ses ennemis. On lui suscita encore de nouvelles tracasseries qui le fatiguèrent. Il auroit fort souhaité d'être débarrassé de l'honorable fardeau de l'Ambassade. *Je suis rassasié d'honneurs*, écrivoit-il à son frère...... *J'aime la vie tranquille; & je serois fort aise de ne m'occuper le reste de ma vie que de Dieu & de ce qui pourroit être avantageux à la Postérité* (*a*).

Mais les intérêts de la Suède demandoient qu'il ne quittât pas la France, & il les avoit pris trop à coeur pour les abandonner. Malgré cela, la Reine *Christine* ayant envoyé à Paris une sorte d'aventurier, nommé *Cerisante*, qui avoit eu assez de crédit pour se faire nommer Agent, & ensuite assez de vanité & d'étourderie pour désobliger tout le monde, GROTIUS se dégoûta entièrement. Sa patience se trouva épuisée. Il écrivit à la Reine pour la supplier de le rappeller. La Reine lui accorda sa demande. Il quitta ainsi Paris pour se rendre en Suède. Il passa en Hollande, où il fut très accueilli; & lorsqu'il fut arrivé à Stokolm, la Reine

(a) Epist. 572. & 810.

qui étoit alors à Upsal, vint exprès dans cette Ville pour le voir. Sa Majesté le fit manger avec elle, & lui donna de fréquentes audiences. Ces distinctions & son grand savoir firent des jaloux. Notre Philosophe sentit leurs aiguillons; & comme il étoit excédé de cette engeance-là, il se détermina à quitter la partie. A cet effet, il demanda plusieurs fois son congé à la Reine, qui le lui refusa. Pour l'engager à demeurer auprès d'elle, elle lui offrit la qualité de Conseiller d'Etat, & un établissement pour lui & pour sa famille. GROTIUS s'excusa sur sa santé & sur celle de sa femme, à laquelle l'air froid de Suède ne pouvoit convenir. Il persista à se retirer, & continua à prier la Reine de lui faire délivrer un passeport, qu'on ne lui expédia point. Ennuyé d'attendre, il résolut de quitter Stokolm. Il s'en alla à un port qui en est éloigné de deux lieues, afin de s'embarquer pour Lubec. La Reine fut touchée de ce départ imprévu. Elle lui envoya un Gentilhomme, pour lui dire qu'elle vouloit le voir encore une fois. GROTIUS revint donc à Stokolm, où il s'expliqua avee la Reine. *Christine* parut contente de ses raisons. Elle lui fit présent de dix mille écus & de quelques vaisselles d'argent. On lui expé-

dia ensuite son passeport ; & Sa Majesté lui donna un bâtiment sur lequel il s'embarqua pour Lubec.

En sortant du port, le vaisseau éprouva une tempête considérable qui tourmenta beaucoup notre voyageur. Il fut porté le 17 Août à quatre milles de Dantzic, & y débarqua. Il se mit dans un chariot couvert pour aller à Lubec ; mais il se trouva si mal à Rostoc dans le Mekelbourg, qu'il fut obligé de s'y arrêter. Il fit appeller un Médecin, qui crut d'abord que son incommodité venoit de foiblesse & de lassitude ; d'où il conclut qu'avec du repos & des restaurans, il ne tarderoit pas à se rétablir. Mais ce Médecin voyant le lendemain la foiblesse augmentée, une sueur froide & d'autres indices d'une nature défaillante, il jugea qu'il n'avoit pas encore long-temps à vivre. Alors le malade demanda un Ministre. Il en vint un, qui ne le connoissant pas, lui tint de ces propos communs, dont on use avec les gens peu instruits. GROTIUS, pour abréger ces discours inutiles, lui dit : *Sum Grotius*, (Je suis GROTIUS.) *Tu magnus ille Grotius !* (Quoi ! vous êtes le grand GROTIUS) répondit le Ministre : éloge magnifique, qu'on ne peut guères rendre en François. C'est M. *Ménage* qui nous a

rapporté ce beau trait de la vie de notre Philosophe (*a*). M. *de Burigni* le tient cependant pour suspect (*b*). Ce qu'il y a de certain, c'est que le Ministre *Jean Guisttorpius* lui ferma les yeux. Il vint le voir à neuf heures du soir, & l'ayant trouvé à l'agonie, il récita une prière convenable à son état. Il lui demandoit de temps en temps s'il entendoit; & GROTIUS, après avoir dit plusieurs fois oui, fit cette réponse : *Je vous entends bien, mais j'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites.* Ce furent ses dernières paroles. Il expira à minuit précis le 29 Août 1646, âgé de 62 ans. Son corps fut mis entre les mains des Médecins, qui en tirèrent les entrailles. On le déposa ensuite dans la principale Ville de Rostoc, & il fut porté à Delft dans le tombeau de ses ancêtres.

GROTIUS avoit une figure très-agréable, de belles couleurs, un nez aquilain, des yeux brillans, le visage sérain & riant. Sa taille n'étoit pas avantageuse, mais il étoit fort & vigoureux.

On trouve à la fin de sa vie, écrite par M. de *Burigni*, le Catalogue de tous les Ouvrages qu'il a composés. J'ai rendu

(*a*) *Menagiana*, Tom. II, page 313.
(*b*) *Vie de Grotius*, Tom. II, page 104.

compte des principaux ; mais je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ceux de controverse & de Religion qu'il a écrit en différens temps, & qui n'ont pas formé des événemens considérables dans sa vie. On les a recueillis en quatre volumes *in-folio*, qui ont été imprimés en 1679. Parmi ces Ouvrages, il en est cependant un trop important, pour ne le pas distinguer particulièrement. C'est le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, (*De veritate Religionis Christianæ*) livre traduit dans toutes les langues, & estimé chez tous les Peuples. Trois qualités excellentes le caractérisent, clarté, solidité & briéveté. Tout y est intelligible, précis & bien déduit. M. *Leclerc* a dit que c'est le livre le plus parfait qui ait paru sur la matière qui y est traitée (*a*). Et M. *de Saint-Evremont* l'appelle le *Vade mecum* de tous les Chrétiens (*b*). Cet Ouvrage & le Traité du Droit de la Guerre & de la Paix, sont les deux plus belles productions de GROTIUS. J'ai déja parlé de ce dernier ; mais je dois en exposer les grands principes, qui caractérisent bien le génie de ce grand Homme, & le genre dans lequel il s'est particulièrement

(*a*) Bibliothèque univ. 1692, Tom. 22, pag. 75.
(*b*) *Mêlang. cur.* Tom. I.

distingué : je veux dire celui de la Légiſlation.

Principes de la Légiſlation de GROTIUS *ſur le Droit de la Guerre & de la Paix.*

On appelle *Droit* le pouvoir d'exiger ce qui eſt juſte. On entend par le mot *Juſte* tout ce qui eſt utile à une ſociété formée d'hommes raiſonnables. Et on donne le nom de *Loi* à la règle des actes moraux, par laquelle nous ſommes obligés de faire ce qui eſt juſte.

Le Droit eſt humain ou divin. Le premier eſt celui qui émane de la Puiſſance civile. La *Puiſſance civile* eſt le gouvernement d'une ſociété; & la *ſociété* eſt une compagnie formée d'hommes libres, qui ſe ſont réunis pour leur avantage réciproque. A l'égard du Droit divin, c'eſt ce qui nous eſt recommandé par Dieu même dans ſes Ecritures.

Enfin la *Guerre* eſt l'état de deux Puiſſances ennemies, qui veulent terminer leur différend par les armes.

Tout cela poſé, il s'agit de ſavoir s'il eſt permis de ſe ſervir de la force, quand on tranſgreſſe la loi; ou ſi la guerre peut être une action juſte ou injuſte, ſoit de particulier à particulier, ſoit de ſociété

à société. Dans une société policée, la guerre particulière est une chose défen- due, parce que dans cette société il y a des personnes préposées pour peser les raisons des contendans, & pour leur ren- dre justice. La force ou la violence peut cependant être permise dans certaines oc- asions, sans avoir recours à la police : est lorsqu'on est exposé à perdre sa vie, i honneur ou ses biens, sans qu'on puis- avoir ni secours ni ressource, comme on est attaqué par des voleurs dans un s ou dans un chemin, &c. Dans tout re cas, il faut porter plainte aux Juges, se soumettre à leur jugement, puis- un particulier ne peut être citoyen en promettant d'observer les loix éta- s dans la société dont il est membre. Ce droit que chaque particulier a de server sa vie, son honneur ou ses s par la force, est un droit naturel. le *droit naturel* est ce témoignage de aison, qui nous fait connoître que e action est conforme ou contraire à nature. Or la nature nous oblige de ller à notre conservation. Il est vrai l'honneur, si l'on excepte celui qui cerne le beau sexe, qui doit lui être récieux que la vie même, n'a aucun rt avec notre conservation. Ce n'est

ici qu'une opinion fondée sur la considération des hommes, & qui nous ménage par là des secours dans le besoin. Cela est encore fort éloigné de la conservation proprement dite. Encore faut-il bien prendre garde de ne pas abuser de ce mot. Ce n'est pas un deshonneur, par exemple, de souffrir une injure, ni de recevoir un affront. L'honneur étant un sentiment de grandeur d'ame, celui qui se met au-dessus d'une injure ou d'un affront, est bien plus grand que celui qui le repousse. Tout ceci, quoique généralement vrai, peut souffrir des exceptions. Il est certains affronts qu'on ne pourroit endurer sans être taxé de lâcheté, & par conséquent sans se deshonorer. Tels sont ceux où la vertu & la probité seroient compromises. Au reste, pour user de ce droit de repousser la force par la force, il faut être moralement certain qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre vie, ou d'éviter le dommage qu'on veut nous causer.

Il y a encore une autre guerre de particulier à particulier, & qui se passe dans l'intérieur de la société. C'est celle qu'on appelle *Guerre civile.* Elle naît ou de l'infraction aux loix de la part de ceux qui gouvernent, ou du défaut de subordina-

tion de la part de ceux qui ſont gouvernés. Cette guerre peut être légitime par quatre raiſons.

1. La ſociété a droit de ne point ſuivre les loix, lorſque celui qui tient les rênes du gouvernement, jouit ſans aucun titre; qu'il a uſurpé le trône, & qu'il s'y maintient par la violence.

2. Si un Souverain abîme ſon Royaume, ou qu'il ſe laiſſe gouverner par un autre.

3. Si le Souverain de propos délibéré répand la déſolation parmi le peuple.

4. Si le Souverain ne régit qu'une partie du Royaume, & que le peuple ou le *Sénat* gouverne l'autre; parce qu'il n'eſt Souverain que quand il poſsède le Royaume en entier, & que cette diviſion déſunit effectivement la ſociété.

A l'égard des guerres publiques ou de ſociété, elles ſont juſtes dans ces trois cas. Premièrement, lorſqu'il s'agit de ſe défendre; en ſecond lieu, de conſerver ſes biens; & enfin d'avoir raiſon d'une injure. D'où l'on tire cette maxime: Toutes choſes ſont permiſes lors de ſa propre défenſe, de la conſervation de ſes biens, & de la vengeance d'une injure. *Omnia quæ defendi, repetique & ulcici fas ſit.*

La première cauſe d'une guerre juſte

eſt donc un attentat, ſoit à la vie, ſoit aux biens, ſoit à la liberté, parce que la vie ſans liberté eſt une mort civile. Il eſt donc permis de repouſſer par la force celui ou ceux qui ont un pareil attentat en vue. Mais il eſt défendu par la loi naturelle, d'employer d'autre moyen que celui des armes. On ne doit point ſe ſervir de poiſon, de quelque manière & ſous quelque prétexte que ce ſoit. C'eſt encore tranſgreſſer cette loi, que de s'en prendre aux femmes & aux enfans, & de les maſſacrer impitoyablement. On commet auſſi un acte de cruauté, en tuant ceux qu'on a fait priſonniers. Car quoique la guerre ſoit le droit de tuer les hommes ſans crime, ce droit ne peut s'étendre ſur des innocens ou ſur des perſonnes ſans défenſe. Quant aux biens des vaincus, il eſt permis aux vainqueurs de s'en emparer. En effet, puiſque la guerre donne le droit de tuer des hommes, elle permet à plus forte raiſon le pouvoir qu'on a de les dépouiller. C'eſt une remarque de *Ciceron*, qui eſt fort juſte. Cette permiſſion s'étend ſur toutes ſortes de meubles ou d'effets, & même ſur les choſes ſacrées; parce que ces choſes-là ſont toujours deſtinées aux uſages des hommes, & qu'elles ne ſont ſacrées que

par rapport à l'emploi qu'on en fait. Cette licence s'étend même aux endroits religieux, comme les Eglises, les Temples, les Sépultures, &c. de sorte qu'on peut s'emparer des richesses qui s'y rencontrent, sans troubler cependant la cendre des morts. (*Sepulcra hostium religiosa nobis non sunt, ideoque lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus.*)

Ajoutons à ceci que dans tous ces actes, il est permis de se servir de la ruse pour dépouiller l'ennemi. Mais on doit aussi observer religieusement ce qui suit.

I. Ménagez les personnes qui se trouvent malheureusement confondues avec les ennemis, sans avoir rien à démêler avec le vainqueur.

II. Prenez garde qu'on ne fasse aucun mal à ceux qui n'ont aucune part à la guerre présente.

III. Ne maltraitez point ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes des vaincus, à moins qu'ils ne se soient mal comportés.

IV. Ayez des égards pour les Savans & les Gens de Lettres.

V. N'inquiétez pas les Laboureurs ou Paysans, de même que les Marchands, Négocians, &c.

VI. Ne touchez point aux prisonniers.

VII. Recevez ceux qui se rendent sous des conditions équitables.

VIII. Pardonnez à ceux qui se sont rendus à discrétion.

IX. Faites grace à ceux qui ont commis quelques fautes, lorsqu'ils sont en trop grand nombre.

X. Conservez avec soin les ôtages, à moins qu'ils n'ayent manqué à leur parole.

XI. Abstenez-vous de tout combat inutile.

XII. Empêchez le pillage, lorsque les effets sont hors de la puissance des ennemis, & qu'ils peuvent être utiles.

XIII. Faites rendre aux vaincus les choses qui n'auront pas été prises par la voie ordinaire des armes, mais volées par des brigands.

XIV. Traitez les prisonniers de guerre avec clémence, & ne leur imposez point des charges ou des travaux considérables.

Voilà pour les vainqueurs. Quant aux vaincus, il faut qu'ils se soumettent avec leurs femmes & leurs enfans à la discrétion de ceux qui les ont subjugués.

Pendant que les Puissances belligérantes se comportent ainsi ; les Nations qui sont en paix, doivent s'employer à leur faire mettre bas les armes. A cette

fin, il faut qu'elles rompent avec celles qui favorisent le parti qui soutient injustement la guerre, & qu'elles se portent pour médiatrices des différends qui lui ont donné lieu. De leur côté, les Puissances qui sont en guerre, sont obligées par le droit naturel, d'écouter favorablement les propositions qu'on leur fait; de se souvenir qu'elles ne se battent que pour avoir la paix, (a) & de saisir avec empressement l'occasion de faire la paix, même avec quelque préjudice. Car la paix est utile aux vainqueurs & aux vaincus. Aux vainqueurs, parce qu'il y a lieu de craindre qu'en pressant trop l'ennemi opprimé, celui-ci réduit au désespoir, ne se porte à quelque extrémité violente qui change tout-à-coup la situation de son état, rien n'étant plus à craindre qu'un excès de fureur, qu'on peut comparer à la morsure d'une bête féroce qui se meurt. Aux vaincus, parce qu'il est dangereux de tenter un dernier effort, & qu'il est presque certain qu'une longue guerre peut enfin les réduire sous la puissance de leurs ennemis.

(a) *Sapientes*, dit Salluste, *pacis causâ bellum gerere.* Et Saint Augustin nous apprend : *Non pacem quæri ut bellum exerceatur, sed bellum geri, ut pax acquiratur.*

Il leur eſt donc également avantageux d'accepter un accommodement. Et lorſque la paix eſt conclue, il convient qu'ils en obſervent religieuſement les articles.



LA

La Rochefoucault



LA ROCHEFOUCAULT.*

CE n'eſt point aſſez d'être doué de grandes vertus, & d'avoir produit de beaux Ouvrages, pour acquérir de la célébrité : il faut encore que ces vertus & ces Ouvrages, ayent été traverſés & combattus. Sans cela, l'admiration la plus générale ne fait pas une réputation fort étendue. On ſe laſſe enfin de vous louer; & on ne parle long-temps de vous, que quand on trouve des contradicteurs. Le nom d'un homme paſſe ainſi de bouche en bouche. Il eſt encore plus porté par les critiques que par les panégyriſtes. Des événemens naiſſent de cette ſorte de controverſe : la renommée les publie ; & chacun s'empreſſe de connoître celui qui en eſt l'objet.

Le Moraliſte qui va nous occuper, a eu aſſez de philoſophie & de crédit, pour ne pas ſe laiſſer ſéduire aux éloges qu'il a reçus, & pour impoſer aux envieux de ſon mérite. Il a gagné ainſi de la tranquillité ; bien infiniment préférable à la ré-

* *Dictionnaire de Moreri*, art. *La Rochefoucault*. Les Préfaces différentes de ſes *Maximes*, &c. &c. &c.

putation que les conteſtations donnent. Il vaut mieux vivre ignoré, que d'acheter au prix de ſon repos une célébrité frivole. Il eſt fâcheux néanmoins pour ſa mémoire, que par cette conduite il n'ait point fourni des traits qui puiſſent rendre ſon hiſtoire intéreſſante. Sa vie a été uniforme. Sans aucune ſorte d'ambition, content de ſon état & de ſa fortune, il n'a eu à cœur que de vivre conformément à ſa naiſſance, & de connoître les hommes; & cette connoiſſance qu'il a puiſée dans le grand monde, l'a preſque dégoûté de leur eſtime. Il a cru que les vertus les plus pures en apparence, n'étoient que des vices déguiſés, qu'un rafinement de l'amour-propre qui ramène tout à l'intérêt. Plein de cette idée, il n'a pas été curieux d'occuper les hommes en faiſant parler de lui. D'un autre côté, ſes parens n'ont pas jugé à propos qu'on connût & qu'on relevât les traits de ſa vie privée. Aſſez puiſſans pour contenir les Ecrivains qui auroient voulu ſatisfaire le Public à cet égard, ils ont même empêché que le nom de notre Philoſophe parût à la tête de ſon Ouvrage. Et nous liſons dans l'édition de 1741 (c'eſt la onzième de cet Ouvrage) ces paroles de l'Editeur : » Une loi reſpectable m'eſt

» encore imposée de donner cet Ouvra-
» ge, sans mettre sur son front le nom de
» son Auteur (*a*). Le Lecteur ne doit donc point s'attendre à des détails piquans sur sa vie. On ne sait presque que le temps de sa naissance & celui de sa mort.

François VI du nom, Duc de LA ROCHEFOUCAULT, Prince de Marillac, Baron de Verteuil, Gouverneur de Poitou, & Chevalier des Ordres du Roi, naquit à Paris le 15 Décembre 1613, d'une famille très-ancienne & très-illustre. Elevé comme un Seigneur de son rang, il passa sa jeunesse avec des personnes qui l'instruisirent, moins pour en faire un Savant qu'un Homme de Cour. Son génie fut en quelque sorte étouffé par les instructions qu'on lui donnoit à cet égard. Son état l'obligea d'abord de se produire à la Cour; & on dit qu'il fut grand Courtisan. Si cela est, LA ROCHEFOUCAULT ne naquit point Philosophe, mais il le devint; car rien n'est plus opposé à la Philosophie que l'adulation & le mensonge. Qui dit Courtisan, dit flatteur, politique, dissimulé, & presque toujours ennemi de la vérité. Il y a plus lieu de croire qu'il

(*a*) *Réflexions, Sentences & Maximes morales* de M. le Duc *** 1741, page x de la Préface.

fut grand Militaire, comme on nous l'assure, parce que l'Art Militaire demande beaucoup de génie ; & on connoît les lumières & la sagacité de notre Moraliste. On dit même qu'il se signala en plusieurs actions par son courage, sa prudence & son esprit, sans nous apprendre cependant quelles ont été ces occasions. Mais ce qu'on peut assurer, c'est qu'il est le plus grand scrutateur du cœur humain, qui ait vécu depuis la renaissance des Lettres. Personne n'a mieux connu que lui les ressorts qui le font agir, & il les a développés avec une finesse & une précision admirables.

Ce travail ne l'occupa que sur la fin de ses jours. Des raisons de convenance l'obligèrent de vivre à la Cour. Ces mêmes raisons l'engagèrent aussi à se marier, & il épousa *Andrée de Vivonne*, Dame de la Chasteneraye, &c. fille d'*André de Vivonne*, Seigneur de la Beraudière, Grand Fauconnier de France. Mais enfin las d'avoir pour de simples mortels des égards & des complaisances qu'ils ne payent souvent (& sur-tout à la Cour) que d'ingratitude, il crut devoir vivre un peu pour lui. Il se retira dans le sein de sa famille ; & désormais il n'eut de commercé intime qu'avec des Gens de Let-

tres. Livré ainſi à lui-même, il mit par écrit les réflexions qu'il avoit faites ſur les paſſions des hommes, & il les publia ſous le titre de *Réflexions, Sentences & Maximes morales*. Et comme c'eſt à la Cour qu'il les étudia ces paſſions, il établit dans ſon livre un principe qui eſt aſſez celui de tous les Courtiſans : c'eſt que les perfections dont l'homme eſt doué, ſont preſque toujours dégradées par des motifs d'amour-propre & d'intérêt, principe affreux qui tend à anéantir toutes les vertus, & à déſunir toutes les ſociétés. En effet, s'il n'y a ni véritable amitié, ni véritable reconnoiſſance, ni véritable juſtice, l'Univers n'eſt qu'une grande & horrible caverne de brigands. Si ce que les hommes ont nommé amitié, n'eſt, comme l'a avancé LA ROCHEFOUCAULT, qu'un ménagement réciproque d'intérêt, & qu'un échange de bons offices ; & pour me ſervir de l'expreſſion d'*Antoine Perez*, s'il ne ſe trouve plus de véritable amitié qu'entre le corps & l'ame, qui ſont à moitié de perte & de gain, il n'y a donc point d'humanité. Cette effuſion réciproque de ſentimens, qui forme la conſolation du Sage dans les adverſités de la vie, eſt donc une chimère. Nulle reſſource pour le mal-

heureux qui n'eſt pas en état de reconnoître les ſecours qu'il demande : il doit s'attendre à périr miſérablement, quelque vertu ou quelque mérite qu'il ait d'ailleurs.

* Les conſéquences qu'on tire de-là ſont terribles, & notre Philoſophe en déduit lui-même une qui fait frémir. Dans l'adverſité de nos amis, nous trouvons, dit-il, toujours quelque choſe qui ne nous déplaît pas. A moins que de tordre le ſens de ces expreſſions, c'eſt, comme le remarquent fort bien les Auteurs du Journal Littéraire, dans l'extrait qu'ils ont publié des *Réflexions* qui occaſionnent celles-ci (*a*), c'eſt là l'idée la plus noire qu'on puiſſe donner du cœur humain. On peut douter, ajoutent ces Journaliſtes, ſi les plus ſcélérats même ſont ſuſceptibles d'une pareille malignité, & s'ils ne s'affligent pas ſincèrement de l'adverſité d'un homme à qui ils ne ſont liés que par le crime même. Un plaiſir ſi affreux ne ſauroit être excité dans leur ame, que par un avantage ſenſible qui pourroit leur revenir des malheurs de leurs amis. Car être vicieux ſans intérêt, n'être ſcélérat que pour le plaiſir de l'être, eſt le

(*a*) *Journal Littéraire* 1715, Tome II, ſeconde partie, pages 69 & 70.

caractère d'un monſtre, & non celui d'un homme.

LA ROCHEFOUCAULT avoit trop de lumières & de jugement pour ne pas ſentir que ce principe n'étoit point généralement vrai. Il ſavoit bien que quand on aime quelqu'un, on n'ambitionne d'autre récompenſe pour les ſervices qu'on lui rend, que le plaiſir d'avoir pu lui être utile. C'eſt ici une ſatisfaction du cœur, qui eſt infiniment plus exquiſe que les plaiſirs les plus ſenſuels. D'ailleurs, puiſque les belles choſes ſont en droit de nous plaire ſans aucun intérêt, par quelles raiſons n'aimerions-nous pas de même la vertu & le mérite, qui ſont les plus belles de toutes les choſes? Notre Philoſophe pouvoit-il encore ignorer qu'il y a des vertus de tempérament, certains inſtincts qui préviennent la raiſon, pour nous porter à faire du bien à nos prochains, & à nous acquitter de nos devoirs envers eux? Il eſt des perſonnes qui aiment naturellement l'ordre & la propreté. Il en eſt d'autres qui ont un penchant naturel pour l'équité & la juſtice, dont le cœur eſt ſenſible & bienfaiſant, & qui ſouffriroient ſi elles étoient obligées de commettre une action injuſte, ou de cauſer de la peine à quelqu'un.

Cette disposition naturelle du cœur ne peut n'être pas une vertu : mais si faire du bien par instinct, c'est agir sans raisonner, ce n'est donc point diriger ses actions à un intérêt grossier (*a*).

Tout cela étoit sans doute connu de LA ROCHEFOUCAULT. Aussi le principe qu'il établit, ne regarde pas l'homme sensible & vertueux, mais les hommes tels qu'ils sont en général. Et il faut convenir que l'amour-propre & l'intérêt renversent leurs vertus, ou du moins qu'ils les ébranlent & les énervent presque toutes. C'est une chose si rare qu'on rende justice au mérite pour l'amour du mérite même, qu'on peut regarder cette espèce d'événement comme un phénomène moral. Notre Philosophe combat un vice dont l'homme est ordinairement & non essentiellement affecté.

Dans sa retraite, il publia des *Mémoires de la Régence de la Reine Anne d'Autriche*, recommandables autant par l'exactitude & la vérité des faits, que par une diction noble, pure & élégante. On a écrit qu'au milieu de ses occupations, il perdit la vue, & qu'il ne mena plus qu'une vie languissante. Ce qu'il y a de certain,

(*a*) *Ubi suprà*, pag. 72.

c'est

c'eſt qu'il fut tourmenté à la fin de ſes jours par des douleurs aiguës, auxquelles il ſuccomba le 17 Mars 1680, âgé de 68 ans.

Morale ou Doctrine de LA ROCHEFOUCAULT, *ſur les motifs des actions des hommes.*

L'intérêt & la gloire ſont le mobile de toutes les actions des hommes ; & ce qu'ils appellent vertus, n'eſt ſouvent que l'effet de l'un & de l'autre. La clémence ſe pratique tantôt par vanité, quelquefois par pareſſe, ſouvent par crainte, & preſque toujours par toutes les trois. Celle des Princes n'eſt qu'une politique pour gagner l'affection des peuples. La modération eſt une crainte de tomber dans l'envie & dans le mépris, auxquels on eſt expoſé quand on s'enivre de ſon bonheur. C'eſt une vaine oſtentation de la force de notre eſprit, un déſir de paroître plus grands que les choſes qui nous élèvent. La ſincérité, qui eſt une ouverture de cœur, n'eſt ordinairement qu'une vaine diſſimulation pour attirer la confiance, comme la fidélité n'eſt qu'une invention de l'amour-propre pour le même ſujet. Ce ſont des moyens de nous élever

ſonnages, même celui de déſintéreſſé. Les vertus ſe perdent dans lui comme les fleuves ſe perdent dans la mer. Le nom de la vertu lui ſert auſſi utilement que les vices. Il englobe tout, & ce n'eſt que pour de petits intérêts qu'on néglige l'examen dans les affaires.

Il eſt néanmoins des cas où la vanité & l'intérêt ſont utiles : c'eſt lorſqu'ils nous ſervent à ſupporter les dégoûts & les humiliations que nous pouvons eſſuyer dans les affaires de la vie. Car ſi ni l'un ni l'autre ne nous dédommagent point, nous ſouffrons des douleurs morales très-aiguës. Auſſi celles de la honte & de la jalouſie ſont inſupportables, parce que la vanité ne peut les adoucir. La jalouſie eſt le plus grand de tous les maux, & celui qui fait le moins de pitié aux perſonnes qui le cauſent. L'orgueil a ſes bizarreries comme les autres paſſions; mais on a honte d'avouer qu'on a de la jalouſie, quoiqu'on ſe faſſe honneur d'en avoir eu, & d'être capable d'en avoir. Il y a dans la jalouſie plus d'amour-propre que d'amour. Cependant la jalouſie eſt en quelque manière juſte & raiſonnable, parce qu'elle ne tend qu'à nous conſerver un bien qui nous appartient, ou que nous croyons nous appartenir. C'eſt une ma-

ladie qui ſe nourrit dans les doutes, & elle devient furieuſe où elle finit, ſitôt qu'on paſſe du doute à la certitude.

Il faut bien diſtinguer ici la jalouſie de l'envie; car l'envie eſt une fureur qui ne peut ſouffrir le bien des autres. On fait ſouvent vanité des paſſions même les plus criminelles; mais l'envie eſt une paſſion timide & honteuſe qu'on n'oſe jamais avouer. Elle cauſe plus de maux dans le monde que les paſſions les plus ouvertes. Elle s'attache ſur-tout au mérite. L'approbation qu'on donne à ceux qui entrent dans le monde, vient ſouvent de l'envie ſecrette que l'on porte aux perſonnes qui y ſont établies. On eſt jaloux du bonheur des autres, & l'envie qu'on leur porte dure encore plus long-temps que ce bonheur même.

Quoique l'intérêt ſoit, comme nous avons vu, un des grands reſſorts qui nous meuvent, & que par-là il ſoit une maladie épidémique pour tout le genre humain, néanmoins il eſt encore plus de gens ſans intérêt que ſans envie. Il n'y a que ceux qui ſont doués de grandes qualités, qui n'apportent point cette foibleſſe. Elle eſt ſi adhérante au cœur, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qu'elle eſt plus irrécon-

ciliable que la haine. L'amitié ſeule peut la détruire, de même que la coquetterie détruit le véritable amour. L'orgueil qui nous l'inſpire, ſert ſouvent à la modérer. Ce remède eſt plus facile à trouver que celui de l'amitié.

Les attachemens du cœur ſont très-changeans, parce qu'il eſt difficile de connoître les qualités de l'ame, & facile de connoître celles de l'eſprit. Il y a des gens qu'on approuve, qui n'ont pour tout mérite que les vices qui ſervent au commerce de la vie. Un homme fin impoſe aiſément à la multitude. La fineſſe eſt l'art de cacher dans ſa conduite ſes véritables intentions, afin que paroiſſant agir ſans intérêt, on ne ſe méfie pas de nos vues. Le ſublime de cet art conſiſte à ſavoir bien feindre de tomber dans les piéges qu'on nous tend; car on n'eſt jamais ſi aiſément trompé que quand on ſonge à tromper les autres. Les plus habiles affectent encore de blâmer toutes les fineſſes, pour qu'on ne ſe méfie pas d'eux. Ils tâchent auſſi de gagner votre amitié, parce qu'ils ſavent qu'en toutes les affaires l'eſprit eſt la dupe du cœur. Cependant les fineſſes & les trahiſons ne viennent que de manque d'habileté. L'uſage de la

finesse particulièrement est la marque d'un petit esprit. Aussi arrive-t-il presque toujours que celui qui s'en sert pour se couvrir dans un endroit, se découvre en un autre. A force de vouloir trahir autrui, il se trahit soi-même.

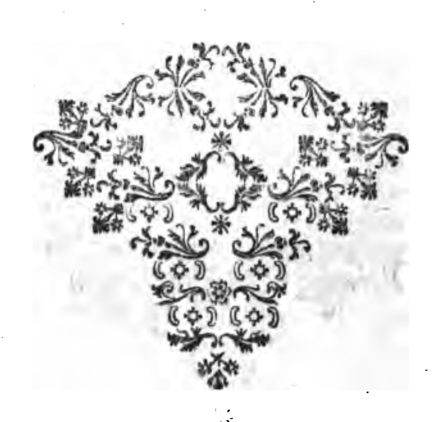
C'est un vice que les hommes ajoutent à ceux que la nature leur a donnés. Il semble qu'ils ne se trouvent pas assez de défauts : ils en augmentent encore le nombre par de certaines qualités singulières, dont ils affectent de se parer; & ils les cultivent avec tant de soin, qu'elles deviennent à la fin des défauts naturels, qu'il ne dépend pas d'eux de corriger. Leurs imperfections devroient les humilier assez pour les dégoûter de les multiplier. Car une preuve sensible qu'ils les connoissent, c'est qu'ils n'ont jamais tort quand ils parlent de leur conduite. Le même amour-propre qui les aveugle pour l'ordinaire, les éclaire alors, & leur donne des vues si justes, qu'il leur fait supprimer ou déguiser les moindres choses qui peuvent être condamnées. Il est vrai qu'à cette attention ils joignent aussi celle de se faire valoir par des qualités qu'ils n'ont pas, quelqu'instruits qu'ils soient qu'on n'est jamais si ridicule

par les qualités qu'on a, que par celles qu'on affecte d'avoir. Peu d'esprit avec de la droiture ennuye moins à la longue, que beaucoup d'esprit avec du travers.

Toutes les finesses pour mettre en jeu l'intérêt & l'orgueil, sont de véritables misères. Cela se découvre sur-tout à l'heure de la mort. On a beau chercher à se faire illusion, le masque tombe. Les meilleurs raisonnemens que nous pouvons faire en parfaite santé, ne sont rien quand on touche à la dernière heure. Il s'en faut bien que la mort nous paroisse de près ce que nous l'avons jugée de loin. Il n'y a que trois sortes d'hommes qui puissent en tempérer l'horreur : les sages, qui croyent qu'il faut aller de bonne grace où l'on ne sauroit s'empêcher d'aller : les héros, que l'amour de la gloire aveugle ; & les gens du commun, dont le peu de lumière empêche de connoître la grandeur du mal, & leur laisse la liberté de penser à autre chose. Les motifs de religion à part, (qui sont infiniment plus puissans que les raisonnemens philosophiques) les remèdes les plus propres à adoucir le passage cruel de cette vie-ci à une autre, ce sont la gloire de mourir

avec fermeté, l'eſpérance d'être regreté, le déſir de laiſſer une belle réputation, l'aſſurance d'être affranchi des misères de la vie, & de ne dépendre plus des caprices de la fortune.






F.C.P.R.
Pufendorff

PUFENDORFF.*

IL est heureux que l'ordre chronologique s'accorde ici avec le rang que doit occuper dans la classe des Législateurs *Samuel de* PUFENDORFF. Son histoire sera plus intéressante, parce qu'elle formera une suite non interrompue avec celle de *Grotius* son prédécesseur, & qu'on verra le progrès naturel du grand art de gouverner les hommes. Ce Philosophe naquit en 1631 à Fleh, petit Village situé assez près de la Ville de Chemnitz, dans la Misnie, province de la Haute-Saxe. Son père s'appeloit *Elie Pufendorff.* Il étoit Ministre. Peu accommodé des biens de la fortune, il ne put seconder par une bonne éducation, les dispositions heureuses qu'il ne tarda pas de remarquer à son fils. Il voulut les cultiver lui-même; mais il reconnut bientôt que

* Vie de Pufendorff, à la tête de la traduction allemande de son Ouvrage *de Statu Imperii Germanici. Eloge historique de M. le Baron de Pufendorff*, à la tête de son *Introduction à l'Histoire*, &c. *Bibliotheca Fabriciana*, Tom. IV. Préface de la traduction françoise du Traité *du Droit de la Nature & des Gens. Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le Père *Niceron*, Tom. XVII. Et ses Ouvrages.

ſes lumières étoient très-bornées à cet égard. Les vues du jeune PUFENDORFF alloient beaucoup au-delà de ſes inſtructions. Son génie vif & pénétrant avoit beſoin de leçons bien différentes de celles qu'on donne à des enfans ordinaires, & ſon père ne pouvoit lui apprendre que ce qu'il ſavoit. Un Seigneur Saxon touché de ſa grande ſagacité, ne vit point ſans peine qu'on le laiſsât ainſi languir dans un Village. Il offrit de fournir à ſon entretien, ſi on vouloit l'envoyer étudier dans une Univerſité; & M. *Pufendorff* ayant accepté cette offre, ſon fils partit pour Leipſic. Il entra dans l'Univerſité de cette Ville, où il ſe diſtingua en peu de temps. Son ardeur pour l'étude lui fit faire des progrès étonnans. Son père qui le deſtinoit à être Miniſtre comme lui, voulut qu'il s'attachât à la Théologie. Par obéiſſance il commença à l'étudier; mais ſon goût ne le portoit pas à cette étude, & il ſe déclaroit de jour en jour pour celui de la Juriſprudence. Auſſi abandonna-t-il inſenſiblement la Théologie. Après avoir ſatisfait ſa curioſité ſur toutes les branches de la Légiſlation, il ſe fixa au Droit public. Un motif d'intérêt ſe joignit à ſon inclination. Il apprit que les divers Souverains qui compoſent l'Etat Germani-

que, n'ont point d'autres Miniſtres d'Etat, que les perſonnes habiles dans la ſcience du Droit public d'Allemagne. Ce n'eſt en ce pays ni la naiſſance ni le crédit qui procurent des places, c'eſt le mérite ſeul. On penſe là que des Savans qui s'appliquent à connoître les intérêts particuliers des hommes, ſont plus capables de les concilier que des perſonnes diſſipées & ſans principes. Avez-vous du mérite, vous êtes admis aux premières dignités de l'Etat. Inſtruit de tout cela, PUFENDORFF réſolut de ſe frayer par ſa capacité une voie aux honneurs.

Lorſqu'il eut appris à Leipſic tout ce qu'on pouvoit lui enſeigner ſur le Droit, il alla à Gènes, pour acquérir d'autres connoiſſances. Ce qui l'attira dans cet endroit, ce fut le célèbre Géomètre *Erhard Weigel*, qui y profeſſoit les Mathématiques. Notre jeune Philoſophe avoit déja étudié les premiers élémens de cette ſcience, & il avoit jugé qu'elle étoit néceſſaire pour faire des progrès dans toutes les autres. Il ſe préſenta chez M. *Weigel*, ſans autre recommandation que celle de ſon mérite & de ſon envie d'apprendre. Le Profeſſeur leur fit l'accueil dont l'un & l'autre étoient dignes. Non-ſeule-

ment il reçut PUFENDORFF de la manière la plus gracieuse : il lui offrit encore un logement chez lui. Celui-ci gagnoit trop à cette offre pour la refuser. Il l'accepta, & se livra sans réserve à l'étude des Mathématiques. Il vit ainsi les Ouvrages de *Descartes*, & ce fut avec une satisfaction infinie. La manière de philosopher de ce grand homme l'affecta si fort, que ses talens naturels en acquirent une perfection, dont il ne les auroit pas cru susceptibles. Il convient lui-même, que s'il y a quelqu'ordre & quelque justesse dans ses écrits, il les doit à sa méthode.

Je ne sais si aucune doctrine a produit de si grands effets que celle de *Descartes*; mais voici trois Philosophes du premier ordre qu'elle a formés, & que je compte déja dans cette Histoire : savoir, *Loke*, *Malebranche* & PUFENDORFF. Ce dernier ne trouva pas seulement dans ses Ouvrages des découvertes utiles ; il y gagna aussi une chose plus précieuse : ce fut le goût de la Philosophie, cet amour du vrai & du simple, qui dissipe les préjugés & les illusions de l'amour-propre. Il regarda dès-lors ces titres fastueux qu'on prend dans les Universités, comme des marques vaines & équivoques de la ca-

pacité & du savoir. Plus jaloux d'être docte que de le paroître, il dédaigna de prendre la qualité de Docteur. Son esprit se nourrissoit avec un plaisir infini de l'étude des Mathématiques ; & son cœur étoit au comble de sa joie par la société aimable de M. *Weigel*. Ce Mathématicien avoit eu dessein de composer un cours de Morale, traité à la manière des Géomètres. L'estime qu'il faisoit de PUFENDORFF, l'engagea à lui communiquer son projet. Notre Philosophe démêla si bien les principes de la Morale, que M. *Weigel* le crut plus propre que lui à l'exécuter. Il lui donna son manuscrit, & lui permit d'en faire tel usage qu'il voudroit.

Tout attachoit PUFENDORFF chez son Professeur, & les leçons qu'il en recevoit, & la douceur de son commerce, & ses politesses prévenantes : mais il craignoit d'abuser de ses bontés, en demeurant plus long-temps avec lui. Il comptoit déja une année de séjour : c'en étoit trop, selon lui, pour un homme qui étoit hors d'état de reconnoître les services qu'il lui avoit rendus. Il le quitta & retourna à Leipsic.

Là incertain sur le parti qu'il avoit à prendre pour jetter les fondemens d'une

fortune médiocre, il reçut une lettre de son frère, qui étoit au service du Roi de Suède, par laquelle il lui conseilloit de ne pas perdre son temps dans son pays, & de chercher à se placer ailleurs. PUFENDORFF trouva ce conseil bon, & résolut de le suivre. Il fit connoissance avec des Suédois, qui lui proposèrent de se charger de l'éducation des fils de M. *Coyet*, Conseiller Aulique du Roi de Suède, Secrétaire d'Etat, & Ambassadeur extraordinaire auprès des Provinces-Unies. La situation où il étoit ne lui permit pas de refuser ce poste. Il alla avec ses élèves à Leyde, où il s'occupa à faire imprimer les Opuscules de *Meursius*. Le succès qu'eut cet Ouvrage, l'engagea à en publier un autre intitulé : *L'ancienne Grèce de Lauwemberg*. Ce livre parut en 1660, sous les auspices du père de ses élèves.

PUFENDORFF avoit alors vingt-neuf ans. C'étoit l'âge où son goût devoit être formé. Aussi le ramena-t-il à ses premières inclinations. Il n'étudia plus désormais les Sciences & l'Histoire que par la liaison qu'elles pouvoient avoir avec la Législation. L'étude particulière qu'il en avoit faite, avoit pour objet le Droit public. Ce Droit sortoit à peine du chaos où les Jurisconsultes

Jurisconsultes & les Théologiens l'avoient plongé. Ceux-là trop remplis de leur Code & de leur Digeste, vouloient en faire la règle immuable de l'équité, & négligeoient absolument de remonter aux premiers principes. Ceux-ci avoient achevé de brouiller cette science par des distinctions scholastiques, qui au lieu de rien éclaircir, en rendoient au contraire l'étude longue, pénible & obscure. Notre Philosophe voulut répandre un nouveau jour sur cette matière. Il lut à cette fin le grand Ouvrage de *Grotius* sur le Droit de la Guerre & de la Paix. Cette lecture étendit ses idées, & lui en fit naître de nouvelles. Elles produisirent à la fin le projet d'un Traité très-philosophique sur le Droit de la Nature & des Gens. Il falloit pour l'exécuter des secours qu'il ne trouvoit point à Leyde, & que le tems & la Providence pouvoient seuls lui fournir. En attendant un heureux hasard & des occasions propices, il composa des *Elémens de la Jurisprudence universelle*, qu'il publia à la Haye. Il y employa diverses choses tirées de la Morale manuscrite que M. *Weigel* lui avoit donnée. Ces choses étoient traitées dans un goût géométrique. Aussi un Savant en lisant cet Ouvrage dit qu'il sentoit le Mathématicien.

L'Auteur l'avoit dédié à *Charles-Louis*, Electeur Palatin; & ce Prince lui en avoit témoigné sa reconnoissance par une lettre très-gratieuse, dans laquelle il l'assuroit de son estime, & lui faisoit espérer des preuves solides de sa bienveillance. Cette espérance ne fut pas longue. Un an après avoir écrit cette lettre, (c'est en 1661) l'Electeur le fit appeler à l'Université de Heidelberg, en qualité de Professeur. PUFENDORFF s'y rendit, & il eut la gloire de remplir la première Chaire de Professeur public qu'il y eût en Allemagne pour le Droit de la Nature & des Gens, que *Charles-Louis* fonda en sa faveur. Ce bienfaiteur l'employa à l'éducation du Prince Electoral. Et pour rendre ses talens encore plus utiles, il l'engagea à écrire sur l'état de l'Empire d'Allemagne, & lui fit donner des mémoires, afin de le mettre en état d'y travailler.

Notre Professeur examina attentivement tous ces mémoires, & après avoir combiné toutes choses, il trouva que l'Allemagne est un corps républicain, dont les membres mal assortis font un tout monstrueux. Cette proposition fit le principal sujet de son Ouvrage. Elle étoit sans doute très-hardie. Aussi ne crut-il pas devoir s'en déclarer l'Auteur. Il se dé-

guisa sous le nom de *Severin*, Sieur de *Monzabano*, Véronois. Et il le dédia à son frère, qui étoit Ambassadeur de Suède à la Cour de France, qu'il masqua sous le nom de *Lelio*, Sieur de *Trézolani*. Pour éviter tout soupçon, il ne jugea pas à propos de le publier en Allemagne. Il fit parvenir son manuscrit à son frère, pour le faire imprimer à Paris. Celui-ci le présenta à un Libraire, qui pria M. *de Mézerai* de l'examiner. Ce fameux Historien le lut, & le jugea digne de voir le jour; mais il refusa de donner son approbation, parce qu'il y trouva quelques endroits opposés aux intérêts de la France, & d'autres où les Prêtres & les Moines étoient maltraités. L'Ambassadeur de Suède se contenta de ce refus : il envoya le manuscrit à Genève. Il y fut imprimé. Ce fut en 1667 que ce Livre parut avec ce titre : *Severini de Monzabano, de Statu Imperii Germanici, liber unus*. Il fut accueilli comme l'Auteur l'avoit présumé. On en chercha beaucoup l'Auteur, & on l'attribua d'abord à différentes personnes; mais on ne put jamais le deviner. Ce qui rendoit l'énigme difficile, c'étoit les soins que PUFENDORFF s'étoit donnés pour prévenir ou pour dissiper les soupçons qu'on auroit pu former sur lui. Il

avoit si bien pris ses mesures, qu'on n'a pu savoir exactement la vérité qu'après sa mort.

Tandis qu'on cherchoit à connoître l'Auteur de ce Livre, plusieurs Jurisconsultes écrivoient contre l'Ouvrage, & d'autres travailloient à en obtenir la suppression. Ceux-ci vinrent à bout de le faire condamner, interdire & confisquer en plusieurs endroits de l'Allemagne; & les autres publièrent presque coup sur coup trois critiques, lesquelles furent encore suivies de deux qui parurent quelques années après. Les Auteurs de ces critiques sont *Martin Schoockius* (a), *Philippe-André Oldenburgerus*, sous le nom de *Pacificus à Lapide* (b), *Jean-Louis Praschius* (c), *Charles Scharschmidius* (d), & *Jean-George Kulpis* (e). La production de PUFENDORFF n'en fut pas pour cela moins estimée; mais la réputation qu'elle

(a) *Exercitationes XII. quibus Severini de Monzabano, admodum promulsidis, Tractatus de Statu Imperii Germanici discutitur*, &c. 1668.

(b) *Notæ & strictura.* 1668.

(c) *Litteræ secretiores Monzabani ad Lalium fratrem, de Germana Imperii Germanici forma.*

(d) *Systema juris publici humano Germanici & disquisitio de Republica monstruosa contra Severinum de Monzabano ejusque asseclas.* 1677.

(e) *Commentationes Academica in Severinum de Monzabano de Statu Imperii Germanici.* 1682.

lui acquit lui devint très-préjudiciable. La jalousie aigrit les esprits de ses adversaires. Ils ourdirent des manœuvres sourdes & artificieuses; & leurs cabales furent si méchamment tramées, qu'elles l'emportèrent sur les qualités éminentes de notre Professeur. Ils vinrent à bout de le déplacer. Les mémoires de sa vie ne disent pas de quelle manière il perdit sa Chaire. C'est une conjecture de ma part fondée sur la connoissance du cœur humain. Quand on a vécu avec des envieux, on sait de quoi ils sont capables pour perdre un homme qui les offusque. Il est un art de faire disparoître le mérite, quelque réel qu'il soit; & les mauvais génies qui ont intérêt d'en faire une étude particulière, y excellent presque toujours.

Privé ainsi de son état, PUFENDORFF crut devoir aller offrir ses services au Roi de Danemarck. Il se rendit à Copenhague, où il sollicita une Chaire de Professeur qui vaquoit. Un compétiteur plus recommandé que lui l'emporta; & il ne gagna à son voyage que le chagrin d'en être témoin. Il vit bien par là ou qu'on ne le connoissoit point assez dans ce pays, ou que la protection & le crédit y décidoient des talens. Il espéra qu'en Suède on lui rendroit plus de justice. Dans cette

vue, il alla à Lunden, où le Roi *Charles XI* venoit d'ériger une Université. Il y fut reçu à bras ouverts. On lui conféra sur le champ une Chaire de Professeur, dont il prit possession en 1670.

Cette place le mit en état de reprendre le cours ordinaire de ses études. Il composa un petit Ouvrage, qu'il publia sous le titre de *Recherches sur la République irrégulière*. C'est une espèce de Commentaire du quatrième Chapitre de son Livre de l'*Etat de l'Empire Germanique*, dans lequel il traite de la forme de cet Empire. Cette production fut bien reçue. Mais jusqu'ici il ne s'étoit point annoncé comme il pouvoit le faire. Il devoit consommer sa réputation par le grand Ouvrage qu'il méditoit sur le Droit de la Nature & des Gens. Jouissant d'une grande tranquillité, & pourvu des secours qui lui étoient nécessaires, il résolut enfin d'y mettre la dernière main. Il lut tous les Ouvrages politiques de *Hobbes*, & relut avec une attention scrupuleuse le Livre du Droit de la Guerre & de la Paix de *Grotius*. Cette seconde lecture lui fut très-profitable. Il remarqua que quoique ce Livre fût la production d'un grand Philosophe, il n'étoit pourtant pas exempt de préjugés. *Grotius* avoit gardé quelques ménage-

mens pour les idées ſcholaſtiques, ſoit qu'il n'en fût pas entièrement revenu lui-même, ſoit qu'il crut avoir beſoin de cette condeſcendance pour gagner une ſorte de lecteurs qui en faiſoient cas. PUFENDORFF ſentant l'inutilité de cette condeſcendance, n'y eut aucun égard. Il traita ſa matière ſans ſonger qu'il y eût des Scholaſtiques. On voit, dit l'Auteur de ſon Eloge (*a*), un homme qui remontant aux idées les plus ſimples de la Morale, va pas à pas de principe en principe, de preuve en preuve; examine avec une attention extrême; diviſe avec une régularité ſcrupuleuſe; définit avec préciſion; enfin forme un ſyſtême méthodique de la ſcience des mœurs. Quoique moins érudit que *Grotius*, il creuſe davantage les principes, & en développe les conſéquences par une ſuite de raiſonnemens qui s'éclairent réciproquement. Inexorable ſur l'opinion des Scholaſtiques, qui établiſſoit que les actions commandées & interdites par le droit naturel ſont honnêtes ou deshonnêtes par elles-mêmes, il traite de belles chimères & de principes ſtériles, les idées de l'honnête détachées du rapport qu'elles ont à la volonté de Dieu. C'étoit retrancher aux gens de Collége

(*a*) Page XXXVI.

une infinité de subtilités métaphysiques qu'ils vantoient beaucoup, & qu'ils donnoient à leurs élèves pour les plus fines & les plus sublimes notions de la Morale. Notre Philosophe s'attaquoit à fortes parties, & s'exposoit par là à de grandes persécutions. C'est aussi ce qu'il éprouva dès que son Livre fut au jour en 1672 (*a*). Il s'éleva tout-à-coup contre ce Livre une nuée de critiques, & il n'en fut pas quitte pour des injures. La réputation immortelle que lui forma ce grand Ouvrage, lui coûta son repos & presque sa vie.

Le premier qui l'attaqua fut *Nicolas Beckman*, Professeur en Droit, secondé de *Josué Schwartz*, Professeur en Théologie. Ils publièrent ensemble un Ecrit anonyme intitulé : *Liste de certaines nouveautés que* M. Samuel Pufendorff *a avancées contre les fondemens orthodoxes dans son Livre du Droit de la Nature & des Gens.* Notre Philosophe est traité très-durement dans cet Ouvrage. On l'appelle

(*a*) Cet Ouvrage est intitulé : *De jure naturæ & gentium*, Libri VIII. Et il a été traduit en François sous ce titre : *Le Droit de la Nature & des Gens* ; ou *Systême général des principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence & de la Politique*, traduit du Latin par *Jean Barbeyrac*, avec des notes. 1706. Il a été aussi traduit en Allemand & en Anglois.

Païen,

Païen, *Zuinglien*, *Socinien*, *Papiste*, *Pélagien*, *Hobbesien*, *Cartésien*. Ces qualifications, dont la plupart seroient un éloge dans toute autre occasion, sont employées dans cette critique comme des injures dont on accable l'Auteur. PUFENDORFF y opposa en 1674 une *Apologie tant pour soi que pour son Livre contre l'Auteur d'un Libelle diffamatoire intitulé : Liste de certaines nouveautés*, &c. Cette Apologie dévoila toute la méchanceté de ses adversaires. Mais les Magistrats de Suède le vengèrent encore mieux que sa réponse. Ils traitèrent la *Liste* de pasquinade & de libelle ; ordonnèrent qu'elle seroit lacérée & brûlée par la main du Bourreau, & que le Professeur *Beckman* seroit déposé & banni du Royaume : ce qui fut exécuté au mois d'Avril 1675. La Cour de Suède se mêla aussi de cette affaire. Elle reçut la *Liste* ; & on tâcha de la prévenir tellement contre le Livre du Droit de la Nature & des Gens, qu'elle parut alarmée des prétendues nouveautés qu'on trouvoit dans ce Livre. Pour se tranquilliser, elle accorda aux sollicitations de M. *Schertzer*, Professeur en Théologie à Leipsic, un Décret du Roi, par lequel il étoit enjoint à tous les Professeurs de

veiller avec tout le soin possible, pour préserver la jeunesse de toute nouveauté contraire à l'orthodoxie & à la doctrine reçue par l'Université. Le but qu'on avoit eu en obtenant ce Décret, c'étoit d'être autorisé à inquiéter PUFENDORFF. Il le comprit bien, & il prévint le coup par une lettre latine qu'il publia en 1674.

Le second Professeur qui entra en lice contre notre Philosophe, fut *Valentin Alberti*. Ce Théologien s'essaya d'abord dans la préface d'un Commentaire manuscrit qu'il dictoit à ses écoliers sur le Droit de la Guerre & de la Paix par *Grotius*. Il publia ensuite une critique dans un *Abrégé du Droit de la Nature, rendu conforme à la Théologie orthodoxe*. PUFENDORFF répondit à cette critique, par un Ecrit intitulé : *Essai des chicanes faites depuis peu à Samuel* PUFENDORFF *sur le Droit naturel*. (*Specimen controversiarum Sam. Pufendorfio circa jus*, &c.) M. Alberti répliqua par un *Essai de défenses contre l'Essai des chicanes*. (*Specimen vindiciarum*, &c.) Notre Philosophe opposa à cette réplique son fameux Livre d'*Eris Sandica*, c'est-à-dire, *la Discorde de Schone*; & son adversaire y répondit par un Ecrit intitulé : *Eros Lipsicus*, qui fut traité avec beaucoup de

mépris dans un Ouvrage où l'on relève les calomnies & les inepties de ce critique, *Alberti calumnias & ineptias*, comme porte le titre. Il y eut encore de part & d'autre des brochures fort vives. Mais des amis communs autant fatigués que PUFENDORFF de cette guerre littéraire, s'employèrent à la terminer. Ils y parvinrent, & les deux combattans mirent bas les armes. Il s'agissoit dans cette dispute de savoir si le Droit naturel se doit tirer de la nature avant ou après la chute de l'homme, dans l'état du péché ou dans celui d'innocence : question purement théologique, & qu'on auroit pu écarter d'un Ouvrage philosophique.

Cette querelle étoit à peine terminée, que MM. *Beckman* & *Schwartz* recommencèrent la leur. Le premier au désespoir de s'être perdu en voulant nuire à notre Philosophe, ne songea dans son exil qu'à se venger. Il commença par publier une pièce contre lui très-satirique, où il le traite de diable incarné. Le titre seul de cette pièce porte l'empreinte de la rage la plus effrenée (*a*). Après cette belle

(*a*) On verra, je pense, avec plaisir, le titre singulier de cette pièce : le voici. *Nicolai Beckmanni legitima defensio contra Magistri* Samuelis Pufendorfii *execrabiles fictitias calumnias, quibus illum contra omnem veritatem & justitiam ut carnatus Diabolus & singularis menda-*

ſortie, M. *Beckman* voulut l'attaquer perſonnellement. Il l'appela en duel, & lui écrivit de Copenhague où il étoit, qu'il déſiroit avoir raiſon de ſes procédés par la voïe des armes. Il lui marquoit l'endroit où il devoit ſe rendre pour ſe battre avec lui, & le menaçoit de le pourſuivre par-tout où il ſeroit, s'il manquoit au rendez-vous. Notre Philoſophe ne fit aucun cas de cette lettre; & ſans daigner y répondre, il l'envoya au Conſiſtoire de l'Académie, qui procéda contre *Beckman*. Cette conduite porta la colère de celui-ci à ſon comble. Il ſongea à faire aſſaſſiner ſon adverſaire, mais il échoua heureuſement dans ſon deſſein. La ſeule reſſource qui lui reſtoit, c'étoit de répandre ſa bile ſur le papier. C'eſt auſſi le parti qu'il prit. Il tâcha de rendre PUFENDORFF odieux par des écrits multipliés, qui furent réfutés par PUFENDORFF lui-même ou par ſes amis.

ciorum artifex per fictitia ſua entia moralia (Diabolica puto) toti honeſto ac erudito malitioſè exponere voluit. Naturalis ſive brutalis & gentilis Pufendorfii ſpiritus uſque adeo enormiter ſe exerit & perversè operatur, ut nec diabolum, nec infernum, nec vitam æternam dari impiè credat, & dum omnem actionem humanam ſtatuit eſſe indifferentem boni ac mali, nec præmium, nec pœnam futuram, hic tamen pro ſatyrico ſuo ingenio firmiter credit, ſic viris honeſtis & proximo ſuo audacter & malitioſè calumnietur, quod ſemper aliquid facis ſivè mendacii in animis legentium hæreat 1677.

A *Beckman* se joignit *Schwartz*. Pendant le temps du procès de son confrère, il avoit gardé un silence prudent; & il se comporta avec la même circonspection, jusqu'à ce qu'il se fût ménagé un poste ailleurs. Mais lorsqu'il eut obtenu ce qu'il souhaitoit, il quitta sa Chaire qu'il avoit à Lunden, & se rendit en Danemarck. Ce fut là que sous le nom de *Severin Wildschultz*, dont il avoit épousé la mère, il publia un Ecrit intitulé: *Discussions des calomnies indignement avancées dans* l'Eris Sandica *de* Samuel Pufendorff, *contre un homme vénérable, sous prétexte d'une liste de ses erreurs*, &c. PUFENDORFF excédé de ces sortes d'hostilités, ne jugea pas à propos de faire à cette *Discussion* une réponse sérieuse. Il se contenta de la réfuter par une lettre qu'il suppose écrite par *Josué Schwartz* à son beau-fils *Severin Wildschultz*. Il donne exprès une terminaison sale à son nom, pour marquer le mépris qu'il faisoit de sa personne; & se borne dans cette lettre à tourner l'un & l'autre en ridicule.

Il parut d'autres Ecrits satiriques contre notre Philosophe (*a*): mais il ne se

(*a*) On trouve dans les *Mémoires* du P. *Niceron*, Tom. XVIII, le titre des réponses de PUFENDORFF,

donna pas la peine d'y répondre. Une occupation plus importante disposoit de son temps : c'étoit l'abrégé de son Traité du Droit de la Nature & des Gens, qu'il publia en 1673 sous le titre *De Officio hominis & civis, juxta legem naturalem libri duo*; & d'une *Introduction à l'Histoire générale & politique de l'Univers*, qui parut en 1682. Il avoit compris que le Droit de la Nature & des Gens ne pouvoit se passer de l'Histoire; que sans elle, il n'est plus qu'une spéculation abstraite & sujette à porter à faux. Cet Ouvrage avoit encore son utilité propre, indépendamment de toute autre considération. Dans les abrégés d'Histoire publiés avant son introduction, on avoit négligé de remonter aux principes généraux qui sont communs à toutes les sociétés humaines, quoiqu'il y en ait de particuliers, qui sont tellement essentiels à tel ou tel peuple, qu'il ne peut les abandonner sans péril. Ces principes dépendent de la situation du pays, des mœurs & du génie des Habitans, du pouvoir plus ou moins grand de ses voisins, de ses propres forces qui ne sont pas tou-

& de quelques autres Ouvrages peu importans, qui ne sont pas dignes aujourd'hui de la curiosité du Lecteur.

jours dans le même degré, & de mille autres conjonctures. Dans son introduction, notre Philosophe eut égard à tout cela; & tous les Savans sentirent le prix de cet Ouvrage, & s'empressèrent à le répandre dans tout l'Univers, par les traductions qu'ils en firent en différentes langues.

Pendant qu'il tâchoit d'être utile aux hommes dans la solitude de son cabinet, des troubles s'élevèrent dans la Province de Schonen, où il étoit. Le fléau de la guerre affligeoit alors la Suède, & Schonen en devint le théâtre. PUFENDORFF partit alors de Lunden, & se retira à Stokholm. La Cour le reçut avec la plus grande distinction. On l'honora du titre de Secrétaire du Roi, & de celui d'Historiographe. Ce fut en cette qualité qu'il écrivit sa belle Histoire de Suède en XXVI livres. Elle commence à l'arrivée de *Gustave-Adolphe* en Allemagne, & finit à l'abdication de *Christine*. C'est, dit l'Auteur de l'éloge historique de PUFENDORFF (a), la plus belle Histoire que nous ayons de cette fameuse guerre, qui a désolé l'Allemagne durant trente ans. Ce bel Ouvrage parut en 1686. Son Auteur travailla à sa continuation, &

(a) Page XLV.

compofa la vie de *Charles-Guftave*, Roi de Suède & Succeffeur de *Chriftine*, qui ne fut publiée que long-temps après. Dans cet intervalle, il fit imprimer (c'eft en 1687) un petit Traité fur les rapports de la Religion avec la vie civile, intitulé : *De habitu Religionis Chriftianæ ad vitam civilem, liber fingularis*. Le but de cet Ouvrage eft de mettre de juftes bornes entre la puiffance eccléfiaftique & la puiffance civile, pour établir la tranquillité publique. Il y ajouta enfuite un *Appendix*, où il réfute les principes *d'Adrien Houtin*, touchant le pouvoir des Souverains fur ce qui concerne la Religion.

Tous ces Ouvrages, & fur-tout fa grande Hiftoire de Suède, lui acquirent une réputation fi brillante, que les Souverains briguèrent à l'envi l'avantage de laiffer à la poftérité l'Hiftoire de leur règne écrite par une plume fi applaudie. *Frédéric-Guillaume*, Electeur de Brandebourg, l'attira à Berlin, & le nomma fon Hiftoriographe. Il fut invité prefqu'en même temps de la part de l'Empereur *Léopold*, d'écrire l'Hiftoire de fon règne. Des raifons particulières ne lui permirent pas de fe rendre à cette invitation. Il refta à la Cour de Brandebourg, qui pour fe

l'attacher toujours plus, le décora de la dignité de Conſeiller privé. L'Empereur, bien loin de lui ſavoir mauvais gré de la préférence, lui donna une marque éclatante de ſon eſtime, en lui conférant la qualité de Baron du Saint Empire. Notre Philoſophe ſut remercier l'Empereur de cette grace comme il convenoit; mais il ne crut pas devoir interrompre l'*Hiſtoire de l'Electeur Frédéric-Guillaume le Grand*, qu'il avoit commencée. Il la finit ſous les yeux de *Frédéric III*, Electeur de Brandebourg, premier Roi de Pruſſe. Toujours ami du vrai, il avoit écrit avec plus de ſincérité que la Cour de Berlin n'en avoit exigé de lui. Il s'étoit ſervi libéralement des Archives de la Maiſon de Brandebourg. Il en avoit tiré un grand nombre de myſtères, dont la publication parut dangereuſe. On crut qu'il étoit de la prudence de ne pas révéler des ſecrets qui ne devoient être réſervés qu'aux Miniſtres. Cette Hiſtoire ne parut qu'après une ſévère reviſion, où les Cenſeurs rayèrent tout ce qu'ils jugèrent à propos. Ils usèrent néanmoins de ménagement, en conſidération de l'Auteur, & ce ménagement fut tel, qu'il fallut y revenir lorſque l'Ouvrage fut rendu public. On y fit en-

core des changemens, par lesquels on supprima des pages entières.

Notre Philosophe ne vit point la fin de cette impression. Un mal au pied qu'il négligea, le mit au tombeau. C'étoit d'abord peu de chose ; mais l'inflammation s'y étant mise, la gangrène suivit de près. Il ne restoit d'autre ressource pour éviter les progrès de ce mal, que de lui couper le pied. PUFENDORFF ne put se résoudre à y consentir. L'Electeur de Brandebourg, qui vouloit lui sauver la vie à quelque prix que ce fût, engagea les Médecins & les Chirurgiens à mettre tout en œuvre pour le guérir. Les Médecins crurent que la crainte des douleurs de l'opération l'emportoit sur la crainte de la mort. Ils imaginèrent de l'assoupir, & de lui couper la jambe pendant l'assoupissement. L'opération fut faite avec succès. Quand le malade se réveilla, il se trouva mieux. Mais lorsqu'il apprit ce qui s'étoit passé pendant son sommeil, il se chagrina de telle sorte, que la fièvre, inséparable de cette sorte d'opération, ayant augmenté, elle l'emporta dans peu de temps. Il mourut le 26 Octobre 1694, âgé de 63 ans.

Morale & Principes de Législation de PUFENDORFF *sur le Droit de la Nature & des Gens.*

On définit la Morale la science des mœurs, ou l'art de diriger & de tempérer la liberté des actions humaines, pour régler convenablement notre vie. Ainsi les actions morales regardent directement l'usage de notre raison. Généralement parlant, elles sont bonnes, ces actions, quand la raison les autorise : elles sont mauvaises, quand elle les réprouve. Il faut par conséquent que cette faculté de l'entendement connoisse le bien & le mal, pour qu'elle puisse faire l'un & éviter l'autre. Afin de parvenir à cette connoissance, voici les préceptes généraux qu'elle doit observer.

1°. Lorsque deux propositions sont appuyées également par de bonnes raisons, il est permis de choisir celle qu'on veut.

2°. Lorsque de deux propositions, l'une paroît plus probable, on doit choisir celle-ci.

3°. Dans les matières sur lesquelles on est parfaitement instruit, on doit suivre de deux avis différens, celui qui paroît le

plus probable, quand même la multitude ne l'approuveroit pas, pourvu qu'en s'écartant de l'opinion reçue, il n'en résulte aucun inconvénient.

4°. Quand on ne connoît point une matière, on doit s'en rapporter aux personnes éclairées.

5°. Lorsqu'une Puissance supérieure ordonne une chose qu'on ne croit pas permise, on doit obéir, quand même on n'approuveroit pas intérieurement l'action qu'elle demande (*a*).

6°. Dans les choses de peu d'importance, ou qui sont urgentes, s'il y a de part & d'autre la même probabilité, on peut préférer celle qu'on veut.

7°. Dans les choses de grande conséquence, ou sur lesquelles on a le temps de délibérer, on doit choisir la plus certaine, quand même on s'éloigneroit beaucoup du but qu'on se propose.

Ces principes posés, il faut savoir que les actions morales sont nécessaires ou libres, bonnes ou mauvaises, justes ou

(*a*) Cette maxime est vraie politiquement, mais elle est moralement fausse. Toutes les Puissances du monde n'ont pas droit d'exiger des choses non permises, comme l'injustice. La Loi naturelle défend ces actes, & cette Loi est au-dessus de toutes les Puissances. On doit sans doute plier à la force; mais cette force ne donne point de droit à celui qui l'emploie. C'est une pure tyrannie.

injustes. Une action nécessaire est celle que la loi nous oblige de faire. L'action est libre quand elle n'est commandée ni par la loi divine, ni par la loi humaine, ou qu'elle est simplement tolérée, la loi n'infligeant aucune peine à ceux qui la commettent, & laissant à l'honneur le soin de la contenir ou de la permettre. Dans le premier cas, elle est parfaitement libre; & elle l'est imparfaitement dans le second.

Une bonne action est celle qui s'accorde avec la loi, & une mauvaise action celle qui s'en écarte. Car la loi est la règle qui sert à juger des bonnes & des mauvaises actions. Enfin une action est juste, quand elle s'accorde avec les intérêts des autres hommes; & elle est injuste, quand elle les contrarie. Mais si la loi est la règle des actions morales, il est nécessaire que cette loi soit dictée par la nature, qu'elle soit l'ouvrage du Créateur, & qu'elle enseigne à l'homme ce qu'il doit faire, & ce qu'il doit éviter. Sans cela, que seroit-ce que la liberté, si nous étions également autorisés à faire des choses dont nous devons nous abstenir, & à négliger celles que nous sommes obligés de pratiquer? Aussi cette loi porte-t-elle tous les caractères de la Divinité.

Elle preſcrit toutes les actions avantageuſes au genre humain, au bien de la ſociété, à la conſervation de chaque individu, telles que la bienfaiſance, l'humanité, la miſéricorde, la bonne-foi, la gratitude, &c. & elle défend celles qui lui ſont contraires, comme la perfidie, l'ingratitude, &c.

D'où il ſuit qu'en obſervant la loi, on fait toujours de bonnes actions, & jamais de mauvaiſes. De-là la tranquillité d'eſprit, le témoignage infiniment agréable d'une bonne conſcience, & en général tous les avantages qu'on peut ſouhaiter pour l'ame & pour le corps. De-là la bonne intelligence dans la ſociété, une douce concorde parmi les hommes, de bons offices réciproques, & des ſecours mutuels.

Par ce double avantage que procure la loi, celui du particulier & celui du public, on voit qu'elle a deux parties : l'une qui regarde l'homme en lui-même, qui eſt directement ſuggérée par la nature, & qu'on appelle pour cette raiſon *Droit Naturel* : l'autre qui concerne la ſociété, & qui eſt une ſuite & une dépendance de celle-ci, & en quelque ſorte une application de ce droit à la ſociété, & qu'on nomme ou *Droit Civil*, ou *Droit des Gens*.

Droit Civil, lorſqu'il n'eſt queſtion que des membres d'une ſociété; & Droit des Gens, quand il s'agit des intérêts de ſociété à ſociété, comme des égards que les Nations ſe doivent, ſoit en paix, ſoit en guerre.

Les obligations que le Droit Naturel impoſe à l'homme, ſont de veiller à ſa conſervation, & de faire tous ſes efforts pour bien mériter de celui à qui il doit l'être, & de ceux avec leſquels il vit, afin qu'il ne ſoit pas un poids inutile ſur la terre. Son occupation doit donc conſiſter & à avoir ſoin de ſon corps, & à ſe rendre utile à la ſociété dans laquelle il eſt. Pour cela, il doit choiſir un genre de vie honnête, profitable à ſa capacité, à ſon état, à ſa fortune & à ſes forces. Car non-ſeulement ce n'eſt pas vivre conformément à la nature de ne vivoter que de rapines, mais encore de ne point faire uſage des talens qu'on peut en avoir reçu. On doit les ſacrifier au bien de ſes concitoyens, quelque ingrats qu'ils puiſſent être de ce ſacrifice. Ce n'eſt pas pour nous ſeuls que nous vivons, mais pour Dieu, & pour la ſociété; de ſorte que ſi notre ſang pouvoit être utile à ſa gloire & au ſalut du genre humain, il faudroit ſe hâter de le répandre.

Concluons donc : 1°. Qu'on ne doit offenser personne, ni lui causer aucun préjudice ; & que dans le cas où l'on auroit le malheur de faire l'un ou l'autre, on est obligé de le réparer. S'emparer du bien d'autrui & en faire son bien propre, est encore plus contre nature, dit *Ciceron* (*a*), que la mort & la douleur.

2°. Qu'un homme doit traiter un autre homme comme son égal, c'est-à-dire comme homme, & par conséquent lui rendre tous les services dont il peut être capable. Car tous les hommes sont frères, & il n'y a naturellement d'autre différence entr'eux que celle de l'âge. Dans les services qu'il rend, il ne doit avoir en vue que la seule satisfaction d'avoir pu être utile sans aucun mélange d'intérêt particulier ; parce que ce sont là les véritables bienfaits & les seuls qui soient dignes d'estime (*b*). Tout le reste n'est que jactance & vaine gloire.

Ce n'est point assez de faire connoître aux hommes ce qu'ils se doivent réciproquement, pour qu'ils l'observent Tous les esprits ne sont pas également portés à la vertu. Il est des ames viles qui ne

(*a*) *De Officiis*, Lib. III.

(*a*) Voyez la Doctrine de *Shaftesbury* sur le mérite & la vertu.

connoissent

connoissent que leur intérêt, & qui sont absolument insensibles au plaisir d'obliger. D'ailleurs il seroit trop humiliant d'attendre & de devoir son état & sa fortune à la charité de nos semblables. Il faut donc qu'il y ait une loi de pratiquer ces actions, pour fortifier encore ce que le Droit Naturel prescrit, & pour y suppléer. Et c'est ce qui forme le Droit Civil.

Il y a deux sortes d'obligations, une naturelle, & l'autre civile. L'obligation naturelle nous prescrit tout ce qui est bien, quand même il ne seroit pas de devoir. C'est la pratique du Droit Naturel. L'obligation civile est celle qui est ordonnée par le Droit Civil.

On divise encore l'obligation en trois, en naturelle, en civile & en mixte. La première est dictée par la seule équité naturelle. La seconde, par la procédure ou le jugement de ceux qui sont préposés pour l'administration de la Justice. Et l'obligation mixte est formée par l'autorité de la civile. Ainsi l'obligation naturelle est la loi même de la nature. L'obligation civile est la base des loix d'une société. Et l'obligation mixte est la soumission à l'autorité qui soutient l'une par l'autre. De-là découlent deux grandes

vérités, qui constituent tout le Droit Civil. La première, que nous devons obéir aux loix, qui sont fondées sur l'obligation naturelle. La seconde, que nous sommes tenus de remplir les engagemens que nous avons contractés, & par l'obligation naturelle, & par l'obligation civile.

Reste à exposer le Droit des Gens: mais ce Droit est si développé dans les principes de *Grotius* sur le Droit de la Guerre & de la Paix, que je crois devoir y renvoyer le Lecteur.

Principes de Législation de PUFENDORFF *sur les devoirs de l'Homme & du Citoyen.*

Une action humaine exactement conforme aux loix qui en imposent l'obligation, c'est ce qu'on appelle un *Devoir.* On entend par *Action humaine*, un acte qui a pour principe les lumières de l'entendement & la détermination de la volonté. Ces lumières sont communes à tous les hommes; & avec un peu d'attention, il n'y a personne qui ne soit en état de comprendre du moins les principes & les préceptes généraux qui constituent une vie honnête & tranquille, & d'appercevoir

en même temps leur conformité avec la constitution de la nature humaine.

Lorsqu'on est bien instruit de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, en sorte qu'on puisse rendre raison de ses sentimens par des preuves certaines & indubitables, on a la *conscience droite*. Si étant au fond dans des sentimens véritables sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, on ne voit point d'ailleurs aucune bonne raison de donner la préférence aux sentimens opposés, & qu'on n'ait point des principes par lesquels on puisse se déterminer, on a dans cette situation une *conscience probable*. C'est par elle que se conduisent la plupart des hommes; car il y en a fort peu qui soient en état de connoître les choses par règles. Enfin quand par le conflit des raisons qu'on voit de part & d'autre, sur-tout à l'égard des cas particuliers, & qu'on n'a ni assez de pénétration, ni assez de lumières pour distinguer clairement & distinctement lesquelles de ces raisons sont les plus fortes, on a une *conscience douteuse*. Dans ce cas-là, on doit suspendre toute action; car on ne doit point agir si l'on ne sait pas si on fait bien ou mal.

En agissant, on peut prendre le faux pour le vrai: & on est alors dans l'*erreur*. Il y a deux sortes d'erreurs. L'une est

celle où l'on auroit pu s'empêcher de tomber, si on eût pris tous les soins convenables & apporté toute l'attention nécessaire; & on l'appelle *erreur vincible* ou *surmontable*. L'autre, qu'on nomme *erreur invincible*, est celle dont on ne sauroit se garantir avec tous les soins moralement possibles, selon la constitution des choses humaines & de la vie commune. Cette dernière n'a point lieu ordinairement en matière de préceptes généraux de la vie humaine; mais seulement par rapport aux affaires & aux particuliers, du moins à l'égard des personnes un peu instruites.

On peut encore se tromper lorsqu'on manque de certaines connoissances qui ont rapport à l'action qu'on aura faite ou omise; & cette espèce d'erreur s'appelle *ignorance*. On la distingue en *ignorance efficace*, & en *ignorance concomitante*, ou qui accompagne simplement l'action. Celle-là consiste dans le défaut d'une connoissance qui auroit empêché d'agir, si on l'avoit eue; & celle-ci suppose la privation d'une connoissance qui n'auroit point empêché d'agir, quand même on auroit su ce que l'on ignore.

L'ignorance peut être encore ou *volontaire*, ou *involontaire*. L'ignorance volontaire est ou contractée par pure négli-

gence, ou affectée, c'eſt-à-dire produite par un mépris direct & formel des moyens que l'on avoit de s'inſtruire de ce qu'on pouvoit & devoit ſavoir. L'ignorance involontaire conſiſte à n'être pas inſtruit des choſes que l'on ne pouvoit ni ne devoit ſavoir.

Ces choſes bien diſtinguées, il faut que l'homme ſe détermine à agir par un mouvement propre & intérieur, pour qu'il puiſſe répondre de ſes actions; je veux dire qu'il ait la *volonté* de faire ou de ne pas faire une choſe. Cette volonté ſuppoſe ou renferme la *ſpontanéité* & la *liberté:* la ſpontanéité, afin que l'homme ſe détermine de ſon bon gré, ſans aucune néceſſité interne & phyſique; & la liberté, afin qu'il ſoit le maître d'agir ou de ne pas agir.

Lorſqu'on a cette volonté & qu'on agit volontairement, on eſt réputé l'*auteur de ſes propres actions.* La volonté n'eſt pas cependant toujours dans un parfait équilibre, de manière que dans chaque action elle ſe détermine d'un ou d'autre côté, uniquement par un mouvement intérieur, produit en conſéquence d'un mûr examen de tout ce qu'il y avoit à conſidérer. Il arrive très-ſouvent qu'elle eſt déterminée par divers poids extérieurs. Le

penchant qu'on a pour certaines choses; & l'aversion pour d'autres; la disposition particulière du naturel, la conformation des organes, les passions, & sur-tout l'habitude contractée par des actes réitérés, ou par une fréquente pratique des mêmes choses, entraînent l'ame comme malgré elle, & tirannisent la volonté. Malgré cela, on est responsable de toutes les actions qui sont produites & dirigées par l'entendement & par la volonté, de quelque manière qu'elles le soient. Car la raison la plus forte & la plus prochaine qui autorise à attribuer une action à celui qui l'a faite, c'est qu'il l'a produite lui-même, le sachant & le voulant d'une maniére médiate ou immédiate. On doit donc admettre pour principe constant : *Qu'on est responsable de toute action qu'il a été en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire.*

Voici les conséquences qui suivent de ce principe.

1°. Les actions d'autrui, les opérations des autres causes antérieures, & les événemens, quels qu'ils soient, ne peuvent être imputés à personne, qu'autant qu'on pouvoit & qu'on devoit les diriger.

2°. Les qualités personnelles, & les autres choses qui se trouvent ou ne se trouvent pas en nous, sans qu'il ait été en

notre pouvoir de les acquérir ou non, ne ſauroient nous être imputées, à moins qu'on n'ait négligé de ſuppléer par ſes ſoins & par ſon induſtrie à un défaut naturel, ou d'aider ſes diſpoſitions & ſes forces naturelles autant qu'on le pouvoit.

3°. On n'eſt point reſponſable de ce que l'on a fait par une ignorance invincible.

4°. L'ignorance & l'erreur, en matière de loix & de devoirs impoſés à chacun, ne mettent point à couvert de l'imputation des actions qui en proviennent.

5°. L'omiſſion d'une choſe preſcrite ne doit point nous être imputée, lorſque l'occaſion d'agir nous a manqué, ſans qu'il y ait eu de notre faute.

6°. Il ne faut imputer à perſonne l'omiſſion des choſes qui ſont au-deſſus de ſes forces, & qu'il ne pouvoit ni faire ni empêcher, avec tous ſes ſoins & toute ſon induſtrie.

7°. On n'eſt point reſponſable de ce qu'on ſouffre ou qu'on fait par force.

8°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ne leur doivent pas être imputées.

9°. Enfin on n'eſt point reſponſable de ce que l'on croit faire en ſonge.

Dans tout ceci l'homme jouit de sa ſpontanéité, c'eſt-à-dire qu'il agit ſuivant ſa propre volonté, ſans être aſſujetti qu'à ſa conſcience. Mais ſi l'on conſidère l'homme en ſociété, ce frein ne ſuffit pas. Chaque particulier ſe conduiſant à ſa fantaiſie, ſans conſulter autre choſe que ſon caprice, il ne pourroit que naître de-là une extrême confuſion dans la ſociété. L'avantage des membres qui la compoſent, demande donc qu'il y ait quelque règle à laquelle on ſoit tenu de ſe conformer. Cette règle eſt la *Loi*. C'eſt une ordonnance d'un ſupérieur, par laquelle il impoſe à ceux qui dépendent de lui, une obligation indiſpenſable d'agir de la manière qu'il leur preſcrit. Cette ordonnance, pour être juſte, doit être fondée ſur la *Loi naturelle*. On appelle ainſi une règle qui convient ſi invariablement à la nature raiſonnable & ſociable de l'homme, que ſans l'obſervation de ſes maximes, il ne ſauroit y avoir parmi le genre humain de ſociété honnête & paiſible. Le principe fondamental de cette Loi, eſt que *chacun doit travailler autant qu'il dépend de lui, à procurer & à maintenir le bien de la ſociété humaine en-général*. Les autres obligations qu'elle impoſe, & qui découlent de cette Loi, ſont

ce

ce qu'on appelle *Devoirs*. Il y a trois sortes de devoirs. La première sorte regarde Dieu ; la seconde nous-mêmes ; & la troisième les hommes.

I. Des devoirs de l'homme envers Dieu. Autant qu'on peut découvrir ces devoirs par les seules lumières de la raison, ils se réduisent en général à la *connoissance* & au *culte* de cet Être suprême. Tels sont les principes de cette connoissance.

1. Il y a un Dieu.

2. Dieu est créateur de l'Univers.

3. Dieu conduit & gouverne tout ce monde par une sage providence, qui prend soin particulièrement du genre humain.

4. Dieu n'est susceptible d'aucun attribut, qui renferme la moindre imperfection.

On distingue le culte de la Divinité en culte intérieur & en culte extérieur. Le culte intérieur consiste dans l'*honneur* que l'on rend à Dieu. On honore Dieu, lorsqu'à la vue de sa puissance & de sa bonté infinies, on conçoit pour lui tous les sentimens de respect & de vénération dont on est capable. De-là découlent ces vérités, qui forment le culte intérieur.

1. Aimer Dieu comme la source & l'auteur de toutes sortes de biens.

2. Espérer en lui.

3. Se reposer sur sa volonté.

4. Le craindre.

5. Etre disposé à lui obéir en toutes choses avec une entière soumission.

A l'égard du culte extérieur, voici les principaux devoirs qu'il exige.

1. Rendre graces à Dieu de tous les biens qu'on a, parce qu'on les a reçus de sa main.

2. Lui obéir en tout ce qu'il nous prescrit.

3. Admirer & célébrer sa grandeur infinie.

4. Lui adresser des prières.

5. Ne jamais jurer que par son nom, lorsqu'on est réduit à la nécessité du serment.

6. Tenir religieusement ce à quoi l'on s'est engagé en prenant Dieu à témoin.

7. Ne parler de lui qu'avec la dernière circonspection, & par conséquent ne point faire entrer son saint nom dans nos discours légérement & sans nécessité; ne point jurer sans de fortes raisons, & ne jamais s'engager dans des recherches curieuses & subtiles sur sa nature & sur les voies de sa providence.

8. Ne faire qu'excellent en son genre, & propre à témoigner à Dieu un profond

respect, tout ce qu'on fait par rapport à lui.

9. Le servir & l'honorer non-seulement en particulier, mais encore en public & à la vue de tout le monde, (autant qu'on le peut, sans exposer la Majesté Divine aux railleries ou aux insultes des profanes, & sans s'attirer quelque mal, en s'abstenant de certains actes extérieurs, dont l'omission n'emporte aucune marque de mépris) (*a*).

10. Enfin s'attacher de toutes ses forces à la pratique des devoirs que la loi naturelle nous prescrit par rapport à nous-mêmes & par rapport à autrui; car rien n'est plus agréable à Dieu que l'obéissance à ses loix, & la loi naturelle est une loi divine.

II. Des devoirs de l'homme par rapport à lui-même. Il semble qu'on ne devroit point imposer des devoirs à l'homme à son égard. Son amour-propre le porte invinciblement à prendre beaucoup de soin de lui-même, & à chercher son avantage par toutes sortes de voies. Cependant il est certains devoirs que l'amour-propre ne dicte point, & qu'on ne sauroit se dispenser de remplir, sans se

(*a*) Cette réflexion judicieuse est de M. *Barbeirac*, traducteur de quelques Ouvrages de PUFENDORFF.

rendre coupable envers l'Auteur de son être. Ces devoirs regardent l'ame & le corps.

Les devoirs de l'ame se réduisent en général à former l'esprit & le cœur, c'est-à-dire, à bien régler les mouvemens de notre ame, à les conformer aux maximes de la droite raison, & à se procurer toutes les qualités nécessaires pour mener une vie honnête & sociable. A cette fin, on doit d'abord tâcher de se faire une juste idée de soi-même & de sa propre nature. En effet, cette connoissance bien entendue découvre l'origine de l'homme, & le personnage qu'il doit jouer par une suite nécessaire de sa condition naturelle. Delà découlent les conséquences suivantes, qui forment autant de devoirs particuliers.

1. N'agissez point à l'étourdi ou à l'aventure; mais proposez-vous toujours une fin déterminée, possible & légitime, & dirigez convenablement à cette fin, tant vos propres actions, que les autres moyens nécessaires pour y parvenir.

2. Jugez toujours pareillement des choses semblables; & après avoir une fois bien jugé, ne vous démentez jamais.

3. Ne recherchez jamais rien qu'après une mûre délibération, & n'agissez jamais contre vos propres lumières.

4. Travaillez, autant que vous le pouvez, à faire, & de vos facultés & de vos forces, un usage légitime & conforme aux maximes de la droite raison.

5. Examinez bien si les choses qui sont hors de vous, sont proportionnées à vos forces; si elles contribuent à l'acquisition de quelque fin légitime, & si elles valent la peine qu'elles vous donneront.

6. Sachez le juste prix des choses qui excitent vos désirs.

7. Rendez-vous maître de vos passions.

8. Enfin, après avoir fait tout ce qui dépend de vous, consolez-vous des accidens imprévus, & du défaut de succès.

Voilà en quoi consistent les soins indispensables que chacun est tenu de prendre par rapport à son ame. Et voici ceux qu'il doit avoir pour son corps.

1. Entretenez & augmentez, autant qu'il est possible, les forces naturelles de votre corps par des alimens & des travaux convenables.

2. Veillez à sa conservation, & par conséquent défendez-vous, si vous êtes attaqué.

3. Repoussez la force par la force; mais tâchez auparavant de vous garantir des insultes de votre ennemi par quelqu'autre voie plus sûre & moins violente.

4. Si, ſans vous incommoder beaucoup, vous pouvez vous tirer d'affaire en ſouffrant une légère inſulte, faites-le. Car il vaut mieux relâcher quelque choſe de ſon droit, que de s'expoſer à un plus grand danger par une réſiſtance hors de raiſon, ſur-tout ſi l'agreſſeur n'en veut qu'à une choſe, qui peut être aiſément réparée ou compenſée.

5. Si l'offenſeur, touché de repentir, vient auſſi-tôt lui-même vous demander pardon, offrant en même temps la réparation du dommage qu'il peut vous avoir cauſé, vous devez alors vous réconcilier avec lui, ſans en exiger d'autre ſûreté qu'une nouvelle proteſtation de vivre déſormais paiſiblement avec vous.

6. Mais ſi l'offenſeur ne penſe à vous demander pardon, & à témoigner du déplaiſir de vous avoir offenſé, que quand il n'eſt plus en état de vous tenir tête, ſa parole toute ſeule n'eſt pas un garant aſſez ſûr de la ſincérité de ſes proteſtations.

7. Quelqu'injuſte que ſoit l'offenſeur, épargnez-lui la vie, lorſque vous pouvez vous garantir du danger par quelqu'autre voie.

8. Non-ſeulement la nature ne vous donne aucun droit ſur la vie de perſonne, mais encore ſur la vôtre propre. L'hom-

me n'a point de pouvoir à cet égard. Ainsi il ne peut terminer sa carrière selon sa fantaisie ; & il doit attendre patiémment d'être appelé par celui de qui il tient son existence.

III. Des devoirs de l'homme par rapport à autrui. On distingue deux sortes de ces devoirs. L'une est uniquement fondée sur les obligations mutuelles que le Créateur impose en général à tous les hommes considérés comme tels. L'autre suppose quelqu'établissement formé ou reçu par les hommes. Les premiers devoirs obligent chacun envers tout autre ; & les seconds n'obligent qu'à l'égard de certaines personnes, & suivant une certaine condition ou un certain état. On appelle ceux-là *Devoirs absolus*, & ceux-ci *Devoirs conditionnels*. Voici en quoi consistent les devoirs absolus.

1. Ne faites du mal à personne.

2. Si vous avez fait du mal ou causé du préjudice à autrui, de quelque manière que ce soit, qui puisse légitimement vous être imputé, vous devez le réparer autant qu'il vous est possible.

3. Estimez & traitez les autres comme hommes, c'est-à-dire, comme autant de créatures, qui vous sont naturellement égales.

4. Soyez complaisant & commode envers les autres. Car si vous voulez qu'on s'emploie à vous faire plaisir, vous devez de votre côté tâcher d'être utile autant que cela dépend de vous.

5. En rendant service, proportionnez vos libéralités à vos facultés & à vos forces.

6. Rendez service à chacun selon son mérite.

7. Soyez reconnoissant envers ceux de qui vous recevez des bienfaits.

Les devoirs conditionnels sont en plus grand nombre que les devoirs absolus. Je vais tâcher de les réduire aux principaux, d'où l'on déduira aisément les autres.

1. Tenez inviolablement votre parole. Ce devoir est très-étendu, & demande quelques éclaircissemens.

Lorsque dans une promesse on a supposé quelque chose, sans quoi on ne se seroit point déterminé à promettre, l'engagement est nul par le droit naturel. Si on a été porté par quelqu'erreur à faire une convention ou un contrat, & que l'on s'en apperçoive pendant que la chose est encore en son entier, ou qu'il n'y a rien d'exécuté de part ni d'autre, on a ou on doit avoir la liberté de se dédire. Mais

ſi la choſe n'eſt plus en ſon entier, & que l'erreur ſe découvre ſeulement après que la convention eſt déja accomplie en tout ou en partie, celui qui s'eſt trompé ne peut plus rompre l'accord. Si l'erreur ſe trouve dans la choſe même au ſujet de laquelle on a traité, la convention eſt nulle, non pas tant à cauſe de cette erreur, que parce que l'autre contractant n'a point ſatisfait aux conventions de l'accord, &c. En général il faut que ce à quoi l'on s'engage ne ſoit pas au-deſſus de nos lumières & de nos forces, & qu'il ne ſe trouve pas défendu d'ailleurs par aucune loi, pour qu'on ſoit légitimement tenu à ſa parole.

2. Ne trompez jamais perſonne par des paroles, ni par aucun ſigne établi pour exprimer vos penſées.

3. Faites en ſorte que vos paroles expriment fidellement vos penſées à ceux qui ont droit de les connoître, & auxquels vous êtes tenu de les découvrir en vertu d'une obligation ou parfaite ou imparfaite.

4. Ne jurez que le moins que vous pourrez, & avec beaucoup de circonſpection & de reſpect; mais tenez inviolablement ce à quoi vous vous êtes engagé par ſerment.

Dans la propriété des biens, souve[illegible] que vous êtes indispensablement [illegible] envers tout autre qui n'*est pas* votre [illegible] suivant les [illegible] laisser jouir [illegible] de ses [illegible] & de ne point [illegible] ravir, prendre ou [illegible] violence, ni par frau[illegible] indirectement.

[illegible] autrui est tombé entre [illegible] y ait de la mauvaise [illegible] de votre part, & que [illegible] faites en [illegible] maître.

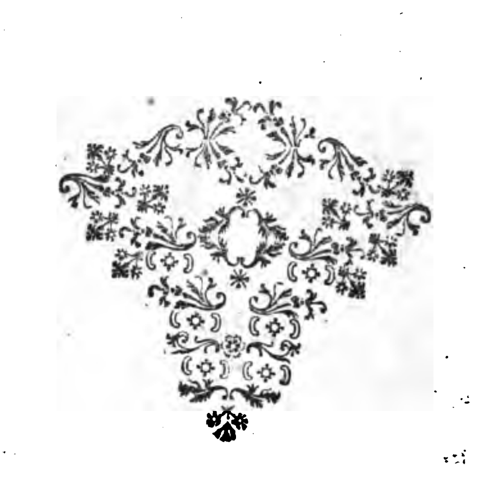
[illegible] autrui, dont on étoit en [illegible] bonne foi, n'est plus en na[illegible] obligé de rendre au véri[illegible] que la valeur du profit qu'on [illegible] c'est-à-dire, autant qu'il est né[illegible] ne pas s'enrichir au détri[illegible] autre.

[illegible] vous vous engagez par un [illegible] avez une parfaite connoissance [illegible] même au sujet de laquelle [illegible] & de toutes les qualités de [illegible] qui ont rapport à l'affaire dont [illegible]

[illegible] dans les devoirs réciproques des hommes, chacun est aussi obli-

gé, devant le tribunal humain, à ce qui ſuit d'une droite & naturelle interprétation des actes & des ſignes extérieurs qui tombent ſous les ſens, & à rien davantage.





C.P.

allégorie de Cumberland.



CUMBERLAND.*

POUR former un corps complet de Législation, il falloit joindre au Livre de *Grotius* sur le Droit de la Guerre & de la Paix, & à celui de *Pufendorff* touchant le Droit de la Nature & des Gens, un Traité philosophique des Loix naturelles. C'étoit le seul moyen de connoître à fond les vrais principes du Droit naturel & de la Morale. Mais l'exécution de ce Traité ne pouvoit être que l'ouvrage d'un grand Philosophe, comparable aux deux Législateurs que je viens de nommer. Tel fut aussi *Richard* CUMBERLAND, né à Londres le 15 Juillet 1632, d'une bonne & ancienne famille de ce pays. Il fit ses premières études dans l'école de saint Paul; & il alla ensuite au Collége de Cambridge, où il se distingua dans différens exercices académiques. A l'âge de vingt-cinq

* *Vie de Cumberland* par M. Payne, à la tête du *Traité philosophique des Loix naturelles. Survey of the Cathedrals of Lincoln*, &c. By *Browne Willis. Wood fasti Oxon*, vol. II. *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le P. *Niceron*, Tom. V. *Dictionnaire historique & critique de Chauffepié*, art. *Cumberland*. Et ses Ouvrages.

ans, il fut agrégé Maître-ès-Arts à l'Université d'Oxford. On le reçut ensuite Bachelier en Théologie. Il soutint à cet effet des thèses avec tant d'applaudissement, que quoiqu'il soit sans exemple qu'une même personne paroisse deux fois dans ces grandes occasions, il ne put se dispenser de céder à la demande qu'on lui fit d'un second acte public, lorsqu'il voulut prendre le degré de Docteur. Sa sagacité & son savoir joints à beaucoup de douceur & de modestie, lui acquirent l'estime de tout le monde, & l'amitié de quelques personnes d'un mérite distingué, parmi lesquelles on nomme le Docteur *Hollings*, le Chevalier *Morland*, & le Chevalier *Orlando Bridgman*. Le Chevalier *Jean Norwich* voulut aussi se mettre au nombre de ses amis. A cette fin, il lui donna la Cure de Brampton, qui étoit à sa nomination. M. *Norwich* étoit Seigneur de ce lieu: il y faisoit même sa résidence, & il connoissoit l'avantage qu'il trouveroit à se lier par là avec notre Philosophe. Celui-ci accepta cette Cure, & quitta l'Université pour s'y rendre. Il en remplit les fonctions avec la plus grande régularité, sans abandonner ses études de Philosophie & de Mathématiques, auxquelles il se

livra avec tranſport. Il étoit ainſi tellement occupé, qu'il n'avoit pas un moment à lui. Le ſeul délaſſement qu'il ſe permettoit, c'étoit d'aller à Cambridge, pour y cultiver la bienveillance des Gens de Lettres, qu'il avoit connu particulièrement.

Pendant qu'il s'attachoit ſes Paroiſſiens par ſes vertus, & les Savans par ſes lumières, le Chevalier *Orlando Bridgman* fut nommé Garde des Sceaux. CUMBERLAND en fut inſtruit ſur le champ; & le Chevalier qui vouloit partager ſa fortune avec lui, le pria d'être ſon Chapelain. Notre Philoſophe ſe rendit à cette prière. M. *Bridgman* ne tarda pas à lui en témoigner ſa reconnoiſſance. Dans la même année de ſon élévation (c'étoit en 1667) il lui procura la Cure d'*All-Hallows*, à Stamford, gros Bourg de la Province de Lincoln, ſur les frontières du Comté de Northampton. Ce Bénéfice produiſoit un revenu beaucoup plus conſidérable que le premier; mais les charges en étoient auſſi plus grandes, car notre Légiſlateur étoit obligé de prêcher trois fois la ſemaine.

Il ſe propoſoit preſque toujours dans ſes ſermons de combattre les ſentimens de l'Egliſe Romaine; & il prenoit à tâche

de fortifier ses Auditeurs dans ceux de la Religion Protestante. Son zèle à cet égard étoit d'une amertume extrême. Cet homme, qui étoit d'un sang froid & d'une tranquillité extraordinaire en toutes choses, n'étoit plus reconnoissable, lorsqu'il parloit de la Religion. Sa bile s'allumoit, & le fiel couloit abondamment dans ses discours. Mais lorsqu'il étoit rentré dans son cabinet, il perdoit cette mauvaise humeur. La Philosophie reprenoit alors ses droits. Elle répandoit sur son esprit cette douce gaieté, qui fait la félicité du Sage. Ce fut dans cette heureuse situation qu'il composa son Ouvrage sur les Loix, qui lui a acquis une réputation immortelle. Il le publia à Londres en 1672, sous ce titre : *De Legibus naturæ disquisitio philosophica*, &c. c'est-à-dire, *Traité philosophique des Loix naturelles, où l'on recherche & l'on établit par la nature des choses, la forme de ces Loix, leurs principaux chefs, leur ordre, leur publication & leur obligation. Avec une réfutation des élémens de la Morale & de la Politique de Thomas Hobbes.* C'est cette réfutation qui donna l'idée de l'Ouvrage. CUMBERLAND avoit été choqué de ce principe de *Hobbes*, que l'état naturel des hommes est un état de guerre. Il prétendit

tendit au contraire que la nature les porte à s'aimer & à se rendre des services mutuels. Le succès de ce Livre répondit à sa bonté. C'est le premier Traité de Morale qui soit écrit selon la méthode des Géomètres; & ce coup d'essai est un des plus grands coups de maître qui ait encore paru.

Cet Ouvrage fit une réputation si éclatante à notre Philosophe, que son nom seul rendoit célèbre ce qu'il produisoit. L'Université de Cambridge, qui se glorifioit de l'avoir élevé, le pria de vouloir bien la seconder dans une solemnité publique. CUMBERLAND avoit des sentimens trop nobles pour ne pas accepter cette proposition. Il se chargea de soutenir deux thèses très-hardies (& très-blâmables). La première est : *S. Pierre n'a reçu aucune autorité ni jurisdiction sur les autres Apôtres.* Et il s'agit de cette proposition dans la seconde : *La séparation d'avec l'Eglise Anglicane est schismatique.* Cet acte lui fit un honneur infini. Il jouissoit à Londres de la plus haute considération; & comblé de gloire, il ne dépendoit que de lui de mener une vie douce & tranquille. Mais l'homme né sensible n'est pas fait pour être constamment heureux. Il prend trop de part aux différens événe-

mens de la vie, pour n'en être pas ému. Affecté d'une chose désagréable, il sort de son assiette, lorsque la sensation s'en renouvelle. Tel étoit aussi le caractère de CUMBERLAND. On a déja vu avec quelle chaleur il prenoit les intérêts du Protestantisme, & combien il étoit méconnoissable dans cette crise. Or cette foiblesse, ou pour mieux dire cette erreur, vint troubler sa félicité.

Lors de l'avénement du Roi *Jacques II* à la Couronne d'Angleterre, il s'imagina tant de sujets de crainte pour ce même Protestantisme, qu'il en tomba malade. Une fièvre ardente alluma son sang, & le mit si bas, qu'il eut bien de la peine à recouvrer la santé. La Philosophie, qui calmoit toujours ses accès, dissipa enfin ses inquiétudes. Pour y faire diversion, elle lui suggéra le plan d'un Ouvrage sur les poids & les mesures des Juifs, qui fut imprimé en 1686 sous ce titre : *Essai sur les mesures, les poids & la monnoie des Hébreux, que l'on recherche par le moyen des anciennes mesures comparées avec celles d'Angleterre. Ouvrage utile pour reconnoître la grandeur, la pesanteur & le prix de plusieurs mesures, poids & monnoies des Grecs, des Romains & des Peuples de l'Orient.* Cet Essai, qui est très-savant & très-ingé-

nieux, fut attaqué par M. *Bernard* dans un Livre de sa composition, intitulé : *De mensuris & ponderibus antiquis*. Notre Philosophe songea d'abord à se défendre & à justifier ses calculs, sur lesquels M. *Bernard* avoit fort insisté. Mais ennemi déclaré des disputes, il aima mieux laisser au Public la décision de ce différend, que de s'engager dans une controverse. Il avoit outre cela un autre sujet en tête, qu'il ne vouloit pas perdre de vue. C'étoit de rechercher par quels degrés & de quelle manière l'idolâtrie s'étoit introduite dans le monde. Un motif de religion l'avoit porté à faire cette recherche ; & il croyoit avoir trouvé un monument très-propre à l'éclairer dans son travail, dans le fragment qui nous reste de *Sanchoniaton*, conservé par *Eusebe*. Ce fragment lui parut une apologie formelle de l'idolâtrie : il y découvrit une chose dont les Ecrivains du Paganisme cherchoient à dérober la connoissance ; c'est que leurs Dieux étoient des hommes. Il n'étudia d'abord ce morceau d'histoire que dans le dessein de remonter à la première origine de l'idolâtrie. Mais après l'avoir examiné plus particulièrement, il y apperçut des vestiges de l'histoire du monde avant le dé-

luge. Le paſſage ſuivant du même fragment lui fit faire cette découverte : *Iſiris frère de Chnaa le premier Phénicien.* Ce *Chnaa* premier Phénicien eſt, ſelon lui, *Canaam*, dont la poſtérité peupla le pays qui portoit ſon nom. Notre Philoſophe crut voir enſuite *Adam* & *Eve* dans les deux premiers mortels de *Sanchoniaton*, nommés par lui *Protogone* & *Acon*. Allant ainſi de conjecture en conjecture, il forma une ſuite de l'Hiſtoire Profane, conforme à l'Ecriture Sainte, depuis le premier homme juſqu'à la première olympiade. Cet Ouvrage fini, il voulut le publier : mais le Libraire auquel il l'offrit, le trouva trop ſavant pour être d'un prompt débit. CUMBERLAND ſongea à le rendre plus intéreſſant. A cet effet il travailla à une ſeconde partie, qu'il intitula : *Origines des plus anciennes Nations.* Il vouloit y joindre quelques diſſertations ſur le même ſujet ; & il travailloit avec d'autant plus de liberté, qu'il venoit de recouvrer ſa tranquillité au ſujet du Proteſtantiſme.

La révolution qui mit *Guillaume III* ſur le Trône, diſſipa toutes ſes craintes. Il ne put contenir ſa joie lors de cet événement ; & le nouveau Roi s'empreſſa de récompenſer ſon zèle ſans l'en prévenir,

en le nommant à l'Evêché de Peterborough. La manière dont il apprit sa nomination est singulière. Etant allé, selon sa coutume, au Café de sa Paroisse lire les nouvelles, il trouva dans la Gazette de ce jour, que le docteur CUMBERLAND avoit été nommé à l'Evêché de Peterborough. Cela le surprit extrêmement. Il alla à la Cour pour savoir ce qui en étoit, & il apprit tout le détail de ce qu'on avoit fait pour lui.

On dit communément que les honneurs changent les mœurs; mais ce proverbe, comme tous les autres de cette espèce, ne peut être appliqué qu'aux ames vulgaires. Celle d'un Philosophe est au dessus de toute sorte de distinction. Elle se soutient également dans l'adversité & dans l'élévation, parce qu'elle n'a d'autre ambition que celle de la sagesse. Aussi notre Législateur ne changea point de manières en changeant de caractère. Ce fut toujours la même douceur, la même modestie, la même application aux fonctions de son état, & la même ardeur pour l'étude. Ni sa dignité, ni son grand âge, ne l'engagèrent point à prendre quelque repos; & quand on lui représentoit que ses travaux nuisoient à sa santé, il répondoit: *Il vaut mieux qu'un homme s'use*

que de se rouiller. Il prouva lui-même que le corps se porte bien, quand l'esprit est agréablement occupé ; & que la maladie la plus dangereuse, c'est l'ennui & le défaut d'occupation. Aussi jouit-il d'une santé parfaite dans sa vieillesse. Il ne perdit ni la mémoire ni le désir de s'instruire, quoiqu'il touchât à la fin de sa carrière. A l'âge de quatre-vingt-trois ans, il voulut apprendre la Langue Coptique, afin de pouvoir entendre le Nouveau Testament que le Docteur *Wilkins* avoit publié en cette Langue, & dont il lui avoit fait présent; & il y parvint. Sa santé se soutint presque jusqu'à sa dernière heure. Il avoit quatre-vingt-sept ans, lorsqu'il fut attaqué d'une paralysie, qui dans deux jours le mit au tombeau. Il expira le 9 Octobre 1718, & fut enterré dans sa Cathédrale à Peterborough, où il étoit. On trouva parmi ses papiers plusieurs Ouvrages manuscrits, dont deux ont été publiés après sa mort par M. *Payne* son Chapelain. Le premier est intitulé : *L'Histoire Phénicienne de* Sanchoniaton, *traduite du premier livre de la préparation évangélique d'*Eusebe, *avec une continuation de cette Histoire, tirée de la Table d'*Erastotene *le Cyrénéen, accompagnée de plusieurs remarques historiques & chronologiques, par lesquelles il paroît que*

ces deux Auteurs nous donnent une ſuite de la Chronologie Phénicienne & Egyptienne, depuis le premier homme juſqu'à la première olympiade, qui s'accorde avec celle de l'Ecriture ; Dicearque *nous ayant marqué le temps qui s'eſt écoulé depuis* Ninus *juſqu'à cette première olympiade.* Le ſecond Ouvrage poſthume de notre Philoſophe eſt intitulé : *Origines gentium antiquiſſimæ*, ou *Eſſai ſur la première origine des Nations, en pluſieurs Traités.*

CUMBERLAND avoit l'humeur douce, gaie & modeſte. Sa candeur étoit telle qu'il prenoit tout du bon côté. Il n'avoit point de fiel, & étoit ſur-tout exempt d'ambition, de malveillance & d'artifice. La vaine gloire ne ſe mêloit jamais dans ſes actions. Jamais il ne fit rien pour chercher l'applaudiſſement des hommes, ou pour s'attirer leurs louanges. Jamais il n'uſa de déguiſement. Sa langue étoit toujours d'accord avec ſon cœur. Il exerçoit l'hoſpitalité avec ardeur. Il tâchoit de rendre ſervice à tout le monde. Les pauvres trouvoient à ſa porte une aſſiſtance continuelle, & ſes amis ne ſortoient jamais de chez lui que comblés de politeſſes & de bienfaits. Il étoit dur à ſon égard, mais toujours généreux envers les autres.

Son imagination n'étoit pas vive; mais son esprit étoit solide, & retenoit bien ce qu'il avoit conçu. Quelque sujet qu'il étudiât, il s'en rendoit maître; & tout ce qu'il avoit lu lui étoit présent. Enfin il jouit constamment d'une tranquillité d'ame, qui ne fut guères troublée que par un zèle mal entendu pour la Religion.

Principes de CUMBERLAND *sur les Loix naturelles.*

Les Loix naturelles sont le fondement de la Morale & de la Politique. On entend par Loix naturelles, certaines propositions d'une vérité immuable, qui servent à diriger les actes volontaires de notre ame, dans la recherche des biens, ou dans la fuite des maux, & qui nous imposent l'obligation de régler nos actions externes d'une certaine manière, indépendamment de toute Loi civile, & sans avoir égard aux conventions par lesquelles le gouvernement est établi. Ces propositions ont cette maxime pour base: La plus grande bienveillance que chaque agent raisonnable témoigne envers tous, constitue l'état le plus heureux de tous en général, & de chacun en particulier, autant qu'il est en leur pouvoir de se le procurer;

procurer ; & elle est absolument nécessaire pour parvenir à l'état le plus heureux auquel ils peuvent aspirer. Par conséquent le bien commun de tous est la loi suprême.

En examinant la disposition des facultés humaines, par rapport à la société, on voit que tous les hommes peuvent connoître & pratiquer les loix naturelles, & que l'observation de ces loix est agréable par elle-même.

Premièrement, nous pouvons nous former des idées abstraites & universelles de la nature humaine en général, & ensuite tirer de-là des jugemens touchant les attributs qui conviennent ou ne conviennent pas à ces idées : comme aussi il est en notre pouvoir de concevoir des désirs généraux & indéterminés, conformément & en conséquence de ces jugemens. Nous avons donc la faculté de nous faire des règles générales, de bien vivre ou de diriger nos actions, en comparant nos idées considérées en général avec l'idée de la nature humaine, pour voir si elles y sont conformes. Les jugemens que nous portons alors reviennent d'autant plus aisément dans la mémoire, qu'ils sont conçus en termes propres à les exprimer, & que la signification de ces

termes eſt accommodée aux idées d'un grand nombre de perſonnes, par le conſentement deſquelles elle eſt établie.

En ſecond lieu, nous connoiſſons les nombres, les poids, & les meſures. Or cette connoiſſance renferme celle de raſſembler en total pluſieurs choſes, comme les biens de diverſes eſpèces, & de les comparer enſemble ſelon leurs différences & leurs proportions reſpectives. Par là nous pouvons nous former l'idée du ſouverain bien, qui eſt un aſſemblage de tous les biens. Nous ſommes auſſi en état par la même raiſon de comparer un bien avec un autre; de ſouſtraire les biens particuliers les uns des autres, & d'eſtimer la proportion qu'il y a entre ceux qui ſont égaux ou inégaux : opérations, qui étant appliquées à diriger les actions humaines pour l'avancement de la meilleure fin, conſtituent le fondement de toutes les loix naturelles.

La troiſième faculté qui nous met en état de pratiquer ces loix, c'eſt la connoiſſance de l'ordre, par laquelle nous obſervons celui qui eſt déja établi, ou nous en établiſſons un dans ce que nous voulons faire ; & nous jugeons de quelle importance il eſt de joindre les forces de pluſieurs, pour produire un certain effet

ſur tout le bien commun. A la faveur de cette connoiſſance, & en conſidérant la ſuite des cauſes ſubordonnées que les ſens nous font appercevoir, notre eſprit découvre très-diſtinctement une cauſe première qui eſt Dieu, ce conducteur ſouverain du monde; & il peut prévoir ce qui arrivera par un effet des facultés de tous les Etres raiſonnables, rangés dans une ſubordination connue: deux choſes qui engagent les hommes à ſe reconnoître membres de cette grande ſociété, où tous les Etres raiſonnables ſont compris comme étant dans le Royaume de Dieu.

De cette reconnoiſſance, ſuit une ſorte de faculté qu'a l'ame d'exciter, de retenir & de modérer les paſſions, & de les diriger à la recherche des plus grands biens & à la fuite des plus grands maux. Car nous ſentons que nous pouvons détourner notre ame des penſées & des paſſions, qui regardent uniquement notre intérêt particulier, & les déterminer au bien public autant qu'il nous eſt poſſible: en quoi conſiſte notre liberté.

L'homme a encore la droite raiſon, qui le met en état de juger des choſes conformément à ce qu'elles ſont. C'eſt elle qui nous met devant les yeux toutes les parties de notre bonheur & celui des au-

tres ; qui prévoit de loin les causes de ce bonheur, qui dépendent de nous ; & qui les représente tellement liées ensemble, que nous jugeons aisément que notre propre félicité ne sauroit être séparée du soin de celle des autres, c'est-à-dire, de tous les Etres raisonnables considérés comme formant une société. De-là nous concluons qu'il faut observer avec exactitude les règles de la justice, & envers Dieu & envers les hommes, parce que de cette observation dépend la paix. Une conduite contraire produit des maux affreux. Telle est celle de ceux qui s'arrogent un droit sur tout, ou qui font quelque chose d'approchant, & qui mettent ainsi par-tout le désordre & la confusion ; remplissent le monde de guerres, & causent les plus grandes calamités. Pour éviter ces malheurs, la raison ordonne d'entretenir les amitiés ; d'établir des gouvernemens civils où il n'y en a point encore, & de maintenir ceux qui sont établis, afin que non-seulement on puisse se garantir des maux de la guerre, que la folie de quelques hommes est capable de produire ; mais encore se procurer de puissans secours pour parvenir au plus haut point de vertu & de bonheur.

De-là naît la loi naturelle, qui unit

tous les Etres raisonnables, c'est-à-dire, tous les Etres sages; car la sagesse n'est autre chose que l'exercice de la raison dans toute sa vigueur. Cette loi est telle: Quiconque juge selon les lumières de la droite raison, & règle ses désirs sur un tel jugement, doit s'accorder là-dessus avec tous les autres qui font le même usage de la raison sur tel ou tel sujet.

Enfin on peut mettre encore au rang des facultés de l'entendement humain, pour connoître & pratiquer les loix naturelles, le pouvoir qu'il a de réfléchir sur lui-même; d'examiner les habitudes ou les dispositions de l'ame, qui naissent de ses actes; de conserver le souvenir des vérités qu'il a une fois conçues, les rassembler & les comparer avec les actions sur lesquelles il délibère; de juger de quel côté l'ame penche, & de la diriger à la recherche de ce qui paroît le meilleur à faire. Notre ame a un sentiment intérieur de tous ses actes propres. Elle peut remarquer & elle remarque souvent par quels motifs & quels principes ils sont produits. Elle exerce naturellement avec soi l'office de juge, & par là elle se cause à elle-même ou de la tranquillité & de la joie, ou des inquiétudes & de la tristesse. C'est dans cette faculté de notre ame & dans

[illegible] les saints de ce
[illegible] : & qui
[illegible] miséricorde,
[illegible] pro-
[illegible] loin
[illegible] de tous
[illegible] comme
[illegible] nous cou-
[illegible] de
[illegible] Dieu &
[illegible] de cette
[illegible] contraire
[illegible] Telle
[illegible] droit
[illegible] d'ap-
[illegible] le
[illegible] le
[illegible] les plus
[illegible] mal-
[illegible] les
[illegible] ci-
[illegible] encore, & de
[illegible] jamais, afin que
[illegible] garantir des
[illegible] de quel-
[illegible] de produire;
[illegible] puissans [illegible]
[illegible] plus [illegible]
[illegible]
[illegible]

tous les Etres raiſonnables, c'eſt-à-dire, tous les Etres ſages; car la ſageſſe n'eſt autre choſe que l'exercice de la raiſon dans toute ſa vigueur. Cette loi eſt telle: Quiconque juge ſelon les lumières de la droite raiſon, & règle ſes déſirs ſur un tel jugement, doit s'accorder là-deſſus avec tous les autres qui font le même uſage de la raiſon ſur tel ou tel ſujet.

Enfin on peut mettre encore au rang des facultés de l'entendement humain, pour connoître & pratiquer les loix naturelles, le pouvoir qu'il a de réfléchir ſur lui-même; d'examiner les habitudes ou les diſpoſitions de l'ame, qui naiſſent de ſes actes; de conſerver le ſouvenir des vérités qu'il a une fois conçues, les raſſembler & les comparer avec les actions ſur leſquelles il délibère; de juger de quel côté l'ame penche, & de la diriger à la recherche de ce qui paroît le meilleur à faire. Notre ame a un ſentiment intérieur de tous ſes actes propres. Elle peut remarquer & elle remarque ſouvent par quels motifs & quels principes ils ſont produits. Elle exerce naturellement avec ſoi l'office de juge, & par là elle ſe cauſe à elle-[illegible] ou de la tranquillité & de la joie, [illegible] nquiétudes & de la triſteſſe. C'eſt [illegible] e faculté de notre ame & dans

les actes qui en proviennent, que consiste toute la force de la conscience, par laquelle l'homme envisage les loix, examine ses actions passées, & dirige celles auxquelles il veut se déterminer à l'avenir. Cette faculté est un principe très-puissant pour produire la vertu & pour l'augmenter; & elle n'a pas moins d'influence sur la fondation & la conservation des sociétés, tant entre ceux qui ne sont soumis à aucun gouvernement civil, qu'entre les membres d'un même Etat.

Quand toutes ces facultés sont formées, & que la raison est parvenue à sa maturité, nous pensons au cours de notre vie, & à l'usage que nous ferons désormais de ces facultés. Alors il se présente à notre esprit beaucoup d'actions que nous pourrons faire, & dont nous tirerons de grands avantages. Nous prévoyons aussi une plus longue suite de choses qui se succéderont en leur ordre, & qui dépendent les unes des autres. Notre esprit ayant par là un plus vaste champ, ne se contente pas d'appeler au secours de la mémoire quelques termes simples: il forme encore des propositions par lesquelles la liaison de nos actions, de quelque nature qu'elles soient, avec les effets qui en dépendent, est plus dif-

tinctement exprimée. C'eſt ce qu'on appelle des *Propoſitions pratiques.*

De plus, à meſure que notre raiſon ſe fortifie, nous comparons enſemble la vertu qu'ont les différentes cauſes de produire des effets ſemblables, comme auſſi les divers degrés de perfection qu'il y a dans les effets : comparaiſon qui mène à juger que l'un de ces effets eſt plus grand que l'autre, ou moindre ou égal. D'où nous concluons, par exemple, qu'entre nos actions poſſibles, les unes peuvent contribuer plus que d'autres ou plus qu'aucune autre, à notre bonheur & à celui d'autrui. On donne à ces propoſitions pratiques le nom de *Maximes de comparaiſon.*

Tout cela nous conduit à ce principe naturel : La fin de chacun eſt le plus grand bien qu'il peut procurer à l'Univers & à lui-même ſelon ſon état. D'où il ſuit que cette fin doit être conçue comme un compoſé ou un total de bons effets les plus agréables tant à Dieu qu'aux autres hommes, & le plus grand aſſemblage de ceux qui peuvent être produits par une ſuite la plus efficace des actions que nous ferons dans tout le temps à venir. Or il arrive ſouvent (& nous devons travailler à ce que cela arrive le plus ſou-

vent qu'il eſt poſſible) que les bons effets qui proviennent de nos facultés, croiſſent en progreſſion géométrique. En ce cas-là il y a un accroiſſement de félicité publique & particulière, qui excède tout ce qu'on auroit pu prévoir & déterminer.

La félicité conſiſte dans la jouiſſance des biens. Il y a deux ſortes de biens. Les uns ſervent à orner & à réjouir l'ame; les autres à entretenir & augmenter les forces du corps. Les biens publics ſont les mêmes que les biens de chaque particulier; & une juſte idée du bonheur de chaque homme, mène aiſément par analogie à découvrir le bonheur qui doit être recherché par chaque état civil, ou même par tous les hommes conſidérés comme ne faiſant qu'un ſeul corps. Car une ſociété civile, compoſée d'un nombre plus ou moins grand de perſonnes, n'eſt heureuſe que quand chacun de ſes membres, ſur-tout les principaux, ont non-ſeulement l'ame douée des perfections naturelles de l'entendement & de la volonté, mais encore le corps ſain & d'une vigueur capable de bien prêter à l'ame ſon miniſtère.

Dans cet état, l'homme a toujours la ſageſſe en partage, parce que la ſageſſe eſt plus naturelle & plus eſſentielle à tout

Etre raiſonnable que la folie. Auſſi les actes internes de la volonté & les efforts externes, qui tendent à l'entretien du bien commun, doivent auſſi être naturellement plus parfaits, plus agréables & plus convenables au même Etre raiſonnable. L'une & l'autre de ces facultés concourant à la production de nos actes, la déterminent à faire ce qui eſt meilleur pour le plus grand nombre. Or il eſt évident que telles ſont les actions néceſſaires pour procurer le bien commun, & que par là ces perfections internes de nos facultés y ſont renfermées; c'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas qu'elles agiſſent, mais qu'il faut encore que l'action ayant le bien pour objet, le bien des Etres les plus nobles avec leſquels on a le plus de liaiſon, & le plus grand bien de tous enſemble, ſoit produite par un parfait accord de toutes nos facultés & dans l'ordre naturel.

De-là il ſuit que le véritable bonheur conſiſte dans la bienveillance la plus étendue. L'expérience confirme cette vérité de raiſonnement. C'eſt un plaiſir connu que celui que nous trouvons dans les actes d'amour, d'eſpérance ou de joie, non-ſeulement dans ceux qui ſe rapportent à notre propre bien, mais encore dans ceux

qui se rapportent au bien d'autrui. Ces sortes de sentimens sont des parties essentielles du bonheur, & ont par eux-mêmes quelque chose d'agréable. Nous éprouvons tous les jours que la vue du bonheur d'autrui est capable de les exciter en nous. Oter à l'homme les douceurs de l'amour & de la bienveillance envers les autres, & la joie qu'il ressent de leur bonheur, c'est le priver d'une grande partie de sa félicité. Les sujets de joie que nous pouvons avoir eu égard à notre avantage seul, sont très-bornés. Mais il y en a un très-grand nombre, dès que nous avons à cœur la félicité de tous les autres. La joie produite par cette dernière vue, a la même proportion avec la première, qu'entre la béatitude immense de Dieu & de tout le genre humain, & la chétive possession d'un bonheur imaginaire, que les biens de la fortune peuvent procurer à un seul homme envieux & *malveillant*. Celui qui s'est dépouillé de tout sentiment de bienveillance envers le genre humain, ne peut certainement avoir aucune vertu. La haine même & l'envie qui l'obsèdent, entraînent nécessairement après elles le chagrin & la tristesse, la crainte & la solitude : toutes choses entièrement contraires au bonheur de la vie.

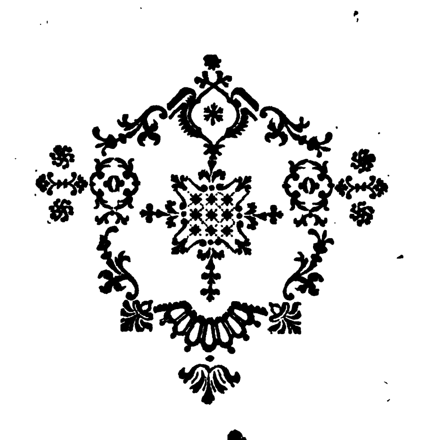
À toutes ces preuves, on peut ajouter les faits. L'expérience du temps présent & l'expérience des siècles passés, nous apprennent qu'il y a des récompenses à espérer des autres hommes, pour le soin que nous prenons à entretenir le bien commun. On voit par-tout un culte public de quelque Divinité, à laquelle les hommes témoignent du moins assez de respect, pour observer le serment de la foi qu'ils lui ont donné. Par-tout il y a des commerces très-avantageux entre les Nations qui se connoissent, lesquels ne sont interrompus que par les guerres. Par-tout on maintient le gouvernement civil & la distinction des domaines, qui fait partie de l'ordre établi. Par-tout les liaisons des familles & celles de l'amitié sont entretenues. Or le culte de la Divinité, l'entretien du commerce & de la paix entre les Nations, l'observation de ce que demande le gouvernement civil & le gouvernement domestique, les pratiques des devoirs de l'amitié; tout cela n'est autre chose que les parties prises ensemble du soin d'avancer le bien commun. Il est donc démontré que la disposition à un tel soin se trouve parmi tous les hommes : d'où il résulte nécessairement que chacun retire plusieurs avantages

que la paix & les ſecours mutuels apportent naturellement.

Il y a plus : chaque perſonne qui eſt parvenue à l'âge de raiſon, eſt redevable de toutes ſes années paſſées aux ſoins d'autrui, qui tendent par eux-mêmes au bien commun. Nous dépendons entièrement dans l'enfance de l'attachement que d'autres ont à obſerver les loix du gouvernement économique, celles du gouvernement civil & celles de la Religion, qui toutes découlent du ſoin d'avancer le bien commun. De ſorte que ſi après l'adoleſcence, nous expoſons & nous ſacrifions même actuellement notre vie pour le bien public, nous perdons encore moins en ſa conſidération que nous n'en avons reçu. Car nous perdons non-ſeulement une eſpérance incertaine des joies à venir, ſuppoſé que nous euſſions vécu plus long-temps ; ou plutôt il eſt certain que nous ne pourrions guères avoir d'eſpérance à cet égard, ſi nous mépriſions le bien public ; au lieu que la pratique des actions qui tendent à cette fin, nous a déja procuré réellement la conſervation de notre vie, & la poſſeſſion de tous les avantages dont nous jouiſſons. Et cela ſeul, ſans avoir égard à la reconnoiſſance, prouve la ſanction de la loi la plus générale de la na-

ture ; puiſque l'on peut prévoir que d'une vie conſtamment réglée ſur ce que demande le bien public, il reviendra plus d'avantages, que ſi l'on ſuit les ſuggeſtions d'un amour-propre ſans bornes.

Concluons donc qu'il y a des propoſitions d'une vérité immuable ſur ce qui regarde le ſoin d'avancer le *Bien* ou la *Félicité* de tous les hommes conſidérés enſemble ; que ces propoſitions ſont néceſſairement imprimées dans nos eſprits par la nature même des choſes, laquelle eſt perpétuellement réglée & entretenue par la cauſe première, & que les termes de ces propoſitions renferment & une déclaration des récompenſes, que la cauſe première attacha à l'obſervation de ces maximes, dans le temps qu'elle produiſit & conſtitua la nature des choſes, & une déclaration des peines qu'elle attacha au même moment à leur violation. D'où il paroît clairement que ce ſont là les véritables *Loix naturelles*, puiſque toute loi n'eſt autre choſe qu'une propoſition pratique, publiée par une autorité légitime, & accompagnée de punitions & de récompenſes.





La Bruyere

LA BRUIERE. *

LES Moralistes prêchent la sagesse, répriment les vices, & tâchent de rendre les vertus aimables. Ils connoissent les maladies de l'esprit & du cœur, & enseignent les remèdes pour les dissiper. Mais quoiqu'ils soient bien versés dans leur art, qu'ils guérissent souvent les autres, ils ne peuvent pas toujours se guérir eux-mêmes. La théorie & la pratique sont deux choses bien différentes. La raison, quelqu'éclairée qu'elle soit, est souvent subjuguée par les passions. On sent ce qu'il faut faire pour être sage; mais on est entraîné comme malgré soi par des préjugés d'éducation, qui demandent quelque chose de plus qu'un bon raisonnement pour être vaincus. Une longue & constante pratique de la vertu peut seule les dompter; & cela demande une force supérieure, qu'il est très-difficile d'acquérir. On a pu remarquer des preuves de

* *Histoire de l'Académie Françoise*, Tom. II, par M. l'Abbé d'*Olivet*, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le P. *Niceron*, Tom. XIX, &c. &c. Et ses Ouvrages.

cette vérité dans l'hiſtoire des Moraliſtes qu'on vient de lire. En voici une nouvelle. Aucun Philoſophe n'a ſans contredit mieux connu les illuſions de l'amour-propre que LA BRUIERE, & aucun n'en a peut-être plus été la dupe. On a reproché à ce Moraliſte un peu d'orgueil. Un Chartreux, caché ſous le nom de *Vigneul-Marville*, lui a fait un crime de cette foibleſſe; & il eſt fâcheux que M. *Coſte* n'ait pas pu le juſtifier pleinement à cet égard, quelque peine qu'il ait priſe pour cela. Quoique l'Hiſtorien de l'Académie Françoiſe nous l'ait dépeint comme un homme » qui ne ſongeoit qu'à vivre » tranquillement avec des amis & des li- » vres; faiſant un bon choix des uns & des » autres; ne cherchant ni ne fuyant le plai- » ſir; toujours diſpoſé à une joie modeſte » & ingénieux à la faire naître; poli dans » ſes manières & ſage dans ſes diſcours; » craignant toute ſorte d'ambition, même » celle de montrer de l'eſprit »; il pouvoit cependant dire comme le Philoſophe de *Térence*: Je ſuis homme, & je ne crois pas qu'il y ait rien en moi d'étranger à l'humanité : *Homo ſum, & nihil à me alienum puto.* Il n'en fut pas moins un grand Philoſophe, & digne de tenir un des premiers rangs parmi les Moraliſtes modernes.

Jean

Jean DE LA BRUIERE naquit en 1644 dans un Village proche Dourdan. On ne dit point quelle étoit sa famille. Seulement on nous apprend qu'il descendoit d'un fameux Ligueur, lequel dans le temps des barricades de Paris, exerça la charge de Lieutenant Civil. Suivant lui, il appartient à un *Geoffroi de la Bruiere*, qui étoit un grand Seigneur, & qui suivit *Godefroi de Bouillon* à la Terre Sainte. Tout cela n'est point satisfaisant; & je suis toujours plus surpris, que le savant Historien de l'Académie Françoise ne nous ait pas mieux instruit sur l'origine d'un Philosophe, dont la mémoire est si précieuse, lui qui devoit assurément la connoître. On ne nous a pas même appris comment il fit ses études, s'il s'y distingua; quels furent ceux qui prirent soin de son éducation; enfin si sa jeunesse annonça ce qu'il devoit être un jour. On est fâché, en lisant les Mémoires de sa vie, de ne rien trouver à cet égard. LA BRUIERE devient homme & grand homme, sans qu'on sache comment il l'est devenu. On diroit que c'étoit un Philosophe de l'antiquité la plus reculée. Il faut gémir de cette disette, & se contenter du petit nombre de faits sûrs qu'on nous a transmis.

Lorſque ce Moraliſte fut en âge de prendre un état, il acheta une Charge de Tréſorier de France à Caen. Mais à peine commençoit-il à l'exercer, que l'illuſtre M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, qui le connoiſſoit & l'eſtimoit, l'engagea à enſeigner l'Hiſtoire à feu M. le Duc. Notre Philoſophe vint à Paris pour cela, & entra chez ce Prince. L'accueil qu'on lui fit, joint à ſon caractère nonchalant, l'accommoda ſi fort, qu'il réſolut de n'en pas ſortir, & de borner là ſon élévation & ſa fortune. De ſon côté, le Prince, après avoir reçu de lui les inſtructions qu'il pouvoit en attendre, le fixa auprès de ſa perſonne en qualité d'Homme de Lettres, avec mille écus de penſion. Ce fut pour lui un grand revenu, & cette aiſance l'enfla un peu. On doit conjecturer de-là que notre Philoſophe n'étoit pas né opulent. Ce changement influa ſur ſon caractère. Quoique naturellement poli & modéré, il fut ſenſible au luxe de ſon appartement. L'étude énervoit cependant cette ſenſibilité. Comme il ſavoit parfaitement le Grec, il s'occupa de la lecture des *Caractères* de *Théophraſte*. C'étoit un Philoſophe qui vivoit du temps d'*Ariſtote*, & qui après avoir étudié les hommes toute ſa vie, fit à l'âge de 80 ans un Ouvrage ſur leurs

mœurs & leurs caractères, qu'il publia sous le titre de *Caractères*. Ce Livre fit tant de plaisir à LA BRUIERE, qu'il crut devoir le traduire en François. Il joignit à cette traduction des remarques sur les mœurs du siècle où il vivoit; & il publia le tout en 1687 sous ce titre: *Les Caractères de Théophraste traduits du Grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*. Peu d'Ouvrages ont eu un succès aussi rapide. La simplicité de Théophraste plut infiniment, & l'énergie de l'Auteur François fut généralement admirée. M. *Ménage* en porta ce jugement: » LA » BRUIERE, dit-il, peut passer parmi » nous pour un Auteur d'une manière » nouvelle. Personne avant lui n'avoit » trouvé la force & la justesse d'expres- » sion qui se rencontrent dans son Livre. » Il dit en un mot ce qu'un autre ne dit » pas aussi parfaitement en six. Ce qui est » encore beau chez lui, c'est que nonobs- » tant la hardiesse de ses expressions, il » n'y en a point de fausses & qui ne ren- » dent très-heureusement sa pensée. Je » doute fort que cette manière d'écrire » soit suivie. On trouve bien mieux son » compte à suivre le style efféminé. Il faut » avoir autant de génie que M. DE LA » BRUIERE pour l'imiter, & cela est

» bien difficile. Il est merveilleux à attra» per le ridicule des hommes & à le dé» velopper. Ses caractères sont un peu » chargés, mais ils ne laissent pas d'être » naturels (*a*) ». Et l'ingénieux Auteur de l'Ouvrage fameux du Docteur *Mathanasius* (M. *de Saint Hyacinthe*) en porte ce jugement : » Le Livre de LA BRUIERE » est le Livre le plus parfait & le plus utile » que je connoisse ; je n'en excepte aucun.

Des ridicules & des vices
Il découvre les artifices.
Là, des traits d'un savant pinceau,
L'art, l'élégance, la richesse,
La force, la délicatesse,
Sont le vrai compagnon du beau.

Engageant Traité de Morale,
Notre âge ni l'antiquité
N'ont encor rien vu qui l'égale :
La pure raison l'a dicté.
LA BRUIERE enseigne à connoître
Ce qu'on est & ce qu'on doit être ;
Et cet ingénieux Auteur,
Pour porter l'homme à la sagesse,
Se sert d'abord avec adresse
De la malignité du cœur (*b*).

(*a*) *Menagiana*, Tome II, page 334 & suiv.
(*b*) *Bibliotheque raisonnée*, Tome II, première partie, page 372.

Malgré ces suffrages, il faut avouer que notre Moraliste sacrifie souvent l'énergie au naturel. Il cherche aussi trop à montrer de l'esprit; & cela n'est point du tout d'un Philosophe. On est fâché de sentir ici l'Auteur. L'anonyme qui s'est caché sous le nom de M. *de Vigneul-Marville*, soutient encore qu'on y décèle l'homme vain. Ce reproche est sans doute très-grave envers un Sage, qui doit être surtout exempt de cette foiblesse. Aussi M. *Coste*, qui a donné une édition de l'Ouvrage de LA BRUIERE, n'a rien oublié pour l'en laver. A-t-il réussi? C'est ce que je crois devoir examiner. Comme cet examen concerne le caractère de notre Moraliste, il n'est point étranger à son histoire. D'ailleurs il est utile pour la connoissance de l'esprit humain, de savoir comment on peut bien peindre un ridicule, s'en moquer, & en être soi-même infecté.

LA BRUIERE dit dans ses *Caractères*, qu'il descend d'un *Geoffroi de la Bruiere*, qui étoit un grand Seigneur, & qui suivit *Godefroi de Bouillon* à la conquête de la Terre Sainte. M. *de Vigneul-Marville* trouve dans cette déclaration une vanité révoltante. Il convient bien que l'Auteur l'a faite d'une manière dé-

licate & fine ; mais il soutient que c'est se donner pour un Gentilhomme à louer, qui met enseigne à sa porte, & qui avertit le siècle présent & à venir de l'antiquité de sa noblesse (*a*). M. *Coste* répond à cela, que LA BRUIERE n'a parlé ainsi, que pour faire voir le ridicule de la prétention à la noblesse ; & il ne s'est représenté jaloux de sa naissance, que pour se moquer plus librement de ceux qui sont effectivement attaqués de ce mal. Cette réponse est sans doute plus polie que satisfaisante. Pour qu'on pût la recevoir, il faudroit que notre Philosophe n'eût point parlé directement de lui ; car il y a toujours de la vanité à parler de soi ; & en second lieu, qu'en se citant, il n'eût pas déclaré expressément qu'il étoit noble, mais qu'il l'eût supposé, pour donner à son discours ce ton de modestie, qui convient, je ne dis pas seulement à un Philosophe, mais à une personne bien née. Un homme qui fait parade de sa noblesse, sous quelque prétexte que ce soit, est un homme orgueilleux qui ne mérite que de l'indifférence, pour ne pas dire du mépris. Si nos actions & nos écrits ne

(*a*) *Mélanges d'Histoire & de Littérature, recueillis par M. de Vigneul-Marville.*

décèlent point notre naissance, il vaut mieux que tout le monde l'ignore.

Avant que LA BRUIERE fût connu dans le monde, sa fortune étoit très-bornée. Lorsqu'il devint opulent, il fut grand & magnifique. C'étoit là une vertu; mais il ne falloit pas étaler son faste comme il l'a fait (*a*); & quoi qu'en dise M. *Coste*, le reproche de M. *de Vigneul-Marville* à cet égard est très-fondé. Ce critique rabat fort plaisamment cette petite vanité, par ces paroles: » Sans supposer d'anti-» chambre (LA BRUIERE parle beau-» coup de la sienne) on avoit une grande » commodité pour s'introduire soi-même » auprès de M. *de la Bruiere*, avant qu'il » eût un appartement à l'Hôtel de ... » (Condé) il n'y avoit qu'une porte à » ouvrir & une chambre proche du Ciel, » séparée en deux par une légère tapisse-» rie ». Cela ne fait assurément point tort à LA BRUIERE; mais puisqu'il avoit jugé à propos de décrire son appartement dans son Livre, il auroit bien fait de parler de son premier logement, pour éviter le juste reproche d'avoir voulu paroître important.

Après quelques autres censures de cette

(*a*) Voyez le Chapitre VI des biens de la fortune du Livre des *Caractères*, &c.

espèce, M. *de Vigneul-Marville* attaque l'Ouvrage propre de LA BRUIERE; & il y a dans sa critique de la mauvaise humeur, & souvent peu de justesse. On peut voir là-dessus les réponses de M. *Coste*, à la fin du second volume des *Caractères* de l'édition de 1733.

Cependant le succès de cet Ouvrage fut si grand, qu'on chercha par-tout à l'imiter. Il parut bientôt une foule de Livres portant ce même titre; mais ce ne furent que de mauvaises copies, qui ne servirent qu'à relever celui de notre Moraliste. Dès-lors le Public eut les yeux fixés sur lui. Il l'élut lui-même membre de l'Académie Françoise; mais cette élection ne fut pas sitôt confirmée par cette illustre Compagnie. Le grand Roi qui gouvernoit alors la France, & auquel les Lettres sont si redevables, s'étonna de cet oubli. Il n'en fallut pas davantage pour procurer à LA BRUIERE la première place vacante. Il fut reçu le 15 Juin de l'année 1693, à la place de M. *de la Chambre*.

C'étoit là la seule chose qu'il pouvoit ambitionner. Content désormais de mener une vie tranquille, & dégoûté en Philosophe de toutes les futilités qui amusent le grand monde, il ne songea

plus

plus qu'à jouir de lui-même & de ses amis. Pour écarter l'ennui que le défaut d'occupation auroit pu amener, il jetta sur le papier des idées particulières qu'il avoit sur le Quiétisme; & il songeoit à les mettre au jour, (a) lorsqu'il s'apperçut, étant à Paris en compagnie, qu'il devenoit entièrement sourd, sans cependant ressentir aucune douleur. Il retourna sur le champ à Versailles à l'Hôtel de Condé où il avoit son logement; & quatre jours après cet accident, il eut une attaque d'apoplexie d'un quart d'heure qui le mit au tombeau. Il expira le 10 Mai 1696, âgé de 52 ans.

Morale ou Doctrine de LA BRUIERE *sur les Mœurs & les Caractères.*

Il n'y a point de maxime qui convienne mieux à tous les hommes, & qui leur soit plus utile, que celle qui nous fait connoître notre inutilité dans le monde, quelqu'élevé que nous y soyions; & quelque mérite que nous puissions avoir; en nous apprenant qu'on ne s'apperçoit pas de notre existence lorsque nous mourons, & qu'il se trouve un nombre infini de per-

(a) Cet Ouvrage a été publié en 1699 par M. Dupin, sous le titre de *Dialogues sur le Quiétisme.*

sonnes pour nous remplacer. Aussi le sage, qui voit le néant de toutes les grandeurs, ne cherche point à se faire valoir. Il guérit de l'ambition par l'ambition même. Il tend à de si grandes choses, qu'il méprise ce qu'on appelle trésors, poste, fortune, faveur. Il ne voit rien dans de si foibles avantages, qui soit assez bon & assez solide pour remplir son cœur, & pour mériter ses soins & ses désirs. Il a même besoin d'efforts pour ne pas trop les dédaigner. Le seul bien capable de le tenter, est cette sorte de gloire, qui devroit naître de la vertu toute pure & toute simple; mais les hommes ne l'accordent guères, & il s'en passe. Il se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire; & se désintéresse sur les éloges, l'estime & la reconnoissance qui lui manquent quelquefois. Semblable à un couvreur, il ne cherche ni à exposer sa vie, ni ne se détourne à la vue du péril. La mort est pour lui un inconvénient, & jamais un obstacle. Il ne regarde dans ses amis que la seule vertu, qui les attache à lui, sans aucun examen de leur bonne ou mauvaise fortune. Il est peu touché des choses rares, mais il l'est beaucoup de la vertu. Il consume sa vie à observer les hommes,

& il use ses esprits à en démêler les vices & les ridicules pour les rendre meilleurs. Il ne prétend point ramener les autres à son goût & à ses sentimens : il cherche seulement à penser & à parler juste.

S'il croit devoir mettre au jour le fruit de ses veilles, il a soin de lire son Ouvrage à ceux qui en savent assez pour le corriger & l'estimer. Car il n'ignore pas que ne vouloir être ni conseillé ni corrigé, est un pédantisme. Aussi reçoit-il avec une égale modestie les éloges & la critique qu'on fait de ses productions. La même justesse d'esprit, qui lui fait écrire de bonnes choses, lui fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. Sa docilité à l'égard des Juges de ses Ecrits, n'est cependant pas telle, qu'il adhère aveuglément à tout ce qu'ils trouvent de répréhensible. Il n'y a point d'Ouvrage si accompli, qui ne fondît tout entier au milieu de la critique, si son Auteur vouloit en croire tous les Censeurs, qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. La règle pour juger d'un Livre de Morale ou de Littérature, est de faire attention s'il élève l'esprit, & s'il inspire des sentimens nobles & courageux. Son

but n'est point d'exciter par ses Ouvrages, d'admiration ; parce que l'admiration est toujours le partage des sots : les gens d'esprit admirent rarement, mais ils approuvent. S'il écrit, il n'écrit pas seulement pour être entendu ; mais il tâche en écrivant de faire entendre de belles choses. Son attention dans son style, est que sa diction soit pure, & que les termes dont il se sert, expriment des pensées nobles, vives, solides, & qui renferment un très-beau sens. Enfin il n'a aucun égard au goût de son siècle ; mais il tend à la perfection, & sait se consoler si ses contemporains ne lui rendent pas justice. Persuadé qu'il n'y a point au monde un si pénible métier que de se faire un grand nom, il renonce volontiers à ce glorieux avantage. Sans que son ambition en souffre, il sait se passer des charges & des emplois, & il consent volontiers à demeurer tranquille chez lui, & à ne rien faire. Cela paroît blâmable aux yeux du vulgaire ; car très-peu de personnes ont assez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité, ni assez de fond pour remplir le vuide du temps, sans ce qu'on appelle affaires. Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage, qu'un meilleur nom ; & que méditer, parler, lire

& être tranquille, s'appellât travailler.

Dans la société, il est uni, agréable, sans prétention. S'il s'entretient avec quelques personnes, il tâche bien moins à montrer de l'esprit, qu'à en faire trouver aux autres. En effet, celui qui est content de soi & de son esprit, l'est toujours de vous parfaitement. Les hommes n'aiment point à vous admirer : ils veulent plaire. Ils ne cherchent pas tant à être instruits & même réjouis, qu'à être goûtés & applaudis; & le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui. L'imagination ne domine ni dans ses conversations, ni dans ses écrits; parce que cette faculté de l'entendement ne produit souvent que des idées vaines & puériles, qui ne servent point à perfectionner le goût & à nous rendre meilleurs. C'est le jugement qui doit produire nos pensées. Lorsqu'il prononce sur quelque chose, il dit modestement qu'elle est bonne ou mauvaise, & les raisons pourquoi elle l'est, au lieu de décider d'un ton impérieux & qui emporte la preuve de ce qu'on avance, ou qu'elle est exécrable, ou qu'elle est miraculeuse. Sur les questions qu'on lui fait, il nie ou affirme simplement, c'est-à dire, oui ou non, & il mérite d'être cru. Son caractère jure pour lui, donne créance à ses paro-

les, & lui attire toute sorte de confiance.

Cependant avec de la vertu, de la capacité & une bonne conduite, on peut encore non-seulement ne pas plaire, mais aussi être insupportable. Les manières que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. C'est donc une attention importante, quoiqu'elle doive être légère, que de les avoir douces & polies pour prévenir les mauvais jugemens. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant : il faut encore moins pour être estimé tout le contraire. Véritablement la politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude ; mais elle en donne les apparences, & fait paroître l'homme au-dehors, comme il devroit être intérieurement. Les manières polies donnent cours au mérite, & le rendent agréable. Il faut avoir des qualités bien éminentes pour se soutenir sans la politesse. On peut la définir une certaine attention à faire que par nos paroles & par nos manières, les autres soient contens de nous & d'eux-mêmes. C'est par exemple une faute contre la politesse, que de louer immodérément en présence de ceux que vous faites

chanter ou toucher un instrument, quelqu'autre personne qui a ces mêmes talens; comme devant ceux qui vous lisent leurs vers, un autre Poëte.

A l'égard des louanges qu'on reçoit, il y auroit une espèce de férocité à rejetter toutes celles qu'on nous donne. Le sage est sensible à toutes les louanges qui nous viennent des gens de bien, qui louent en nous sincèrement des choses louables. Il supporte aussi les mauvais complimens, comme les mauvais caractères, parce qu'il sait qu'il doit y avoir nécessairement dans le commerce des pièces d'or & de la monnoie. Le sot est toujours prêt à se fâcher & à croire qu'on se moque de lui. Mais le sage, qui n'ignore pas que la moquerie est indigence d'esprit, ne prend pas garde si on rit de lui, parce que ceux qui rient ainsi, sont dans le monde ce que les fous sont à la Cour, c'est-à-dire sans conséquence. Dédaignant l'art de se faire valoir, il se donne pour ce qu'il est. Il déteste la finesse, qui est l'occasion prochaine de la fourberie : de l'une à l'autre le pas est glissant : le mensonge seul en fait la différence : si on l'ajoute à la finesse, c'est fourberie. Avec des gens, qui par finesse écoutent tout & parlent peu, il parle

encore moins : où s'il parle beaucoup, il dit peu de choses. Dans plusieurs rencontres où la fortune est intéressée, la vérité & la simplicité sont le meilleur manége du monde.

Il faut sans doute s'observer soigneusement pour se comporter ainsi. Il y a des vices que nous ne devons à personne, que nous apportons en naissant, & que nous fortifions par l'habitude : il y en a d'autres que l'on contracte & qui nous sont étrangers. L'on est né avec des mœurs faciles, de la complaisance, & tout le désir de plaire ; mais par le traitement que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on est bientôt jetté hors de ses mesures, & même de son naturel. On a des chagrins, une bile que l'on ne se connoissoit point : on se voit une autre complexion : on est enfin étonné de se trouver dur & épineux. Tout est étranger dans l'humeur, les mœurs & les manières de la plupart des hommes. Tel a vécu pendant toute sa vie chagrin, emporté, avare, rampant, soumis, laborieux, intéressé, qui étoit né gai, paisible, paresseux, magnifique, d'un courage fier, & éloigné de toute bassesse. Les besoins de la vie, la situation où l'on se trouve, la loi de la nécessité, forcent

la nature, & y causent ces grands changemens. Ainsi l'homme en particulier ne peut se définir ; trop de choses qui sont hors de lui, l'altèrent, le changent, le bouleversent. Il n'est pas précisément ce qu'il est, ou ce qu'il paroît être. S'il entre dans la société, il a beaucoup de peine à s'approcher sur les affaires, parce qu'en général les hommes sont épineux sur les moindres intérêts, veulent tromper & n'être pas trompés, & mettent fort haut ce qui leur appartient, & très-bas ce qui appartient aux autres. A quelques-uns l'arrogance tient lieu de grandeur, l'inhumanité de fermeté, & la fourberie d'esprit. Les fourbes croient aisément que les autres le sont : ils ne peuvent guères être trompés, & ils ne trompent pas longtemps. On ne trompe point en bien. La fourberie ajoute la malice au mensonge.

Autre vice naturel à l'espèce humaine : c'est qu'elle s'ouvre à de petites joies, & se laisse dominer par de petits chagrins. Rien n'est plus inégal & moins suivi que ce qui passe en si peu de temps dans le cœur & dans l'esprit des hommes. Aussi sont-ils plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance. Leur paresse ou leur inconstance leur fait perdre le fruit des meilleurs commencemens. Ils se lais-

ſent ſouvent devancer par d'autres, qui ſont partis après eux, & qui marchent lentement, mais conſtamment. Ils ſavent encore mieux prendre des meſures que les ſuivre; réſoudre ce qu'il faut faire & ce qu'il faut dire, que faire ou dire ce qu'il faut. On ſe propoſe fermement dans une affaire qu'on négocie, de faire une certaine choſe; & enſuite, ou par paſſion, ou par une intempérance de langue, ou dans la chaleur de l'entretien, c'eſt la premiere qui échappe. Dans les choſes qui ſont de leur devoir, ils agiſſent mollement, & ils ſe font un mérite ou plutôt une vanité de s'empreſſer pour celles qui leur ſont étrangères, & qui ne conviennent ni à leur état, ni à leur caractère. Ils s'ennuient des mêmes choſes qui les ont charmés dans leurs commencemens. Ils déſerteroient la table des Dieux; & le nectar avec le temps leur devient inſipide. Ils n'héſitent pas de critiquer les choſes qui ſont parfaites, par vanité & par une mauvaiſe délicateſſe. Enfin les hommes n'ont point de caractère, ou s'ils en ont, c'eſt celui de n'en avoir aucun qui ſoit ſuivi, qui ne ſe démente point, & où ils ſoient reconnoiſſables. Ils ſouffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à perſévérer dans la règle ou dans le déſor-

dre; & s'ils se délassent quelquefois d'une vertu par une autre vertu, ils se dégoûtent plus souvent d'un vice par un autre vice. Ils ont des passions contraires & des foibles qui se contredisent. Il leur coûte moins de joindre les extrémités, que d'avoir une conduite dont une partie naisse de l'autre. Ennemis de la modération, ils outrent toutes choses, les bonnes & les mauvaises. Il faut aux enfans des verges & la férule : il faut aux hommes faits une couronne, un sceptre, un mortier, des fourrures, des faisceaux, des timbales, des hoquetons. La raison & la justice dénuées de tous leurs ornemens, ni ne persuadent, ni n'intimident. L'homme qui est esprit, se mène par les yeux & les oreilles.

Cependant la raison tient de la vérité : elle est une. L'on n'y arrive que par un chemin, & l'on s'en écarte par mille. L'étude de la sagesse a moins d'étendue que celle que l'on feroit des sots & des impertinens. C'est aussi à quoi doit s'attacher tout homme raisonnable. Dans le particulier, il est aisé d'être tranquille & vertueux. La chose est bien autrement difficile dans la société. On vient de voir ce que les hommes sont. La meilleure règle qu'on puisse suivre pour vivre avec

eux, est celle-ci : Sachez précisément ce que vous pouvez attendre des hommes en général, & de chacun d'eux en particulier, & jettez-vous ensuite dans le commerce du monde.





S. C.P.B.

Duguet

DUGUET.*

APRÈS avoir développé les liens qui unissent les hommes entr'eux, établi leurs droits réciproques, & découvert les loix qui forment la société, il restoit à prescrire les qualités, les vertus & les devoirs du chef de cette société. *Jacques-Joseph* DUGUET entreprit cette tâche, & son travail a répondu à la grandeur du sujet. Ce Législateur Moraliste naquit le 9 Décembre 1649 à Montbrison, petite Ville du Forez, près de Lyon. Son père étoit Avocat du Roi au Présidial de cette Ville, & sa mère s'appeloit *Marguerite Colombet*. Dès sa première jeunesse, DUGUET montra une pénétration & un jugement exquis. L'un & l'autre lui attirèrent des éloges, auxquels sa mère, qui l'aimoit beaucoup, étoit sur-tout très-sensible. A l'âge de douze ans, il donna une preuve de sa capacité, qui surprit tout le monde. Il fai-

* *Vie de M. Duguet, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques* du dix-septième siècle, par M. *Dupin*, Tom. II. *Supplement au Dictionnaire de Moreri*, art. *Duguet*. Ses Lettres & ses autres Ouvrages.

Collége
gé par les
n de l'Ora-
es, comme il
es d'amusement,
gne parmi ceux de
l'Honoré d'Urfé, Ro-
qui a fait à son Auteur
putation, & qu'on ne lit
ong-temps. La lecture de ce
plut beaucoup, & il estima que
e cet Ouvrage étoit assez beau
ériter d'être suivi. Sur le champ il
a de composer dans le même goût
histoire de ce qu'il avoit appris des
entures particulières des familles de la
ville de Montbrison. L'exécution de ce projet ne languit point. En peu de temps notre Ecolier le remplit d'une manière bien supérieure à ce qu'on pouvoit attendre d'un enfant de son âge. Il le sentit lui-même; & flatté de ce succès, il en fit part à sa mère. Madame *Duguet* écouta tranquillement la lecture d'une partie de cet Ouvrage : mais loin de l'approuver, ni de faire connoître les mouvemens naturels de joie qu'une capacité si rare dans un âge si peu avancé produisoit dans son cœur, elle dit à son fils d'un air sérieux & affligé : Vous seriez bien malheureux,

..., si vous faisiez un si mauvais ... talens que Dieu vous a don... fit discontinuer la lecture. Le ... couta sans murmurer cette ... ne pensa qu'à en profi... ut seul, il jetta son écrit au ... moment, après avoir renoncé ... ais à la lecture des Romans, il se ... out entier à ses études. On s'ap... çut aisément de cette nouvelle acti... ité; car il acheva ses Humanités, & fit sa Philosophie avec un succès que ses condisciples & ses Maîtres admirèrent également.

Lorsqu'il eut fini son cours de Philosophie, il demanda à son père la permission d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire, ce qu'il obtint. Il vint pour cet effet à Paris, afin d'être reçu dans la Maison de l'Institution, où on l'accueillit d'autant plus gracieusement, que son mérite y étoit connu. C'étoit vers la fin du mois de Septembre de l'année 1667. Notre jeune Philosophe trouva tant d'agrémens dans cette Maison, que quoique l'usage ordinaire soit de n'y laisser les Novices qu'une année, il obtint la permission d'y rester encore environ deux ans. Il y reçut la Tonsure & les quatre Ordres qu'on appelle Mineurs. On l'en-

voya ensuite à Saumur, afin d'y faire un cours de Théologie. Il comptoit après cela enseigner les Humanités dans quelque classe, suivant l'usage de sa Congrégation : mais on le jugea digne d'un emploi plus élevé. Il fut choisi pour aller professer à Troyes la Philosophie. DUGUET étoit trop modeste pour ne point souffrir de cette distinction. Il voulut se défendre de se soumettre à l'ordre qu'on lui prescrivoit ; ce fut inutilement : il fallut obéir ; & l'exactitude avec laquelle il remplit les fonctions de sa Chaire, & les applaudissemens qu'il s'attira, firent voir que ses Supérieurs avoient mieux apprécié sa capacité que lui-même. Malgré la délicatesse de sa santé, il employoit une partie des nuits à composer les cahiers qu'il dictoit à ses écoliers. Quoiqu'écrits à la hâte, ces cahiers ne se ressentoient ni de ses veilles, ni de la précipitation avec laquelle il les avoit composés. La netteté, la justesse & la solidité de son esprit, suppléoient à ce qui lui manquoit du côté du temps. Ses Supérieurs qui en connoissoient l'étendue, ne craignirent point de lui donner une nouvelle occupation. On le chargea de faire les Dimanches & les Fêtes un Catéchisme fondé pour l'instruction des pauvres.

pauvres. On crut rendre un grand ſervice aux pauvres en leur donnant un Catéchiſte auſſi éclairé que DUGUET ; mais l'événement fit voir qu'ils pouvoient faire un meilleur choix. Tout ce qui ſortoit de la bouche de notre Philoſophe étoit ſi beau, que les perſonnes les plus diſtinguées accoururent pour l'entendre. L'humble pauvreté en faiſant place à cette brillante multitude, fut reléguée aux portes de l'Egliſe. DUGUET repréſenta à ſes Supérieurs cet inconvénient, & on ſe rendit à ſes raiſons.

Il entroit alors dans ſa vingt-cinquième année. C'étoit l'âge convenable pour ſe déterminer à recevoir les Ordres ſacrés. Réſolu de parvenir à la Prêtriſe, il partit pour Paris au mois de Septembre 1674, afin de recevoir le Soudiaconat. L'année ſuivante, l'Evêque de Troyes l'ordonna Diacre. Ce Prélat qui connoiſſoit l'étendue de ſes lumières & de ſes rares talens, mit tout en œuvre pour ſe l'attacher. Notre Philoſophe auroit peut-être cédé à ſes ſollicitations ; mais les Supérieurs de l'Oratoire qui connoiſſoient trop bien l'utilité qu'ils pouvoient en retirer eux-mêmes en l'employant dans leur Congrégation, furent très-attentifs à ne pas le laiſſer aller. Afin de faire ceſſer ces

de croire que les affaires du temps influèrent beaucoup sur sa démarche. Ce qui peut autoriser cette conjecture, c'est sa retraite à Bruxelles auprès du célèbre M. *Arnaud*, avec qui il a toujours eu d'étroites liaisons. Il ne demeura cependant pas long-temps dans cette Ville. Sa santé ne s'accommodant pas à l'air de ce pays, il fut obligé de l'abandonner sur la fin de la même année. Il parle de ce départ de Flandres dans la trente-cinquième lettre du neuvième volume de ses Lettres, & il y fait mention des bons offices qu'on s'étot empressé de lui rendre. Sa reconnoissance & son humilité y sont exprimées d'une manière fort vive.

En quittant Bruxelles, notre Philosophe rencontra un Père de l'Oratoire qui étoit de ses amis, lequel l'engagea à aller à Strasbourg. On le connoissoit de réputation dans cette Ville, & on tâcha de lui témoigner l'estime particulière qu'on faisoit de lui. M. *de Chamilli* qui en étoit Gouverneur, fut sur-tout charmé de son arrivée. Comme Strasbourg étoit rempli de Luthériens, dont il désiroit la conversion, il le pria de vouloir bien les instruire. DUGUET adhéra à sa prière. Il fit des Conférences publiques qui produisirent de grands biens.

Cette tâche que notre Philosophe s'étoit volontairement imposée étant remplie, il sentit renaître en lui cette inclination pour Paris, qui subjugue tant les Gens de Lettres. Il comprit que tous les agrémens qu'on peut trouver dans les Villes des Provinces, ne valent pas cet air tout philosophique, si l'on peut parler ainsi, qu'on respire dans la Capitale du Royaume. Il vit clairement qu'on ne vivoit qu'à Paris, & qu'on végétoit ailleurs. Plein de cette idée, il prit le chemin de cette grande Ville. Ce n'étoit point pour y jouir d'aucun de ces plaisirs dont elle abonde, & que le Sage ignore; mais pour exister dans un endroit qui a toujours été la patrie adoptive des plus beaux génies de France. Aussi y vécut-il dans une si grande retraite, qu'il y demeura inconnu même à ses amis les plus intimes. L'étude & la prière faisoient toute son occupation comme toute sa consolation. *Je suis dans cet état*, écrivoit-il à un de ses frères en 1686, *par la divine Providence, & j'en suis bien aise par une grace plus grande. Qu'on me compte pour mort* (ajoute-t-il) *& pour enseveli, & qu'on m'efface de la mémoire des vivans, je ne m'en plaindrai pas; mais on n'ouvre point les tombeaux, & je demande qu'on épargne*

le mien. On l'ouvrit pourtant dès qu'on ſut où il étoit; car tous les gens de bien virent avec douleur que la ſociété étoit privée d'un membre ſi eſtimable. Particulièrement M. le Préſident *de Menars*, qui avoit pour lui une grande vénération, le ſollicita ſi vivement & avec tant d'aſſiduité d'accepter ſa maiſon pour retraite, que DUGUET vint enfin demeurer chez lui en 1690. Il fut reçu avec la plus grande diſtinction; & notre Philoſophe, qui n'avoit de lui-même que les ſentimens les plus humbles, n'y eut d'autre peine que celle de s'y voir toujours honoré & reſpecté. M. *de Menars* profita avec avidité de ſes converſations juſqu'à ſa mort, & ſa veuve mit tout en œuvre pour jouir du même avantage. Mais DUGUET crut pouvoir ſe diſpenſer de ſe rendre à ſes ſollicitations. Il avoit tenu à ſon époux ce qu'il avoit promis, & il n'avoit point formé avec lui d'autre engagement volontaire. Les charmes de la ſolitude s'offrirent à ſon eſprit avec toutes ſes douceurs, & il ne put réſiſter à un attrait ſi flatteur.

Il ſe retira donc en ſon particulier, réſolu déſormais de s'occuper à lire & à écrire, c'eſt-à-dire, de n'avoir d'autre commerce qu'avec les morts. Le premier

fruit de son travail fut un *Traité de la prière publique*, qui parut en 1707. M. *de la Broue*, Evêque de Mirepoix, l'approuva » comme très-utile pour entre» tenir dans le cœur des Prêtres de la » nouvelle loi, le feu sacré que J. C. » l'Evêque universel de nos ames, est » venu allumer sur la terre, &c. » Et le savant Evêque de S. Pons, M. *Persin de Montgaillard*, en fit compliment à l'Auteur par une lettre pleine d'éloges. Notre Philosophe le remercia par une belle réponse aussi polie que modeste. *Le rang que vous tenez dans l'Eglise*, dit-il, *l'exacte connoissance que vous avez de sa doctrine & de son esprit, & l'expérience que vous avez par vous-même de ce qui peut édifier & nourrir la piété, mettent votre témoignage au-dessus de beaucoup d'autres, qui ne réunissent pas comme vous l'autorité, le savoir & la vertu. J'espère que vos prières empêcheront qu'une approbation si glorieuse ne m'enfle le cœur, & que vous demanderez à Dieu qu'il augmente la persuasion où je suis, que personne n'étoit plus indigne que moi d'écrire sur des matières si saintes* (*a*).

Malgré les approbations & les éloges que les personnes les plus éclairées don-

(*a*) Tome VIII du Recueil de ses Lettres.

nèrent au Traité de la prière publique, ce Traité essuya deux critiques ; ou pour mieux dire, ces éloges & ces approbations suscitèrent ces critiques ; car rien n'éveille tant l'envie que les louanges. La première, qui est du fameux Dom *Lami*, de la Congrégation de S. Maur, est intitulée : *Réflexions sur le Traité de la prière publique.* Et tel est le titre de la seconde, attribuée à M. *Papin*, Prêtre de l'Eglise Anglicane : *Sentimens critiques d'un Chanoine sur divers Traités de Morale, à l'Auteur de la Prière publique.* Ce sont deux brochures, dans l'une desquelles (c'est celle de Dom *Lami*) il y a du mal entendu, comme DUGUET le fit voir dans une courte réponse qu'il y opposa. Quant à la seconde, elle est moins une critique qu'une satire violente.

Notre Philosophe composa encore dans sa retraite un Traité sur les devoirs d'un Evêque. Quelques amis en virent le manuscrit, & le firent imprimer à Caen en 1710, sans l'aveu de l'Auteur. Il fit après cela un *Traité des scrupules, de leurs causes, de leurs espèces, de leurs suites dangereuses, de leurs remèdes généraux & particuliers*, pour Dom *Dauxi*, Prieur d'une Maison de Bénédictins. C'est une réponse à une Consultation de ce Religieux.

gieux. Il paroît qu'elle fut finie en 1713, mais elle ne vit le jour qu'en 1717.

Tous ces Ouvrages acquirent à leur Auteur une réputation brillante. Elle parvint au Père *Tellier*, Confesseur du Roi. Ce Jésuite cherchoit alors un bon Ecrivain qui fût en état de répondre à une Dissertation théologique, imprimée en 1714 sous ce titre : *Témoignage de la vérité dans l'Eglise, où l'on examine quel est ce témoignage, tant en général qu'en particulier, au regard de la dernière Constitution*, &c. La connoissance qu'il fit de notre Philosophe termina ses recherches. Il comprit qu'il ne pouvoit y avoir personne plus capable que lui de réfutér cette Dissertation. Il voulut l'engager à entreprendre ce travail; mais DUGUET ne crut pas devoir entrer dans cette controverse. Pour se soustraire aux sollicitations du Père *Tellier*, il se retira dans le Piémont chez l'Abbé de l'Abbaye de Tamied, qui étoit son ami. Il y arriva dans le temps que le Duc de Savoie projetoit avec cet Abbé un Ouvrage pour l'éducation du Prince son fils, destiné par ses Alliés à monter sur le Trône d'Espagne, & que celui-ci étoit occupé à découvrir quelque habile homme pour l'exécuter. L'arrivée de DUGUET le tira d'embarras.

Comme il connoiſſoit l'étendue de ſes lumières, il ne balança plus ſur le choix qu'il devoit faire. Il en parla au Duc de Savoie. Ce Prince voulut voir DUGUET ; & les converſations qu'il eut avec lui, répondirent à la haute idée qu'on lui avoit donnée de ſon mérite. Notre Philoſophe commença à travailler dans l'Abbaye même, où il jouiſſoit d'un grand loiſir & de beaucoup de tranquillité. De retour à Paris en 1715, il acheva les deux premières parties de ſon Ouvrage, les fit tranſcrire, & les envoya au Duc de Savoie. Il compoſa les deux autres parties à Paris ; mais on ignore en quel temps elles furent achevées : car d'autres occupations interrompirent ſon travail. La lecture qu'il fit du ſyſtême de M. *Nicole* ſur la grace générale l'affecta ſi fort, qu'il ne put réſiſter au déſir d'écrire ſur cette matière. Ce ſyſtême lui parut ſe rapprocher un peu trop de la plupart des Thomiſtes modernes. Il voulut le faire voir au Public. A cette fin il compoſa une *Réfutation du ſyſtême de M. Nicole touchant la grace univerſelle*, qui fut imprimée en 1716, mais ſur une copie ſi défectueuſe, que l'Auteur n'y reconnut pas ſon propre Ouvrage.

DUGUET publia dans le mêm

temps des *Règles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte*. Ce Livre essuya plusieurs critiques. M. *Fourmont*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, fut le premier agresseur. Sa censure est intitulée : *Monaach, Ceinture de douleur, ou réfutation du Livre intitulé : Règles*, &c. On ne fit aucune réponse à cette censure ; & les adversaires de notre Philosophe, qui en furent peu contens, songèrent à attaquer le Livre des *Règles* avec plus de succès. Les approbations & les éloges qu'on donna à cet Ouvrage ralentirent leur travail. Ils attendirent un temps plus calme pour distiller leur fiel. Dix ans s'écoulèrent sans qu'ils osassent se montrer. Mais enfin en 1727, un anonyme publia une critique sévère, sous le titre de *Réfutation des Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures*, dans laquelle il prétend prouver que les principes & les règles de celui qu'il attaque sont faux ; défendre le sens littéral de l'Histoire & des Prophéties de l'Ancien Testament, contre les atteintes qu'il soutient que son adversaire lui donne perpétuellement, & établir des principes fixes contre ce qu'il appelle l'abus & l'excès des allégories. DUGUET, naturellement ennemi de toute contestation, & qui d'ail-

leurs n'étoit pas dans une ſituation convenable pour ſe défendre, ne répondit point. Seulement il conſentit qu'un habile Théologien de ſes amis le juſtifiât. Ce Théologien publia donc dans la même année 1727 un Ecrit intitulé : *Lettre d'un Prieur à un de ſes amis, au ſujet de la nouvelle Réfutation du Livre des Règles*, &c. Peu de temps après, il joignit à cet Ecrit une expoſition des principes pour l'intelligence des Ecritures, tirés des Ouvrages de MM. *Arnaud* & *Nicole*, afin de faire voir que ces deux Savans raiſonnoient très-différemment que l'Auteur anonyme de la Réfutation. Celui-ci oppoſa à cette réponſe preſque dans le même temps, un nouvel Ouvrage encore plus gros que le premier, intitulé : *Traité du ſens littéral & du ſens myſtique des Saintes Ecritures, ſelon la doctrine des Pères*. Son but eſt de faire voir l'oppoſition chimérique du ſyſtême de ceux qu'il appelle Figuriſtes modernes, aux principes de l'antiquité ſur l'explication des Ecritures, & de montrer que ce ſyſtême eſt conforme avec celui qu'il attribue à *Origène*, & qu'il prétend avoir été condamné par les Pères.

Les ennemis de DUGUET applaudirent à cet Ouvrage, & décernèrent le

triomphe à l'anonyme. Cet Auteur enlevoit au Prieur, selon eux, l'argument décisif que lui fournissoit la conformité de ses principes avec ceux des Pères. Celui-ci se hâta de leur montrer que leur victoire n'étoit rien moins qu'assurée. Il publia en 1729 quatre nouvelles Lettres, où il prouve que les efforts des adversaires du Livre des Règles, se tournent à l'avantage même de ce Livre, & que dans tout ce qu'on objecte à son Auteur, il n'y a rien ou qui ne soit formellement désavoué par lui, ou autorisé par les Pères & les plus grands Docteurs de l'Eglise.

Pendant cette controverse, notre Philosophe composa trois Ouvrages théologiques. Le premier parut en 1725, sous le titre de *Conduite d'une Dame chrétienne, pour vivre saintement dans le monde ;* le second en 1727, sous celui de *Réfutation d'un Ecrit, où l'on tâche de justifier l'usure ;* & le troisième qu'il publia la même année, est intitulé : *Dissertation théologique & dogmatique sur les exorcismes & les autres cérémonies du baptême.* Il se disposoit à en mettre plusieurs autres au jour ; mais il essuya des persécutions qui troublèrent sa tranquillité, & empoisonnèrent le reste de ses jours. Les méchans ne sont point gens d'esprit ; mais ils connoissent l'art de

calomnier, de tourmenter, & de perdre même un homme. DUGUET éprouva toute la rigueur de leurs plus mauvais traitemens. Il fut souvent obligé de changer de demeure & de pays. On le vit successivement en Hollande, à Troyes, à Paris, & à différens autres lieux; & il conserva toujours le même esprit de douceur & de modération, la même soumission aux ordres de la Providence, la même beauté de génie. Son corps souffroit plus que son ame de tous ses mouvemens. Toutes ces fatigues l'affoiblirent, & ses forces furent absolument dissipées en 1733. Il mourut à Paris d'épuisement plus encore que de vieillesse, le Dimanche 25 Octobre de cette année, âgé de quatre-vingt-trois ans, & fut inhumé le 27 en l'Eglise Saint Médard. Son cercueil est à côté de celui de M. *Nicole*. On y lit ces paroles gravées sur une plaque de plomb : *Ici est le corps de Jacques-Joseph DUGUET, Prêtre du Diocèse de Lyon, né à Montbrison le IX Décembre M. DC. XLIX, mort à Paris le XXV Octobre M. DCC. XXXIII.*

On trouva parmi ses papiers quelques Ouvrages que ses amis firent imprimer. Ce sont des Traités théologiques, dont les uns ont pour objet l'explication des

vingt-cinq premiers chapitres d'Isaïe & du livre des Rois; les autres, les principes de la foi chrétienne, le Sacrement de l'Eucharistie, &c. Mais la découverte la plus précieuse qu'on fit dans les recherches de ses papiers, ce fut le Traité absolument fini de l'institution d'un Prince. Ce Traité a été imprimé en 1740, & il a reçu les plus grands applaudissemens. Jamais la politique n'a été traitée avec tant de grandeur, de noblesse & de solidité. L'Auteur donne les plus beaux principes pour former un gouvernement stable & heureux, & pour rendre un Prince parfait. Son style est pur, vif, naturel & toujours soutenu; les expressions riches & souvent sublimes. En un mot, c'est une des plus belles productions qui ait paru depuis la renaissance des Lettres. On pourra en juger par l'analyse suivante.

Principes de DUGUET *sur l'art de gouverner les hommes.*

Le plus grand bonheur qui puisse arriver aux hommes & aux Empires, est d'être gouvernés par des Princes, qui joignent à une solide piété beaucoup de prudence, & une grande capacité pour

les conduire (*a*). Un Prince véritablement digne de commander, est un des plus précieux présens que le Ciel puisse faire à la terre (*b*). La nature, en le douant d'un heureux caractère & de ces qualités rares, dont elle favorise quelques mortels, ne suffit pas pour le former. Il faut encore qu'une éducation excellente perfectionne ses dispositions. Les Princes sont rarement instruits de leurs devoirs, & les premières teintures d'une bonne éducation sont bientôt effacées. Ils se livrent au plaisir de régner, sans s'informer des justes bornes de leur autorité.

L'orgueil, qui est le venin secret de la souveraine puissance, les porte à ne plus demander conseil, ou à ne le plus suivre. Ils reçoivent sans précaution les erreurs de ceux qui les flattent. Ils deviennent indifférens pour la vérité, ou même ses ennemis. Ils s'accoutument à confondre la raison & la justice avec leurs volontés. Ils s'amollissent par les délices, & ils abandonnent à d'autres le poids de l'Etat &

(*a*) *Illi autem qui verâ pietate præditi benè vivunt, si habent scientiam regendi populos, nihil est felicius rebus humanis quàm si Deo miserante habeant potestatem.* S. Augustin, de Civitate Dei, L. 5, chap. 19.

(*b*) *Nullum est præstabilius & pulchrius Dei munus erga mortales quàm castus & sanctus & Deo simillimus Princeps,* Plin. Paneg. Traj.

des affaires. Ils ſe bornent aux ſeules choſes qui ne demandent ni application ni travail. Ils ne veulent être inſtruits que de ce qui ne trouble point leur repos. Ils croyent que tout eſt bien gouverné, parce que tout ce qui les environne n'offre à leurs yeux qu'une image d'abondance & de félicité. Ils penſent que tout leur eſt dû, & que leur magnificence & leur gloire ſont la fin de tout. Ils ſe nourriſſent des reſpects exceſſifs de ceux qui ſont comme en adoration devant eux. Ils ſubſtituent l'éclat & la pompe de la royauté à ce qu'elle a de véritable & de ſolide grandeur. Ils ſuccombent ainſi ſous la majeſté de l'auguſte place qu'ils occupent, dont ils n'ont que l'appareil & la repréſentation, ſans en avoir le fonds & la vérité. Ils vivent & meurent ſans connoître ni l'origine de leur pouvoir, ni ſon uſage légitime, ni le compte qu'ils en doivent rendre. Ils ſont toute leur vie étrangers à leur propre Etat & à leurs Peuples, dont ils ont ignoré les beſoins, négligé le bonheur, mépriſé les gémiſſemens; & pour ne s'être occupés que d'eux-mêmes & de leurs intérêts, ils ont toujours oublié ce qu'ils devoient être.

Cependant quand le Souverain compare ſon élévation & ſa grandeur avec

lui-même, qu'il examine ce qu'elle a de réel par rapport à lui, il découvre aisément que cette grandeur lui est étrangère, c'est-à-dire qu'il n'en est pas la source, qu'elle lui est seulement prêtée, & qu'elle lui est comme appliquée par le dehors, sans pouvoir jamais lui appartenir en propre; parce que la souveraineté dans sa source n'appartient qu'à Dieu seul, qui est essentiellement le Seigneur du Ciel & de la Terre, & qui ne peut céder à un autre son droit qu'en lui cédant la gloire de la divinité & le privilége de la création : ce qui est impossible.

Ainsi le Prince se trouve également soumis à Dieu avec tout le reste des hommes. Il est comme le moindre d'entr'eux dépendant en tout de son extrême puissance; & il éprouve qu'il demeure absolument le même par rapport à son être intérieur & véritable, quoiqu'il ait sur les autres une autorité qui ne convient qu'à lui seul. Né avec les mêmes foiblesses qu'eux, il a eu dès son enfance besoin des mêmes soins, & il aura une fin commune. La souveraineté ne donne par elle-même aucun avantage personnel d'esprit ou de corps. Elle n'est point, cette souveraineté, la même chose que le mérite; elle n'est point inséparable de la

ſageſſe & de la vertu ; elle n'eſt ſe remède d'aucun défaut ; elle ſert au contraire ſouvent à les multiplier & à les rendre publics. Et la grandeur qui élève le Souverain au-deſſus des hommes, le laiſſe quelquefois fort au-deſſous de pluſieurs de ſes ſujets, s'il n'eſt élevé que par ſa place, & s'il n'eſt grand que par ſon pouvoir. En vérité c'eſt une choſe honteuſe, & qui tient du prodige, qu'on ſoit le premier par le rang, & après beaucoup d'autres par le mérite (*a*) ; car l'ordre naturel demande que ces deux ſortes de prééminences ſoient unies, & que la tête qui domine au reſte du corps, ſoit le ſiége de la raiſon. Cela n'empêche pas que preſque tous les Souverains, de ce qu'ils ſont Rois, concluent qu'ils méritent de l'être, & qu'aucun de leurs ſujets ne peut être plus ſage qu'eux, puiſqu'ils leur ſont tous ſoumis. Mais s'ils connoiſſoient leurs devoirs & les dangers auxquels ils ſont expoſés, ils conviendroient qu'il eſt plus difficile d'être homme de mérite dans leur état, que dans celui de leurs moindres ſujets. Je dis plus : une perſonne qui ſeroit le maître d'accepter ou de refuſer la royauté, & à qui la Providence n'impo-

(*a*) *Monſtruoſa res*, dit S. Bernard, *gradus ſummus & animus infimus*. De conſider. L. II. C. 7.

ſeroit pas la néceſſité, ſoit par la naiſſance, ou par une voie auſſi certaine que la naiſſance, de monter ſur le trône, ſeroit fort ſage de mettre en délibération s'il y monteroit. Il feroit paroître un eſprit plus grand & plus élevé que la grandeur même, ou pour parler plus juſte, que l'ambition qui la déſire.

On peut bien faire ces réflexions, lorſqu'on n'eſt encore que deſtiné à la ſouveraineté, & reconnoître alors combien il eſt difficile de gouverner une Nation. Mais on change de langage, lorſqu'on tient les rênes du gouvernement. Les honneurs qu'on rend à cette place éminente, enivrent aiſément celui qui l'occupe. La tête tourne, & les flatteurs & les courtiſans achèvent de lui faire perdre l'eſprit. Cependant c'eſt une erreur très-groſſière que de s'attribuer à ſoi-même un honneur qui n'eſt dû qu'à l'autorité, & croire mériter tout ce que mérite ſa place. Ce ſont deux choſes fort différentes que ſon caractère & ſa perſonne. Tous les reſpects s'adreſſent au premier, & aucun n'eſt directement pour le ſecond. Car il y a des grandeurs naturelles, & il y en a d'autres d'inſtitution. Les unes ſont des qualités réelles de l'eſprit ou du cœur, telles que la prudence & la bonté.

Les autres sont des distinctions d'autorité & de rang, telle que la qualité de Roi & de Prince. Il est dû à toutes de l'honneur; mais il n'est pas dû à toutes de l'estime. L'honneur & l'estime s'unissent, quand il s'agit des grandeurs naturelles; mais l'honneur demeure séparé de l'estime, quand il ne s'agit que des grandeurs d'institution. Il est juste d'honorer l'autorité & d'y être soumis; mais il n'est pas juste qu'un Prince exige l'estime par le titre seul de l'autorité. Quand le Souverain aura des vertus estimables, il méritera d'être estimé; mais lorsqu'il se contentera d'avoir de l'autorité, il ne lui sera dû que du respect à son pouvoir, & non de l'estime.

I. Il est donc nécessaire qu'un Prince qui a de la justesse d'esprit & du discernement, sépare bien l'honneur qu'on lui doit toujours, de celui qu'on peut lui refuser sans être injuste; & qu'il distingue bien aussi les moyens de se faire rendre l'un, & ceux de mériter l'autre. Il est vrai qu'il est plus aisé d'éblouir par une magnificence qui ne coûte rien au Prince, mais seulement à ses sujets, que de soutenir par un mérite universel la majesté de la souveraine puissance. On met à la place de l'intérieur qui est pauvre & misérable, un dehors chargé de clinquant

qu'on espère qui le couvrira ; & l'on substitue à la réalité une décoration qui trompe le Prince, mais qui ne trompe guères que lui. Quiconque est véritablement digne de conduire les peuples, doit avoir honte de devoir son autorité à ces foibles ressources ; & il doit avoir toujours présente à l'esprit cette maxime d'un des plus grands Empereurs qu'ayent eu les Romains : c'est la vertu & le courage, & non la magnificence extérieure, qui donne du poids & de la dignité aux Souverains (*a*).

II. Après s'être bien convaincu de l'étendue de son autorité & de ses bornes, un Prince doit tâcher de connoître les hommes qui lui sont soumis, afin qu'il ne gouverne pas au hasard ; qu'il n'employe à leur égard que la raison & l'intelligence ; qu'il entre dans leurs véritables besoins ; qu'il satisfasse leurs justes inclinations ; qu'il conserve ce qu'ils ont de bon, & qu'il s'oppose à ce qu'ils ont d'injuste. Il est encore obligé d'en faire une étude particulière, pour connoître leurs talens, leur mérite, leur capacité par rapport aux emplois. A la vérité,

(*a*) *Non multùm insignibus aut ad apparatum regium auri & serici deputabat dicens :* IMPERIUM IN VIRTUTE ESSE, NON IN DECORE. Alex. Sev.

rien n'eſt plus difficile à acquérir que cette connoiſſance. Il arrive ſouvent que l'homme de bien conſerve quelque choſe qui bleſſe, & qui ne donne pas de lui une idée avantageuſe. Un excellent eſprit n'a pas toujours l'air auſſi humble & auſſi modeſte qu'il le faudroit. Une vertu ſincère eſt quelquefois plus négligée & plus ſimple que celle qui n'en a que l'apparence. Au contraire un mérite ſuperficiel peut être relevé par des manières très-prévenantes; & un homme ambitieux, intéreſſé, entreprenant, peut cacher ce mauvais fonds ſous des dehors qui feroient une partie du caractère contraire. Comment découvrir donc le mérite ſous les apparences qui le cachent, & le vice ſous une parure qui l'embellit?

Rien n'eſt plus capable de produire cet effet, qu'une étude ſérieuſe de la Morale, qui doit être comme la baſe de la ſcience des Rois, & qui leur apprend ce que c'eſt que l'homme. C'eſt par elle qu'ils découvriront les motifs de leurs actions juſques dans leur principe; prévoiront ce qu'ils feront auſſi ſûrement que s'ils avoient aſſiſté à leurs Conſeils; ſauront ménager avec une merveilleuſe dextérité leurs eſprits; les conduiront

plus sûrement par leurs inclinations que par tous les autres moyens, & les prépareront par des vertus moins parfaites à d'autres plus éminentes.

De cette connoissance générale de l'homme, qui fait la première partie de la Morale, le Prince doit passer à la connoissance de lui-même, qui en est la seconde. Il doit descendre dans son propre cœur, pour en étudier tous les mouvemens, & pour connoître par cette étude tout ce qui est capable de remuer les autres hommes; car ils conviennent tous dans certaines choses qui les intéressent également, quoiqu'ils en fassent différens usages, & qu'ils se partagent entr'eux par mille diversités qui ne viennent point des principes, mais de l'application qu'ils en font.

Il peut juger par sa propre expérience que tous les hommes veulent être heureux; que tous n'ont que ce dessein dans tout ce qu'ils font; que tous ne s'unissent que pour y réussir plus facilement par le mutuel secours qu'ils se prêtent; que c'est par l'espérance d'être plus sûrement & plus long-temps heureux, qu'ils se soumettent à un Roi qui leur en procurera les moyens, & qui sera en état de

lever

lever tous les obſtacles que les particuliers ne ſauroient ſurmonter.

Le Prince voit tout d'un coup les ſuites de ces vérités fécondes. Il doit étudier enſuite ce qu'il déſire lui-même pour être heureux; ce qui eſt juſte dans ſes déſirs, & ce qui ne l'eſt pas; ce qui eſt poſſible en cette vie, & ce qui eſt réſervé pour l'autre; & ce qu'il découvre en lui-même, il peut le conclure de ſes ſujets, même des plus petits, ſans craindre de ſe tromper.

Il eſt encore un moyen de connoître les hommes; c'eſt d'être attentif à tout ce qu'on voit & qu'on entend, & à y faire réflexion. Car tous les hommes ne peuvent pas toujours ſe déguiſer ni vivre dans la gêne. L'artifice eſt moins perſévérant que le naturel; & quand un Prince a des yeux attentifs, il découvre enfin ce qui eſt ſimple & vrai, & le diſtingue de ce qui étoit affecté. Les paſſions changent, & en changeant elles ſe trahiſſent. Il n'y a que le vrai qui ſoit égal. La vertu n'a qu'un viſage. Le mérite n'a point d'autre intérêt que d'être ce qu'il eſt, ſoit qu'on le connoiſſe, ou qu'il demeure inconnu; mais tout ce qui s'efforce de lui reſſembler, eſt trop inquiet pour lui reſſembler long-temps.

III. Le premier fruit qu'un Prince tire de la connoiſſance des hommes, eſt de ſe précautionner contre les flatteurs. Ce ſont des hommes faux, qui donnent de grandes louanges à des actions ou à des qualités qui n'en méritent aucunes, ou qui en méritent de plus modérées, & cela pour uſurper les bonnes graces du Souverain. Quoiqu'il y ait des flatteurs de toute eſpèce, ils ſe réuniſſent pourtant tous à ce point : c'eſt de n'être jamais naturels. L'étude & l'affectation préſident dans tout ce qu'ils diſent & dans tout ce qu'ils font. Le deſſein de perſuader qu'ils ſont pleins des ſentimens qu'ils témoignent, prouve tout le contraire à quiconque connoît le fonds de l'homme. La ſincérité s'exprime plus ſimplement. Elle s'en fie à elle-même, & elle ſent bien qu'elle n'a pas beſoin d'art. C'eſt une marque de fauſſeté que d'être ſi appliqué à la couvrir.

Il y a deux grands moyens d'écarter les flatteurs. Le premier eſt de ne leur point donner retraite dans ſon propre cœur, & de n'être pas à ſoi-même ſon premier flatteur & ſon premier courtiſan. Le plus dangereux de tous les flatteurs eſt l'amour-propre, qui donne accès à tous les autres. Le ſecond moyen, qui eſt

ſans doute le plus efficace, eſt de témoigner un grand amour pour la vérité. Ainſi un Prince doit déclarer hautement qu'il n'aime que ce qui eſt vrai; qu'il ne trouve aucune beauté ni aucun agrément dans ce qui n'en a que l'apparence; qu'il ne veut être trompé, s'il eſt poſſible, en quoi que ce ſoit; & qu'on ne lui peut plaire qu'en lui parlant ſur toutes ſortes de ſujets avec une exacte vérité. Une telle déclaration, renouvellée dans des occaſions importantes, produit deux grands effets. Elle donne accès aux gens de bien, & met en fuite les impoſteurs. Elle ouvre aux uns la demeure du Prince qui a déja pour eux les oreilles ouvertes & le cœur tout diſpoſé, & elle en ferme les portes aux derniers que le Prince a proſcrits comme ſes ennemis. Les premiers ſont des amateurs de la vérité, & on les diſtingue par les qualités ſuivantes.

Un ami de la vérité eſt profondément ſecret; il l'eſt à toute épreuve & ſans peine, ſans avoir beſoin pour cela de beaucoup de réflexions, & ſans qu'il lui en coûte pour ſe retenir. Il l'eſt ſans affecter de le paroître. Il ne déſire rien pour lui-même, & il eſt univerſellement ſans prétentions pour lui, pour ſa famille & pour ſes amis. Il eſt toujours le

même. La faveur ne le change point. La confiance du Prince le laiſſe dans la même ſituation où elle l'avoit trouvé, & il ne tâche pas de la conſerver par d'autres voies que celles qui la lui ont fait mériter. Son déſintéreſſement eſt fondé ſur un déſintéreſſement ſincère de toute charge & de tout emploi. Il les craint comme ordinairement funeſtes à la vertu, comme environnés de périls, comme des occaſions de beaucoup de fautes. Ce n'eſt point par une diſſimulation étudiée, mais par conſcience & par lumière, qu'il les évite. Ce n'eſt point dans le deſſein d'obtenir plus, qu'il refuſe moins. Ce n'eſt point un appas, une amorce, que ſa modeſtie, pour éblouir le Prince. C'eſt une vertu ſincère, ennemie de l'artifice, & que le temps découvre ſans la pouvoir affoiblir.

Il eſt très-difficile de trouver à la Cour d'un Roi des hommes de cette trempe; mais il l'eſt encore plus de les voir s'y maintenir. Ils ſont en butte à tant d'envieux, qu'il eſt preſqu'impoſſible qu'ils ne ſuccombent. Ces gens-là les deſſervent ſans ceſſe auprès du Prince. Ils font entendre tout ce qu'ils veulent; & par leur manége ſourd & leurs noires calomnies, ils pouſſent leur patience à bout. Ce

qu'un Roi doit sans doute avoir le plus à cœur, c'est de connoître bien ces mauvais sujets, & de les chasser. On les connoît par ces manières.

Un calomniateur est un accusateur secret, qui craint la lumière & les preuves; qui veut être cru sur sa parole ou sur celle de ses complices; qui désire de fermer à l'innocence tout accès auprès du Prince, & de lui ôter tout moyen de se justifier; qui souhaite que l'accusé ignore le crime qu'on lui impute; qui conseille les voies les plus courtes & les plus abrégées pour le punir; qui élude, autant qu'il peut, les Tribunaux ordinaires, où tout se passe dans les règles; qui transporte à un seul homme, qu'il a pris soin de représenter au Prince comme le seul en qui il puisse prendre confiance, la discussion & l'exécution de tout ce qu'il veut rendre suspect, & qui s'applique uniquement à empêcher que par des voies publiques ou secrettes le Souverain ne vienne à connoître qui est le coupable, ou des accusés, ou de l'accusateur.

Quand un Souverain a le bonheur de n'admettre auprès de lui que des personnes vraies, il est assuré de vivre heureux & tranquille, & de régner sur le cœur de ses sujets: sorte d'empire qui peut faire

ſa véritable félicité. Pour ſe la procurer, il doit être bienfaiſant & libéral. L'Empereur *Tite* avoit pour maxime de ne renvoyer perſonne mécontent; d'obliger tout le monde, ou par des effets, ou par des manières qui en tinſſent lieu; de donner quand il le pouvoit, & de promettre quand il ne pouvoit que cela. En un mot, il étoit ſans ceſſe attentif à accorder quelque bienfait. Un jour faiſant réflexion qu'il n'avoit fait plaiſir à perſonne: mes amis, dit-il, j'ai perdu cette journée: *Amici diem perdidi* (*a*). Belle parole qui revient à ceci : J'ai eu aujourd'hui le malheur de ne vivre que pour moi ; j'ai demeuré dans la condition d'un ſimple particulier ; & je n'ai rien fait qui ſoit digne de ma place & de mon élévation.

Deux qualités peut-être encore plus eſſentielles à un Souverain, c'eſt d'être ſincère & fidèle à ſa parole. Car ce ſeroit en vain qu'un Prince ſe piqueroit de courage, d'élévation & de grandeur d'ame, s'il ne regardoit pas la ſincérité comme une vertu inſéparable de ces grandes qualités, rien n'étant plus lâche, plus bas, ni plus petit que le menſonge, & que l'indigne uſage qu'en fait l'artifice, & s'il

(*a*) *Suet. in vit. Tit.*, C. VIII.

favorisoit le parjure en manquant à sa parole.

De-là il suit qu'un Prince doit être ennemi de la dissimulation, qu'il ne doit point confondre avec la prudence & le secret. On entend ici par dissimulation, une chose fausse, contraire à notre pensée & à nos desseins. C'est une conduite extérieure, démentie par nos véritables sentimens. C'est une application à persuader aux autres le contraire de ce qu'il veut faire. Une telle dissimulation est un crime dans tous les hommes, & elle est encore plus inexcusable dans un Prince, qui étant libre & le maître, est moins exposé que les particuliers à cette honteuse lâcheté.

Enfin le Souverain doit être doué de toutes les qualités morales qui forment l'homme vertueux, telles que l'égalité, la tranquillité, l'affabilité, & particuliérement la dignité.

IV. Quant à ses devoirs, le premier est de rendre la justice. En effet, c'est la même chose d'être Roi & d'être Juge. Le Trône est un Tribunal, & la souveraine autorité est un pouvoir suprême de rendre la justice, c'est-à-dire, de conserver l'ordre; car justice & ordre sont synonimes. Et l'ordre consiste en ce que l'éga-

lité soit gardée, & que la force ne tienne pas lieu de loi; que ce qui est à l'un ne soit pas exposé à la violence d'un autre; que les liens communs de la société ne soient pas rompus; qu'aucun intérêt particulier ne soit préféré au bien public; que l'artifice & la fraude ne prévalent jamais sur l'innocence & la simplicité; que tout soit en paix sous la protection des loix, & que le plus foible d'entre les citoyens soit mis en sureté par l'autorité publique. Ainsi le Souverain doit maintenir cette justice, se déclarer ennemi de quiconque en est ennemi; prêter aux loix toute l'autorité qu'il a reçue pour elles; & employer l'épée que Dieu lui a mise en main, contre ceux que le respect & la crainte n'auront pu retenir.

Le second devoir d'un Roi est d'employer tous les moyens légitimes pour remplir ses Etats de biens & de richesses. Ces moyens sont de protéger l'agriculture; de faciliter la nourriture des troupeaux; de favoriser le commerce du dedans & du dehors; d'établir des manufactures, & d'occuper tout le monde à des travaux utiles.

Inspirer à ses sujets l'amour de toutes les vertus, dont dépend le bien de l'Etat, voilà le troisième devoir du

Souverain.

Souverain. Car s'il bornoit ses soins à remplir ses Etats de biens & de richesses, sans penser à rendre ses sujets plus vertueux & plus justes, il auroit des vues aussi limitées que le petit peuple, qui ne s'intéresse à aucun autre soin de l'Etat, qu'à celui de l'abondance. Il ne feroit que servir de Ministre à la cupidité des hommes, & il négligeroit la fin principale du gouvernement, en laissant périr les moeurs, & contribuant même à les corrompre par les richesses, au lieu de travailler à les rendre plus innocentes & plus pures.

Les vertus dont il est ici question, sont celles qui servent de base à un Etat bien réglé, dont les Païens ont connu la nécessité, & dont les Grecs & les Romains ont donné de grands exemples. Ces vertus sont le conseil, la sagesse, la conspiration pour le bien public, le désintéressement particulier, l'obéissance aux loix & à l'autorité légitime, la patience dans le travail, la fermeté dans les résolutions, le courage & la valeur, & plus que tout cela, l'amour de l'égalité, & l'éloignement de toute ambition. Chaque citoyen Romain se regardoit comme une partie de la République, qui devoit se rapporter au tout, qui lui de-

voit ses biens, sa liberté, sa vie, qui devoit être prêt à lui sacrifier ses intérêts les plus chers, & qui ne pouvoit trouver ni sa sûreté, ni sa gloire, que dans celles de l'Etat.

De-là cette conspiration générale au bien public; ce secours mutuel que tous les citoyens se prêtoient; cette sollicitude pour le salut de la République; cet intérêt que le peuple prenoit aux délibérations & aux conseils; cette application qu'avoient les simples particuliers à découvrir ce qui pouvoit contribuer au bien de l'Etat; cet esprit de sagesse & de politique, dont les artisans même étoient capables.

De-là l'amour de chaque citoyen pour ses frères; la joie d'en avoir délivré quelqu'un dans un combat; la disposition à s'entr'assister dans un péril commun; la sensibilité pour le bien ou le mal des plus petits & des plus foibles d'entre le peuple; la honte & la douleur de n'avoir pu arracher des mains de l'ennemi un citoyen emmené captif; le courage & la valeur pour servir de bouclier à ses compagnons, & avec eux à tout l'Etat.

De-là enfin l'attention à bien choisir les Généraux pour la guerre, & les Magistrats pour la justice; l'intérêt qu'on

prenoit à leur gloire & à leurs succès; la reconnoissance qu'on avoit de leurs services, l'honneur qu'on rendoit à leur personne & à leurs vertus.

Rien n'est sans doute plus important que de rendre aimables ces anciennes vertus; & un Souverain ne doit négliger aucuns moyens à cette fin. Voici ceux qu'il peut employer.

1. Louez ces vertus, pour en faire naître l'amour; & servez-vous de cet attrait, pour élever le courage de plusieurs au-dessus des sentimens bas & intéressés, qui les tiennent courbés vers la terre, & repliés sur eux-mêmes.

2. Témoignez au contraire un grand mépris de toutes les passions, qui n'ont pour objet que les sens.

3. Eloignez de tous les emplois ceux qui sont sans générosité & sans noblesse, & qui ne sont occupés que d'eux-mêmes & de leurs familles.

4. Distinguez dans tous les états & dans toutes les conditions, ceux qui ont donné quelques preuves de leur zèle pour le bien public.

5. Marquez dans toutes les occasions, de la haine pour la dépense & le luxe, & de l'amour pour la frugalité & la simplicité.

6. N'ayez aucune considération pour les richesses ; condamnez l'empressement à les acquérir ; & faites connoître que toutes celles qui sont acquises en peu de temps, vous sont suspectes.

7. Faites un grand état de la probité, de l'honneur & de la fidélité ; & répandez une grande ignominie sur les vices opposés.

8. Ayez une attention persévérante à protéger la vertu, à récompenser le mérite, & à punir le vice.

9. Et donnez vous-même par votre conduite, un exemple qui soit plus efficace que les récompenses & les châtimens.

L'attention à récompenser le mérite & à punir le vice, suffiroit seule pour bien régner ; parce que ce seul devoir renferme tous les autres ; qu'il suppose dans le Prince toutes les grandes qualités, & qu'il est la source de toutes les vertus qui peuvent mettre une Nation au-dessus des autres, & qui sont la fin du gouvernement.

Il y a sans contredit plusieurs sortes de mérite ; mais aucun ne doit être plus précieux à un Souverain, que celui des Savans & des Gens de Lettres. Rien ne fait tant d'honneur à une Nation, que les

Sciences, les Lettres & les Arts, & la réputation d'avoir beaucoup de personnes qui y excellent. C'est même en cela que consiste son principal mérite : car sans cet avantage elle n'en a presque aucun sur les peuples barbares, qui peuvent l'égaler en multitude, en forces & en richesses; mais qui sont autant inférieurs à un peuple instruit & savant, que le corps est inférieur à l'esprit.

D'ailleurs la gloire de la Nation rejaillit sur le Prince qui la conduit. Tout ce qu'il y a de lumière & de sagesse dans un Etat lui devient propre, comme faisant partie du bien public qui lui est confié; & quand il fait connoître & estimer un trésor d'un si grand prix, il s'attire l'admiration & l'amour de toutes les personnes qui aiment les Lettres, & qui sont par conséquent les dispensateurs de la gloire & de cette espèce d'immortalité, que la reconnoissance & les ouvrages d'esprit peuvent donner.

Cette gloire n'est pas même bornée à ses seuls Etats. Elle s'étend aussi loin que les sciences : elle pénètre où elles ont pénétré : elle lui soumet parmi les Etrangers tous ceux qui le regardent comme le protecteur de ce qu'ils aiment : elle lui conserve parmi les peuples en-

nemis, un grand nombre de serviteurs zélés, capables, quand ils ont du crédit, de porter leurs citoyens à la paix, & de leur inspirer pour ce Prince le même respect dont ils sont pénétrés.

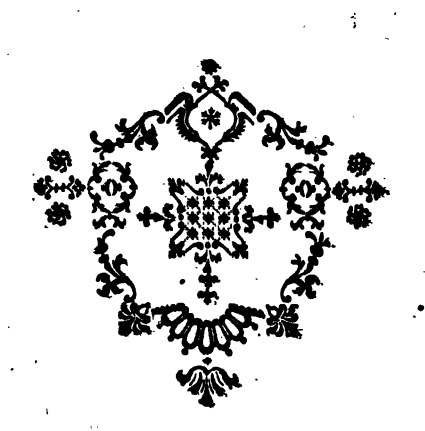
On vient de toutes parts dans un Royaume où l'on peut apprendre. On y séjourne avec plaisir & avec fruit. On rapporte en différens pays ce qu'on y a vu ; les personnes savantes qu'on y a connues ; les secours qu'on y a reçus pour toutes sortes de connoissances. On parle dans toutes les Nations du mérite accompli du Prince, de son discernement, de son goût exquis pour toutes les belles choses ; de la protection qu'il donne aux Lettres ; de sa bonté pour tous ceux qui se distinguent par le savoir ; du bonheur du peuple qu'il conduit avec tant de sagesse, & qui devient tous les jours par ses soins plus parfait & plus éclairé.

On passe même jusqu'à considérer le peuple comme devant servir de modèle aux autres. On tâche d'imiter ce qui s'y pratique : on le consulte : on le prend pour juge : on diffère dans les occasions importantes à se déterminer, qu'on ait vu le parti qu'il prendra. On étudie ses maximes, son attachement aux anciennes

loix, ses sages précautions pour ne point laisser établir un nouveau joug sur les consciences. On regarde, avec raison, le grand nombre de personnes savantes dont son Royaume est plein, comme le ferme appui de la vérité & de la Religion; & l'on est beaucoup plus touché de leurs sentimens, que de ceux de plusieurs Nations, où l'on sait que l'ignorance domine.

Enfin en s'élevant ainsi par degrés à une vertu toujours plus pure & plus parfaite, le Prince se rend attentif & docile à la raison, & le devient par là à la Religion & à la foi, qui commandent les mêmes choses que les vertus purement humaines, mais en proposant de plus grands motifs & de plus dignes récompenses.







GUILLAUME WOLLASTON,
ne en 1659, mort en 1724.



F.C.P.R.

allegorie de Wollaston.

WOLLASTON.*

RIEN n'eſt plus important en morale, que de ſavoir juger des Religions qui ſont établies dans le monde, de pouvoir fixer ſon jugement touchant les matières problématiques, & d'être en état de ſe déterminer ſur le parti qu'il convient de prendre pour mener une vie tranquille. Il faut pour cela connoître la Religion naturelle, qui forme la baſe des autres Religions. Mais y a-t-il véritablement une Religion naturelle ? Et qu'eſt-ce que cette Religion ? Deux grandes queſtions auxquelles il eſt très-difficile de répondre. Quelle chaîne de principes en effet pour bâtir un ſyſtême, qui renferme le culte que l'homme doit à l'Etre ſuprême ! Remonter à l'exiſtence d'un Créateur ; faire voir combien l'intelligence de cet Etre eſt ſupérieure à celle des hommes ; déduire de-là l'in-

* Préface de la ſixième édition Angloiſe de *l'Ebauche de la Religion naturelle. Bibliothèque Britannique*, Tom. II. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*, par le P. *Niceron*, Tom. 42. *Dictionnaire hiſtorique & critique* de M. *Chauffepié*, art. WOLLASTON. Et ſes Ouvrages.

n'avoit ni protecteurs ni amis, point de secours d'ailleurs, soit en livres, soit en conseil. Son mérite seul pouvoit parler pour lui; mais ce mérite étoit offusqué par une timidité insurmontable, & par une aversion naturelle pour le bruit & les manéges. Une santé chancelante augmentoit encore ces obstacles à son avancement. De violens maux de tête, dont il a été affligé toute sa vie, commençoient à le tourmenter. Malgré cela, ses lumières percèrent. Sa grande sagacité lui acquit en peu de temps une réputation brillante. Sa gloire lui devint cependant préjudiciable; car il est dangereux de trop paroître, quand on n'est pas soutenu; & WOLLASTON étoit absolument sans appui. Les personnes protégées & opulentes, ne souffrirent pas patiemment qu'un homme isolé, & en quelque sorte obscur, les effaçât. Elles mirent tout en œuvre pour lui nuire. Un Bénéfice vint à vaquer : il étoit dévolu de droit à notre jeune Moraliste; & néanmoins ses envieux eurent assez de crédit pour le faire donner à un autre. La force l'emporta dans cette occasion sur la justice. WOLLASTON l'apprit sans s'émouvoir & sans se plaindre. Seulement il se hâta de prendre le grade de Maître-ès-Arts, &

de fortir du Collége. Il reçut auffi dans le même temps les Ordres de Diacre. Après quoi il partit pour retourner chez fes parens. Il alla d'abord voir fon oncle *Wollafton*, de Shenton, dans la Province de Leycefter, & fe rendit de-là à Great-Bloxwyche, où fon père & fa mère s'étoient retirés.

Il y demeura un an. Mais ne voyant point qu'il pût efpérer du crédit & de la fortune de fa famille aucun moyen de s'avancer dans l'Eglife, il fe détermina à accepter une place de Sous-maître dans le Collége ou l'Ecole publique de Birmingham, afin de fubfifter fans être à charge à perfonne. C'étoit de fa part un acte d'humilité bien méritoire, car cette place étoit fort au deffous de ce qu'il étoit en droit d'efpérer. Heureufement le Profeffeur ou le Maître avec lequel il étoit, avoit beaucoup de favoir & de probité. Il connoiffoit WOLLASTON & l'eftimoit. Il lui témoigna ce fentiment d'eftime par un accueil extrêmement flatteur. Les véritables Savans prirent part auffi à fa fituation. Ils s'employèrent pour lui procurer un revenu plus confidérable que celui que lui produifoit fa place. En attendant mieux, ils le firent nommer Miniftre d'une petite

deſſein, il voulut être inſtruit ſi ſa conduite étoit toujours auſſi réglée que l'ancien Principal lui avoit dit. Le compte qu'on lui en rendit, enchérit encore ſur ce que ce Principal en avoit rapporté. M. *Wollaſton* eut encore occaſion d'en juger par lui-même. Comme on reprochoit à notre Moraliſte ſa négligence à ne pas voir de temps en temps un oncle qui l'aimoit, il réſolut à la fin de lui faire une viſite. Il profita pour cela de l'occaſion de lui préſenter un Sermon qu'il venoit de compoſer. Son oncle le reçut avec beaucoup de politeſſe, & lorſqu'il le quitta, il lui fit connoître par ſon air & par ſes manières, qu'il faiſoit un cas particulier de ſa perſonne, ſans lui laiſſer entrevoir ſes intentions. Cette viſite, qui ne fut pourtant que de trois jours, acheva de le déterminer. Il fit ſon teſtament, par lequel il l'inſtitua ſon héritier.

Huit mois après cette entrevue (c'étoit le 18 Août 1688) ce digne parent tomba malade. Cette maladie devint dangereuſe: on le lui dit, & il ſe hâta d'écrire à ſon neveu de venir le trouver comme de ſon propre mouvement, & ſans paroître inſtruit de ſon état. Notre Philoſophe partit ſur le champ. Ce fut pour M. *Wollaſton* une grande conſola-

tion

fion de l'embraſſer encore une fois. Le plaiſir de voir un enfant qui faiſoit tant d'honneur à ſa famille, ranima ſes forces ; & ſa ſanté parut vouloir ſe rétablir. Son neveu crut devoir profiter de ce calme pour aller voir ſon père. Il quitta donc ſon oncle, & eut la douleur de ne plus le revoir. M. *Wollaſton* mourut pendant ce voyage.

Par cette mort, WOLLASTON devint poſſeſſeur d'un bien fort conſidérable. Un changement ſi grand & ſi imprévu dans ſa fortune, n'en apporta aucun dans ſa façon de penſer & de vivre. Ce n'eſt qu'aux ames vulgaires que de pareilles révolutions peuvent faire quelque impreſſion ; mais elles ne produiſent aucun effet ſur le cœur d'un Philoſophe, que l'amour de la ſageſſe affecte uniquement. La même fermeté qui avoit ſoutedu celui dont j'écris l'hiſtoire dans la mauvaiſe fortune, le fit jouir de ſa proſpérité aveé modération. Sa piété & ſa philoſophie lui apprirent à ſe poſſéder également dans ces deux états oppoſés. Seulement il ſe laiſſa perſuader, qu'une compagnie étoit néceſſaire pour l'aider à gérer ſes biens, & à ſupporter l'embarras de ſes richeſſes. Ses affaires l'ayant conduit à Londres, on lui offrit dans cette

Capitale une Demoiselle aimable & vertueuse, nommée *Catherine Charlton*, fille d'un riche Bourgeois; & il accepta cette offre. Ses noces furent célébrées le 29 Novembre 1689. Cet engagement l'obligea en quelque sorte à se fixer à Londres; mais ni le tumulte de cette grande Ville, ni les occasions de voir un grand monde, ne lui firent pas perdre le goût du recueillement. Les douceurs de la société de son épouse, & les satisfactions de l'étude de la philosophie, le concentrèrent dans sa maison. Il connoissoit les hommes & leurs illusions. Il savoit que des riens les occupent; & il préféroit avec raison un contentement réel & solide, à tout ce qu'ils appellent plaisirs & honneurs. Son indifférence étoit même si grande à cet égard, qu'il refusa une des premières dignités de l'Eglise qu'on lui offrit. Il regardoit la tranquillité & l'indépendance bien au-dessus de toutes les distinctions mondaines. Il avoit des livres & du loisir, & il vouloit en profiter. Assez versé dans les Langues savantes, telles que le Latin, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, &c. son génie le porta à l'étude des sciences. Il s'appliqua aux Mathématiques, à la Physique & à l'Histoire naturelle. Il fit ensuite des re-

cherches sur les cultes idolâtres du paganisme, sur les opinions, les cérémonies, la littérature des Juifs, sur l'histoire de l'établissement du Christianisme, &c. Son projet étoit de connoître toutes les Religions, & de découvrir les fondemens de la vraie.

En lisant les Livres sacrés, il conçut l'idée d'un Poëme sur le but d'une partie de l'Ecclésiaste, & il s'amusa à suivre cette idée & à l'exécuter. Il en résulta un Ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Le but d'une partie du Livre de l'Ecclésiaste, ou Poëme sur les mouvemens peu raisonnables que les hommes se donnent pour la possession des agrémens de la vie présente.* C'est une sorte de recueil de pensées sur le bonheur, où WOLLASTON marque tantôt ce à quoi l'on peut parvenir, & tantôt ce à quoi l'on peut atteindre. Dans la partie négative, il censure principalement l'ardeur & les soins immodérés des hommes à se procurer les avantages de ce monde. Il parle de leur orgueil, & entre dans le détail de ce qu'il y a de vain dans leurs travaux pour cette vie, & des inconvéniens qui les accompagnent ; & il prouve qu'ils n'en recueillent aucun fruit, ou du moins que des fruits passagers & peu satisfaisans. D'où il conclut, qu'il

est déraisonnable de rechercher avec tant d'empressement des biens, & de s'attendre d'y trouver le bonheur.

Quoique tout ce Poëme contienne une bonne morale, & que les vers ne soient pas sans beauté, cependant WOLLASTON en fût dans la suite si mécontent, qu'il fit ce qu'il put pour en supprimer les exemplaires. Son esprit occupé de plus grands objets, regardoit comme indigne de lui une production, dont l'arrangement des mots faisoit le principal mérite. Il n'estimoit plus que ce qui pouvoit rapprocher l'homme de l'Etre suprême, & dédaignoit tout ce qui n'étoit que simple amusement.

Il avoit composé jadis une Grammaire Latine. Cette Grammaire lui parut nécessaire pour l'instruction de sa famille, & il la fit imprimer en 1703. Cela suppose qu'il avoit des enfans. Ils étoient même déja en grand nombre ; car son épouse lui en donna onze. Cette digne compagne avec laquelle il vivoit dans la plus parfaite union, & qui faisoit les douceurs de sa vie, n'eut pas la satisfaction de voir élever ses enfans. Elle mourut le 21 Juillet de l'année 1720.

Il est aisé de juger de la douleur que dut ressentir son époux à cette cruelle

séparation. Il appella la Philosophie à son secours pour la tempérer. D'ailleurs respectueux & soumis envers la Divinité, plein de résignation à sa volonté, il ne murmura point sur ses décrets. Il se dévoua même pour le reste de ses jours à son culte ; & il conçut cet immortel Ouvrage, dans lequel il analyse avec tant de sublimité & de justesse ses droits sur les cœurs des mortels : je veux dire son *Ebauche de la Religion naturelle*. Quoiqu'il eût médité profondément sur le sujet qui en étoit l'objet, & qu'il pût juger du mérite de cette production, il n'osa pas cependant la mettre au jour sans pressentir le sentiment des Savans. A cette fin, il en publia en 1722 une partie, dont il ne fit tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Le succès de ce morceau surpassa son attente. Il n'hésita plus dès-lors à le finir. Il travailla pendant deux ans pour préparer une nouvelle édition ; mais il en avoit à peine revu & corrigé les épreuves, qu'il eut le malheur de se casser un bras. Cet accident lui occasionna une maladie, qui devint d'autant plus dangereuse, que la foiblesse de son tempérament ne put en supporter les suites. Ses infirmités augmentèrent, & il succomba le 29 Octobre

1724, âgé de 65 ans. Il fit paroître, dans les derniers momens de sa vie, la même fermeté, la même tranquillité d'esprit, & la même soumission aux ordres de la Providence, qu'il avoit eues dans sa mauvaise & dans sa bonne fortune. Il mourut comme il avoit vécu, en Philosophe chrétien. Son corps fut inhumé à Great-Finborough, l'une de ses Terres, dans la Province de Suffolk. On lit sur sa tombe une épitaphe latine composée par lui-même, dans laquelle il s'est peint avec la plus grande vérité (*a*). J'ai assez fait connoître son caractère; mais voici quelques traits qui acheveront son portrait.

Quoique WOLLASTON fût affable & communicatif, il n'aimoit point à se répandre dans le grand monde; & il avoit sur-tout beaucoup d'éloignement pour les grandes sociétés. Afin de satisfaire son goût pour la retraite & le recueillement, il ne voyoit qu'un très-petit nombre d'amis, avec lesquels il pouvoit se délasser agréablement, & goûter toutes les douceurs d'un commerce libre & sans fard. L'amour de la vérité qui le domi-

(*a*) Cette épitaphe est un peu longue. On peut la voir dans le *Dictionnaire* de M. *Chauffepié*, Tom. IV, pag. 723.

noit, lui faisoit chérir la liberté de penser & de dire naïvement sa pensée, persuadé que cela contribuoit à découvrir l'erreur, quoiqu'il n'ignorât pas que sa franchise ne pouvoit manquer de lui faire des ennemis. Aussi étoit-ce par cette franchise même & par son grand sens qu'il se distinguoit, plutôt que par des manières du monde. Ami de la vérité dans la spéculation, il l'étoit aussi dans la pratique. Il détestoit toute espèce de dissimulation. Il aimoit l'ordre & la régularité. Ses occupations & ses divertissemens avoient chacun leur tour; & sa famille & ses amis étoient attentifs à ne point troubler l'arrangement qu'il avoit pris. En compagnie, il étoit extrêmement gai & sémillant. Il se faisoit un plaisir de faire part de ses lumières aux autres, ce qui rendoit son commerce tout à la fois utile & agréable. Les hommes savans & vertueux le recherchoient avec empressement, parce que les qualités de son esprit & de son cœur se répandoient également sur ceux avec qui il étoit. Il communiquoit sans réserve ses connoissances, & il présentoit en sa personne, sans le vouloir, le modèle d'un véritable homme de bien. La douceur & la compassion étoient chez lui des affections na-

turelles. Il sentoit vivement les misères du prochain, & il s'empressoit à les soulager. Souvent même il étoit plus touché des maux d'autrui, que ceux même qui souffroient. Ce caractère d'humanité le rendoit infiniment sensible aux injustices, aux mauvais procédés, à l'indifférence ou à l'abandon de ses amis. Jamais il ne se permettoit de choquer personne. Il n'étoit pourtant point si doux, pour qu'il ne repoussât pas quelquefois les paroles peu ménagées qu'on pouvoit lui adresser; mais il falloit que le cas fût grave; encore se reprochoit-il cette vivacité, quelque légitime ou nécessaire qu'elle parût. Comme il s'étoit accoutumé à méditer, il étoit plus propre à la retraite qu'au commerce du monde: ce n'étoit pas aussi ce qu'il recherchoit. Peu jaloux de se faire valoir parmi les hommes, il évitoit toutes les occasions de paroître. Il regardoit même cette érudition apparente, qui procure souvent la réputation de docte à fort bon marché, comme une fausse science. Persuadé qu'on peut trop lire, il mettoit une grande différence entre un homme qui a beaucoup lû (*Helluo librorum*) & un vrai savant. Enfin il travailla toute sa vie à perfectionner sa raison, en s'affranchissant

franchissant des préjugés, en tâchant d'éclaircir ses idées, en observant l'étendue & les usages des axiomes, la nature & la force des conséquences, & la méthode qu'on doit suivre dans la recherche de la vérité; & il saisit avec empressement toutes les occasions d'établir & de maintenir de la manière la plus sérieuse & la plus forte, l'existence & les perfections de Dieu, sa providence tant générale que particulière, l'obligation où nous sommes de l'adorer, la conformité de toutes les vertus avec la raison, la spiritualité & l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses d'une autre vie, & d'autres vérités capitales de la Religion naturelle & de la révélation. Ces sentimens éclatent dans l'*Ebauche de la Religion naturelle*, où l'on trouve les principes de la pure équité naturelle & de la rectitude intrinsèque des actes moraux. C'est sans contredit le plus beau livre de morale qui ait été fait, & une des plus excellentes productions de l'esprit humain. Dès qu'il parut dans l'état où il est aujourd'hui, il excita une admiration presque universelle. Le débit en fut prodigieux. Plus de dix mille exemplaires furent enlevés dans l'Angleterre seule en peu de temps. WOL-

LASTON ne jouît pas du fruit de son travail : il n'étoit plus lorsqu'on lui faisoit un accueil si distingué. On peut même dire qu'il n'a été connu qu'après sa mort ; car ses autres productions ne sont rien en comparaison de celle-ci. La feue Reine d'Angleterre, qui estimoit tant les grands hommes, voulut conserver l'image de son Auteur à la postérité. Elle fit faire son buste, & le fit placer dans son jardin de Richemont avec ceux de *Newton*, *Loke* & *Clarke*.

Morale ou Doctrine de WOLLASTON *sur le bien & le mal, ou sur la Religion naturelle.*

Le fondement de la Religion consiste dans la différence qu'il y a entre le bien & le mal moral, entre les qualités des actions des hommes bonnes ou mauvaises, ou indifférentes : je dis les actions, parce qu'elles sont les propres effets de nos idées, nos pensées réduites en actes, les conceptions de notre esprit parvenues à leur maturité, les paroles seules n'étant que les signes arbitraires de nos idées, ou les indices de nos pensées. Tout homme qui agit comme si les choses étoient ou n'étoient pas d'une certaine

manière, déclare par ses actions que les choses sont ou ne sont pas de cette manière, avec autant d'évidence & plus de réalité, qu'il pourroit le faire par ses paroles. Ainsi pour savoir si un homme vit bien, s'il est vertueux ou non, il ne faut pas s'en rapporter à ce qu'il dit, mais à ce qu'il fait. On connoît si ce qu'il fait est bon, lorsque ses actions s'accordent avec une proposition vraie. De sorte que l'acte qui renferme une proposition fausse, est nécessairement mauvais, parce que cet acte n'est autre chose que la proposition même réduite en pratique.

Ceci est également vrai pour les omissions & les négligences. Je veux dire qu'on peut nier par des négligences, que des propositions véritables le soient réellement ; & alors les négligences qui produisent cet effet, doivent être mauvaises. De-là il suit :

1°. Que quand un acte est mauvais, son omission est nécessairement bonne ; & lorsque l'omission est mauvaise, l'acte est nécessairement bon, par la raison des contraires.

2°. Qu'une action moralement bonne ou mauvaise, est par là même juste ou injuste ; car ce qui est injuste, ne peut

être bon; & ce qui est mauvais, ne peut être juste.

3°. Que tout acte & toute omission, qui détruisent la vérité, c'est-à-dire qui nient qu'une proposition véritable soit vraie, ou qui supposent qu'une chose soit ce qu'elle n'est pas à quelqu'égard que ce soit, cet acte, dis-je, & cette omission, sont moralement mauvais à quelque degré. L'omission d'un tel acte, & l'action opposée à cette omission, sont moralement bonnes. Et quand cette action peut être faite ou omise sans combattre la vérité, cette action est indifférente.

I. Concluons donc que la nature distinctive du bien & du mal moral, consiste dans la conformité entre les actes des hommes & la vérité des choses, & entre la vérité des choses & les actes des hommes. Mais s'il y a un bien & un mal moral, il y a conséquemment une Religion naturelle, c'est-à-dire une obligation de faire ce qui ne doit pas être omis, & de s'abstenir de ce qui ne doit pas être fait. Ainsi la grande loi de cette Religion, doit porter que tout Etre intelligent, libre & capable d'agir, se comporte de manière à ne point contredire la vérité par aucun de ses actes, ou autrement qu'il traite

chaque chose comme étant ce qu'elle est. En se conduisant de cette manière, cet Etre se rendra heureux. Car la vérité est intimement unie à la félicité, puisque c'est par la pratique de la vérité que nous marchons vers une félicité véritable. C'est donc une chose très-importante que de savoir ce qui constitue la félicité, puisque l'observation de la Religion naturelle en dépend.

2. Un des grands mobiles du bonheur est le *plaisir*. On appelle ainsi une connoissance intérieure & un sentiment secret d'une chose agréable. Par conséquent la *douleur* est une connoissance intérieure & un sentiment secret d'une chose désagréable. L'un & l'autre (le plaisir & la douleur) augmentent à proportion des perceptions & du sentiment intérieur de leur sujet, c'est-à-dire des personnes qui les ressentent. La douleur considérée en elle-même, est donc un mal réel, & le plaisir un bien réel. Donc le plaisir est désirable en lui-même, & le mal est à éviter. Le premier comparé avec le second, peut être plus grand ou moindre. Lorsque les plaisirs sont égaux aux peines, ils se détruisent les uns les autres. Il peut y avoir même des plaisirs qui, comparés avec ce qui les accompagne & avec ce

qui les ſuit, non-ſeulement ſont réduits à rien, mais encore dégénèrent en peines; comme il peut y avoir des peines qui doivent être comptées parmi les plaiſirs.

Il faut donc bien diſtinguer un plaiſir réel de celui qui n'en a que l'apparence. On n'eſt heureux qu'autant qu'on jouit de véritables plaiſirs; & on ne l'eſt abſolument & finalement, que lorſque la ſomme totale des plaiſirs ſurpaſſe celle de toutes les peines. Au contraire on eſt finalement malheureux, quand la ſomme de toutes les peines excède celle des plaiſirs (*a*).

Au reſte, par véritables plaiſirs, on entend ceux qui ſont conformes à la raiſon. Car ſi tout plaiſir & tout bonheur doivent conſiſter en quelque choſe d'agréable, rien ne ſauroit être agréable à une créature raiſonnable, s'il ne convient pas à la raiſon. Or comme la vérité ſeule s'accorde avec elle, les véritables plaiſirs ſont ceux qui l'accompagnent, qui en ſuivent la pratique, & qui ne ſont pas incompatibles avec elle. On entend ici

(*a*) WOLLASTON calcule les degrés des plaiſirs & des peines, & les compenſe l'un par l'autre. Cette théorie ne feroit-elle pas la même que celle qu'on trouve dans l'*Eſſai de Philoſophie morale* de M. *de Maupertuis*? Voyez la ſection de la félicité de l'*Ebauche de la Religion naturelle*.

par raiſon, la faculté qu'un Etre intelligent a de pouvoir examiner ſes propres idées & de les comparer enſemble ; de s'en former des vérités générales & fondamentales, dont il puiſſe toujours être aſſuré. C'eſt en un mot par cette faculté que l'homme découvre toutes les vérités abſtraites, & lorſqu'elle eſt aidée par les ſens, toutes les choſes de fait. De-là découlent les règles ſuivantes pour connoître la vérité.

I. Lorſqu'une obſervation a été conſtamment tenue pour véritable, & que l'événement en a toujours juſtifié la vérité, elle s'eſt acquiſe par là une autorité inconteſtable.

II. Lorſque ni la nature ni les obſervations n'indiquent point le parti le plus probable, on doit s'en rapporter au témoignage, c'eſt-à-dire au ſentiment de ceux qu'on reconnoît pour les meilleurs connoiſſeurs & les plus gens de bien.

III. Quand la nature, l'expérience, ou la réitération du même événement & l'opinion des meilleurs juges ſe réuniſſent à rendre une opinion probable, elle eſt alors au ſuprême degré de certitude.

IV. Quand la certitude nous abandonne, nous devons prendre la proba-

bilité pour règle de nos jugemens, parce qu'elle eſt alors l'unique guide que nous ayons.

3. Tout cela poſé, il eſt queſtion de ſavoir ſi un homme peut toujours agir conformément à la vérité, lorſqu'il la découvre ou qu'il la connoît. Voici quels ſont ſes devoirs là-deſſus.

Premièrement, plus un homme manque de pouvoir & d'occaſions pour faire une choſe, plus il eſt incapable d'être obligé à la faire; ce qui ſignifie qu'aucun homme n'eſt obligé de faire ce qu'il n'a ni le pouvoir ni les occaſions de faire.

En ſecond lieu, nos obligations doivent être proportionnées à nos facultés, au pouvoir, & aux occaſions que nous avons d'agir.

Enfin on doit s'efforcer de ſuivre la raiſon, de ne contredire aucune vérité de parole ni d'action, & de traiter en un mot chaque choſe comme étant ce qu'elle eſt.

Tels ſont les devoirs d'un Etre raiſonnable : tel eſt le ſommaire de ſa Religion, dont il ne peut, ſous aucun prétexte, omettre la pratique; car chacun peut s'efforcer, chacun peut faire ce qu'il peut; mais pour faire véritablement tout ce

qu'on peut, on doit s'y prendre férieufement & de bon cœur, fans étouffer la voix de fa confcience, fans déguifer, fans diminuer, fans négliger fes forces. Quant à la conduite que nous devons tenir envers Dieu, dont l'exiftence eft fuffifamment démontrée (*a*), elle eft comprife dans ces maximes.

1°. Ne repréfentez jamais Dieu par quelque image ou peinture que ce puiffe être, parce que ce feroit nier fon incorporéité & l'incompréhenfibilité de fa nature. (Ceci ne regarde que la Religion naturelle).

2°. Lorfque vous parlez de Dieu, ne vous fervez que des expreffions les plus fublimes : ou, ce qui revient au même, efforcez-vous à penfer & à parler de Dieu de la manière la plus refpectueufe & la plus propre dont vous foyez capables de vous fervir.

3°. Adorez Dieu de la manière la plus convenable & la meilleure dont vous foyez capable ; c'eft-à-dire, avouez par

(*a*) WOLLASTON prouve l'exiftence & les attributs de Dieu par des argumens très-convaincans ; mais M. *Clarke* a donné là-deffus des démonftrations fi complettes, que je ne crois pas qu'on puiffe rien dire de mieux. Je renvoie donc le Lecteur curieux de s'inftruire fur cette matière, au fyftême de *Clarke*, que j'ai expofé dans le premier volume de cette *Hiftoire des Philofophes modernes*.

quelque acte solemnel, convenable & distinct de vos autres actes, que Dieu est ce qu'il est, & que vous êtes ce que vous êtes, en y joignant des actions de graces de ce dont vous jouissez, & des prières pour obtenir ce qu'il sait nous convenir (*a*).

(*a*) Voici une formule de prière qui pourra faire plaisir au Lecteur, & que WOLLASTON a donnée dans la cinquième section de son *Ebauche de la Religion naturelle*.

[Je m'adresse à l'Etre suprême & tout-puissant, duquel dépend l'existence du monde, & par la tendre providence duquel j'ai eté conservé jusqu'à ce moment, & j'ai joui de plusieurs grands avantages dont je suis indigne, pour le prier de daigner accepter les sentimens de ma reconnoissance, & le tribut de mes actions de graces de toutes ses bontés envers moi; de me délivrer des mauvaises suites de mes désobéissances & de ma folie passée; de me mettre en état, & de me donner la force de triompher innocemment de toutes mes épreuves à venir; de me rendre capable de me comporter dans toutes sortes d'occasions, conformément à la raison, à la sagesse & à la piété: qu'il ne souffre point qu'on me fasse aucun tort; qu'aucun fâcheux accident m'arrive, ni que je me nuise à moi-même par mes égaremens ou par ma mauvaise conduite. (Je le prie encore) de vouloir bien me communiquer des notions claires & distinctes des choses; de me donner la santé & la prospérité qui me sont nécessaires pour passer ma vie en paix, en contentement, en tranquillité d'esprit; & qu'après avoir fait fidèlement mon devoir envers mes amis & ma famille, après m'être efforcé de me perfectionner, de me former des habitudes vertueuses, & d'acquérir des connoissances utiles, de m'accorder une mort honorable & douce, & de me faire passer enfin à une meilleure vie.]

4°. Enfin pour réduire efficacement le culte en pratique, conſidérez ſérieuſement combien puiſſant eſt l'Etre qui en formant l'homme l'a mis dans l'obligation d'être gouverné par la nature, & qui lui a donné pour loi le dictamen de la droite raiſon.

4. Tous ces préceptes ne regardent que l'homme ſeul ſans compagnie. En ſociété, il contracte d'autres devoirs, parce qu'il ne vit pas uniquement pour ſoi, mais pour les autres hommes, comme ceux-ci vivent pour lui. Il eſt donc obligé envers eux, & cette obligation qui renferme d'autres notions du bien & du mal moral, eſt d'autant plus indiſpenſable, qu'il eſt impoſſible qu'un homme puiſſe mener une vie abſolument privée, comme on va le voir.

L'homme eſt un animal ſociable. Il n'eſt pas poſſible à un ſeul homme de faire & d'acquérir par ſon travail & par ſon induſtrie, tout ce qui eſt néceſſaire pour conſerver ſa vie, ou pour la rendre du moins tant ſoit peu commode & déſirable. La nourriture, les habits, le logement, les meubles, dont on ne peut ſe paſſer, & quelques remèdes abſolument néceſſaires, ſuppoſent pluſieurs arts, pluſieurs métiers & pluſieurs ouvriers.

quelque acte fo , lorsqu'il jouit
distinct de vo ourroit vivre com-
est ce qu'il les arbres & dans les
vous êtes, rrir des fruits, des her-
graces de & autres choses sembla-
prières p re lui fourniroit, il seroit
conveni ns l'impuissance de le faire
aladies & dans sa vieillesse,
st alors hors d'état de se remuer
procurer ses besoins.
it donc à l'homme une société. La
agnie de la femme est la première
la nature lui a destinée, & qu'elle
a rendu même nécessaire. De cette
ion viennent des enfans, & ces enfans
orment une famille. Mais cette famille
ne seroit-elle pas suffisante pour former
une société, pour pourvoir à ses besoins? On peut supposer qu'elle seroit en état de se secourir, & que les membres qui la composent fourniroient réciproquement aux besoins extérieurs. Et ceux de l'esprit comment les procureroit-on? Les sciences & les arts, si nécessaires à l'homme pour s'instruire, pour faire usage de ses facultés, pour développer sa raison, ne sont pas la production d'une seule famille, assez occupée d'ailleurs à veiller à la conservation du corps. C'est l'ouvrage de plusieurs familles. Il est donc

(a) V
plaisir
née da
Religi
[J
duqu
dre
mo
do
e

venable que ces familles se lient en-
ble pour se communiquer leurs con-
ſances. Car il eſt abſolument contraire
l'idée d'un être formé pour exercer ſon
eſprit par des occupations dignes de lui,
que de paſſer ſon temps à travailler ſans
ceſſe à faire circuler ſon ſang & ſes
humeurs, ſans ſe propoſer de plus nobles
fins, & ſans prendre ſoin de la plus excellente partie de lui-même.

Or ſi les hommes ſe communiquent & forment une ſociété, ils ſont contraints de former des loix qui règlent mutuellement leur conduite, qui les mettent dans un certain degré d'uniformité, & qui coupent court aux violences & aux crimes, leſquels rendroient incompatible la manière de vivre particulière à chaque individu. Il doit donc y avoir des réglemens qui fixent expreſſément & d'un commun accord, & la poſſeſſion des choſes, & les titres de cette poſſeſſion, afin qu'on puiſſe y avoir recours quand il s'élève quelque diſpute & quelque altercation : ce qui ne peut qu'arriver ſouvent dans un monde auſſi déraiſonnable & auſſi enclin au mal que l'eſt celui où nous vivons. De ſorte qu'en appliquant une règle générale & hors de toute conteſtation, on ſe met en état de découvrir de

quel côté eſt le tort, de décider équitablement le cas, & de fermer pour toujours la bouche à tous les ennemis de la paix.

De plus, afin d'aſſurer à chacun les douceurs de la vie, & la poſſeſſion de ce qui lui appartient, on eſt obligé de prendre les précautions néceſſaires pour prévenir les invaſions du dehors, & ſtatuer au-dedans contre les membres qui commettroient quelque crime, des peines capables de les tenir en crainte, & de les empêcher de les encourir. Ces réglemens & ces ſtatuts étant une fois faits avec impartialité, reçus unanimement & publiés par-tout, ſont les fondemens de l'union de la ſociété, & les loix qui la gouvernent. Mais pour établir ces loix conformément à la nature humaine, & par conſéquent à la vérité, il faut connoître le bien & le mal moral relativement à la ſociété.

5. Tout ce qui eſt contraire à la paix générale & au bien public, eſt contraire aux loix de la nature humaine : il eſt mauvais, & on ne doit pas le ſouffrir. Les maximes qui ſont les plus propres à procurer la félicité d'une ſociété particulière, ſont ſes loix naturelles ; parce que la félicité eſt la fin des ſociétés & des loix. Autrement on pourroit ſuppoſer

qu'elles peuvent ſe propoſer le malheur comme leur propre fin : ce qui eſt contraire à la nature & à la vérité. Par conſéquent les maximes ou les principes qui tendent le plus à établir la tranquillité générale & le bien public, ou la félicité du genre humain, doivent être les véritables loix de la ſociété, ou du moins leur ſervir de fondement ; & toutes les actions qui ſont contraires à ces loix, le ſont néceſſairement aux maximes qui en ſont les fondemens. Il y a de la contradiction à dire qu'une choſe qui tend à favoriſer les plaiſirs de quelques particuliers, au préjudice de tous les autres Etres qui ont avec ces particuliers une nature commune, eſt la vraie loi de la nature humaine ; & cette contradiction eſt encore bien plus grande, ſi ces plaiſirs ſont indignes de l'humanité, & uniquement propres aux bêtes brutes. Il ſuit de-là que la tranſgreſſion des loix qui ſervent de fondement au bien général eſt mauvaiſe : c'eſt un mal moral. Car ſi on peut dire en général de tout le genre humain que c'eſt un animal raiſonnable, ſa félicité générale eſt celle d'une nature raiſonnable. C'eſt pourquoi cette félicité & les loix qui l'établiſſent, doivent être fondées ſur la raiſon. Elles ne peuvent par

conséquent être combattues que par ce qui combat la raison; & par une troisième conséquence, par ce qui est opposé à la vérité.

6. Une excellente manière de connoître si une chose est bonne ou mauvaise à l'égard des autres, est de considérer ce qu'elle seroit à nous-mêmes, si nous étions en leur place. Mettons-nous à la place de celui contre lequel nous sommes en colère, dit *Sénèque*. Pour se disposer à réduire cette maxime en pratique, on doit savoir que dans l'état purement naturel, les hommes sont tous égaux, quant à leur domaine sur les choses (excepté la condition des pères, des enfans, & des parens en général). Lorsque les loix de la société n'établissent aucune subordination ni aucune distinction, il faut considérer les hommes comme hommes, c'est-à-dire comme étant des individus de la même espèce, qui ont également part à la commune définition des hommes. Ainsi personne ne peut avoir droit d'interrompre la félicité d'autrui, parce que cela supposeroit d'abord que le premier auroit un domaine, & même le plus absolu de tous les domaines; & en second lieu, que celui qui commenceroit à troubler la paix & le

bonheur

bonheur de l'autre, feroit une action qu'il prendroit pour déraisonnable, s'il étoit à sa place. Cependant tout homme en particulier a droit de se mettre soi-même & ce qui lui appartient, à couvert de la violence; de recouvrer ce qui lui a été enlevé, & d'user même de représailles par tous les moyens que la justice lui prescrit. La difficulté est de bien connoître la justice. Or le moyen d'y parvenir est d'être instruit de ses devoirs, dont voici les principaux.

1°. L'homme doit soumettre à la raison ses appétits charnels, ses inclinations sensuelles & ses mouvemens corporels, & juger par elle de la bonté de toutes choses.

2°. Il doit avoir soin d'éviter l'indigence, les maladies & les chagrins. Au contraire, il doit faire tous ses efforts pour les prévenir, pour se procurer une subsistance agréable, sans contredire aucune vérité, c'est-à-dire sans donner atteinte aux droits de la Divinité, au bien d'autrui, & en général à ce qui est juste & raisonnable.

3°. Il doit prendre ses affections sensuelles & corporelles, ses passions & ses penchans, pour des suggestions auxquel-

les il eſt permis & même ordonné de ſe rendre dans pluſieurs occaſions.

4°. Il doit employer toutes ſortes de moyens pour remédier à ſes propres défauts, ou du moins pour prévenir leurs effets, pour apprendre & tenir en bride la tentation, pour ſe mortifier même quand la mortification lui eſt néceſſaire, & pour ſe reſſouvenir toujours qu'il n'eſt qu'un ſimple homme.

5°. Il eſt obligé d'examiner ſes propres actions & ſa conduite, & de ſe repentir des fautes qu'il découvre avoir faites; de ſorte que ſi ces fautes ſe rapportent à ſon prochain, & qu'elles ſoient d'une nature à demander réparation, il eſt tenu de la faire telle qu'il peut; mais lorſque la faute commiſe ne peut être ni rappellée, ni réparée, ou qu'elle ne regarde que celui qui l'a faite, il doit être pénétré d'un vif ſentiment de repentir, & prouver par tous les efforts dont il eſt capable, qu'il ſouhaite ſincèrement d'en obtenir le pardon, & qu'il voudroit de tout ſon cœur ne l'avoir point commiſe; enfin il doit faire tout ſon poſſible pour ne point retomber.

6°. Il doit travailler à cultiver ſes facultés intellectuelles, par les moyens qu'il peut honnêtement employer à cela,

& qui s'accordent mieux avec ſon état. Comme il lui eſt déſavantageux d'être eſclave de l'erreur, & d'être enſeveli dans les ténèbres de l'ignorance, il lui eſt utile de ſavoir les vérités qui peuvent diſſiper & cette erreur & cette ignorance.

7°. Il doit être docile & attentif aux inſtructions qu'on lui donne : il eſt même obligé, dans les matières importantes, de conſulter les autres. Omettre ce devoir, c'eſt nier qu'il puiſſe ſe tromper, & ſuppoſer qu'il eſt impoſſible aux autres de ſavoir ce qu'il ne ſait point. Ce ſeroit un grand avantage, pour le dire en paſſant, qu'il y eût un commerce & un échange de conſeils & de lumières comme de toutes autres choſes.

8°. Enfin il doit bannir de ſon eſprit les préjugés & les obſtacles qui le captivent & qui l'empêchent de raiſonner juſte. Nous entrons dans le monde avec de ſi petits commencemens de ſcience, nous vieilliſſons avec tant de reſtes de ſuperſtition & d'ignorance, avec de ſi puiſſantes influences de la mode & des compagnies que nous fréquentons, avec de ſi violens penchans vers le plaiſir, qu'il n'eſt pas étonnant que nous contractions l'habitude de donner le même tour à nos penſées, & que cette habitude devienne

ensuite si inflexible & si invétérée, que l'esprit s'ensevelisse peu à peu dans des préjugés invincibles, & qu'il soit incapable de goûter la raison & la vérité. Aussi ce dernier devoir est sans doute le plus important, & celui qui demande de notre part une attention presque continuelle.

9°. Concluons donc que tous les hommes sont obligés de vivre vertueusement & pieusement, parce qu'une telle vie est la pratique de la raison & de la verité. Car pratiquer la raison, c'est-à-dire agir conformément à la vérité, c'est se comporter avec respect & soumission envers l'Etre suprême; c'est être juste envers les autres hommes; en un mot, c'est rendre ce que nous devons à Dieu, à la loi de la nature, & travailler véritablement & solidement à notre félicité présente & future.





ANT. SHAFTESBURY. né en 1671. mort en 1713.



E.B. in.   C. C.P. f.

allegorie de Shaftesbury.

*SHAFTESBURY.**

C'EST une étude bien épineuſe que celle de la Morale. On ne l'approfondit point ſans danger. Comme elle eſt liée avec la Religion, il eſt difficile de la traiter ſans faire intervenir le culte qui eſt dû à la Divinité ; & cette conſidération eſt infiniment délicate. Il faut autant de ſageſſe que de pénétration pour découvrir les principes de cette ſcience, & pour les concilier avec nos devoirs envers l'Etre ſuprême. Avec tout cela, on court encore riſque de ne pas contenter tout le monde. Aucun Moraliſte n'a peut-être eu plus de ſagacité, des intentions plus louables & des mœurs plus pures, que celui qui a voulu fixer la différence du bien & du mal moral (*a*), & il a eu le malheur d'encourir le reproche de Déiſte. Le Philoſophe qui va nous occuper, en cherchant à

* *Several Letters Written by a noble Lord to a Young man at the University. Lettres de Bayle. Dictionnaire hiſtorique & critique* de M. *Chauffepié*, art. *Shafteſbury.* Et ſes Ouvrages.

(*a*) M. *Wollaſton.* Voyez ci-devant ſa vie.

donner des notions précises du vice & de la vertu, a essuyé le même reproche. Selon lui, la véritable vertu consiste à pratiquer le bien & à s'abstenir du mal, sans espoir de récompense, & sans crainte de châtiment. Or on lui a fait un crime de séparer de la vertu les récompenses que Dieu y a attachées. Ce n'est pourtant pas là son sentiment, ainsi qu'on le verra lorsqu'on aura lu la vie d'*Antoine Ashley Cooper*, Comte de SHAFTESBURY, & Pair d'Angleterre, né à Londres le 26 Février 1671, lequel est le Philosophe dont il s'agit. Son père, fils du premier Comte de *Shaftesbury*, Grand Chancelier d'Angleterre, s'appelloit *Antoine*, Comte de *Shaftesbury*; & le nom de sa mère étoit Lady *Dorothée Mannors*. Elle étoit fille de *Jean*, Comte de *Rutland*.

En venant au monde, SHAFTESBURY émut la tendresse du Chancelier. Sa petite vivacité & sa phisionomie spirituelle lui gagnèrent son cœur. Ce sentiment s'accrut à mesure que le nouveau né se forma. Son grand-père, qui avoit fait une étude particulière de l'esprit humain (*a*), jugea par ses manières & ses

(*a*) M. *Loke* qui a écrit plusieurs particularités de sa vie, rapporte quelques traits de ses progrès à cet égard. Il étoit si pénétrant, dit-il, qu'il compre-

questions, qu'il seroit infailliblement un

noit au juste les messages qu'on venoit lui faire, dès que ceux qui en étoient chargés ouvroient la bouche. Un soir en rentrant dans son Hôtel, il trouva un homme qui frappoit à sa porte. Il lui demanda à qui il en vouloit. A vous-même, répondit-il; & là-dessus il entra en conversation avec lui. Le Comte de *Shaftesbury* l'écouta aussi long-temps qu'il voulut, & lui rendit telle réponse qu'il jugea à propos: après quoi ils se séparèrent. L'étranger le quitta, & lui entra ou fit semblant d'entrer dans son Hôtel; car il avoit jugé de tout ce que cet homme lui avoit dit, que ce n'étoit qu'un prétexte, & que dans le fond il étoit venu pour quelqu'autre chose. Dès qu'il l'eut perdu de vue, il revint sur ses pas, & alla dans une maison voisine. Il n'y fut pas plutôt entré, que son Hôtel fut entouré de Mousquetaires; & en même temps la personne qui venoit de lui parler, & qui étoit l'Officier de la troupe, entra chez lui accompagné de gens armés, pour se saisir de sa personne, de la part des Officiers Généraux qui avoient usurpé l'autorité souveraine après la mort de *Cromwel*.

Il donna une autre fois une preuve encore plus surprenante de sa pénétration. Ayant dîné avec le Comte de *Soutampton* chez le Chancelier Hide, il dit au Comte en sortant: Mademoiselle *Hide*, que nous venons de voir, est certainement mariée avec un Prince du Sang. M. de *Soutampton*, qui étoit ami du Chancelier, traita cela de chimérique, & lui demanda d'où lui pouvoit venir cette étrange pensée. *Assurez-vous*, répliqua le Comte de *Shaftesbury*, *que la chose est ainsi. Un secret respect qu'on tâchoit de supprimer, paroissoit si visiblement dans les regards, la voix & les manieres de sa mere, qui prenoit soin de la servir & de lui offrir de chaque mets, qu'il est impossible que cela ne soit comme je le dis* Le temps fit voir que la conjecture étoit très-vraie. Le Duc d'*York* avoua peu de jours après publiquement son mariage avec cette Demoiselle.

En un mot, ce Seigneur étoit si subtil, qu'il ne demandoit d'un homme, quel qu'il fût, pour le

grand homme, si on cultivoit les heureuses dispositions qu'il remarquoit en lui. Dans la crainte que son père ne les négligeât, il se chargea lui-même de son éducation. Le jeune SHAFTESBURY savoit à peine parler, qu'il voulut lui faire apprendre le Latin & le Grec. Il choisit pour son maître de l'une & l'autre langue, une Demoiselle nommée *Birch*, fille d'un Maître d'Ecole de la Province d'Oxford, laquelle les possédoit parfaitement. Le Chancelier préféra sans doute une Demoiselle à un homme qui eût été aussi habile qu'elle, parce qu'il savoit que la douceur qui est l'apanage ordinaire du beau sexe, rendroit les instructions d'autant plus faciles, qu'elles con-

connoître, que de parler. *Qu'il parle comme il voudra*, disoit-il, *pourvu qu'il parle, cela suffit.* Il pensoit que la sagesse réside dans le cœur, & non dans la tête; & que ce n'est pas du défaut de connoissance, mais de la corruption du cœur, que vient l'extravagance des actions des hommes, & le vice de leur conduite. Il disoit qu'il y a dans chaque personne deux hommes, l'un sage & l'autre fou, & qu'il faut leur accorder la liberté de suivre leur caractère ou leur penchant, chacun à son tour. Car si l'on vouloit, ajoutoit-il, que le sage eût toujours le timon, le fou deviendroit si inquiet & si incommode, qu'il mettroit le sage en désordre, & le rendroit incapable de rien faire Il faut donc que le fou ait aussi à son tour la liberté de suivre ses caprices, de jouer, de folâtrer à sa fantaisie, si l'on veut que les affaires aillent leur train & sans peine. (*Œuvres diverses de Loke*, Tom. II.)

viendroient

viendroient au caractère aimable du jeune écolier. Ses conjectures ne tardèrent pas à se réaliser. A l'âge de onze ans, SHAFTESBURY entendoit fort bien le Grec & le Latin. Pour le fortifier dans ses études & lui faire faire de plus grands progrès, le Chancelier l'envoya à une École particulière, où il resta jusqu'à la mort de ce Seigneur, qui arriva en 1683.

Son père reprit la suite de son éducation. Il le conduisit au Collége de Winchester. Le jeune SHAFTESBURY y trouva des ennemis de son aïeul, qui lui procurèrent toutes sortes de désagrémens. Comme ce Collége étoit composé de zélateurs du pouvoir despotique, la mémoire du Chancelier y étoit odieuse, parce que ce Chef suprême de la Justice avoit toujours soutenu les priviléges du Parlement. Cette haine passa à notre écolier. On le lui faisoit sentir presque à toutes les heures. Non-seulement on lui manquoit essentiellement, on l'insultoit encore souvent sans aucune raison. Il n'y eut que le Docteur *Harris*, qui jugeant des hommes par leur propre mérite, oublia ce que pouvoit avoir fait le grand-père, pour rendre justice au petit-fils. Il tâcha par ses soins de compenser les dégoûts qu'on lui faisoit essuyer. C'étoit

pour le jeune SHAFTESBURY une grande consolation ; mais elle n'adoucissoit pas entièrement l'amertume du séjour de ce Collége. Il fit part à son père de ses chagrins, le pria de le retirer, & tâcha de lui persuader qu'il étoit temps qu'il allât acquérir d'autres connoissances dans les pays étrangers. M. le Comte de *Shaftesbury* crut devoir condescendre à ses volontés. A cette fin il le rappella, & disposa toutes choses pour son voyage. Il lui donna pour Gouverneur, un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de probité, nommé M. *Daniel Denonne*, & pour compagnons de voyage, le Chevalier *Jean Cropley* & M. *Thomas Scluter Bacon*.

Notre jeune Philosophe parcourut les plus belles Villes de France, d'Italie & d'Allemagne. Il se plut sur-tout en Italie, où il fit un long séjour. Il y acquit de grandes lumières sur les beaux Arts. Dans les autres endroits, il tâcha de se procurer les connoissances qui étoient propres à chaque lieu. Afin de n'être pas distrait des soins qu'il prenoit pour cela, il évitoit la société des jeunes Anglois qu'il rencontroit sur la route ; & quand il ne pouvoit se dispenser de se trouver en leur compagnie, il s'entretenoit avec

leurs Gouverneurs, parce que leur conversation étoit plus conforme à son goût que celle des jeunes gens. Il s'attacha sur tout en France à apprendre la Langue Françoise; & il réussit si bien, qu'on le prenoit à Paris même pour un François, tant il la parloit purement & avec l'accent convenable.

Après avoir passé trois ans dans les pays étrangers, il revint en Angleterre (en 1689). On lui offrit en arrivant de le députer au Parlement de la part d'une des Communautés où sa famille avoit du crédit. Mais cette commission flatta peu notre Philosophe. Quoique dans un âge où les honneurs sont si piquans, il en sut mépriser le faste. Il étoit plus jaloux d'orner son esprit, que de paroître. L'amour de l'étude l'affectoit uniquement, & il se livroit à cette belle passion avec tant de plaisir, que rien n'étoit capable de l'en détourner.

Il mena pendant cinq ans cette vie studieuse; mais le Chevalier *Jean Frenchard* étant venu à mourir, il fut élu député au Parlement. Il se seroit bien dispensé d'accepter cette place, s'il ne l'eût jugée favorable pour satisfaire l'inclination qu'il avoit de défendre la liberté. C'est une chose remarquable, que tous les

beaux génies ont haï la contrainte. Comme ils connoiſſent leurs devoirs, ils trouvent humiliant qu'on veuille leur faire une loi de les remplir. Telle étoit la façon de penſer de SHAFTESBURY. Auſſi les droits précieux de cette liberté lui tinrent au cœur pendant le cours de ſa vie, & formèrent la règle conſtante de ſa conduite. Son zèle ſe manifeſta à cet égard dans l'affaire de l'*acte touchant les procès pour cauſe de haute trahiſon*. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi on devoit accorder des Avocats aux Priſonniers d'Etat, ou s'il falloit les laiſſer plaider eux-mêmes leur cauſe. Notre Philoſophe tenoit pour la première propoſition. Il trouvoit injuſte qu'on ne facilitât pas à un accuſé tous les moyens de ſe juſtifier. Il prépara un diſcours pour faire paſſer un Bill en faveur de ce ſentiment. Il le fit voir à pluſieurs perſonnes, qui le trouvèrent très-beau. Il réſolut donc de le prononcer au Parlement : mais quand il ſe leva pour parler, cette grande aſſemblée l'intimida ou parut l'intimider à un tel point, qu'il oublia ce qu'il avoit à dire. L'aſſemblée après lui avoir donné le temps de ſe remettre, demanda tout haut qu'il parlât. Il obéit, & s'adreſſant à l'Orateur de la Chambre des Communes, il dit : *Si moi,*

Monsieur, qui ne parle que pour dire mon avis sur le Bill qui est sur le tapis, suis si troublé, que je me trouve hors d'état de dire la moindre chose de ce que je m'étois proposé, quelle ne doit pas être la situation d'un homme qui se trouve réduit à plaider sans secours pour sa vie, & qui est dans la crainte de la perdre ?

On a prétendu que ceci étoit une feinte, & qu'il avoit jugé que par cette action imprévue, il persuaderoit plus aisément que par les meilleures raisons. C'étoit la nature qui se montroit ici avec un avantage infiniment supérieur à l'art. Quoi qu'il en soit de cette prétention bien ou mal fondée, cette manière de sortir d'embarras plut à tout le monde, & elle contribua à faire passer le Bill.

Notre Philosophe continua de défendre avec chaleur toutes les propositions qui tendoient à assurer toujours plus la liberté. Cela l'obligeoit à se trouver à toutes les assemblées du Parlement. Ces assemblées étoient fréquentes & duroient long-temps, à cause des troubles qui agitoient alors l'Angleterre. La foible santé de SHAFTESBURY plia à cette fatigue. Elle fut tellement altérée, qu'il fut obligé, après la dissolution du Parlement, de s'excuser d'y aller davantage.

beaux génies ont haï la contrainte. Comme ils connoissent leurs devoirs, ils trouvent humiliant qu'on veuille leur faire une loi de les remplir. Telle étoit la façon de penser de SHAFTESBURY. Aussi les droits précieux de cette liberté lui tinrent au cœur pendant le cours de sa vie, & formèrent la règle constante de sa conduite. Son zèle se manifesta à cet égard dans l'affaire de l'*acte touchant les procès pour cause de haute trahison*. Il s'agissoit de savoir si on devoit accorder des Avocats aux Prisonniers d'Etat, ou s'il falloit les laisser plaider eux-mêmes leur cause. Notre Philosophe tenoit pour la première proposition. Il trouvoit injuste qu'on ne facilitât pas à un accusé tous les moyens de se justifier. Il prépara un discours pour faire passer un Bill en faveur de ce sentiment. Il le fit voir à plusieurs personnes, qui le trouvèrent très-beau. Il résolut donc de le prononcer au Parlement : mais quand il se leva pour parler, cette grande assemblée l'intimida ou parut l'intimider à un tel point, qu'il oublia ce qu'il avoit à dire. L'assemblée après lui avoir donné le temps de se remettre, demanda tout haut qu'il parlât. Il obéit, & s'adressant à l'Orateur de la Chambre des Communes, il dit : *Si moi,*

Monsieur, qui ne parle que pour dire mon avis sur le Bill qui est sur le tapis, suis si troublé, que je me trouve hors d'état de dire la moindre chose de ce que je m'étois proposé, quelle ne doit pas être la situation d'un homme qui se trouve réduit à plaider sans secours pour sa vie, & qui est dans la crainte de la perdre ?

On a prétendu que ceci étoit une feinte, & qu'il avoit jugé que par cette action imprévue, il persuaderoit plus aisément que par les meilleures raisons. C'étoit la nature qui se montroit ici avec un avantage infiniment supérieur à l'art. Quoi qu'il en soit de cette prétention bien ou mal fondée, cette manière de sortir d'embarras plut à tout le monde, & elle contribua à faire passer le Bill.

Notre Philosophe continua de défendre avec chaleur toutes les propositions qui tendoient à assurer toujours plus la liberté. Cela l'obligeoit à se trouver à toutes les assemblées du Parlement. Ces assemblées étoient fréquentes & duroient long-temps, à cause des troubles qui agitoient alors l'Angleterre. La foible santé de SHAFTESBURY plia à cette fatigue. Elle fut tellement altérée, qu'il fut obligé, après la dissolution du Parlement, de s'excuser d'y aller davantage.

Devenu libre & maître abſolument de ſon temps, il reprit avec joie ſes premières occupations. La Philoſophie lui mit devant les yeux les charmes de la ſolitude. Il s'en rappella les douceurs avec transport; & pour en jouir plus tranquillement, il quitta ſa patrie trop tumultueuſe, pour ſe rendre en Hollande. Il y fit connoiſſance avec MM. *Bayle* & *Leclerc*, mais ce fut ſous un autre nom. Il avoit jugé avec raiſon, que pour profiter de leur entretien, il falloit dépoſer le faſte de la grandeur & de la naiſſance, qui auroit pu être autant à charge à ces Savans, qu'il l'étoit à lui-même. Il ſe préſenta donc chez eux avec la qualité modeſte d'Etudiant en Médecine. La vertu parut ainſi toute nue, ſi je puis parler ainſi, & elle en fut mieux appréciée. MM. *Bayle* & *Leclerc* ne tardèrent point à connoître le mérite de notre Philoſophe. M. *Bayle* en fut ſur-tout ſi charmé, qu'il forma avec lui une liaiſon très-intime. De ſon côté SHAFTESBURY n'aima pas ſeulement M. *Bayle* : il l'aima. Il voulut lui donner une preuve ſenſible de ſon attachement avant que de retourner chez lui, en ſe faiſant connoître. Il engagea pour cela M. *Furly*, Marchand Anglois, qui cultivoit les Lettres

avec succès, & qui par là étoit estimé de MM. *Bayle* & *Leclerc*; il engagea, dis-je, M. *Furly* à inviter *Bayle* à dîner avec Milord *Ashley*. C'est le nom qu'avoit SHAFTESBURY avant la mort de son père. M. *Bayle* le connoissoit déja de réputation. Il savoit qu'il étoit le petit-fils du fameux Chancelier d'Angleterre de ce nom, illustre ami de M. *Loke*. Il fut donc très-empressé de le voir. En allant chez le Marchand, il monta dans l'appartement de notre Philosophe. Celui-ci fit semblant de vouloir l'arrêter; mais *Bayle* le remercia. » Je ne le puis » absolument point, dit-il, je suis obligé » d'être ponctuel à un rendez-vous, où » je dois trouver le Lord *Ashley*. « SHAFTESBURY le laissa partir, & ne tarda pas à l'aller joindre. Il est aisé d'imaginer quelle fut la surprise de *Bayle*, quand il vit que le Lord *Ashley* étoit l'Etudiant en Médecine. Cette métamorphose ne servit qu'à resserrer encore plus le nœud de leur amitié. Notre Philosophe le força d'accepter une belle montre pour gage de son attachement. Et lorsqu'il fut arrivé à Londres, il voulut lui faire présent des meilleurs livres qui paroissoient en Angleterre. Il pria M. *Desmaizeaux* d'en faire une liste. Ce Monsieur

Devenu l[illegible]it mieux que lui.
son temp[illegible]entions de SHAF-
res occ[illegible]ayle répondit comme
devant[illegible]n'est point nécessaire de
tude. [illegible]aucune liste de livres : je l'en
trar[illegible]J'ai un assez bon *memento*
le[illegible]belle montre qu'il voulut à
t[illegible]force que j'acceptasse de sa part ».
Notre Philosophe fut instruit de ce remerciment ; mais il ne jugea pas à propos de s'y arrêter, comme il paroît par la lettre que lui écrivit *Bayle* pour lui témoigner sa reconnoissance du *Suidas*, & de tant d'autres beaux livres dont il lui avoit fait présent (*a*).

En arrivant à Londres, SHAFTESBURY fut très-surpris d'apprendre qu'on venoit d'imprimer un petit Ouvrage qu'il avoit fait à l'âge de vingt ans, intitulé : *Recherches sur la vertu*, sur une copie subreptice d'une ébauche fort imparfaite. C'étoit le fameux M. *Toland* qui lui avoit joué ce tour. Quoique notre Philosophe ne désavouât pas le fond de cet Ouvrage, il étoit fâché qu'on l'eût publié, à cause du style qui étoit très-inégal. Pour prévenir la mauvaise opinion que

(*a*) On lit dans la lettre *Elle*, qui se rapporte à grandeur, qualification que *Bayle* donnoit à SHAFTESBURY. *Lettres de Bayle*, Tom. III, pag. 1024.

le Public auroit pu avoir de sa façon d'écrire, il déclara dans une lettre qui parut en 1709, que cette édition *étoit très-imparfaite, & qu'elle avoit été publiée contre les intentions de l'Auteur pendant qu'il étoit absent...... Peut-être*, ajoute-t-il, *on pourra donner un jour cette pièce en meilleur état, d'autres choses l'ayant fait depuis rechercher* (a).

Dans ce temps-là notre Philosophe perdit son père, & il devint par sa mort Comte de *Shaftesbury*. Il fut en cette qualité reconnu Pair d'Angleterre. Cette dignité l'obligea à retourner au Parlement; & ce devoir joint aux occupations que lui donnèrent les biens dont il hérita, le replongèrent dans l'embarras des affaires. Il s'agissoit alors au Parlement d'une chose très-importante, qui intéressoit le Roi *Guillaume III*. C'étoit le projet que ce Prince avoit formé de la grande alliance de la Maison d'Autriche & des Provinces unies, en faveur de *Charles III*, second fils de l'Empereur *Léopold*. Le Comte jugea que rien n'étoit plus propre pour appuyer ce projet, que l'élection d'un bon Parlement. Lorsque celui où l'on avoit entamé cette affaire fut dissolu, suivant l'usage d'Angleterre,

(a) *Several Letters*, &c. pag. 42.

SHAFTESBURY travailla à ce grand ouvrage ; & il réuſſit ſi bien, que le Roi lui dit *qu'il avoit tourné la chance.* Il gagna par là les bonnes graces de Sa Majeſté. Il ne tint pas à Elle qu'il n'en reçût des preuves réelles, par l'offre qu'Elle lui fit de la place de Secretaire d'Etat. C'eſt en Angleterre ſur-tout le plus haut degré d'élévation où un Seigneur puiſſe monter : mais notre Philoſophe avoit appris à apprécier ce que les honneurs valent, & il ſavoit les comparer avec les avantages que procure une vie privée. D'ailleurs ſa ſanté ne lui permettoit pas de ſe livrer à des occupations trop tumultueuſes. Il ſupplia donc le Roi de le diſpenſer d'accepter cette place. Il n'en eut pas moins la confiance de ſon Souverain, qui le conſultoit dans les affaires les plus importantes. On lui attribue même le fameux diſcours que le Roi prononça le 31 Décembre 1701.

Ce Prince mourut peu de temps après (le 9 Mars 1702) & notre Philoſophe ſaiſit cette occaſion pour ſe retirer & ſuivre ſon inclination, en vivant dans le recueillement. La Reine, qui ſuccéda à *Guillaume III*, le dépouilla de la Vice-Amirauté de Dorſet, qui depuis trois

générations étoit dans sa maison. Ce fut une vengeance de la part de ceux qu'il n'avoit pas favorisé lorsqu'il avoit l'oreille du Roi & la faveur du Parlement. Ils lui auroient encore fait de plus grands torts, s'ils l'eussent pu; mais cette Vice-Amirauté étoit le seul bienfait qu'il eût reçu de la Cour. Il vit clairement & avec beaucoup de tranquillité toutes leurs manœuvres; mais ce spectacle n'étant pas fort amusant, il crut devoir le perdre de vue. Il alla en Hollande, où il resta un an. Ce temps lui parut suffisant pour que ses ennemis l'eussent oublié. En effet il trouva à son retour qu'on ne pensoit plus à l'inquiéter. On commençoit à être occupé à la Cour de Londres de choses plus importantes: c'étoit d'arrêter le cours des extravagances de prétendus Prophètes, qui mettoient les esprits foibles en mouvement. Presque toutes les personnes en place étoient d'avis qu'on les punît; mais SHAFTESBURY, qui abhorroit ce qui avoit le moindre air de persécution, crut que par cette voie on augmenteroit plutôt le trouble, qu'on ne l'appaiseroit. C'est ce qu'il fit voir clairement dans une *lettre à Milord *** sur l'Enthousiasme*. Pour procéder avec ordre, il établit d'abord que l'Enthousiasme n'est

qu'une certaine puiſſance, un charme, qui captive naturellement le cœur, & excite dans l'imagination quelque choſe de divin & de majeſtueux. C'eſt, ſelon lui, une paſſion très-naturelle, qui n'a proprement pour ſon objet rien qui ne ſoit bon & honnête. Il eſt vrai que cette paſſion peut égarer. L'Enthouſiaſme de l'amour, par exemple, eſt ſujet à d'étranges écarts; & celui de la frayeur jette dans d'horribles & monſtrueuſes ſuperſtitions. Ce ſont ces excès qu'attaque notre Philoſophe; & il ſe ſert pour les combattre des armes les plus capables d'en faire ſentir le venin, ſans indiſpoſer perſonne: c'eſt le badinage & la raillerie. Malgré cela, cette lettre qui parut en 1708, eſſuya pluſieurs critiques, parmi leſquelles on diſtingue ſur-tout la première; elle eſt intitulée: *Remarques ſur une lettre à un Seigneur ſur l'Enthouſiaſme, écrite non par un railleur, mais par un homme de bonne humeur* (a). Dans ces critiques, on reproche à notre Philoſo-

(a) Voici le titre des autres critiques: *La Foire de Barthelemi, ou recherches ſur l'eſprit, où l'on fait voir l'attention requiſe à la lettre ſur l'Enthouſiaſme, à Milord**** par M. *Watton* (c'eſt la ſeconde). *Réflexions ſur une lettre ſur l'Enthouſiaſme, à Milord*** en forme de lettre à un Seigneur.* Au reſte la lettre ſur l'Enthouſiaſme a été traduite en François par M. *Samſon*, à la Haye en 1708.

phe de confondre le zèle de la Religion avec la superstition, & on qualifie d'horrible impiété & de pur enthousiasme la tolérance sans une direction publique. Leurs Auteurs veulent que les hommes se laissent conduire aveuglément en matière de Religion. Sur quoi SHAFTESBURY s'écrie : *Ces Messieurs publient partout que le septicisme nous inonde dans ce siècle spirituel & éclairé ; & cependant ils ne veulent pas qu'on emploie de remède propre à guérir le mal . . . . . Ils ont détruit toute moralité, tout fondement de l'honnête, & défiguré toute la doctrine de notre Sauveur, sous prétexte de révéler le prix de sa révélation. En Philosophie, ils abandonnent tout ce qu'il y a de fondamental, tous principes de société, & les meilleurs argumens, pour établir l'existence d'un Dieu ; & cette brochure qui les choque tant* (la Lettre sur l'Enthousiasme) *est si forte sur cet article, que l'Auteur établit l'existence de Dieu sur l'idée même d'une Divinité, sur le pouvoir qu'elle a avec les Athées même, & par l'aveu d'*Epicure *& de sa secte* (*a*).

M. *Leibnitz* fit aussi des remarques sur cette Lettre, & il s'attacha principalement à ces deux propositions : *Il faut*

(*a*) *Several Letters*, pag. 36.

faire tous nos efforts pour avoir la foi, & croire sans exception tout ce qu'on nous enſeigne, parce que s'il n'eſt rien de ce que nous croyons, il ne nous arrivera aucun mal de nous être ainſi trompés : mais ſi ce qu'on nous enſeigne eſt effectivement comme on nous le dit, nous courons grand riſque, & nous avons tout à appréhender de notre manque de foi. Le fond de ce raiſonnement eſt de M. *Paſcal* (*a*). M. *Leibnitz*, qui ne l'ignoroit pas ſans doute, lui refuſe cependant ſon approbation. Il prétend » que la maxime n'eſt pas bien con» çue, & qu'il ne s'agit pas tant de la foi » que de la pratique.

Voici la ſeconde propoſition : *Rien que ce qui eſt* moralement excellent, *ne peut avoir lieu dans la Divinité : donc Dieu ſurpaſſe tous les hommes en bonté. Cela étant, il ne nous doit plus reſter aucune frayeur ni aucun doute qui puiſſe nous inquiéter, puiſque nous n'avons rien à craindre de ce qui eſt* BON, *mais uniquement de ce qui eſt* MÉCHANT. M. *Leibnitz* obſerve là-deſſus » qu'il y a des peines qui ſervent à cor» riger ou ceux qui péchent, ou au moins » quelques autres ; & dans toutes ces pei» nes ou dans tous ces maux infligés au » péché, il n'y a rien de contraire à la

(*a*) *Penſées de Paſcal.*

» bonté de Dieu : au contraire c'eſt la
» bonté ou la ſageſſe qui les demandent
» pour un plus grand bien (*a*).

On peut répondre encore que ſi Dieu eſt infiniment bon, il eſt auſſi infiniment juſte ; & que cette juſtice demande qu'il châtie les méchans, & qu'il récompenſe les hommes vertueux. Cette propoſition, ainſi que pluſieurs autres qui ſont dans la Lettre ſur l'Enthouſiaſme, n'eſt point du tout orthodoxe. Il faut pourtant tenir compte à SHAFTESBURY de la pureté de ſes intentions. Avant que de faire imprimer cette Lettre, il l'envoya au Lord *Sommers*, Préſident du Conſeil, & il ne la publia que ſur ſon approbation, & ſur celle de pluſieurs Seigneurs que ce Lord avoit conſultés.

Toutes ces critiques firent bien quelque impreſſion ſur notre Philoſophe, mais elles ne le dégoûtèrent point d'écrire. Quand on eſt véritablement homme de Lettres, on ne quitte pas aiſément la plume. L'eſprit qui eſt toujours plein de choſes, eſt ſouvent ſurchargé ; & ce n'eſt qu'en dépoſant ſes productions ſur

(*a*) *Recueil de diverſes pièces ſur la Philoſophie, la Religion Naturelle, l'Hiſtoire, les Mathématiques*, &c. par MM. *Leibnitz*, *Clarke*, *Neuton*, &c. Tome II, pag. 263 & ſuiv.

tre chercher à s'exciter à rire de tout, & chercher dans chaque chose ce qui mérite qu'on en rie. On ne sauroit assurément trop honorer & respecter une chose en tant que grave, si on est assuré qu'elle l'est réellement de la manière dont on la conçoit. Le grand point est de distinguer toujours la vraie gravité de la fausse, & de découvrir ce qui est véritablement sérieux & ridicule, en examinant la nature des choses. Or rien n'est plus propre pour faire cet examen, que l'usage de la raillerie, qui démasque merveilleusement la fausse gravité & la vertu simulée.

Il restoit au Comte de SHAFTESBURY une autre matière à traiter, pour compléter en quelque sorte cet Ouvrage & le rendre plus utile : c'étoit, après avoir éclairé l'esprit pour connoître les vices, de réformer le cœur, en corrigeant les opinions, qui sont le principe de nos actions. Il falloit donc apprendre à l'homme à converser avec lui-même, & à s'examiner, je veux dire, à tourner les yeux sur son intérieur, & reconnoître & démêler au-dedans de lui-même l'ordre & le désordre, l'économie & la confusion de ses passions, de ses désirs, de ses imaginations & de ses sentimens, afin qu'il sût qui il est, ce qu'il est, d'où il a tiré

son existence, quelle est sa fin, à quel genre de vie sa propre nature & sa constitution le destinent. Car à proportion que nous avons plus ou moins de cette connoissance de nous-mêmes, nous sommes plus ou moins véritablement hommes; & on peut compter plus ou moins sur nous par rapport à l'amitié dans la société & dans le commerce de la vie. Telle est la tâche que s'imposa & que remplit notre Philosophe. Le fruit de ses veilles parut en 1710, sous le titre de *Soliloque ou Avis d'un Auteur*.

Cet Ouvrage n'étoit pas exempt de reproches. On le lui dit (*a*); & les réflexions qui naquirent de-là, jointes à ses profondes & continuelles méditations, causèrent un si grand dommage à son foible tempérament, que sa santé se trouva très-affoiblie l'année suivante. Son épuisement étoit tel, que ni le meilleur régime, ni le plus grand repos, n'étoient pas capables, selon les Médecins, de le rétablir. Aussi jugèrent-ils qu'un climat

(*a*) Plusieurs Savans ont écrit contre SHAFTESBURY. MM. Jean Balguy, (*Lettre à un Déiste sur l'excellence & la beauté de la vertu morale.*) Mosheim, (*Syntagma Dissert. ad sanctiores disciplinas pertinentium.*) Smith, (*The care of Deism*, &c.) Brown, (*Essays on the caracteristicks*,) & Warburton, (*Dédicace aux Déistes*).

plus chaud pourroit ſeul contribuer à ranimer la chaleur naturelle. Ils lui conſeillèrent d'aller en Italie. Le Comte de SHAFTESBURY ſe détermina avec peine à ſuivre leur conſeil ; mais il fallut ſe rendre à leurs raiſons. Ce ne fut point ſans douleur qu'il quitta ſa chère épouſe, ſon fils, qui étoit le ſeul enfant qu'il en avoit eu, & ſes bons amis. Trop ſenſible pour ſoutenir leurs adieux, il prit congé d'eux par lettres. Il écrivit auſſi aux Miniſtres d'Etat, pour les remercier de la part qu'ils avoient priſe à ſa ſanté, dont ils s'étoient pluſieurs fois informés ; & après avoir rempli tous les devoirs que l'amitié & la reconnoiſſance pouvoient lui preſcrire, il partit pour Naples au mois de Juillet 1711.

Il prit ſa route par la France : ce qui l'obligea de paſſer dans l'armée du Duc de *Berwick*. Ce Seigneur l'accueillit de la manière la plus obligeante, & lui donna une eſcorte pour le conduire ſûrement ſur les terres du Duc de Savoie. Il arriva heureuſement à Naples, & ſe mit en devoir de ſuivre le régime que les Médecins lui avoient preſcrit. Il commença par s'abſtenir de toute étude abſtraite. Les beaux Arts prirent la place de la Philoſophie. Il s'occupa du Deſſein & de la

Peinture. Il écrivit une lettre ſur le Deſſein, & ébaucha un Traité ſur la Peinture & la Sculpture. Il s'amuſa auſſi à deſſiner de petits ſujets, pour orner une nouvelle édition de ſes Œuvres qu'il méditoit. Toutes ces occupations étoient bien moins des travaux que des délaſſemens. Malgré ces attentions & ſa manière de vivre, ſa ſanté s'affoibliſſoit de jour en jour. Le coup mortel étoit porté. Quoiqu'à peine parvenu au milieu de ſa carrière, il fallut payer le tribut à la nature. Le 7 Mars 1713 il tomba en foibleſſe, & il expira le même jour, âgé de 42 ans.

On trouva parmi ſes papiers des lettres ſur des matières philoſophiques & théologiques, & on en fit un recueil, qui a été imprimé à Londres ſous ce titre : *Several Letters*, &c. c'eſt-à-dire, *Lettres d'un Seigneur à un jeune homme à l'Académie.* On y lit pluſieurs réflexions utiles ſur des ſujets les plus importans, telles que celles-ci. » La meilleure voie de s'élever à la plus excellente diſpoſition, » qui eſt l'amour de Dieu, n'eſt pas celle » des ſpéculations ténébreuſes, & d'une » philoſophie ſcholaſtique, mais la pratique de la morale, & l'amour du prochain. Cet amour doit s'étendre ſur ſes

» intérêts, & principalement sur la li-
» berté de penser, & sur un bon gouver-
» nement .... Quand une fois on a réduit
» un peuple à l'esclavage, il est bientôt
» réduit aussi à une lâche servitude par
» rapport à ses sentimens & à ses mœurs.
» Le vrai zèle pour Dieu & pour la Re-
» ligion, doit être soutenu d'un amour
» réel des hommes. Or l'amour des
» hommes ne peut subsister sans la vraie
» connoissance de leurs plus grands in-
» térêts, parmi lesquels la liberté tient
» le premier rang. Ceux qui ne suivent
» point ces principes, trahissent la Reli-
» gion de telle manière, qu'ils la font ser-
» vir d'instrument contre elle-même ...
» Nous n'avons jamais plus besoin d'une
» honnête gaieté, de bonne humeur ou
» de vigueur d'esprit, que lorsque nous
» nous occupons de *Dieu* & de la *vertu*;
» mais ce qui est très-essentiel, & de la
» dernière conséquence pour notre esprit
» & pour notre cœur, c'est de les munir
» contre la contagion des plaisirs ... La
» récompense de la vertu doit être de
» même ordre que la vertu même, à la-
» quelle on ne peut rien ajouter. La féli-
» cité d'une autre vie ne peut consister
» que dans une augmentation de graces,
» de vertus & de lumières, qui nous met-

» tront en état de comprendre de plus
» en plus la vertu par excellence, elle qui
» eſt la ſource & la diſtributrice de tous
» les biens.... Tout ce que nous appel-
» lons perfectionner l'eſprit par des oc-
» cupations abſtraites, tout ſavoir quel
» qu'il ſoit, qui ne tend pas directement
» à nous rendre plus vertueux, plus juſ-
» tes & meilleurs, ne mérite que du mé-
» pris.

Tous les Ouvrages de SHAFTESBURY ſont imprimés en trois volumes, avec le titre de *Characteriſticks*.

Morale ou Doctrine de SHAFTESBURY *ſur le mérite & la vertu.*

La vertu eſt la pratique des actions moralement bonnes, ſans la vue d'aucun intérêt. Nous ſommes d'autant plus vertueux, que notre bien particulier n'entre pour rien dans les ſervices que nous rendons. Au contraire nous le ſommes d'autant moins, que notre propre avantage ſe trouve lié avec les actes d'humanité que nous exerçons. Le tempérament peut beaucoup influer ici. Chaque homme a un intérêt privé, un bien-être qui lui eſt propre, & auquel il tend de toute ſa puiſſance. C'eſt un penchant raiſonna-

ble, qui a ſon origine dans les avantages de la conformation naturelle. Si ce penchant s'accorde avec celui du prochain en général, celui qui en eſt doué, eſt naturellement *bon*. Si au contraire ſes ſentimens, ſes affections & ſes paſſions croiſent ceux des autres hommes, ce mortel eſt naturellement *méchant*. En un mot, un homme eſt naturellement bon ou méchant, ſelon que l'avantage ou le déſavantage de ſon bien-être eſt l'objet immédiat de la paſſion qui le meut.

Ce n'eſt pas ſeulement pour nous procurer les beſoins néceſſaires à la conſervation du corps, que la nature nous donne des inclinations. Dans un homme capable de ſe former des notions exactes des choſes, les Etres ſenſibles ne ſont pas l'unique objet de ſes affections. Les actions elles-mêmes, les paſſions qui les ont produites, la commiſération, l'affabilité, la reconnoiſſance & leurs antagoniſtes, s'offrent bientôt à ſon eſprit, & y excitent des ſentimens ou d'amour ou de haine. Les ſujets intellectuels & moraux agiſſent ſur l'eſprit, à peu près de la même manière que les Etres organiſés ſur les ſens. Les figures, les mouvemens & les couleurs de ceux-ci, n'ont pas plutôt frappé nos yeux, que nous y trouvons

vons une beauté ou une difformité, selon la mesure, l'arrangement & la disposition différente de leurs parties. De même lorsque les actions humaines sont présentées à l'entendement, elles offrent une différence, soit dans la régularité ou dans le désordre, qui est également sensible. L'esprit a, en quelque sorte, ses yeux & ses oreilles, avec lesquels il distingue dans les caractères la douceur & la dureté, les sentimens, les inclinations, les affections & les dispositions; & par conséquent toute la conduite des hommes dans les différens états de la vie, forme des sujets d'une infinité de tableaux exécutés par l'esprit, qui saisit avec promptitude, & rend avec vivacité le bien & le mal.

De-là il suit, qu'il n'y a point de vertu, point de mérite, sans quelques notions claires & distinctes du bien général, & sans une connoissance réfléchie de ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste, digne d'amour ou de haine. Qu'un homme soit généreux, doux, affable & compatissant, s'il n'a jamais réfléchi sur ce qu'il pratique & voit pratiquer aux autres, s'il ne s'est jamais formé aucune idée précise du bien & du mal moral, si les charmes de la vertu ne sont pas les objets de son affec-

tion, cet homme n'eſt pas véritablement vertueux. Il ne peut l'être que lorſqu'il a acquis cette connoiſſance active de la droiture, qui doit le déterminer, cet amour déſintéreſſé de la vertu, qui ſeul peut donner tout le prix à ſes actions.

L'eſſence de la vertu conſiſte donc dans une affection pour les objets intellectuels & moraux de la juſtice; de ſorte qu'on accroît & on fortifie le penchant à la vertu, en nourriſſant, & pour ainſi dire en éguiſant le ſentiment de la juſtice, ou en l'entretenant dans toute ſa pureté, ou enfin en lui ſoumettant toute autre affection; & on le ſoutient par la crainte des peines à venir & l'eſpoir des biens futurs. Il eſt vrai que ces motifs ne ſont guères du genre des affections libérales & généreuſes, ni de la nature de ces mouvemens qui complettent le mérite moral des actions. S'ils ont une influence prédominante dans la conduite d'un homme que l'amour déſintéreſſé devroit principalement diriger, la conduite eſt ſervile, & cet homme n'eſt pas encore vertueux. Il y a plus: dans toute Religion, où l'eſpoir & la crainte ſont admis comme motifs de nos actions, l'intérêt particulier, qui naturellement n'eſt en nous que trop vif, le devient par là

encore davantage. Cela forme une attention habituelle à notre propre avantage, qui diminue d'autant plus l'amour du bien général, que cette attention est grande. Par rapport à Dieu, une attention inquiète à des intérêts privés, doit dégrader en quelque sorte la véritable piété. Aimer Dieu seulement comme la cause de son bonheur particulier, c'est avoir pour lui l'affection du méchant, qui n'est conduit que par la crainte du châtiment ou l'espoir des récompenses. En un mot, plus le dévouement à l'intérêt particulier occupe de place dans notre cœur, moins il en laisse à l'amour du bien général, ou de tout autre objet digne par lui-même de notre admiration & de notre estime. C'est ainsi que l'amour excessif de la vie peut nuire à la vertu, affoiblir l'amour du bien public, & ruiner la vraie piété.

Cependant quoique la violence des passions privées puisse préjudicier à la vertu, il est des circonstances où la crainte des châtimens & l'espoir des récompenses, doivent même lui servir d'appui, quelque mercenaires qu'elles soient. Quand le partage des affections fait chanceler dans la vertu; que l'esprit est imbu d'idées fausses; qu'entêté d'o-

pinions absurdes, il se roidit contre le vrai, méconnoît le bon, donne son estime au vice & le préfére à la vertu ; la crainte des châtimens & l'espérance des récompenses, peuvent alors lui dessiller les yeux, ou en l'obligeant à pratiquer des actions vertueuses, lui en faire connoître le prix & la bonté. Aussi rien n'est plus avantageux dans un Etat, qu'une administration vertueuse, & qu'une juste distribution de peines & de récompenses. C'est un mur d'airain, contre lequel se brisent les complots des méchans. C'est une digue qui tourne leurs efforts à l'avantage de la société. C'est enfin un moyen sûr d'attacher les hommes à la vertu, en attachant à la vertu leur intérêt particulier ; d'écarter tous les préjugés qui les en éloignent ; de préparer dans leur cœur un accueil favorable, & de les mettre par une pratique constante dans le bien, dans un sentier d'où ils sortent ensuite difficilement. Pour produire tous ces effets, il faut que l'exemple contribue à former les inclinations & le caractère du peuple. Si le Magistrat n'est pas vertueux, la meilleure administration produira peu de chose. Au contraire les sujets aimeront & respecteront les loix, s'ils sont persuadés de la vertu de ceux qui en ont la manutention.

La Religion (chrétienne) eſt encore d'un grand ſecours pour porter les hommes à la vertu. Comme le bonheur futur qu'elle promet conſiſte dans la jouiſſance d'un plaiſir vertueux, tel que la contemplation de la vertu même dans la Divinité, il eſt évident que le déſir de cet état ne peut naître que d'un grand amour de la vertu, & qu'il conſerve par conſéquent toute la dignité de ſon origine.

Tous ces motifs ne ſont au reſte qu'acceſſoires & non eſſentiels à la vertu. Car ſi les récompenſes & les peines affectoient intimément, on pourroit oublier à la fin les motifs déſintéreſſés de pratiquer la vertu. Cette merveilleuſe atteinte des biens ineffables d'une autre vie, tendroit à réprimer & à ralentir l'exercice des bonnes œuvres. Un homme épris d'un intérêt ſi particulier & ſi grand, pourroit compter pour rien les choſes de ce monde, & traiter quelquefois comme des diſtractions mépriſables & des affections viles, terreſtres & momentanées, les douçeurs de l'amitié, les loix du ſang & les devoirs de l'humanité. Une véritable piété tempère tout cela. Elle eſt le complement de la vertu. Où la piété manque, la douceur, l'égalité d'eſprit, l'économie des affections, la vertu en un

